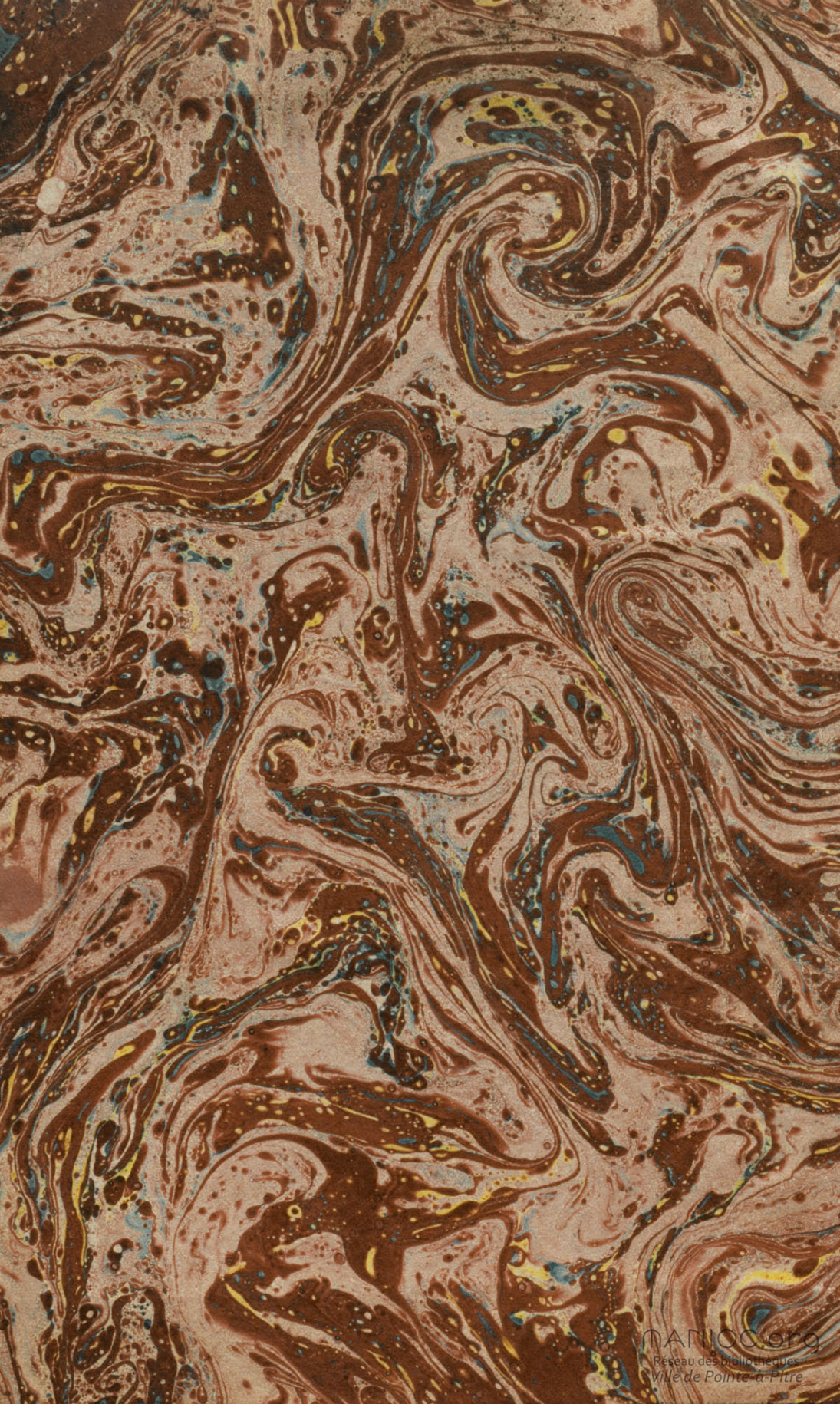
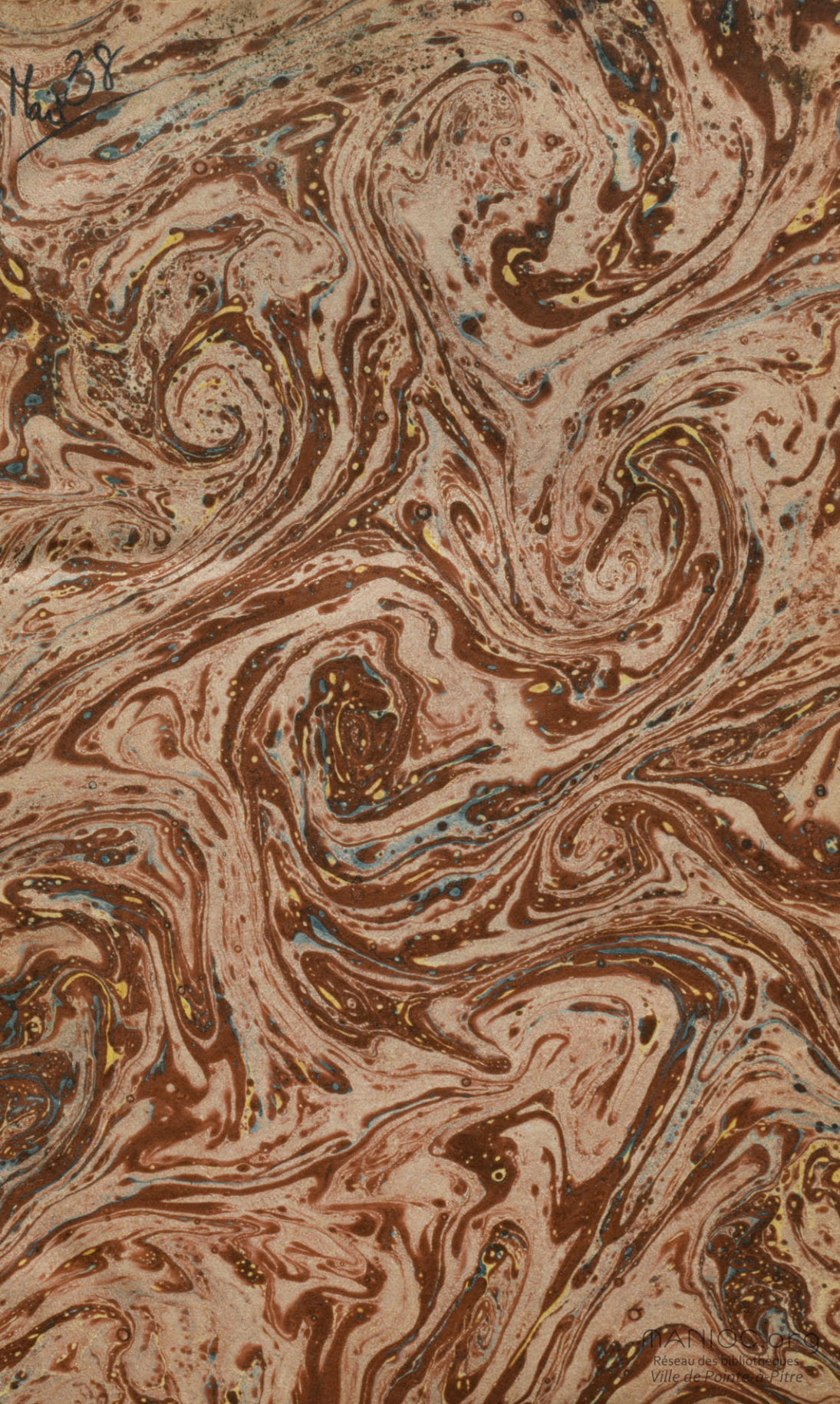


H 201



Has 38

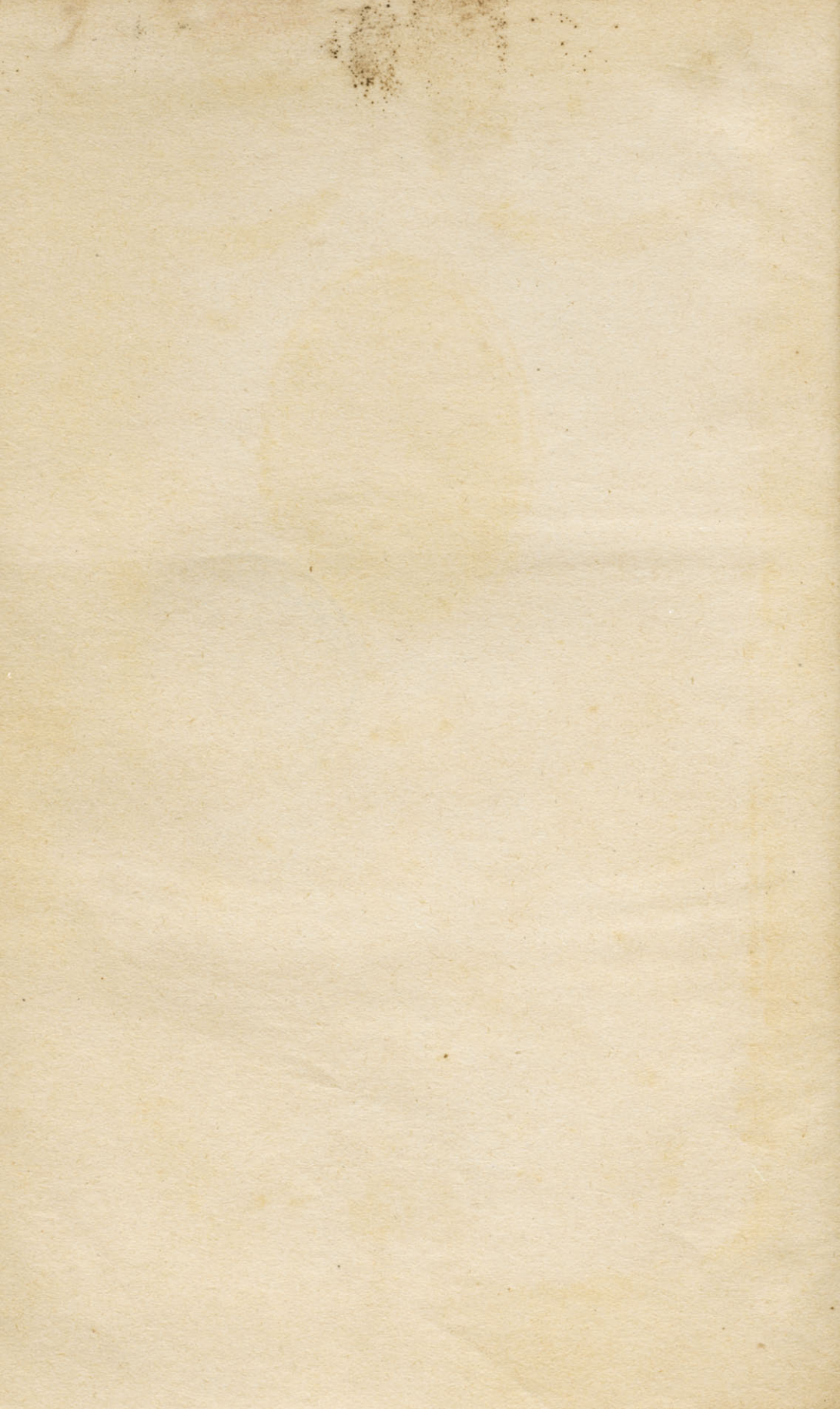


1767

1767

MAR 38







121

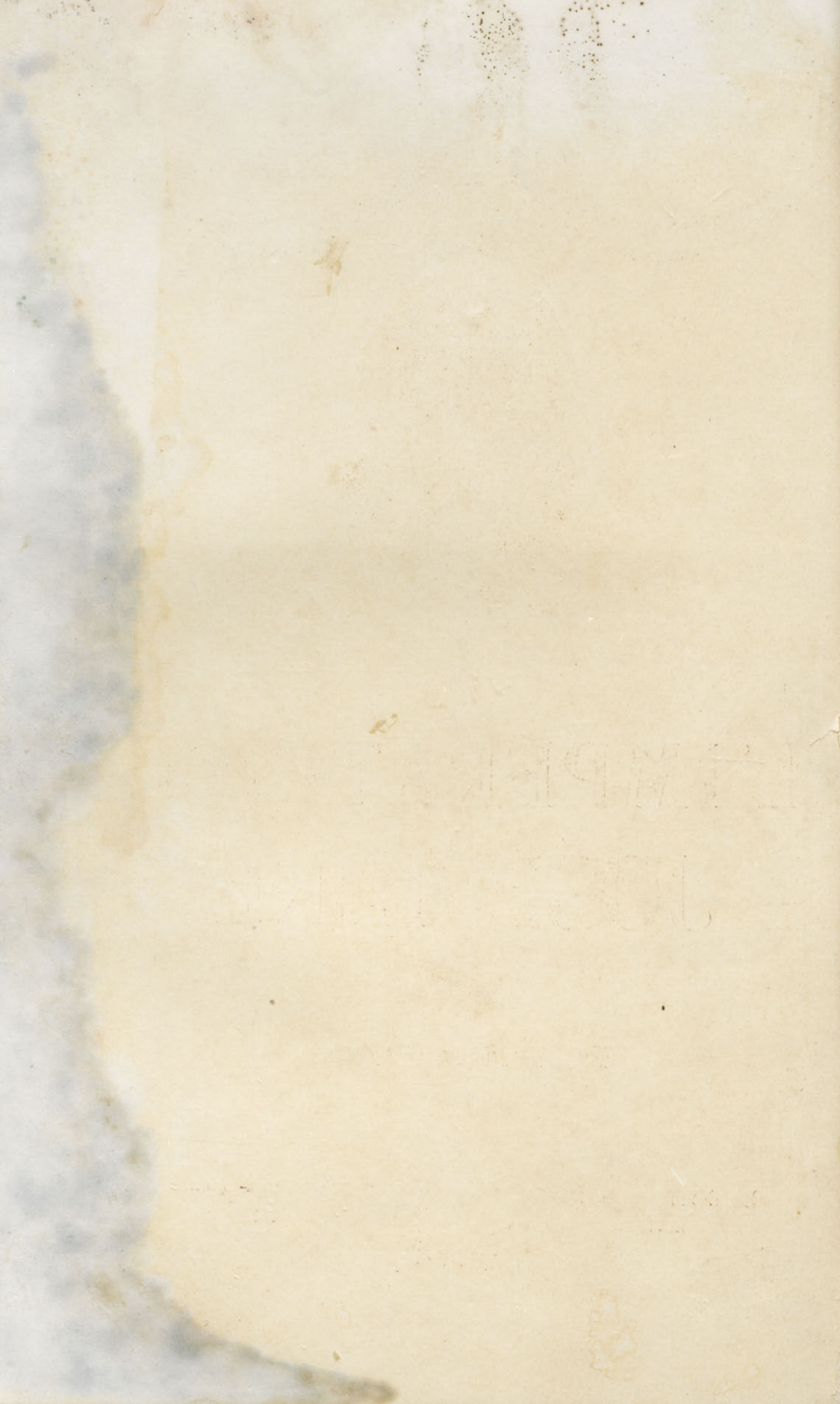
L'IMPÉRATRICE
≡ JOSÉPHINE ≡

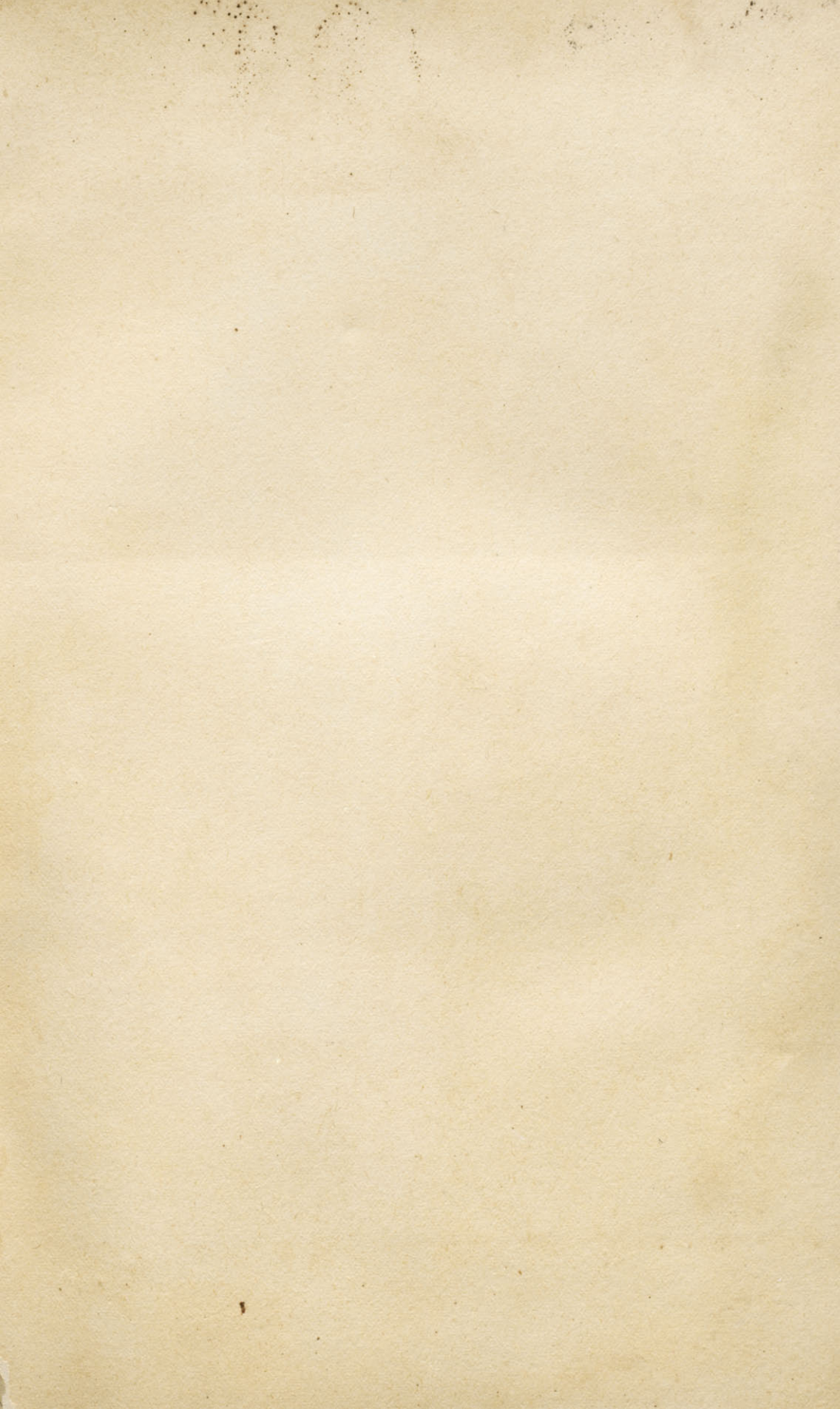
par

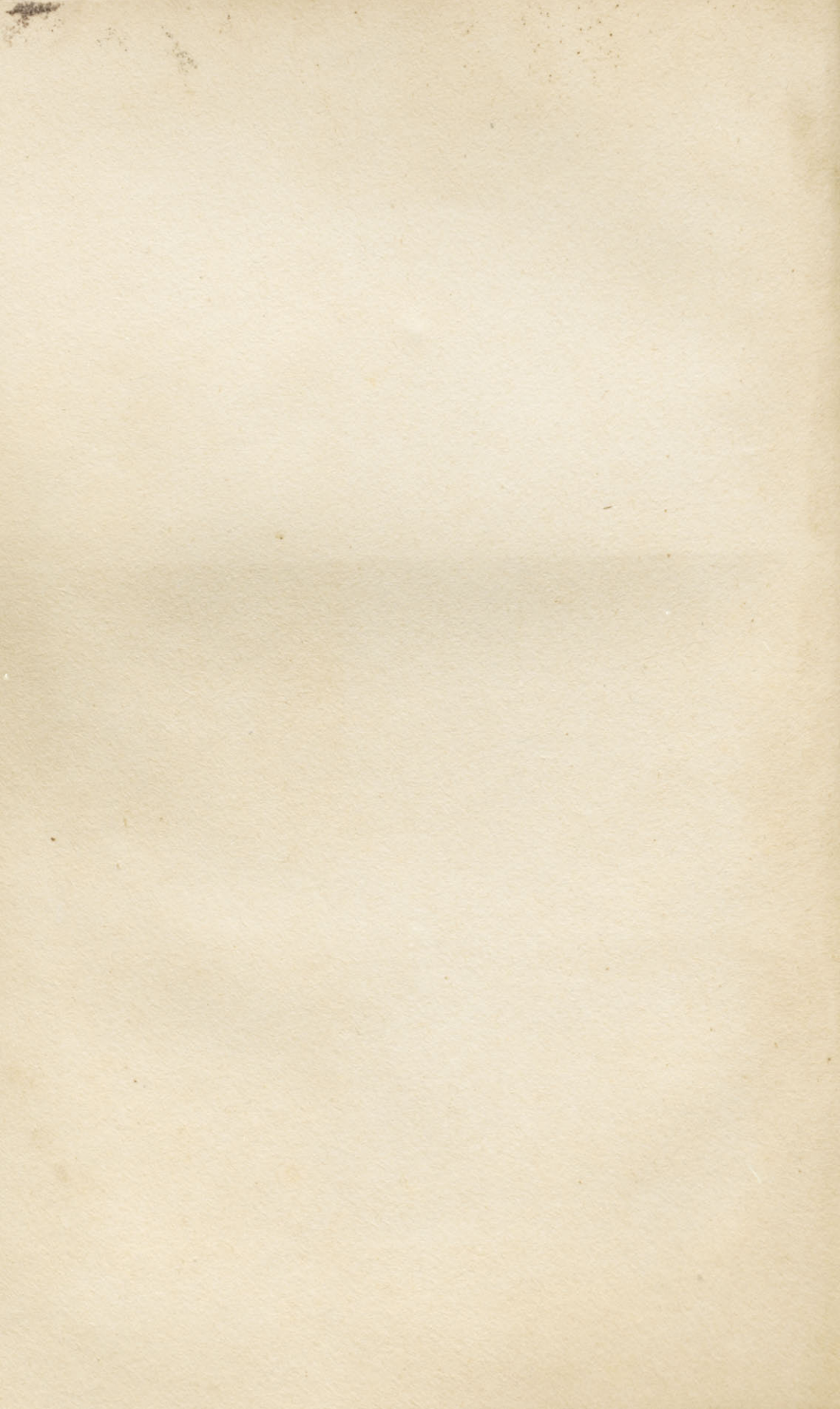
R. PICHEVIN

Ed. Blondel la Rougery
ÉDITEUR

7, Rue Saint-Lazare
PARIS







L'Impératrice Joséphine

IMPRIMERIE CENTRALE DE L'OUEST

56-60, rue de Saumur

LA ROCHE-SUR-YON

(VENDÉE)



L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE
(Miniature d'Isabey)

Reproduction inédite.
D'après l'original appartenant au duc de Tascher de la Pagerie.

B 92
pic

R. PICHEVIN

L'Impératrice Joséphine



PARIS

Ed. BLONDEL LA ROUGERY

ÉDITEUR

7, RUE SAINT-LAZARE, 7

—
1909

0109

PRÉFACE

Que de fois, dès ma prime jeunesse, me suis-je égaré sous le feuillage ténu et frissonnant des tamariniers, à la lisière de la savane de Fort-de-France (Martinique), d'où l'on aperçoit, surgissant de son tertre central, la haute statue de l'impératrice Joséphine, gracieuse et blanche, couronnée de verts palmiers !

Dans mes yeux, de bonne heure, la charmante silhouette de la Souveraine créole s'est gravée en traits ineffaçables.

Transmises de génération en génération, de naïves traditions de famille ont bercé mon enfance de récits captivants et ont entouré d'une auréole de grâce et de bonté la délicate figure de la Martiniquaise restée, au faite même des honneurs, si simple, si douce, si attachée à sa petite patrie.

Pour tous ceux qui ont lu l'histoire de Joséphine, le laps de temps qui s'étend de sa naissance à son mariage avec le Colosse qui a secoué si violemment les trônes de l'Europe et a failli changer définitivement la carte du monde, reste enveloppé de voiles épais.

Il était peut-être intéressant d'essayer de les soulever.

La bibliothèque nationale, les archives du ministère

des Colonies, les archives nationales, les actes de l'état civil de la Martinique, les rares cartons sauvés de la destruction et conservés au gouvernement de la Martinique, furent par moi-même minutieusement fouillés.

Mais les secrets de la première partie de la vie de Joséphine m'eussent échappé sans un heureux hasard. Avec une libéralité dont je ne saurais trop le remercier, M. le duc Tascher de la Pagerie mit à ma disposition, sans aucune restriction, la correspondance entière, tous les actes, tous les papiers contenus dans ses précieuses archives de famille.

Des documents inédits et authentiques m'ont permis de suivre Joséphine depuis son entrée dans la vie et de projeter quelque lumière sur une période obscure de son existence si mouvementée.

R. PICHEVIN.

INTRODUCTION

Dans ces dernières années, un vent de calomnies et d'injures a soufflé en tempête sur la sympathique figure de la femme de Napoléon I^{er}.

La tache la plus imperceptible, celle qui n'apparaît guère qu'à la loupe, est transformée en une repoussante tumeur.

La générosité de l'Impératrice est considérée comme une folle prodigalité; sa bonté n'est que faiblesse ou qu'une forme compliquée et peu banale du plus pur égoïsme.

Dans le procès qu'on lui intente on ne trouve que des circonstances aggravantes.

Du charme qui se dégage, irrésistible, de sa personne, il ne lui est tenu aucun compte. Sans doute on est forcé d'avouer que rois, princes de tous les pays, généraux et soldats de l'Empire, bonapartistes et partisans de l'ancien régime, aristocrates et plébéiens, tous sont conquis par la grâce naturelle et la distinction de cette femme, qui avec un tact parfait, avec une invariable impeccabilité, occupe le rang suprême au milieu d'une cour envieuse et sous les yeux de l'Europe attentive.

Mais est-ce un mérite? Doit-on en savoir gré à

Joséphine ? A peine. « Elle (l'Impératrice) est un animal tout d'instinct et qui a l'instinct de plaire. » C'est charmant ; c'est surtout typique et caractéristique d'un état d'esprit dont on trouve les traces les plus répétées.

Sous le manteau d'abord, on répand de vagues accusations qui noircissent sa mémoire. Des affirmations plus nettes sont par la suite apportées dans le procès posthume intenté à une femme qui eut le malheur, dès le début de son mariage avec le vicomte de Beauharnais, de susciter d'ardentes jalousies.

Quelques-uns se sont levés au nom de l'histoire, affirmant-ils. Avec un art infini ils ont présenté au grand public un portrait dont chaque ligne, prise en apparence sur le vif, semble fixée définitivement. La précision des détails est telle, la main se révèle si ferme et la pensée directrice si résolue que toute retouche paraît impossible.

L'un de ces écrivains s'est intitulé lui-même et s'est institué le juge d'instruction « du procès qu'il intente à l'épouse de Bonaparte ».

Le dossier est composé de documents secrets et de citations dont on ne connaît pas l'origine.

Un magistrat qui ne livre pas les pièces de l'instruction ne peut-il pas être soupçonné d'avoir, même de bonne foi, une idée préconçue, et d'obéir à des suggestions mauvaises, ou d'être simplement victime d'une déformation cérébrale en vertu de laquelle tout inculpé est d'avance et presque fatalement transformé en coupable ?

Les pièces colligées avec méthode, d'après un plan déterminé et réunies d'une certaine façon, aboutissent nécessairement à un réquisitoire d'autant plus formidable

que les sources de l'accusation sont anonymes et ne peuvent être contrôlées.

Somme toute, que reproche-t-on à Joséphine ?

Bonne entre toutes, soumise, attentive à satisfaire les caprices de Napoléon, elle n'est qu'une obscure étoile évoluant dans l'orbite du soleil.

Si, du vivant de l'Impératrice, une légende en sa faveur commence à se créer, avec des vellétés de dénigrement contre Napoléon, c'est à l'insu de l'accusée, du propre aveu de l'implacable juge d'instruction.

A l'occasion du divorce de l'Empereur ses anciens compagnons de guerre expriment leur désapprobation, dit l'acte d'accusation. Est-ce la faute de Joséphine ?

Au moment de la débâcle de l'Empire, elle reste sympathique à tous, aux bonapartistes et aux royalistes ¹.

Pourquoi lui en faire un grief ?

On lui reproche d'avoir *des idées directrices*.

Joséphine — le fait est unanimement constaté — ne s'immisça guère dans les questions politiques et ne contraria jamais les desseins de son impérial époux.

Dans le cours de son existence, si parfois elle s'occupa de politique, ce fut d'après les ordres et sous l'inspiration de Napoléon lui-même.

A ce point de vue sa correction a été parfaite.

Mais une femme, quelle qu'elle soit, ne peut se résoudre

1. Portrait de l'Impératrice Joséphine. Paris, 1814. Cote B. N. Lb⁴⁴, 314. — Vie de l'Impératrice Joséphine. Paris, 1814, Lb⁴⁴ 315. — Vie privée de Napoléon Bonaparte. Lb⁴⁴ 114. — Mémoires d'une contemporaine. Paris, 1827. — Anniversaire de la mort de l'Impératrice Joséphine, par M. A. Lenormand. Paris, 1815. Lb⁴⁴ 325. — La vie et la mort de feu l'Impératrice Joséphine, première femme de Napoléon Bonaparte, par F. F. C., Lb⁴⁴ 835.

à s'annihiler jusqu'au point de réprimer toute manifestation de sa pensée, toute expression de ses sentiments dans les plus graves circonstances.

Le duc d'Enghien est accusé de conspiration. Napoléon ordonne qu'il soit appréhendé et conduit en France. A cet effet, on viole le territoire étranger. Le prince est traîné jusqu'aux environs de Paris, jugé sans débat contradictoire et condamné, séance tenante, par des officiers. Il est fusillé avec une rapidité telle que cette exécution sera, par la suite, reprochée à Napoléon comme un crime politique.

Avec son instinct de femme, Joséphine sent que le dénouement sanglant de ce terrible drame dans les fossés de Vincennes est une faute peut-être grave et qui pèsera sur la mémoire de l'Empereur.

Si elle fait part de ses impressions à quelques intimes, si elle s'efforce de sauver cet ennemi de son mari, est-elle blâmable ?

Une femme de cœur, en dehors de toute préoccupation politique, ne peut que se révolter à la pensée d'un acte de violence semblable.

Sans doute, Joséphine n'approuve pas sans réserve toutes les décisions de l'Empereur. Mais elle se tait presque toujours et Napoléon reconnaît qu'il ne peut lui reprocher une seule parole imprudente, ou seulement intempestive.

Joséphine est à Paris. Elle sent palpiter le cœur de la France. Au loin, les guerriers accomplissent d'héroïques exploits. Ils marchent d'un bout de l'Europe à l'autre. Les familles sont dans le deuil.

L'Impératrice entend la voix des femmes des maréchaux fatigués, couverts de gloire, de titres, d'honneurs et d'or. Les épouses des généraux et des officiers vivent dans de perpétuelles alarmes.

Le peuple, au fond, gémit de ces guerres sans cesse renaissantes. A l'Empereur, en toute confiance, l'Impératrice indique l'état d'âme de cette nation qui a déjà tant donné de son sang et de son argent.

Va-t-elle donc à l'encontre des intérêts de l'Empereur, quand elle lui fait part des impressions qu'elle a recueillies ?

Le 9 janvier 1809, Napoléon écrit à Joséphine une lettre dont il est bon de citer un passage :

« Je vois, mon amie, que tu es triste, que tu as l'inquiétude très noire. L'Autriche ne me fera pas la guerre... La Russie ne se séparera pas de moi. On est fou à Paris, tout marche bien. »

La même année, l'Autriche arme. C'est Wagram qui, en un coup de foudre, termine la campagne. Mais Napoléon n'a-t-il pas entendu les suprêmes objurgations du féal Lannes, mourant de ses glorieuses blessures et lui recommandant de conclure la paix ?

La paix ! Hélas ! Ce sera toujours la guerre. Ainsi le veut la fatalité.

Plus tard c'est 1812 : Smolensk, Borodino, Moscou en flammes, la Bérésina, la destruction d'une colossale armée, la fin imminente de l'Empire.

Non, Paris n'était pas fou, quand il prévoyait les complications, les luttes, les coalitions et les malheurs qui s'abattirent sur la France.

Joséphine avait raison de faire part de ses noirs sentiments.

Que l'on veuille l'admettre ou que l'on se refuse à le concéder — peu importe — y eut-il simple coïncidence ou enchaînement logique des faits, il n'en est pas moins certain que le mariage de Marie-Louise ne fut pas le présage d'heureux événements.

De la seconde impératrice il est préférable de ne rien dire. Élevée dans l'opulence, celle-là, issue d'une famille royale et impériale, ordonnée dans ses dépenses ! oui, certes. Mais quel spectacle a-t-elle donné au monde ?

Cette guerre d'Espagne qui traîne en longueur. A l'origine, une faute politique considérable ; dans la pratique, des suites d'erreurs militaires commises par des généraux qui se jalouent. Pendant ce temps, lui, l'Empereur, hypnotisé près de la couche de Marie-Louise, sans cesse en partance pour le théâtre de la guerre, trop longtemps retenu à Paris. Des centaines de mille hommes, et quels hommes ! sont durant ce temps anéantis en Espagne et dans le Portugal.

L'Europe assiste avec étonnement d'abord, avec joie bientôt, à cet échec de la puissance militaire de la France.

Sans vouloir, systématiquement, porter atteinte à la mémoire de l'homme de génie qui présida aux destinées de la France pendant un laps de temps relativement court et qui semble prodigieusement long, on peut et on doit reconnaître les erreurs et les fautes qu'il a commises.

Ce n'est pas toucher irrévérencieusement à l'Idole que de montrer les fissures qui se produisaient à la base du

piédestal et qui devaient entraîner la chute du Colosse.

Si le crime de Joséphine a consisté à faire faiblement tinter la cloche d'alarme aux oreilles de Napoléon, la postérité lui tiendra compte de ses pacifiques intentions et de sa clairvoyance toute féminine.

Assez surprenante est l'imputation qui récemment a commencé à se faire jour.

Cette grande dame qui, sans cesse et à tout venant, donne à pleines mains et par tous se laisse indignement exploiter, cette Impératrice dont les dépenses suscitent les terribles colères du Maître, n'est, dit-on, qu'une femme d'argent.

Elle aurait épousé Bonaparte par calcul, dans l'unique but de satisfaire ses caprices et de pouvoir follement jeter l'argent par les fenêtres.

Mais Raguideau, son notaire, ses amis, sont d'accord pour lui déconseiller¹ cette union avec un général qui n'a que la cape et l'épée.

Bien plus, le contrat de Marie-Joseph-Rose de Tascher, veuve de Beauharnais, et de Bonaparte, démontre que s'il y a un apport de quelques rentes, ce n'est pas du côté du général qu'il faut les chercher. Bonaparte ne possède pour tout bien que ses costumes et le harnachement de ses chevaux.

La vicomtesse de Beauharnais sait pertinemment que Napoléon Bonaparte n'a que sa solde.

La bonne affaire, si affaire il y a, ce n'est pas Joséphine

1. *Napoléon et Marie-Louise*. Souvenirs historiques de M. le baron de Ménéval. Paris, 1844, t. I, p. 202. — *Mémoires de Bourienne*, ministre d'État, sur Napoléon, MDCCCXXIX. Paris, t. VI, p. 236.

qui la cherche et qui la fait, d'après les plus humaines prévisions.

Dans une missive en date du 5 floréal an IV, alors que le jeune général est en Italie, il écrit ¹ à sa femme :

« ... Je ne sais pas si tu as besoin d'argent, car tu ne m'as jamais parlé de tes affaires. S'il t'en faut, tu en demanderas à mon frère qui a deux cent louis à moi... »

Bonaparte, après son mariage, avait donc quitté la France sans même s'occuper de savoir si sa femme avait les fonds suffisants pour subvenir aux frais de sa maison.

Contre l'honneur de Joséphine des imputations surgissent de tous côtés.

On verra celles qui furent machinées par la maîtresse du vicomte de Beauharnais, en collaboration avec quelques esclaves achetés à prix d'or.

Mme de la Pagerie, la mère de Joséphine, recueillit au pied d'un arbre une petite mulâtresse abandonnée.

On décrète immédiatement, et sans l'ombre de preuves, que cette jeune fille est une enfant adultérine de la vicomtesse de Beauharnais.

C'est invraisemblable; n'importe. De l'accusation il restera toujours quelque chose.

Un écrivain de talent a mis en relief les rivalités qui, sous le premier Empire et plus tard sous le règne de Napoléon III, produisirent une profonde scission dans l'entourage impérial.

La vieille division qui régnait à la Cour du premier Empereur — d'un côté les Tascher et les Beauharnais;

1. *Mémoires d'une Contemporaine*. (Anonyme). Paris, 1827, t. IV, p. 171.

de l'autre la famille Bonaparte — cette vieille querelle renaît avec une acuité croissante aux Tuileries, sous le second Empire.

Napoléon III était¹ d'abord Tascher et Beauharnais... C'est des Tascher et des Beauharnais qu'il s'entoure uniquement.

Napoléon III a négligé son père, un Bonaparte; il a sacrifié les Bonaparte aux Beauharnais; il n'a pas aimé et favorisé les Bonaparte.

Voilà le principal motif de l'irritation du juge, dès l'ouverture de l'instruction.

Mais si Napoléon III a été si peu bonapartiste et si dégagé des vraies doctrines napoléoniennes, comme on le lui reproche, Joséphine en vérité n'en est pas cause et ne peut endosser la responsabilité de ce méfait.

Pour un groupe d'impérialistes intransigeants, Napoléon III, fils d'Hortense de Beauharnais, petit-fils de Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie était coupable d'avoir usurpé le trône au détriment d'un Bonaparte pur sang.

Joséphine était donc fautive par ce fait qu'elle était née Tascher et non Bonaparte. Cette tare originelle ne méritait-elle pas une exemplaire réparation? Il fallait une victime aux vrais Bonaparte qui ne pouvaient oublier que cette femme avait pu, de son vivant, faire échec à l'influence de leur famille et qu'elle était la grand'mère de Louis Napoléon, l'usurpateur du trône impérial.

Dès lors, cette Impératrice entourée de respect sur le

1. Fr. Masson. *Joséphine de Beauharnais*, 1899, p. 14.

trône, devait être jusque dans sa tombe poursuivie, au risque de jeter à nouveau le déshonneur sur la famille impériale et pour l'unique satisfaction de quelques ambitions déçues et de certaines rancunes inassouvies.

Sus à Joséphine ! Brutalement exposé sur la claie, son cadavre est traîné dans la boue par certains bonapartistes, fidèles zéloteurs d'une petite chapelle.

Sous le dôme doré des Invalides, dors-tu content, idole d'un culte que ton successeur n'a pas su perpétuer au profit de sa famille ?

Qu'importe !

Souveraine, Joséphine l'a été. Comme telle, elle doit être jugée. Aux archivistes et historiographes, les particularités de sa vie doivent être livrées.

Mais un procès de tendance lui a été intenté.

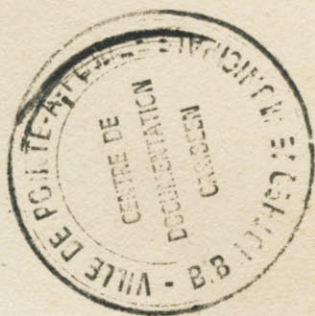
Les pièces sont restées secrètes. La cause, semble-t-il, n'a pas été soumise à une procédure régulière.

Le procès est susceptible de revision et doit être poursuivi en dehors de toute préoccupation politique, de combinaisons de partis ou d'intérêts personnels.

Après l'examen attentif et le contrôle des pièces, la Cour suprême, l'opinion publique, pourra rendre la sentence dernière sans passion, avec impartialité et en toute connaissance de cause.

Cet arrêt sera alors accepté par tous avec le respect qui est dû aux jugements de l'Histoire.

Mais, pour se prononcer, faut-il au moins être en possession des pièces de l'instruction.



PLUS QUE REINE

~~~~~  
L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

SA JEUNESSE



# L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

---

## CHAPITRE PREMIER

### Le pays d'origine. — La Martinique

La Martinique fait partie du groupe des Petites Antilles, de ces îles — vestiges de l'Atlantide des anciens — situées dans l'Océan Atlantique, dessinées sur des portulans, des globes terrestres, des atlas, des ptolémées ; inscrites sur différents documents qui datent peut-être de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, à coup sûr du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, et dont quelques-uns furent communiqués à Christophe Colomb antérieurement à son premier voyage.

Avant même la découverte de la Martinique, la légende s'était saisie de cette île ; plus tard elle a continué à l'envelopper et à défigurer son histoire, à ce point qu'il est difficile de dégager cette terre antillaise des brumes qui l'obscurcissent jusqu'à ce jour.

La faute en est aux femmes qui y sont nées et qui, à travers les siècles, ont successivement troublé l'imagination de leurs compatriotes.

Ille mystérieuse au xv<sup>e</sup> siècle, Matinino a frappé l'esprit de Christophe Colomb qui, sur la foi des récits des sauvages, la croyait habitée exclusivement par de terribles Amazones.

Les légendes ont succédé aux légendes. Les femmes sur-

tout ont été l'objet des récits fabuleux, depuis le jour où ce nom de *Matinino* a frappé l'oreille et l'imagination des Européens.

*Matinino*, pensaient les sauvages des Grandes Antilles, n'était occupé que par des femmes qui ne recevaient les hommes qu'à des époques déterminées.

L'île des Amazones féroces s'est transformée avec le temps en une terre plus hospitalière et plus ouverte au sexe masculin.

De ses rives, disait-on à l'époque de Christophe Colomb, on voyait au loin onduler des sirènes qui attiraient les hommes vers la terre. Dès qu'ils avaient foulé ces rivages enchanteurs, ils ne pouvaient plus les quitter, tant étaient captivants les charmes de ces êtres à voix douce et aux regards langoureux.

Qu'est-il resté de cette fiction ? La population féminine de la Martinique est depuis longtemps célèbre par son affabilité, sa douceur, sa tendresse et ses charmes.

A toutes les époques de son histoire, les femmes ont imprimé un cachet particulier à la Martinique et lui ont valu une renommée spéciale.

Jadis asile de redoutables Amazones, l'île est devenue une pépinière de reines. Il n'y aurait pas moins de quatre Souveraines qui auraient vu le jour à la Martinique.

L'une, *plus que Reine*, née aux Trois-Ilets, fut la première femme de Napoléon.

La seconde, sa fille, Hortense de Beauharnais, *Reine* de Hollande, est issue de deux créoles de la Martinique.

La troisième, *presque Reine*, Madame de Maintenon, a joué le rôle que l'on sait à la cour de Louis XIV. Certains chroniqueurs ont prétendu qu'elle était originaire des Antilles.

La dernière, *moins que Reine*, Sultane Validé, mère de Mahmoud II, est une demoiselle du Buc (de la Martinique).



Il faudrait dégager ce qui appartient à l'histoire de ce qui est du domaine des légendes.

L'histoire démontre qu'en janvier 1493, Christophe Colomb, qui retournait en Europe après son premier voyage d'aller, eut connaissance d'une île appelée *Matinino*, dont l'existence lui fut révélée par les insulaires des Grandes Antilles.

A son second voyage, en novembre 1493, l'illustre navigateur aperçut cette île au moment où il contournait la Dominique et remontait vers la Guadeloupe.

Ce fut à son quatrième voyage que Christophe Colomb passa sur la côte occidentale de la Martinique, en remontant du Sud au Nord et débarqua au Carbet, près de Saint-Pierre, le 15 juin 1502.

Après un court séjour sur la terre martiniquaise, l'amiral continua sa route vers le Nord et ne laissa aucune garnison dans l'île.

Pendant cent trente-trois ans environ, de l'année 1502 à 1635, *Matinino* n'a pas d'histoire. L'île, abandonnée aux Caraïbes qui l'habitent, n'est l'objet que de vagues indications de la part de rares voyageurs. *Matinino* n'est qu'un lieu de passage où des chasseurs et des aventuriers de toute nationalité viennent boucaner leurs venaisons, suivant la coutume de ces pays.

Mais l'ère de l'expansion coloniale avait sonné. Sous l'impulsion puissante de Richelieu, qui veut contrebalancer l'influence de l'Autriche, la France cherche au loin des débouchés pour développer sa marine et son commerce.

Un homme auquel il n'a manqué que l'occasion et un vaste théâtre pour montrer toute l'étendue de ses éminentes qualités et de sa puissante organisation, d'Esnambuc, surgit à point nommé et réalise les desseins de l'illustre ministre qui préside aux destinées de la France.

Pierre de Blain, escuyer, sieur d'Esnambuc, un admirable

homme d'action, prend pied aux Antilles, débarque d'abord à l'île Saint-Christophe (l'une des Petites Antilles) au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'invincible décision d'ajouter à la couronne de France, comme autant de fleurons, toutes les îles de l'archipel des Caraïbes.

L'attention de d'Esnambuc avait été particulièrement fixée sur la Martinique. Deux de ses lieutenants, mis par lui au courant de ses intentions, se rendent en France, intriguent et réussissent à obtenir des commissions, à l'insu de leur chef, pour prendre possession de la Martinique ou de la Guadeloupe.

Duplessis et de l'Olive arrivent à l'improviste à la Martinique, dans le courant de l'année 1635, accompagnés d'une troupe d'émigrants recrutés dans les ports du nord de la France.

Ils trouvent le pays farouche, hérissé de forêts, peuplé de venimeux trigonocéphales; ils quittent très rapidement ces plages qu'ils jugent inhospitalières et s'en vont à la Guadeloupe, qu'ils colonisent au prix d'effroyables souffrances.

Mais Blain d'Esnambuc n'a pas renoncé à son projet de conquérir la Martinique.

Cent cinquante Français, créoles de Saint-Christophe, déjà rompus aux difficultés de la vie tropicale, partent sous la conduite de d'Esnambuc lui-même, débarquent un peu au nord de Saint-Pierre, à Fonds Canonville, et y plantent solennellement le drapeau de la France, le 15 septembre 1635.

Ces pionniers entreprennent la conquête de l'île inculte, montagneuse, extrêmement boisée, repaire de Caraïbes et de serpents, et donnent au monde le plus magnifique spectacle du génie colonisateur de la France.

Les armes à la main, ils luttent contre les entreprises des sauvages. Insensibles aux intempéries des tropiques, ils défrichent cette terre aride, l'arrosent de leurs sueurs, y établissent de nombreuses cultures, bâtissent de leurs propres

mais les villes et les principaux bourgs de cette colonie naissante.

A la suite de ces premiers conquérants, d'autres Français, venus de la métropole et de Saint-Christophe, arrivent en masse. Ils pétrissent la Martinique à leur image, lui impriment l'empreinte de la race dont les qualités et les défauts sont à l'excès exaltés sous le chaud soleil des Antilles.

L'esprit d'aventure éveillé en Europe par la découverte de l'Amérique, surexcité en France, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, par la volonté de Richelieu, produisit rapidement un puissant courant d'émigration du côté des Antilles.

Aux isles<sup>1</sup> d'Amérique accourent des nobles, possesseurs de biens plus ou moins considérables, animés du désir d'augmenter leur patrimoine et d'acquérir une fantastique opulence. Des cadets de famille, excités par l'envie de guerroyer dans ces parages lointains, d'y mener une vie nouvelle et plus large, de constituer des domaines lucratifs, et, somme toute, d'y faire fortune, partent de toutes les provinces de France.

Le gouverneur ou l'intendant accorde des concessions de terre aux gentilshommes qui, appuyés sur des titres suffisants et des recommandations sérieuses, établissent des demandes régulières.

Les habitants formaient une noblesse terrienne, maîtresse d'une grande partie du sol, très jalouse des privilèges qui lui avaient été octroyés, très fière des grands services qu'aux Indes occidentales elle avait rendus à la royauté.

Mais pour coloniser ces terres incultes, encore fallait-il trouver des hommes pour les mettre en valeur.

Les ordres du roi étaient de traiter avec douceur les Caraïbes, de ne pas en faire des esclaves et de tenter de les convertir au christianisme.

1. Anciennement on écrivait Isle. Islets.

Si la volonté royale ne fut pas exécutée, la faute n'en est pas au neveu de d'Esnambuc, que le conquérant avait placé la tête de la nouvelle colonie.

Du Parquet, remarquable par son intelligence, sa fermeté, sa droiture et sa bonté, conçut le projet d'associer les Caraïbes à l'œuvre de colonisation qu'il avait entreprise. Mais ces fiers et indolents insulaires se refusent à tout travail. Ils se contentent de chasser et de pêcher. Tout labeur commandé leur est doublement odieux. Contre l'envahisseur ils se roidissent. On les refoule vers la côte orientale de la Martinique. Par la suite, ils sont décimés et chassés de la plupart des Antilles. La Dominique et Saint-Vincent leur servent de refuge.

Du reste, au début, la pensée directrice, en France, est de créer des colonies de peuplement, d'amener à Saint-Christophe, à la Martinique, à la Guadeloupe, dans toutes les Antilles, un flot d'émigration capable d'assurer la définitive possession et le développement de ces îles.

Et de fait, toutes les classes de la population s'élancent en masse vers les nouvelles colonies. On fait plus : on canalise le flot, on le grossit quelquefois de force.

Les *engagés* se recrutent surtout dans les ports de Normandie et de Bretagne.

Ces engagés — dénommés les dix-huit mois — sont entassés comme un vil bétail dans des navires étroits et malsains. On les transporte aux Antilles où ils sont soumis à un traitement extrêmement dur et réduits à une sorte d'esclavage temporaire.

Ces paysans ne furent pas les moins utiles fondateurs de la puissance coloniale de la France dans l'archipel de la mer des Caraïbes.

A l'aube de la colonisation, la mer des Antilles était battue par des marins originaires des côtes françaises, déjà quelque

peu écumeurs d'épaves et qui, parvenus aux îles, s'imaginaient volontiers que les terres nouvellement conquises étaient une proie offerte à tous les appétits.

Ils n'étaient pas entièrement dépourvus de qualités, ces flibustiers intrépides jusqu'à la folie, respectueux de la parole donnée, accessibles à la pitié, et par un contraste bizarre, mêlant des pratiques religieuses à leurs pires actions, au rapt, au vol, au meurtre. Ils semaient la terreur dans ces parages et par la violence s'approprièrent les biens d'autrui avec une incroyable impudence.

Transformés en corsaires, en temps de guerre ils faisaient un mal énorme au commerce de l'étranger, ramenaient de nombreuses et fructueuses prises et permettaient aux gouverneurs de ravitailler nos colonies, souvent délaissées par la métropole et exposées aux horreurs de la famine.

Dès les premières heures de la conquête, des missionnaires s'étaient infiltrés aux îles d'Amérique. Les communes de la Martinique étaient divisées en trois zones placées sous la juridiction respective de trois congrégations qui, étaient loin d'entretenir entre elles une concorde évangélique.

Jésuites, les premiers arrivés, Capucins, Dominicains, maîtres des paroisses de la Martinique, tous soucieux de sauver les âmes, mais non indifférents aux biens terrestres, se disputaient la prépotence. Parmi eux surgissaient de temps à autres des hommes instruits et même remarquables. Mais ils étaient, en fait, dans l'incapacité de jouer le rôle qui devait échoir à l'élément civil intermédiaire entre les nobles et la masse flottante, sans cesse croissante, de la population noire, placée en marge de l'humanité, tout à fait au bas de l'échelle sociale.

Ce rôle était dévolu aux *petits blancs*, ainsi dénommés par opposition aux *grands blancs*, propriétaires des habitations, c'est-à-dire des exploitations agricoles.

L'augmentation intensive des sucreries et l'abandon des cultures secondaires (tabac, coton, etc.), amenèrent la diminution de l'élément français et l'augmentation du chiffre de la population noire, par suite de quelques phénomènes qui n'ont pas toujours été bien mis en lumière.

Courbé sur sa charrue, le paysan de France avait défriché les plaines et les mornes des Antilles. Il avait merveilleusement réussi dans la culture du pétun, du coton, du roucou, du manioc et des légumes du pays. Il lui était possible de travailler la terre aux heures les plus favorables de la journée et d'éviter la chaleur torride du soleil de midi.

Si l'on renonça au système primitif d'émigration européenne, ce ne fut pas à cause d'un échec dans la tentative de colonisation blanche.

Les engagés réussirent si bien que les propriétaires terriens eurent quelques raisons pour se passer de leur concours.

A la fin de son service, en effet, l'engagé devenu libre se transformait en un cultivateur parfois habile, concurrent redoutable qui réclamait sa place au soleil, travaillait pour son compte le lopin de terre qu'il avait su acquérir et qu'il allait agrandir.

L'augmentation des esclaves fut le corollaire de l'exploitation sans cesse croissante des grands champs de cannes et de la construction de trop nombreuses sucreries.

D'autre part, les habitants étaient amenés à augmenter leur production pour faire face aux énormes dépenses qui pesaient sur eux et aux pertes considérables que, sans cesse, leur faisaient éprouver les ouragans, les cyclones, les coups de vent, les tremblements de terre, les inondations, l'irruption d'insectes dévastateurs dans les plantations.

Les colonies étaient écrasées sous le poids du pacte colonial. En vertu d'une conception très simple, marquée au coin d'un brutal égoïsme, les colonies n'avaient de raison d'être que si

elles étaient, pour la métropole, d'un réel rapport et d'une utilité matérielle immédiate et tangible. Les habitants des îles, taillables et corvéables à merci, subissaient cet étrange contrat, *le pacte colonial*, contrat unilatéral imposé par la partie la plus forte.

Pour la vente de leurs denrées et l'achat des produits nécessaires à leur consommation, les colons n'avaient pas le droit de s'adresser au commerce étranger.

Par la force des règlements sévèrement appliqués, toutes les marchandises destinées et consommées aux îles venaient de France. En outre, les denrées coloniales devaient être exclusivement expédiées dans les ports de la métropole. Par suite, toute concurrence était impossible. Le jeu de l'offre et de la demande n'existait pas.

Le numéraire faisant défaut aux Antilles, le colon ne pouvait pas payer en argent monnayé les marchandises qu'il achetait, ce qui rendait plus facile l'exploitation des créoles par une bande d'affameurs.

Pressurés par les commerçants de la métropole, les colons à leur tour ne ménagèrent guère les noirs vendus par les compagnies privilégiées.

A cette époque, l'esclavage reconnu par les lois, encouragé par l'État, exploité par les commerçants de la métropole, regardé par tous comme le statut personnel de l'Africain, n'avait pas encore soulevé la conscience universelle. L'abominable exploitation de l'homme par l'homme, considérée prosaïquement par Voltaire comme une *bonne affaire*, avait à peine suscité quelques vagues protestations, restées, du reste, sans écho.

En octobre 1717 arrivait à la Martinique le marquis de Feuguères, successeur du marquis de Varrennes qui avait été embarqué de force par les créoles.

L'île avait traversé différentes crises.

En 1713, elle avait supporté un ouragan qui avait produit une famine. Cinq ans après, un tremblement de terre avait agité les Antilles.

Les cacaoyers séchèrent sur place. L'anéantissement de cette culture menaça gravement l'avenir des Antilles.

Mais, en 1723, de Clieu transportait à la Martinique les premiers plans de café dont la culture devait prendre une si rapide extension et sauver de la ruine nos colonies d'Amérique.

En 1724 des inondations considérables avaient compromis les récoltes.

C'est en 1726 que Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie quitta la terre natale et débarqua à la Martinique.

D'où venait ce Tascher de la Pagerie ?



## CHAPITRE II

### Les Tascher de la Pagerie

Originaires de l'Orléanais, les Tascher occupent de bonne heure une place honorable et distinguée dans la noblesse provinciale<sup>1</sup>.

Né en 1705, désireux, comme tant de gentilshommes de cette époque, de se créer une grande situation, Joseph Tascher de

1. Nicolas Tascher souscrit, comme témoin, en 1157, un acte\* émanant de Ménassès II de Garlande, évêque d'Orléans. Renault de Tascher se trouve en Palestine en 1191, sous la bannière de Thibaut, comte de Blois. Un second Tascher prend part à une autre croisade.

Le chevalier Ferry Tascher, en récompense de ses services, reçoit au mois d'octobre 1309, toute la haute justice en ville de Garges, dans l'île de France. En 1344, cette concession est confirmée par une sentence du prévôt de Paris.

La filiation est établie d'une façon régulière depuis Guillaume de Tascher, qui, avant 1450, était marié à Jeanne de Chaumont.

A deux reprises, les juges d'armes de France, Ch. d'Hozier et Louis-Pierre d'Hozier, en 1721 et en 1743, établissent, sur preuves authentiques, la noblesse des Tascher.

Les juges d'armes se contentent de remonter à Imbert Tascher, écuyer, seigneur de Roussie, qui passe un acte officiel le 27 novembre 1513 et se marie avec Marie du Bois.

D'après l'armorial général de France, du mariage de :

Charles de Tascher, écuyer, seigneur de Malasisse et d'Isabeau des Losges sont issus :

A) Vincent de Tascher, écuyer, le premier des Tascher qui a le titre de *sieur de la Pagerie*, dans la paroisse de Bouffri, élection du Châteaudun.

Le sieur de la Pagerie épouse le 9 juillet 1565 Louise de Racine, fille unique

\* D'Hozier, *Armorial général de la France*, registre premier, seconde partie, Paris, MDCCXXXVIII, p. 583. Archives de la famille Tascher de la Pagerie.

la Pagerie passa aux Antilles, en 1726. Celui qui fonda la branche créole des Tascher de la Pagerie à la Martinique, le futur grand-père de Joséphine, avait environ 21 ans quand il passa aux îles.

Le grand-père de Joséphine s'établit sur la côte orientale de l'île, à Sainte-Marie, près de l'importante habitation Saint-Jacques, ancienne propriété des Dominicains, dont les solides constructions subsistent encore.

En 1730, le nouveau colon adressa au Conseil souverain de la Martinique une requête à fin d'enregistrer ses lettres de noblesse.

Le 16 avril 1734, il se marie avec Marie-Françoise Bourreau

et héritière de Claude de Racine, écuyer, seigneur de Forgerard, de Palleteau.

B) Noble Vincent de Tascher, frère aîné du précédent, fait un échange avec celui-ci de certains héritages assis dans la paroisse de Danjeau.

Vincent de Tascher de la Pagerie eut deux fils, l'un, Marin de Tascher, tué à la bataille de Saint-Quentin, et l'autre, Isaac de Tascher, écuyer, sieur de la Pagerie, de Palleteau, marié à Louise de Philenis le 15 avril 1535. Ledit Isaac de Tascher est maintenu dans sa noblesse depuis 1518.

Isaac Tascher de la Pagerie et Louise de Philenis ont un enfant : Pierre de Tascher, écuyer, sieur de la Pagerie, qui épousa, le 16 mai 1619, Jeanne de Ronsard.

Trois enfants naissent de ce mariage, François de Tascher, écuyer, sieur de la Pagerie de Saint-Mandé, qui épouse, à Bergues, S. Vénode, le 19 janvier 1647, Pétronille-Marie d'Arnoul, fille de Jean d'Arnoul, écuyer, sieur de Malchem.

En 1674, François Tascher de la Pagerie, commandant de la noblesse du baillage de Blois, amène le corps dont il est le chef au maréchal Turenne, qui défend, les armes à la main, les droits du royaume.

Dans les archives de la famille de Tascher est pieusement conservé le haut témoignage de satisfaction que le grand capitaine se plut à délivrer à son lieutenant, après la défaite infligée aux Impériaux, à Sinzheim, dans l'ancienne Souabe, à vingt kilomètres de Heidelberg.

Ce François de Tascher est le grand-père de Gaspard-Joseph Tascher de la Pagerie, qui émigrera aux îles au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

François eut deux frères : Jean de Tascher, écuyer, lieutenant de cavalerie, et Jacques de Tascher, écuyer, lieutenant dans le régiment de Noirmoustier.

Cette génération de Tascher ne fut pas avare de son sang : les deux frères de François furent tués au service du roi ; Jean, à Turin, et l'autre à Bergues, en Flandre.

Race guerrière dont les qualités réussirent à perpétuer le régime de la royauté jusqu'à la Révolution : cantonnée dans ses terres, loin des intrigues

de la Chevalerie, jeune fille d'excellente famille, descendant de Blain d'Esnambuc, l'héroïque conquérant des Antilles françaises.

La jeune fille apporte des biens assez rondelets situés surtout au Carbet et dans l'île voisine, au sud de la Martinique, à Sainte-Lucie.

Plus tard de Tascher habite le Carbet.

De ce mariage sont issus d'abord : Joseph-Gaspard, né le 5 juillet 1735, baptisé le 18 juillet de la même année dans l'église Saint-Jacques (du Carbet). C'est le père de Joséphine.

L'enfant fut tenu sur les fonts baptismaux par messire Charles-François de la Touche Beauregard et Mme de Saisset.

En second lieu, Marie-Euphémie-Désirée, née le 10 janvier 1739, à Sainte-Marie.

et des faveurs de la cour, cette noblesse avait pour principales ambitions de trouver d'honorables alliances, d'occuper sans déchoir le rang qui séyait à sa condition, et de se distinguer au service du roi.

A mener pendant la paix une vie large et parfois somptueuse, à s'adonner aux plaisirs de la chasse, à satisfaire certaines passions moins nobles, à lever et à entretenir des troupes pour le service de Sa Majesté, non seulement on ne fait pas fortune, mais on a peine à conserver l'héritage paternel et à ne pas entamer la dot apportée par une demoiselle issue de parents aisés, souvent riches.

Gaspard de Tascher, le descendant direct de François de Tascher, demeure dans la paroisse de Saint-Mandé en Dunois, diocèse de Blois. Il ne semble pas avoir suivi la carrière des armes. Il épousa en premières noces, le 6 février 1690, une demoiselle de bonne famille, Edmée-Henriette-Madeleine du Plessis-de-Savonnières, dont il eut une fille, Agathe, et en secondes noces, le 9 mai 1712, Anne-Marguerite Bodier, fille de Louis Bodier, écuyer, seigneur de Boisrenard.

Gaspard fut père de six enfants. Du second lit, il eut Anne de Tascher, née en 1713, et Madeleine, née le 13 février 1724. Elles furent reçues toutes deux à Sain-Cyr, l'une le 31 mars 1721 et l'autre le 31 août 1734, après enquêtes faites par les juges d'armes de France pour la réception de ces jeunes filles dans la maison royale de Saint-Louis.

Le fils cadet de Gaspard, Gabriel de Tascher, fut un homme d'église. Successivement chanoine de Blois, aumônier chez la Dauphine, abbé et vicomte d'Abbeville, il recueillit bénéfices et honneurs au cours de sa carrière, et sut se rendre utile à sa famille et en particulier à la branche qui était établie à la Martinique.

Le fils aîné de Gaspard, nommé Gaspard-Joseph, le frère du chanoine, n'est autre que le grand-père de celle qui est encore à naître et qui deviendra un jour l'Impératrice Joséphine.

Le troisième enfant est Marguerite-Robert, celui qui sera désigné sous le nom de baron de Tascher. Né le 5 mai 1740, il fut baptisé le 13 juin de la même année, à Sainte-Marie.

Marguerite-Robert, le frère cadet de Joseph, eut pour parrain M. Coupon, écuyer, seigneur de la Vernade, et pour marraine Marguerite Laguarrigue, veuve du seigneur Jean Jaham de Fontaine.

La seconde fille de Joseph se nomme Marie-Paule. Elle ne jouera qu'un rôle effacé dans l'histoire de Joséphine.

La troisième fille est Françoise-Rose, dite Rosette en famille, baptisée le 24 avril 1746 dans l'église de Saint-Pierre. Son parrain, Jacques-François le Merle, était capitaine de milice. Sa marraine se nomme Françoise-Rose, épouse de Louis Jaham de Geuneville.

Françoise-Rose de Tascher, Rosette, resta vieille fille. Elle accompagna son père en France, quand il y vint avec Joséphine. Elle mourut à Fort-de-France, sous le premier empire.

Nature peu sympathique, quémandeuse, forcenée dépensière, sans cesse on paya ses dettes.

Les noms de Jaham, Coupon, Latouche de Beauregard, cités dans les actes précédents, les noms de ceux qui assistèrent au contrat de mariage de Tascher et de Mlle de la Chevalerie, à savoir : les le Merle de Beaufond, Rochechouart, de Jars, d'Audifredy, Duboulay, Blondel, Dorzon, Valtier de la Neuville, indiquent que les Tascher comptaient au nombre de leurs parents, de leurs alliés et de leurs amis, les familles les plus recommandables de la Martinique.

Les fils de Tascher grandissaient. Leur père se décida à les envoyer en France pour tenir les places qui incombaient aux fils de gentilshommes.

Grâce à l'intervention de leur oncle, l'abbé de Tascher, aumônier de Mme la Dauphine, et après la production des

actes de noblesse établis de nouveau par d'Hozier, le père de Joséphine, Joseph, âgé de 16 ans, fut attaché en qualité de page à la maison de Mme la Dauphine, Marie-Joséphine, fille du roi de Pologne.

Il y resta de 1751 à 1755 ; après quoi il fut nommé sous-lieutenant et obtint, par faveur, de servir dans un régiment tenant garnison à la Martinique, où était établie sa famille.

En 1754 ce fut le tour de son frère, Marguerite-Robert, d'entrer au service de la Dauphine. Il y demeura trois ans en qualité de page. En 1757, nommé garde de la marine, il fut employé à Rochefort.

Quand Joseph-Gaspard de la Pagerie, le père de Joséphine, retourna aux Antilles comme sous-lieutenant des compagnies franches de la marine détachées à la Martinique, il avait vingt ans.

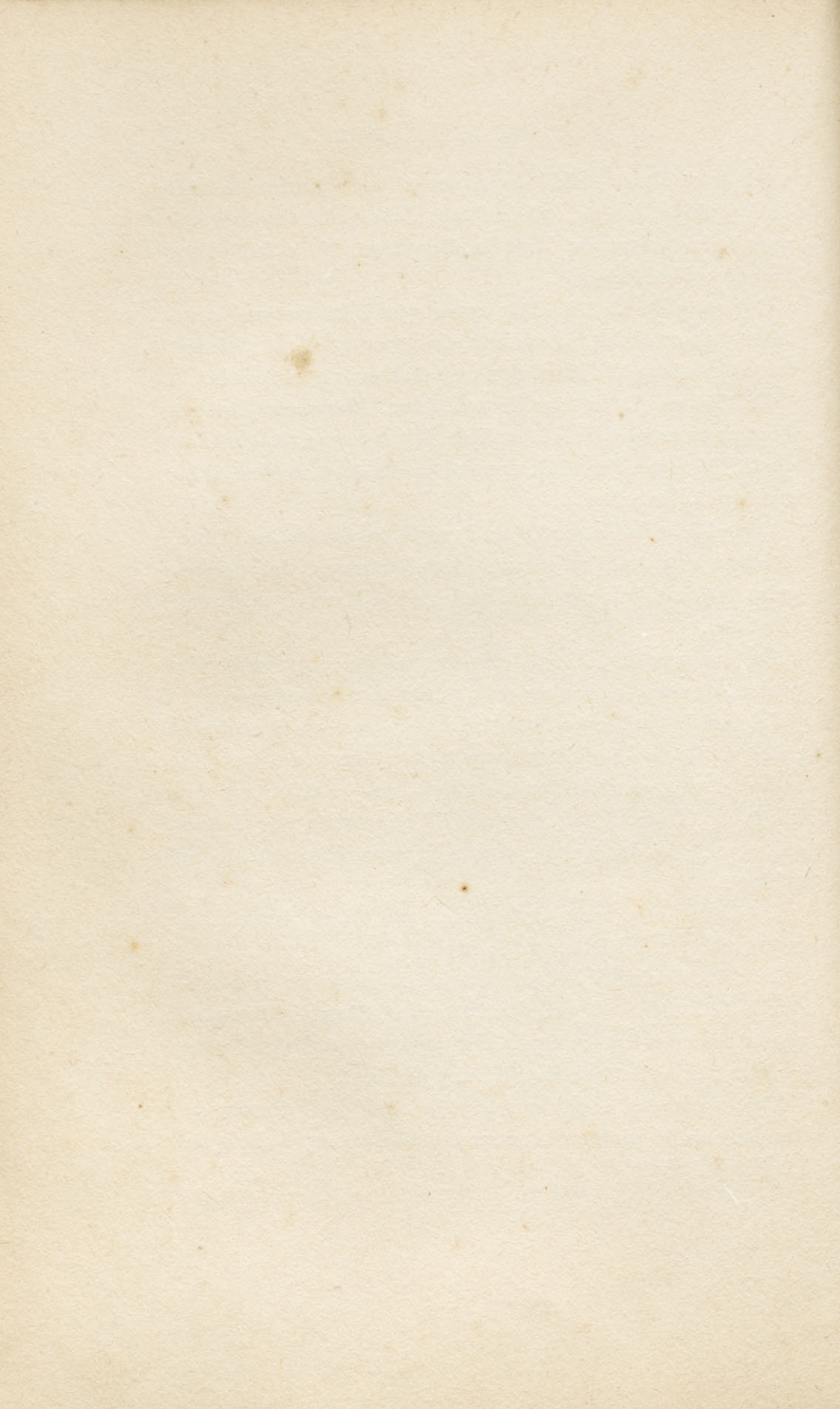
De tous les côtés, l'Angleterre essayait de contrecarrer nos projets, de nous faire échec et de ruiner notre commerce.

Jalouse de l'influence française aux Indes et en Amérique, notre vieille rivale cherchait sur terre et sur mer des querelles et des complications, suscitait des conflits sur les bords de l'Ohio, faisait attaquer à l'improviste nos navires qui, sous la foi des traités, vogaient tranquillement et sans méfiance.

Cet état de brigandage *ante bellum* prit fin, et les hostilités commencèrent officiellement le 18 mai 1756.

En 1756, Louis XV estima qu'il fallait passer de la défensive à l'offensive et que, pour attaquer l'Anglais, Bompar, gouverneur des îles du Vent, était parfaitement désigné pour commander les flottes françaises aux Antilles.

C'est dans ces conditions que le nom de François de Beauharnais fut prononcé comme futur successeur de Bompar à la Martinique.



## CHAPITRE III

### Les Beauharnais

Originnaire de la Bretagne, cette famille s'est établie dans l'Orléanais<sup>1</sup> à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Le premier personnage du nom de Beauharnois<sup>2</sup> est, au dire de Saint-Simon cité par Lalanne, celui qui épousa Mme de Miramon et dont le père, « riche bourgeois d'Orléans, avait obtenu des lettres patentes pour changer son sale et ridicule nom en celui de Beauharnais ». Cette affirmation est contestable.

François de Beauharnais<sup>3</sup> était entré au service, le 8 juillet 1729, comme garde de marine. Fait enseigne en 1733, il avait été nommé lieutenant de vaisseau en 1742. Durant cette période, il eut l'occasion de se rendre deux fois à la Martinique, d'abord en 1732, sous les ordres de Rossel, plus tard, en 1740, alors qu'il était enseigne, sur *le Juste*, commandé par M. de Rochambeau, dans l'escadre du marquis d'Antin. Il avait débuté au Canada et y était de 1727 à 1737.

Le 27 décembre 1748 il avait été fait chevalier de Saint-Louis.

1. Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, on trouva les traces d'un J. de Beauharnais, marchand à Orléans (Bib. nat. Manusc. Nouvelles acquisit. franç., 9653, p. 1423.).

Voir aussi Bib. nat. Manusc. Nouvelles acquisit. franç., 9270 et 9324.

Archives des colonies. Dossier Beauharnais.

2. Voir à la fin du présent chapitre (p. 21) la généalogie des Beauharnais.

3. Bib. nat. Manuscrits. Nouv. acq. franç., 9279, p. 76-82.

Quand le poste de major des armées navales devint vacant, en 1754, il y eut compétition entre plusieurs candidats. Dans une note dressée à cette occasion pour indiquer la valeur des personnalités qui étaient présentées, il est dit que de Beauharnais, capitaine de vaisseau depuis 1751 seulement, est peut-être trop jeune de grade pour occuper le poste de major de la Marine, mais « il a une réputation très bien établie dans la marine, c'est un officier sage, raisonnable, appliqué ».

En dépit des timides réserves précédentes, François de Beauharnais fut nommé major des armées navales à Rochefort, en 1754.

C'est dans ce poste que la faveur royale vint le trouver, sans qu'il l'eût sollicitée, ainsi qu'il l'affirme dans un placet que plus tard il adressa à Louis XV. En réalité, comme tout bon candidat, il n'était pas resté inactif.

Pour succéder à Bompar, gouverneur des îles du Vent, François de Beauharnais<sup>1</sup> fut proposé en haut lieu.

Le rapport fait au roi au sujet du remplacement de M. de Bompar au gouvernement général des îles du Vent, contient les lignes suivantes :

« ... On propose pour le (M. de Bompar) remplacer dans le gouvernement des isles du vent, le sieur de Beauharnais, capitaine de vaisseau et major de la marine à Rochefort.

C'est un sujet aimé et estimé de son corps. Il est d'un caractère doux et liant; il a du talent. Il s'est toujours conduit avec beaucoup de sagesse; il a bien rempli toutes les missions dont il a été chargé, et d'ailleurs son nom est aussi connu dans le service des colonies que dans celui de la marine. »

A la fin de 1756 la décision royale était prise. « Étant nécessaire de pourvoir au gouvernement général de nos îles d'Amérique — écrivait le roi, — nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix,

1. Bibl. nat., Man.; coll. Margry, 9279, p. 817



pour remplir cette importante charge, que de notre très cher et bien-aimé le marquis<sup>1</sup> de Beauharnais. »

A la tête d'une fortune considérable, ayant dans la Marine et aux colonies des parents et amis haut placés, François de Beauharnais arrive aux Antilles revêtu d'une haute autorité, qualifié déjà de marquis par le roi.

Pendant que M. de Beauharnais est encore en Europe, Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie est employé par Bomparr à augmenter les fortifications de Fort-Royal. Il est fait lieutenant en premier de la compagnie des canonniers et bombardiers de la Coste.

Ce fut le 13 mai 1757 qu'à Fort-Royal, en compagnie de sa jeune femme, débarqua du vaisseau *le Hardy*, commandé par Latouche-Tréville, messire François de Beauharnais, gouverneur et lieutenant-général des îles de la Martinique, de la Guadeloupe, Marie-Galante, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Désirade, la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, les Grenadines, Tabago, Saint-Vincent, Cayenne et ses dépendances et les îles du Vent, de l'Amérique. Cette énumération<sup>2</sup> suffit pour montrer quelle était l'importance de notre domaine d'outre-mer, en Amérique, au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

De Beauharnais s'occupa immédiatement de la réorganisation des milices et de la course. Il visita successivement la Guadeloupe, la Grenade et Sainte-Lucie. A la fin de l'année 1757 il termina son inspection et rentra à la Martinique. L'an-

1. François de Beauharnais sera fait, par la suite, marquis par le Roy. Si, en 1736, il est déjà qualifié de marquis, c'est qu'il était d'usage de donner un titre d'honneur aux gouverneurs généraux. On n'expédiait point de brevet dans ces occasions. On se contentait d'insérer le titre de marquis dans les provisions du gouverneur général. Margry, *loc. cit.*, 9279, p. 54.

2. Il est question de placer la Guadeloupe et la Martinique sous l'hégémonie d'un seul chef. L'institution de gouvernements généraux a rendu, dans ces dernières années, de grands services à la France. On a vu que l'expérience en avait été faite depuis longtemps sous l'ancien régime, justement dans nos colonies d'Amérique.

cien gouverneur, M. de Bompar, s'embarqua sur *le Hardy* qui avait amené son successeur à Fort-Royal et retourna en France où l'appelait la confiance royale.

C'est vers cette époque que M. et Mme de Beauharnais firent connaissance de la famille de Tascher, qui habitait alors le chef-lieu de la colonie.

De bonne maison, les Tascher, on l'a vu, étaient originaires de l'Orléanais. Cette province était depuis plusieurs siècles habitée par la famille des Beauharnais. Mme Henriette de Beauharnais, née Pyvart de Chastullé, avait de nombreux parents dans ce pays.

Existait-il, comme on l'a avancé, une ancienne alliance entre les ascendants de M. de Tascher et ceux de M. de Beauharnais ?

C'est possible, mais ce n'est pas démontré. La parenté, dans tous les cas, se produisit par la suite.

Au point de vue de la noblesse, les Tascher ne le cèdent en rien aux Beauharnais. Entre eux existent, sinon des alliances, du moins des amis communs et des souvenirs de l'Orléanais.

Le gouverneur a, de par ses fonctions, une autorité morale de premier ordre. Il est, de plus, très riche. Mais Tascher, inscrit sur les registres du Conseil supérieur de la Martinique, est un colon dont l'amitié peut être précieuse dans le maniement des hommes et des affaires de ce pays, que de Beauharnais ne connaît pas.

M. Tascher de la Pagerie et sa femme ont, à Fort-Royal, avec eux, leur fils aîné, Joseph, lieutenant, et leurs trois filles : l'aînée, Marie-Euphémie-Désirée, dite Edmée, Marie-Paule et Marie-Françoise-Rose.

Une amitié s'établit rapidement entre les deux familles et en particulier entre Mme la marquise de Beauharnais et Marie-Euphémie-Désirée.

La famille de Tascher fréquentait assidûment l'hôtel du gouvernement, non sans exciter de violentes jalousies.

*Note 2 de la page 17.* — Pierre d'Hozier et Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, juges d'armes, ont reçu\* en original les titres justificatifs de filiation depuis François Beauharnois.

Guillaume son fils, seigneur de Miramon et de la Chaussée, épousa, le 20 janvier 1390, Marguerite de Bourges.

Un de ses fils, Jean, servit sous le comte de Dunois et fut un des témoins nommé pour la justification de Jeanne d'Arc, avec Pétronille, sa femme, sœur de Louis de Coutes, gentilhomme que Charles VII avait mis auprès de la Pucelle.

Guillaume de Beauharnais, seigneur de Miramon, de la Chaussée, de la Grillière et de Villechauve, donna son aveu à la Cour des Comptes de Paris l'an 1504, des terres de Miramon et de la Chaussée. Il s'était marié le 20 septembre 1499 avec Marie Le Vassor.

Son fils qui porte, outre les titres précédents, ceux d'Outreville, de Beaumont, de Sedenay, épousa le 11 février 1531, Jeanne de Saint-Mesmein.

Tous ces Beauharnais sont des hommes de robe, établis dans les finances et dans la magistrature.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, ils font leur entrée dans l'armée, mais occupent de préférence des postes importants dans les finances, témoin Guillaume, écuyer, seigneur d'Outreville, de la Chaussée, de la Boissière, et de Sedenay qui, né vers 1567, et après avoir débuté dans la carrière des armes comme son frère aîné, se trouve, par la suite, pourvu d'une charge de président trésorier général de France au bureau des finances, et est nommé, le 18 janvier 1620, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé. Deux autres de ses frères furent aussi conseillers du roi. Deux sœurs moururent de la peste, et la dernière fille, Anne de Beauharnais, épousa le 11 juin 1605 Paul Philypeaux, chevalier, seigneur de Pontchartrain, alliance qui ne sera pas inutile, par la suite, aux Beauharnais, entrés au service du roi dans la marine et les colonies. Ce Pontchartrain, conseiller, secrétaire général, est, en effet, l'aïeul du chevalier de Pontchartrain et le trisaïeul du comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État de la Marine sous Louis XV.

En 1616, François de Beauharnais, deuxième de nom, est conseiller du roi. Marié le 17 février 1597 à Anne Brachet, dame de la Boische, il a huit enfants dont un, François, est conseiller d'État, conseiller de la reine, maître des requêtes. Sa sœur, Marie-Anne, épouse son cousin Jean Philypeaux de Monthléry, conseiller d'État, intendant de Paris, frère du chancelier de Pontchartrain.

Un des frères, Jacques, sieur de la Grillière, directeur des fortifications de Leride, en Catalogne, en septembre 1642, est tué au siège de Casal.

Un troisième frère, nommé Guillaume, le premier Beauharnais ayant pris du service dans la marine du roi, fut fait capitaine d'un navire commandé par l'archevêque de Bordeaux, en 1640.

Jean de Beauharnais, chevalier, seigneur de la Boische, de Villechauve, de Beaumont et de la Chaussée, notaire de la chambre du roi Louis XIII gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller, maître d'hôtel ordinaire

\* D'Hozier. *L'Armorial général de France*. Beauharnois. Registre 5<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie 75, Paris, MDCCLXIV.

du roi le 4 septembre 1652, épouse demoiselle Mallet et meurt en 1661.

Du mariage de Jean et de demoiselle Mallet naquit :

François de Beauharnais, chevalier, seigneur de la Boische, de la Chaussée, de Beaumont, de Beauville (c'est le grand-père du marquis de Beauharnais, gouverneur de la Martinique).

Ce François, lors de la convocation de la noblesse du royaume, servit avec distinction. Il épousa, par contrat du 14 septembre 1664, Marguerite-Françoise Pyvart de Chastullé, fille de Jacques Pyvart, conseiller du roi, maître ordinaire de la chambre des comptes de Blois.

Les Beauharnais qui, jusque-là, ont des charges dans les finances, vont devenir des coloniaux et de vigoureux marins qui rendront de grands services au roi dans les pays d'outre-mer.

François de Beauharnais et Françoise Pyvart de Chastullé donnent naissance à quatorze enfants, dont un, Claude, sera le père du futur gouverneur de la Martinique.

1° Jacques de Beauharnais de la Boische, lieutenant dans un régiment de marine le 12 avril 1687, capitaine le 7 juin 1688, se fait tuer au siège de Mayence (1688).

2° François de Beauharnais, chevalier, baron de Beauville, seigneur de la Chaussée, de Beaumont, conseiller du roi, intendant général des armées navales, intendant de justice, police et finance des pays de la Nouvelle-France, Arcadie, îles de Terre-Neuve, etc., intendant général de la Marine en 1704, intendant de la Marine à Rochefort, 24 mars 1710, intendant de justice à la généralité de la Rochelle.

Il avait épousé Anne du Grès, morte sans enfants.

Sa Majesté érigea la terre et seigneurie de Port-Maltois (sur la côte de l'Arcadie) en baronnie, sous le nom de Beauville, par lettres patentes du 25 juin 1707. Ce Beauharnais, intendant général, est l'oncle du gouverneur général des îles du Vent.

3° Jean-François de Beauharnais, chevalier, seigneur de Moulon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du roy en juillet 1707, épouse Marie-Madeleine de Penillon, dame de Moulon.

4° Charles de Beauharnais de la Boische, appelé d'abord le chevalier, puis le marquis de Beauharnais, qualifié de haut et puissant seigneur, d'abord garde de la Marine le 13 février 1691, enseigne le 1<sup>er</sup> janvier 1672, capitaine de vaisseau le 23 avril 1708, chevalier de Saint-Louis en 1718, fut nommé gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France (Canada), le 11 janvier 1726, commandant honoraire de l'ordre de Saint-Louis le 22 mars 1732, chef d'escadre des armées navales, lieutenant général des dites armées navales à Brest le 1<sup>er</sup> janvier 1748. Après soixante-trois ans de service, il mourut rue Thévenot, à Paris, et fut enterré en l'église Saint-Sauveur le 12 juillet 1749.

Cet oncle du gouverneur général eut donc une brillante carrière. C'était un vrai colonial. Il découvrit les Montagnes Rocheuses. Vigoureux marin, il établit solidement la réputation de Beauharnais dans la Marine. Il était resté 22 ans gouverneur de la Nouvelle-France. Il avait détruit la nation des sauvages Renards, qui troublaient la tranquillité du Canada.

Il ne laissa pas d'enfant. Il avait épousé, le 16 août 1716, Renée Pays, veuve Hardouineau.

5° Claude, qui suit.

6° Guillaume de Beauharnais de Beauville, chevalier, servit quarante ans dans le corps de la Marine. Chevalier de Saint-Louis, il fut nommé capitaine de vaisseau le 10 mars 1734.

A maintes reprises il donna des preuves de sa valeur. Il mourut à Saint-Domingue, au petit Goave.

7° Jeanne-Élisabeth de Beauharnais, s'unit à Michel Bégon, seigneur de la Picardière.

8° Anne de Beauharnais, se maria avec Pierre-François le Juge.

9° Catherine-Françoise.

10° Il est un Beauharnais, Beauharnais du Colombier et depuis de Beauville, dont on ne trouve pas tracé dans l'armorial, mais qui doit vraisemblablement faire partie d'un des quatorze enfants de François de Beauharnais et de Françoise Pyvart de Chastullé.

Ses états de service se trouvent au ministère des Colonies.

Il entra au service comme garde de la Marine le 12 mai 1697, fut nommé lieutenant au Canada en 1702, puis capitaine dans la même colonie, enseigne de vaisseau en 1703, lieutenant de vaisseau le 10 mars 1734. Il mourut sur le *Léopold*, le 17 février 1741.

5° Le cinquième enfant est Claude de Beauharnais, seigneur de Beaumont et de Villechauve. C'est le père du gouverneur général de la Martinique.

Claude, nommé le 1<sup>er</sup> janvier 1691 garde de la marine, fut aussi un véritable colonial. Il passa enseigne en janvier 1696. Avec d'Iberville, il alla à la découverte du Mississipi, sur la frégate *le Marin*, commandé par le chevalier de Surgères. Successivement lieutenant de vaisseau, capitaine de frégate le 25 novembre 1712, chevalier de Saint-Louis en 1718 et capitaine de vaisseau le 17 mars 1727. Il fut reçu le 4<sup>er</sup> juillet 1718 par le roi en personne. Il mourut en janvier 1738 aux environs d'Orléans, après avoir servi pendant 38 ans dans le corps de la Marine.

Il avait épousé Renée Hardouineau, fille de Pierre Hardouineau, le deuxième mari de Renée Pays, remariée en troisièmes noces avec Charles, marquis de Beauharnais. Il se trouvait donc être le gendre de son frère, Charles de Beauharnais, qui s'était marié avec la veuve Hardouineau.

Claude eut deux fils : 1° François et Claude, comte des Roches-Baritaud, dont on ne tardera pas à entrevoir la silhouette à la Martinique.

François, le fils aîné de Claude, le découvreur du Mississipi, fut tout d'abord connu sous le nom de Beauharnais-Beaumont, chevalier, baron de Beauville, seigneur de Villechauve, qualifié de haut et puissant seigneur, et de marquis par le roi lui-même lors de la nomination du susdit François au poste de gouverneur des îles du Vent.

Né à la Rochelle le 8 février 1714, gentilhomme, garde de la Marine en 1729, enseigne en 1733, lieutenant des vaisseaux du roi en 1741, chevalier de Saint-Louis en 1747 et capitaine des vaisseaux du roi en 1751.

C'est à ce moment qu'il épousa, par contrat du 6 septembre 1751 (célébration du mariage le 13 du même mois), Marie-Anne-Henriette Pyvart de Chastullé.

Il n'est pas sans intérêt d'établir la filiation des Chastullé pour démêler leur parenté avec les Beauharnais.

Jacques Pyvart de Chastullé, conseiller du roi, eut deux enfants :

A) François ; B) Marguerite-Françoise.

A) François, marié à Jeanne Hardouineau, fille de Renée Pays, veuve

Hardouineau, épouse en troisièmes nocés de Charles de Beauharnais, oncle du gouverneur général de la Martinique.

De ce mariage sont issus : 1<sup>o</sup> François-Louis-Marie de Chastullé, capitaine aux gardes françaises ; 2<sup>o</sup> Marie-Anne-Henriette de Chastullé, qui épouse François, le gouverneur général de la Martinique.

B) Marguerite-Françoise de Chastullé se marie avec François de Beauharnais, le grand-père du gouverneur de la Martinique.

Leur fils est Claude de Beauharnais, le découvreur du Mississipi, père du gouverneur de la Martinique. Leur petit-fils François épouse Anne-Henriette Pyvart de Chastullé.

Par les Chastullé, le gouverneur de la Martinique est le neveu à la mode de Bretagne de sa femme.

Charles de Beauharnais, gouverneur du Canada, oncle du gouverneur des îles du Vent, avait épousé le 16 août 1716 Renée Pays, mariée en premières nocés à M. Galichon, en secondes nocés à M. Hardouineau, écuyer, seigneur de Landiamer.

Renée Pays, veuve Hardouineau, possédait une fortune personnelle du vivant de son mari. Elle avait de son second mari deux filles dont elle était tutrice : 1<sup>o</sup> Jeanne Hardouineau, qui épousa François Pyvard de Chastullé (le père de Marie-Anne-Henriette de Chastullé, femme de François, gouverneur général des îles du Vent).

2<sup>o</sup> Renée Hardouineau, qui épousa Claude de Beauharnais, le père de François de Beauharnais, gouverneur général des îles du Vent.

De ces mariages entre les Chastullé, les Hardouineau et les Beauharnais résultent des parentés complexes et, par suite, des procès lors du décès des différents membres des familles Hardouineau et Chastullé.

Par les Hardouineau, Henriette de Chastullé, femme du gouverneur général des îles du Vent est la mère de son beau-père Claude de Beauharnais, et elle est sa cousine germaine par les Chastullé.

Le gouverneur général qui réside à la Martinique, François de Beauharnais, est par les Chastullé le neveu à la mode de Bretagne de sa femme, et son cousin germain par les Hardouineau.

Alexandre de Beauharnais, futur mari de Joséphine, aura donc à recueillir des héritages multiples dont les fruits sont à Saint-Dominique.

En effet son oncle, Guillaume de Beauharnais, mort à Saint-Dominique, au petit Goyave, a laissé à son père, gouverneur des îles du Vent, des biens sis en cette île.

Mais il aura une part de la succession de Renée Hardouineau, sa grand-mère (femme de son grand-père Claude de Beauharnais), et une part de la succession de Jeanne Hardouineau (sa grand-mère maternelle).

Des procès devaient presque fatalement éclater. En effet, quand la veuve Hardouineau se maria avec M. Charles de Beauharnais, ses enfants, Joseph, Jean, Louis, étaient mineurs. Elle devint tutrice et Charles de Beauharnais fut le tuteur des enfants.

Comme elle possédait personnellement des biens à Saint-Dominique avant la mort de M. Hardouineau, et qu'elle avait été mariée avec son défunt époux sous le régime de la communauté, elle était appelée à administrer une fortune considérable. Quand sa fille Renée se maria à Claude de Beauharnais elle la dota d'une somme de cent mille livres. Renée renonça à se faire rendre compte des biens de la succession.

Mais son autre fille, Jeanne, se maria à la Rochelle, en 1718, avec M. Pyvart

de Chastullé. Il fallut ajourner les comptes de tutelle. Différents procès surgirent.

Mme Charles de Beauharnais, née Pays, veuve de Hardouineau, demanda une séparation de biens. Mme Claude de Beauharnais et Mme de Chastullé, ses deux filles, se désistèrent et firent une transaction. Mais plus tard, quand le mari de la veuve Hardouineau, Charles de Beauharnais, fut nommé au généralat du Canada, il y eut de nouveaux dissentiments.

Mme Charles de Beauharnais demanda à nouveau la séparation des biens, et la dame de Chastullé, sa fille, réclama des comptes de tutelle.

M. de Chastullé chercha à entrer dans une partie des biens de sa femme. Il défendit aux économes des habitations de la Ravine et de l'Aeul de ne se dessaisir des effets et fruits desdites habitations qu'entre ses mains, sur ce que l'habitation de la Ravine était un bien propre de communauté avec M. Hardouineau, ou du moins qui n'était pas déjà en communauté avec Mme Charles de Beauharnais.

Telle était la situation assez compliquée au point de vue des successions et des héritages entre les différents membres de cette famille.





## CHAPITRE IV

### Échec des Anglais à la Martinique Perte de la Guadeloupe

Pendant ce temps l'Angleterre ne restait pas inactive. L'amiral Moore avait été envoyé pour attaquer les colonies et les flottes françaises. La Guadeloupe était dégarnie de troupes. M. de Beauharnais y expédia du secours, sous la conduite du chevalier Pelletier. Joseph-Gaspard de la Pagerie passa à la Guadeloupe où il devait se signaler.

A la fin de cette année et au commencement de 1759, arrivèrent successivement à Fort-Royal le vaisseau *le Florissant* et deux frégates, *la Bellone* et *l'Aigrette*. *La Bellone* était commandée par Claude de Beauharnais, chevalier, seigneur de la Chaume, de la Boufferie, de la Cour, né à Rochefort le 16 janvier 1717. C'était le propre frère du gouverneur général de la Martinique.

Sur cette même frégate était embarqué Robert-Marguerite de Tascher, l'oncle de Joséphine. Nommé garde de la Marine, après avoir terminé son temps de service chez la Dauphine, il faisait sa première campagne sous les ordres de Claude de Beauharnais.

Joseph-Gaspard de la Pagerie, au commencement de 1759, était revenu de la Guadeloupe à la Martinique.

Dès cette année, Marie-Paule de la Pagerie faisait un riche

mariage avec M. Du Gué, ancien mousquetaire, issu d'une bonne famille.

C'est le 14 janvier 1759 qu'une flotte<sup>1</sup> commandée par Moore et composée de douze vaisseaux de ligne, de cinq frégates, de quatre galiotes à bombes et de soixante bâtiments de transport fut aperçue à la hauteur de la Martinique.

L'Anglais disposait de 6.000 hommes de débarquement. Repoussé sur la côte orientale de la Martinique, Moore se dirigea vers Fort-Royal.

Le gouverneur général expédia en France *l'Aigrette* et *la Bellone* pour demander d'urgence du secours. *La Bellone* portait le comte de Beauharnais, vigoureux marin, et Robert-Marguerite de Tascher.

Le commandant du *Florissant*, de Maurville, resta sous les canons du fort Saint-Louis, où il devait s'illustrer.

Fort-Royal avait pour défenseurs : 480 hommes de troupes, 36 bombardiers et 80 suisses.

Joseph-Gaspard de la Pagerie, chargé des travaux de défense, fut employé pour la durée du siège à la levée dudit siège. Ainsi que le sieur de Renaudin, M. de Beauharnais l'attacha à sa personne.

Dans cet extrême péril, les planteurs prirent les armes et, par le magnifique courage qu'ils déployèrent au Morne-Tartenson, ils brisèrent l'élan des Anglais qui durent s'embarquer en tout hâte.

Comme leurs compatriotes, Joseph-Gaspard de la Pagerie et de Renaudin, son futur beau-frère, avaient fait bravement leur devoir.

Moore, battu, cingla vers la Guadeloupe. La Martinique

1. Archives du ministère des Colonies. Correspondance générale, 1759-1769. — Sidney-Daney. *Histoire de la Martinique*. Fort-Royal, 1846, t. III, p. 245. — Mémoire présenté à M. de Beauharnais, par le Conseil supérieur de la Martinique. S. l. n. LK<sup>12</sup> 107. — Dessales. *Histoire générale des Antilles*. Paris, 1848, t. V, p. 449. — Bibl. nat. Manuscrits; collection Margry (Fr. Nouv. acq., 9404).

avait été miraculeusement sauvée par l'énergie des colons, des militaires, des marins et des esclaves. Cette page glorieuse reste inscrite en lettres d'or dans l'histoire de la Martinique.

Mais la flotte anglaise allait écraser de ses feux les défenses de la Basse-Terre (Guadeloupe).

Nadau du Treil, gouverneur particulier de la Guadeloupe, placé sous les ordres de Beauharnais, gouverneur général qui était à Fort-Royal (Martinique), se trouvait dans une déplorable posture. Il ne disposait que de peu de soldats ; il n'avait pas de munitions, et les défenses de l'île étaient insuffisantes.

M. de Beauharnais se trouva fort en peine de porter un secours immédiat aux défenseurs de la Guadeloupe. Cependant, dès le 13 février 1759, il y expédia des volontaires. Craignant un retour de l'ennemi sur la Martinique, il arma les forts de Fort-Royal.

Une escadre française commandée par Bompar arrive, sur ces entrefaites, à la Martinique.

De concert avec cet amiral, de Beauharnais se décide à aller attaquer Moore à la Guadeloupe. On a avancé que Beauharnais s'était attardé à Fort-Royal et qu'il ne voulut pas quitter cette ville, pour se porter au secours de Nadau, avant d'avoir assisté au mariage de Mlle de Tascher.

La lecture de la correspondance officielle démontre que si l'expédition subit un retard, la faute en incombe surtout à Bompar, qui hésitait à attaquer l'imposante flotte anglaise.

Quoiqu'il en soit, le mariage de Désirée de la Pagerie<sup>1</sup> eut lieu le 19 avril 1759, et la flotte française mit à la voile le 24 avril.

1. *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 30 janvier 1907, n. 5137.  
— Bibl. nat., Manuscrits. Nouvelles acq. fran. 9404, p. 193.

La flotte française, inférieure à l'escadre anglaise, était composée de 8 vaisseaux, de 3 frégates, et comptait 702 canons. A bord il y avait 5.130 hommes.

De Beauharnais amenait à la Guadeloupe 600 hommes de troupe et 200 volontaires martiniquais. Monté sur la frégate *la Fleur de Lys*, Beauharnais débarqua aux environs de Sainte-Anne, à la Grande-Terre (Guadeloupe).

La veille, Nadau avait signé la capitulation après trois mois de lutttes. De Beauharnais réunit un conseil de guerre et se décida à s'embarquer et à revenir à la Martinique, pour mettre cette île à l'abri d'une nouvelle attaque de Moore.

L'arrivée tardive des secours fut la cause de la chute de la Guadeloupe. Bompar n'avait pas fait tout son devoir et avait évité le contact avec la flotte britannique. De Beauharnais fut accusé de n'avoir pas essayé de reprendre l'offensive à la Guadeloupe, au lendemain de la capitulation de son subordonné, le gouverneur Nadau.

Celui-ci fut mis en jugement à la Martinique et condamné à la détention perpétuelle. Mais, plus tard, Nadau trouva grâce à la Cour.

Bompar, d'abord inquiété au ministère, sortit indemne de cette malencontreuse affaire.

Beauharnais fut remplacé au gouvernement des îles du Vent. Mais sa défaveur ne fut pas de longue durée. Le roi lui donna bientôt, en France, des marques non équivoques de sa bienveillance pour avoir, somme toute, sauvé la Martinique attaquée par des forces énormes, et conservé cette colonie à la France.

*La Bellone*, on ne l'a pas oublié, avait quitté la Martinique le 16 janvier 1759. Trois vaisseaux de ligne anglais lui donnèrent la chasse. Peu après, Claude de Beauharnais rencontra un autre vaisseau ennemi qu'il attaqua, captura et brûla sans coup férir. Le 21 février, *la Bellone* était à la hauteur

du cap Finistère quand, à son tour, elle se trouva en présence de deux frégates anglaises.

Le comte de Beauharnais, crânement, accepta un combat trop inégal. Après une résistance dont l'héroïsme fut généreusement proclamé par l'Anglais, il fut vaincu. Les Français avaient eu 60 hommes hors de combat, plusieurs officiers tués et blessés. Robert-Marguerite de Tascher se comporta vaillamment et fut blessé. Le rapport officiel de combat contient les lignes suivantes : « le sieur de la Pagerie, garde de la marine, a eu une entaille à la tête, de deux pouces et demi de longueur, qui lui a dénudé l'os. Il paraît mériter une gratification exceptionnelle de 400 francs ». Robert Marguerite se ressentit toute sa vie de cette blessure.

La conduite de Claude de Beauharnais fut hautement appréciée, et peu de temps après le combat de *la Bellone*, en juin 1759, le roi lui délivra des lettres pour l'érection en comté de la châtellenie, terre et seigneurie des Roches-Baritaud, en considération des services qu'il avait rendus.

Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud, s'était marié six ans auparavant avec Marie-Anne-Françoise Mouchard, connue dans la littérature de l'époque sous le nom de Fanny de Beauharnais.



## CHAPITRE V

### Madame de Renaudin, tante de la future impératrice

Entrée très vite dans les bonnes grâces et dans l'intimité du marquis et de la marquise de Beauharnais, Marie-Euphémie-Désirée devint bientôt l'amie de la femme du gouverneur général.

Le marquis et la marquise cherchèrent naturellement pour la jeune fille un placement avantageux.

Marie-Euphémie-Désirée n'était pas la banale protégée d'un haut et puissant seigneur. Par elle-même, par son propre mérite et ses remarquables qualités, elle attirait l'attention et était susceptible de tenir les plus hauts rangs.

De fort belle taille, Mlle Tascher de la Pagerie possédait les charmes qui assurent à une femme les plus grands succès dans le monde. Sa chevelure blonde, ses yeux bleus, son nez aquilin, l'élégant dessin de ses traits fins et distingués, son port superbe, faisaient de cette jeune fille une admirable créature.

Esprit vif, primesautier, en même temps solide et positif, la fille aînée de Gaspard-Joseph de la Pagerie se distinguait par la force de son intelligence, par la fermeté de sa volonté unie à une grande souplesse, et par une véritable puissance de domination. Une extrême bonté, une grande complaisance,

le dévouement à sa famille et à ses amis caractérisaient Marie-Euphémie-Désirée.

Sa prépondérante influence, de bonne heure se manifesta autour d'elle, au sein de sa famille, au milieu de son entourage.

Ce n'est pas seulement le marquis et la marquise de Beauharnais qui subiront son ascendant. Elle exercera une action manifeste sur ses deux frères, sur Joseph-Gaspard, son aîné, et sur Marguerite-Robert, d'un an moins âgé qu'elle.

C'est elle qui, de Paris, présidera à la destinée de sa famille; c'est elle qui, à distance, multipliera les conseils décisifs, et prenant par la main l'enfant qui un jour sera Joséphine, l'arrachera aux Trois-Islets où l'indolence paternelle s'obstine à la garder, la fera embarquer pour la France, et décidera ainsi de la prodigieuse destinée de la petite créole.

Avec une incroyable énergie et beaucoup de savoir faire, Marie-Euphémie-Désirée se tire des situations les plus difficiles. Elle maintient des fidélités chancelantes, des amitiés qui se refroidissent et qui s'éloignent. Sur le tard de sa vie elle épouse le marquis de Beauharnais. Ses charmes ne semblent pas périliter, à un âge plus avancé. A 62 ans, ses attraits sont encore tels que, pour la troisième fois, elle convole en justes noces avec Pierre Danès de Montardat, maire de Saint-Germain, plus jeune qu'elle de neuf ans.

Dès sa jeunesse se manifestent ses précieuses qualités de cœur. Au milieu des papiers de la famille de Tascher se trouve égarée une simple feuille de papier qui est la preuve de la bonté de Marie-Euphémie-Désirée.

A l'époque où le marquis de Beauharnais prenait possession de son gouvernement, au retour de sa tournée, Mme la Chevalerie de la Pagerie, la mère de Désirée de Tascher écrivait :



« Je donne<sup>1</sup> à ma fille Désirée la mulâtresse nommée Charlaute et sa fille Artémise pour le service et en disposer comme luy appartenant, déclare dès ce moment luy en faire présent.

« Fait à Fort-Royal, le 11 janvier 1758. »

Au-dessous de ces lignes se trouvent ces quelques mots tracés de la main de Désirée :

« Cette marque de bonté de ma mère m'a été d'autant plus sensible qu'elle m'a fourni l'occasion de donner la liberté à ces deux esclaves, dans la même année, au Fort-Royal de la Martinique, ce 12 avril 1758.

« Signé: Désirée Tascher de la Pagerie. »

Ainsi sentait et pensait cette jeune fille de dix-neuf ans, élevée dans le milieu colonial.

De semblables qualités devaient nécessairement exercer un bienfaisant rayonnement autour de la fille aînée de M. Tascher de la Pagerie.

Dans le courant de 1758 l'occasion sembla se présenter d'établir la fille aînée de M. de la Pagerie.

Le marquis de Beauharnais, mis au courant du penchant que M. Gilbert Voisin de Véronne, commandant des troupes détachées à Saint-Pierre, riche propriétaire de la Guadeloupe, avait manifesté pour Mlle Marie-Euphémie-Désirée de la Pagerie, s'entremet près du père du prétendant pour accélérer le mariage.

La jeune fille, au dire du gouverneur, a un mérite universellement reconnu : elle possède une figure des plus jolies et toutes les qualités essentielles pour rendre un mari parfaitement heureux. Elle est de bonne naissance et d'excellente éducation. Ce n'est que du côté de la fortune que l'on pourrait trouver quelques objections, ajoute M. de Beauharnais.

1. Manuscrit inédit. Archives de la famille de la Pagerie.

Le mariage n'eut pas lieu. Après la prise de la Guadeloupe, Gilbert Voisin de Véronne demanda sa mise à la retraite pour se consacrer à ses intérêts particuliers, mis en péril par l'occupation anglaise. Il tenta de se faire détacher à la Guadeloupe comme officier et n'y réussit pas; aussi accusa-t-il Beauharnais d'avoir essayé de le déshonorer, en voulant luy faire épouser « sa favorite ».

L'accusation est, dans plusieurs lettres, formellement portée; mais l'ancien prétendant semble obéir à un sentiment de vengeance, quand il dénonce son ancien gouverneur qui, avoue-t-il, a beaucoup fait pour lui. Il est plein de dépit de n'avoir pas réussi à être nommé à la Guadeloupe et de n'avoir pas été décoré de la croix de Saint-Louis, au moment de sa mise à la retraite. Son aigreur contre ses chefs directs, qui lui ont cependant accordé un congé temporaire alors qu'il réclamait sa retraite définitive, se donne libre cours à plusieurs reprises à partir du jour où il désire rester en activité.

C'est probablement à la même source qu'il faut remonter pour trouver l'auteur anonyme, un militaire, qui avança<sup>1</sup> que Beauharnais avait retardé son départ pour la Guadeloupe qu'assiégeaient les Anglais, dans l'unique but d'assister au mariage de Mlle de la Pagerie avec M. de Renaudin.

D'une ancienne famille militaire, les Renaudin avaient occupé différents postes importants aux îles.

Alexis-Michel-Augustin de Renaudin, ancien mousquetaire de la première compagnie, aide-major général de l'île de Sainte-Lucie<sup>2</sup>, avait été victime de l'injustice paternelle et d'une lettre de cachet.

Son père, déjà âgé, riche de plus d'un million, capté par des personnes désireuses de détourner l'héritage du vieillard,

1. Lettres sur la prise de la Martinique par les Anglais en 1762, s. l. n. d. LK<sup>12</sup> 408.

2. Bibl. nat. Manus. fr. nouvelles acquisitions, 9404, p. 222 et suiv.

l'accusa follement d'avoir tenté de l'empoisonner. En réalité, M. de Renaudin père avait cru sur parole une négresse qui, ayant reçu nuitamment un solide gars noir, et interpellée par son maître sur la cause du bruit dans l'appartement, n'avait pas hésité à déclarer que c'était M. Alexis-Michel, le fils de la maison, qui venait de mettre « quelque chose » dans une médecine destinée à son père.

La preuve fut faite par M. Bompar, gouverneur général, que cette accusation était absolument fausse. La négresse avait exploité la crédulité du vieillard. En fait, elle avait reçu un amant qui s'était enfui.

A la Martinique, parents, amis et voisins, les autorités, tous eurent la conviction et la certitude de l'innocence de de Renaudin fils.

Celui-ci quitta la Martinique et se rendit en France où il devait remplir une charge de conseiller au Parlement de Bordeaux. Mais de Renaudin père, hypnotisé par les monstrueuses déclarations de l'esclave, se plaignit à la Cour de la conduite de son fils.

Par un ordre du roi en date du 28 juin 1754, Alexis-Michel fut jeté dans la prison de Saumur où il séjourna pendant quatre ans, en dépit de ses protestations et de celles de ses chefs.

Remis en liberté, il demanda à servir sa patrie et retourna à la Martinique.

En gage de réhabilitation, il fut attaché à la personne du gouverneur général des îles du Vent, qui en fit son aide de camp.

M. de Renaudin père, gros propriétaire du Lamentin (Martinique) fut appelé au commandement des milices de cette île.

La réconciliation du père et du fils se trouva scellée par M. de Beauharnais.

D'une belle prestance, Alexis-Michel-Auguste de Renaudin rencontra, à l'hôtel du gouverneur, la sœur de son camarade de la Pagerie qui, attaché comme lui à la personne de Beauharnais, venait d'être de nouveau employé à l'armement des défenses de Fort-Royal.

Sans doute, Marie-Euphémie-Désirée de la Pagerie, dont le rôle est si important dans la destinée de Joséphine, était loin d'être une riche héritière. Mais après la crise que Renaudin venait de traverser, cet officier ne pouvait qu'être heureux et fier d'obtenir la main d'une jeune fille de bonne maison, très bien élevée, et reçue dans l'intimité du gouverneur général et de la marquise de Beauharnais.

C'est dans ces conditions que le mariage eut lieu.

M. de Renaudin fils n'était pas un mari modèle. Depuis la mort de son père, sa vie laissait à désirer. L'harmonie du ménage fut assez vite troublée. Cet officier n'était pas d'humeur facile et sa femme, douée d'un tempérament volontaire, n'avait aucune velléité de céder aux brutales injonctions de son mari.

M. de Renaudin ne tarda guère à se servir de moyens violents.

Est-ce sous l'influence de la crainte du présent ou du souvenir du passé, que Désirée de Tascher accusa de Renaudin d'avoir voulu l'empoisonner ?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle se retira chez ses parents, tandis que de Renaudin quittait la Martinique. Le 4 juin 1760 il était à Paris. A cette date, devant Pierre Chenu, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, le mari dressa une plainte contre sa femme qu'il avait laissée à la Martinique.

« Il déclare qu'il avait fait des avantages considérables à la dame son épouse pour lui assurer un état honnête et dans l'espérance que sa générosité contribuerait à maintenir l'union qui doit régner entre mari et femme, mais peu de temps après son mariage, de

mauvais et indignes conseils ont inspiré à l'épouse du comparant de s'éloigner de luy, sous le prétexte odieux qu'il avait voulu l'empoisonner.

La femme du comparant se retire chez ses père et mère sans vouloir se rendre à son domicile ny aux instances réitérées que luy fit le comparant, quoiqu'intérieurement elle luy ait toujours rendu justice. »

De Renaudin ajoute qu'il a appris, depuis son départ, que sa femme, assistée de son père, des sieurs Masse et Cardon, s'était transportée sur l'habitation qui provient de la succession de son père, et que ladite dame, son épouse, a forcé et fait forcer les portes des appartements, des armoires, a enlevé et fait enlever tous les effets, non seulement ceux de la succession, mais ceux qui appartiennent à son époux.

Cette pièce démontre que M. de Renaudin n'avait aucun reproche sérieux à adresser à sa jeune femme sur sa conduite privée.

Le marquis de Beauharnais était toujours à la Martinique. Sa femme mit au monde, le 28 mai 1760, à Fort-Royal, un autre fils, Alexandre de Beauharnais, le futur époux de Joséphine.

Mme Désirée de Renaudin fut choisie comme marraine de l'enfant, qu'elle tint sur les fonts baptismaux le 10 juin 1760.

Après la cérémonie, au dire d'un écrivain créole<sup>1</sup> d'ordinaire bien informé, la marraine, Mme de Renaudin, s'embarqua à Fort-Royal avec son père, sur *le Vaillant*, qui, sans désemparer, mit à la voile pour la France.

Dans le but de prouver que M. de Beauharnais et Mme de Renaudin étaient dans l'impossibilité de se quitter, liés qu'ils étaient par de coupables amours, on a affirmé<sup>2</sup> que la date du départ de Désirée de Tascher pour la France était inexacte.

1. Ruz de Lavison. *Études historiques et statistiques sur la population de la Martinique*. Saint-Pierre (Martinique), 1851, tome I, p. 418. LK<sup>12</sup> 898.

2. Fr. Masson. *Joséphine de Beauharnais*. Paris, p. 62.

« Le départ (de Mme de Renaudin) n'était pas plus vraisemblable, car M. de Beauharnais restait. Nulle pièce n'est rapportée qui montre Mme de Renaudin à Paris avant 1761. Elle ne quitta la Martinique qu'au mois d'avril de cette année, lorsqu'enfin, le 17, sur la frégate *l'Hébé*, M. et Mme de Beauharnais se déterminèrent à passer en France. »

S'il est certain que M. de Beauharnais ne quitta la colonie qu'en avril 1761, il est non moins bien établi que Mme de Renaudin se rendit en France l'année précédente, en 1760.

En effet, le 26 juin 1760, le marquis de Beauharnais écrivait<sup>1</sup> de Fort-Royal à Mme de Renaudin.

« Que de choses j'aurais à vous dire, Madame, s'il était question de vous faire part de toutes les inquiétudes que nous avons eu à votre sujet pendant votre voyage ; mais vous connaissez mes sentimens pour vous, ainsy vous este sûrement bien persuadé quelles sont grandes et quelles ne cesseront que lorsque nous serons à portée de savoir par vous-même de vos nouvelles ».

*Le m<sup>r</sup> de Beauharnais*

L'ancien gouverneur lui faisait part de la tristesse de son existence, qui ne cessera qu'au moment où il se trouvera en Europe. « En France, que nous dirons du mal de ce pays-cy, Madame.... »

Resté à la Martinique, M. de Beauharnais, loin d'être déchu et déclassé, comme on l'a écrit, tenait d'une main ferme les rênes du gouvernement. Il encourageait la course. Quand son successeur, M. le Vassor de Latouche, arriva à Fort-Royal, le 29 janvier 1761, la situation du pays était relativement satisfaisante. M. et Mme de Beauharnais restèrent à

1. Lettre inédite. Archives de la famille de la Pagerie.

Fort-Royal près d'un an après la naissance d'Alexandre.

Quand l'enfant put être sevré, l'ancien gouverneur et sa femme se décidèrent à rentrer en France. Mais ils ne pouvaient songer à exposer un enfant de moins d'un an aux privations, aux fatigues et aux dangers d'une longue traversée. Sur les bâtiments à voiles les voyageurs étaient loin d'avoir le confort strictement nécessaire. Le lait manquait. La nourriture d'un enfant en bas âge pouvait être à bord tout à fait insuffisante. Le mieux était de confier le bébé à des mains amies. C'est le parti auquel s'arrêtèrent M. de Beauharnais et sa femme, qui laissèrent le petit Alexandre à Mme Tascher de la Pagerie, née la Chevalerie, la mère de Joseph-Gaspard.





## CHAPITRE VI

Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie,  
père de Joséphine

Pendant la guerre, Joseph-Gaspard de la Pagerie avait fait bravement son devoir.

Il était entré dans la vie civile au moment où les Anglais avaient provisoirement pris possession de la Martinique.

De cet homme on a voulu faire un débauché, parce qu'il est soupçonné d'avoir sur l'autel de Vénus parfois sacrifié en dehors des liens créés par la consécration légale et la cérémonie religieuse. Les créoles, et avec eux beaucoup d'autres Français qui habitent la métropole, sont fort capables d'un pareil forfait.

Dans le contrat, M. de la Pagerie a-t-il malencontreusement donné quelques coups de canif? Sans doute, on trouvera dans la suite de ce récit les traces de la passagère jalousie que Mme de la Pagerie manifesta quand elle se plaignait de la prédilection de son mari pour Fort-Royal où, du reste, habitait une partie de sa belle famille.

Mais cet indice suffit-il pour que cet homme soit accusé de débauche?

Qu'il ait eu le culte de la beauté et que, par des actes déclarés coupables, il l'ait même parfois prouvé — ce qui n'est pas démontré — cela constitue-t-il la débauche?

Qu'ils seraient nombreux, sous toutes les latitudes, les maris infidèles qui mériteraient, à plus juste titre que M. de la Pagerie, la flétrissure que certains parangons de vertu octroient si aisément au père de Joséphine !

Fut-il davantage joueur ? Rien ne le prouve. C'est une simple supposition qui résulte de ce fait qu'à cette époque le jeu était une des passions favorites des créoles.

Nature essentiellement négligente <sup>1</sup>, un peu insouciant et essentiellement imprévoyant, M. de la Pagerie est caractérisé par son frère, le baron Tascher : « il a de la bonne volonté, écrivait celui-ci — il aime ses parents, à plus forte raison ses enfants, mais il faut qu'il soit poussé ».

Sa négligence se manifeste à propos de ses affaires, à propos de celles de sa fille et de celles de M. le marquis de Beauharnais. Il laisse partir des navires sans donner de ses nouvelles, sans expédier les rentes qu'il a promis de servir. Parfois il est gêné, mais souvent son silence est symptomatique de son apathie et prouve la méconnaissance des besoins quotidiens qui étreignent l'habitant de Paris et qu'ignore le créole vivant dans son pays.

Négligent, il l'est au point qu'il faillit à plusieurs reprises compromettre l'avenir de sa fille aînée. Sans cesse, il trouvait des moyens dilatoires pour renvoyer à plus tard, sous différents prétextes, un voyage en France devenu nécessaire. Pendant 13 ans Mme de Renaudin ne cessera de demander Yeyette à Paris. M. de la Pagerie ne se décidera à partir que sous la pression des événements.

Dans ces circonstances, il secouait sa native nonchalance. Sa décision alors était ferme ; mais dans le courant de l'exis-

1. Arch. de la famille de la Pagerie. Lettre inédite de Mme la Chevalerie de la Pagerie à M. de Renaudin, 7 septembre 1762.

Archives de la famille de la Pagerie. Lettre de Robert-Marguerite à M. de Renaudin, Fort-Royal, 16 mars 1786.

tence, il se laissait assez volontiers mener par sa femme et par sa sœur Désirée.

A différentes reprises sa santé précaire fut mise en grave péril. L'influence palustre des Antilles le conduisit plusieurs fois aux portes du tombeau. M. de la Pagerie mourut bien avant le mariage du général Bonaparte, après avoir eu la douleur d'assister à la séparation de sa fille avec son premier époux.



## CHAPITRE VII

### Rose-Claire Des Vergers de Sanois, mère de Joséphine

Le 17 avril 1761 le navire qui portait le marquis de Beauharnais et sa femme avait mis à la voile. Le mariage de Joseph dont Mme de Renaudin avait posé les bases avant son départ, n'avait pas encore eu lieu. L'active Désirée<sup>1</sup> avait jeté les yeux sur une de ses amies, âgée de trois ans de plus qu'elle. Avec son habituel esprit de décision elle l'avait destinée à son frère aîné. M. de Beauharnais avait favorisé de son mieux ce projet d'union, qui n'était pas sans présenter quelques avantages pour le jeune lieutenant.

Rose-Claire Des Vergers de Sanois<sup>2</sup>, l'amie de Mme de Renaudin, sa future belle-sœur, descendait d'une vieille maison.

1. Archives de la famille Tascher. Lettre inédite de Robert-Marguerite à M. de Renaudin.

2. On écrit indifféremment Sanois ou Sannois. Le nom du village de Sannois (Seine-et-Oise) ancien fief de la famille, s'écrit avec deux n.

L'origine de la famille Desvergers, ou Des Vergers, seigneurs de Sannois ou Sanois, d'Annet, d'Auroy, de Maupertuis, d'Aufferville, etc., remonte à l'époque de Saint-Louis, au dire de Moréri.

Simon Des Vergers était seigneur du fief aux Huiliers. Les registres du Châtelet de Paris le qualifient, en l'année 1454, de secrétaire du roi Louis XI. en son château du Plessis-les-Tours, novembre 1482, lui confirme les privilèges dont jouissait sa famille. Pierre Des Vergers hérita des fonctions de son père. Le fils de Pierre, Richard Des Vergers, rendit à la couronne d'importants services, que le roi Henri III reconnut en l'exemptant de la contri-

D'une famille fort considérée, Rose-Claire était un beau parti. Élevée dans les principes d'une morale sévère<sup>1</sup>, cette jeune fille avait environ 24 ans quand elle se décida à se marier avec Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie<sup>2</sup>, qui avait un an de moins que sa fiancée.

Celle qui avait servi de trait d'union entre les deux jeunes gens, l'intelligente et remuante Désirée, n'assistait pas à ce

bution et des services personnels de ban et arrière ban. Florimond Des Vergers, le fils du précédent, est l'objet des mêmes exemptions à cause des services qu'à son tour il a rendus au roi (9 avril 1588). Le 11 septembre 1597, Henri IV décharge le même Florimond de la cotisation qui aurait été faite sur ses terres, en considération du service qu'il rend à sa Majesté, dans son armée.

La famille Des Vergers de Sanois s'est alliée aux de Pienne, aux de la Porte, aux Poincy de Longvilliers.

Par lettres de Saint-Germain-en-Laye, en date du 15 septembre 1638, Philippe de Longvilliers avait été nommé lieutenant général aux îles de l'Amérique\*.

En 1651, le bailli de Poincy avait été élevé à la dignité de gouverneur de toutes les îles de l'Amérique.

Charlotte de Longvilliers, sa sœur, épousa, le 5 mai 1692, Florimond des Vergers, seigneur de Sanois et d'Auroy. Nicolas Des Vergers de Maupertuis et son frère Dominique de Sanois, neveux du gouverneur Longvilliers de Poincy, avaient suivi leur oncle à Saint-Christophe, berceau de la colonisation française aux Antilles.

Les titres de la famille de Sanois furent enregistrés au conseil supérieur de la Martinique, le 8 mars 1731.

Les Des Vergers ne tardèrent pas à acquérir une certaine fortune à la Martinique et surtout une grande situation morale. Par leurs alliances avec les familles les plus en vue de la colonie ils accrurent leur influence.

Joseph-François Des Vergers de Sanois, baptisé le 21 janvier 1705, déjà possesseur d'un bien de quelque valeur, se maria, le 4 juillet 1729, avec Mlle Marie-Catherine-Françoise Brown, riche héritière de Saint-Christophe ou de Sainte-Lucie, deux îles dont les Français et les Anglais se disputaient la possession.

Entre les Brown et les de Sanois un autre mariage avait déjà eu lieu.

De l'union de Joseph-François Des Vergers et de Marie-Catherine-Françoise Brown, naquit Rose-Claire Des Vergers de Sanois, la mère de la future impératrice.

1. Biographie de Mme de Tascher de la Pagerie, née Des Vergers de Sanois, par G. Abry, Paris 1869.

Précis historique de la famille Des Vergers de Sanois, par S. Pascallet.

2. Lettre inédite de Robert-Marguerite de Tascher à M. de Renaudin, 2 juillet 1765. Archives de la famille de la Pagerie.

\* Bibl. nat. Manuscrit fr., nouvelles acquisitions, 9324, fol. 332.

mariage. M. de Tascher était absent de la colonie, comme on peut s'en assurer par la lecture du contrat. Tous deux étaient à Paris aux fins du procès en séparation de Mme de Renaudin. Le marquis et la marquise de Beauharnais étaient déjà partis pour la France. Ont assisté au mariage : M. Genteaume, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandant au quartier des Trois-Islets ; M. d'Audifredy, capitaine de cavalerie ; M. Girardin, ancien officier ; M. Assier fils, major de la compagnie de volontaires ; Mme Brown de Sanois, la grand'mère de la mariée ; la Chevalerie de la Pagerie, la mère du marié, et Rose, la sœur de Joseph-Gaspard de la Pagerie, et Des Vergers de Sanois, frère de l'épouse.

La veille, le 8 novembre 1761, le contrat avait été passé, en présence de messire Lepelletier, chevalier, seigneur de Liancourt, capitaine d'artillerie ; de Charles-Louis Cardon, écuyer, sieur de Teriat, ingénieur pour le Roy, et de quelques autres nommés plus haut.

Joseph-Gaspard possède pour tout bien vingt-quatre mille cent livres.

La dame de Sanois donne aux futurs époux une rente annuelle de 3.000 livres, au capital de la somme de 60.000 livres, qui ne sera exigible et payable qu'après le décès des dits sieur et dame de Sanois.

M. et Mme de Sanois s'obligent à payer et à acquitter exactement en argent réel et à effectuer par quartier, de trois mois en trois mois, en outre à nourrir, loger, blanchir et soigner lesdits sieur et demoiselle futurs époux, leurs enfants et domestiques pendant tout le temps qu'ils le jugeront à propos, sans exiger aucune indemnité, ni pension, ni façon quelconque.

Mlle de Sanois apporte 18.300 livres qui proviennent de ses épargnes. Ledit futur époux donne à la future 10.000 livres de douaire préfix. Enfin, les deux époux se font donation

viagère, mutuelle, égale et réciproque au dernier survivant. La situation est bien simple. Les nouveaux mariés entrent en ménage avec un capital d'une quarantaine de mille livres. Ils vivent complètement sur la propriété des Trois-Islets qui appartient à M. et Mme de Sanois; ils sont défrayés de tout et reçoivent une rente annuelle de 3.000 livres.

Sans doute, Joseph-Gaspard de Tascher avait fait un mariage avantageux, mais, en somme, il n'y avait pas dans cette union un de ces coups de fortune capable d'éblouir un homme.

Pour expliquer le mariage, point n'est besoin d'inventer l'histoire d'un duel malheureux au cours duquel M. de Sanois père aurait tué loyalement son adversaire, ce qui néanmoins entraînait à cette époque des peines très sévères. M. de Beauharnais aurait étouffé les poursuites, et fait promettre à M. de Sanois de donner la main de sa fille à Joseph-Gaspard de Tascher, son protégé.

La vérité, on l'a vu, est plus simple.

Madame Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie, née de Sanois, apportait dans le ménage un peu plus que l'aisance de sa famille.

Ce fut dans toute la belle acception du terme, une femme de tête et de cœur. Admirable mère, épouse dévouée et sans tache, elle peut être considérée comme le modèle des solides qualités de la créole.

De cette affirmation on trouve de multiples preuves dans sa correspondance, dans les lettres officielles conservées aux archives des colonies, dans le témoignage des contemporains, ainsi que dans la tradition locale.

Elle a laissé des traces impérissables de l'élévation de son esprit et de la délicatesse de ses sentiments.

Quand sa fille toute jeune fut en butte à une honteuse machination, Mme de la Pagerie née de Sanois lui écrivit<sup>1</sup> une

1. Archives de la famille de Tascher.



lettre qui met au grand jour sa noble figure, ses convictions religieuses<sup>1</sup> et la hauteur de son esprit et de son cœur.

Après le traité d'Amiens<sup>2</sup>, Villaret-Joyeuse, capitaine général de la Martinique, avait reçu l'ordre de poursuivre les persécuteurs de Mme de la Pagerie. Avec une grande dignité cette femme de bien déclara qu'elle n'avait que des amis.

Autour d'elle elle exerça une haute et salubre influence.

Elle refusa à sa fille devenue impératrice et à son impérial gendre de se rendre à Paris, où tant d'honneurs lui étaient réservés. Sa simplicité la retenait loin des grandeurs.

A Joséphine qui exigeait qu'elle occupât au pays natal le rang qui désormais était échu à la belle-mère de Napoléon, elle répondit :

« Je sais que mon état actuel exige de la représentation et par conséquent de la dépense ; mais c'est à vous cela, je m'en rapporterai absolument à tout ce que vous ferez. »

*sanois Des Lapagerie*

Mais elle n'obéit pas toujours aux suggestions de sa fille.

Elle refuse l'hôtel que Joséphine voulait lui donner à Fort-Royal. Elle estime cette dépense inutile. A la fastueuse demeure qu'on lui offre au chef-lieu, elle préfère la vieille maison familiale où elle et ses enfants sont nés et où elle a toujours vécu.

Femme intelligente, elle donne des preuves de sa fermeté et de l'élévation de son cœur en maintes circonstances, et en particulier quand elle échange une intéressante correspon-

1. Ceci dit seulement pour détruire une légende, rapportée sans preuves par un des détracteurs de Joséphine.

2. Essai biographique sur Mme Tascher de la Pagerie, née Des Vergers de Sanois. Gabriel, Paris 1856.

Ministère des Colonies. Archives. Correspondance générale.

dance avec Laussat, préfet colonial de la Martinique. Ce haut fonctionnaire, engagé dans une lutte mesquine avec le gouverneur, avait, peut-être sans le vouloir, manqué d'égards vis-à-vis de Mme de la Pagerie. En quelques lignes simples et fermes, de Laussat est rappelé aux sentiments des convenances. Il se hâte de présenter ses excuses. Combien il est vite et généreusement pardonné !

Mme de Tascher laissa dans son pays le souvenir non pas d'une femme autoritaire, dominante et d'un caractère difficile, comme à tort on l'a écrit, mais celui d'une femme d'élite qui, ferme dans sa volonté, mérita d'être surnommée « la mère des pauvres ».

## CHAPITRE VIII

### Prise de la Martinique par les Anglais

Maitres de la Guadeloupe, les Anglais y accumulaient des troupes. La France, au contraire, semblait avoir totalement oublié l'existence de ses colonies si violemment menacées.

Parti de la Rochelle, à la fin de l'année 1760, sur un navire marchand, Le Vassor de Latouche débarqua à la Martinique le 29 janvier 1761. Le 7 février suivant, il faisait enregistrer ses pouvoirs au Conseil général et prenait des mains de Beauharnais le commandement général.

Louis-Charles Le Vassor de Latouche faisait partie de la noblesse terrienne de la Martinique. Il avait épousé Marie-Louise-Céleste de Rochechouart. Il avait de puissantes relations, de nombreuses et solides alliances dans son pays natal, en particulier avec les Dubuc, dont l'influence était prépondérante. Par les d'Orange, qui s'étaient jadis illustrés à la Martinique, M. Le Vassor de Latouche était allié aux Tascher.

L'attitude du nouveau gouverneur général indisposa les petits blancs, les négociants et les flibustiers, avec lesquels il fallait compter en temps de guerre.

A la Cour, on avait eu l'illusion de croire que les habitants livrés à leurs seules forces, abandonnés sans vivres, sans

munitions suffisantes, parviendraient toujours à jeter l'envahisseur à la mer.

M. de la Pagerie s'était déjà marié quand le canon gronda sinistrement au sud de l'île. C'était l'Anglais.

Le 7 janvier 1762 une formidable flotte se présenta à la hauteur du Marin.

Composée de deux escadres — celle de Douglas et celle de Rodney — cette flotte comprenait 29 vaisseaux de guerre, 12 frégates, 8 galiotes à bombes et 150 bâtiments de transport. Quinze mille hommes se trouvaient sur ces navires de guerre, sans compter les troupes de débarquement qui s'élevaient à dix-neuf mille hommes.

Le danger était extrême. La Martinique se trouvait démunie de troupes. Le gouverneur général ne disposait que de 700 grenadiers royaux et de 300 soldats de la marine. Il est vrai qu'il pouvait compter sur le concours des Martiniquais.

Au Marin, les Anglais sont vigoureusement repoussés. Une descente à Sainte-Anne échoue. Le 16 janvier, l'immense flotte déploie ses voiles dans la baie de Fort-Royal.

Au niveau de la Pointe-des-Nègres, l'amiral anglais dirige un feu terrible, bombarde aussi la batterie de la Case-Navire. Douze mille bombes ou boulets réduisent en ruines les constructions et rasant les batteries. Joseph-Gaspard de la Pagerie se trouvait à la batterie de la Pointe-des-Nègres où, pendant neuf heures, il soutint le feu de trois vaisseaux ennemis. Il ne se retira qu'après la destruction de sa batterie, et se porta plus en arrière pour commander les batteries La Tapy et celles du Morne-Tartenson.

Le gouverneur général opposa une énergique résistance et paya bravement de sa personne. Mais le fort Saint-Louis, une solide défense de Fort-Royal, écrasé par les feux des canons anglais, capitula le 5 février.

Suivi d'un certain nombre d'officiers, parmi lesquels il

faut citer le lieutenant de la Pagerie qui lutta jusqu'au bout avec son chef, Le Vassor marcha sur Saint-Pierre pour soulever les habitants. Les milices de l'île furent battues, grâce à la supériorité numérique de l'envahisseur et à sa puissante organisation.

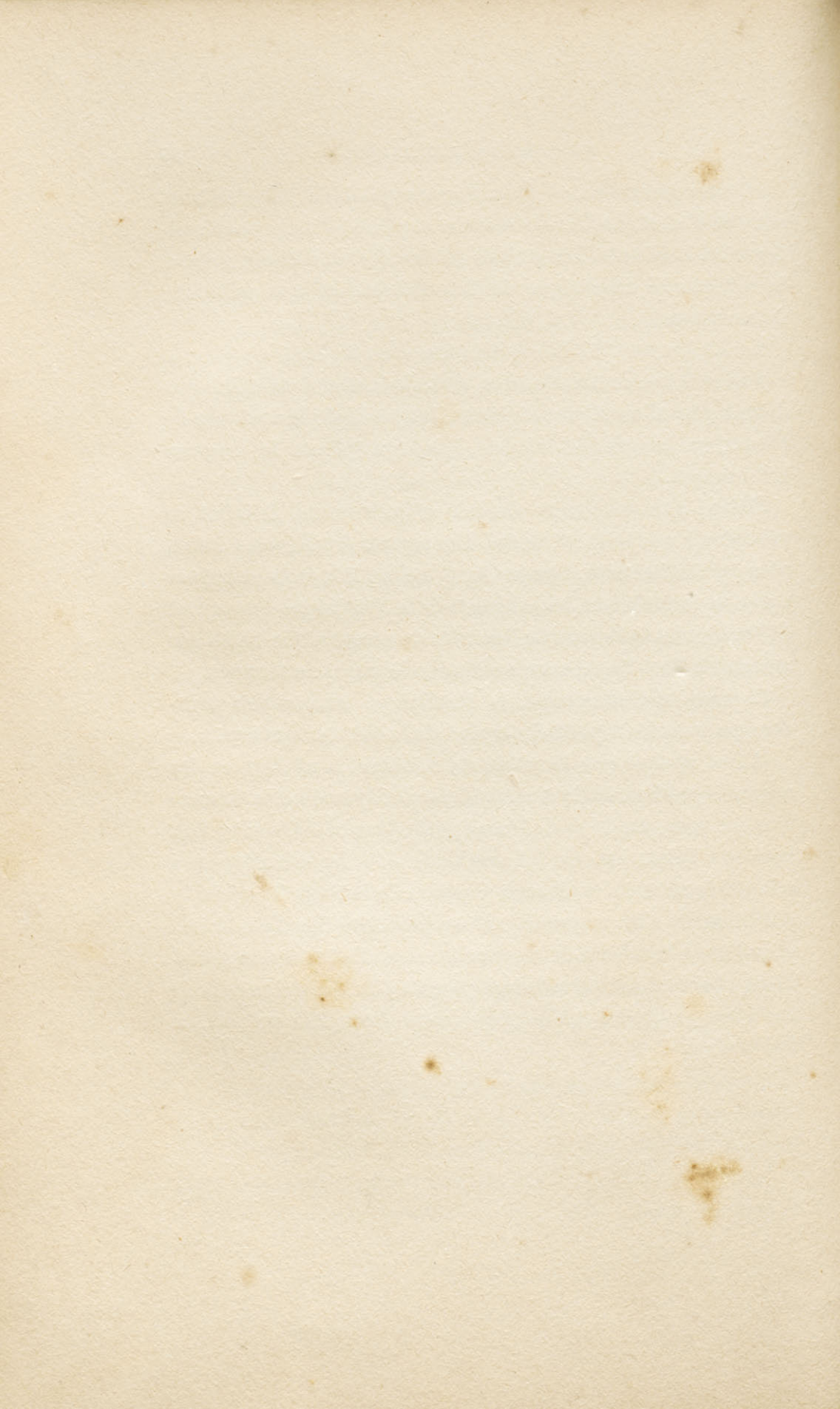
Le 15 février 1762 la capitulation était signée.

Sur cette terre martiniquaise, arrosée du sang de tant de héros depuis plus d'un siècle, et vierge jusque-là de la souillure de l'étranger, le général anglais Moukton planta le drapeau britannique.

Hélas ! que les cœurs durent saigner quand il fallut se résoudre à une telle extrémité. Les regrets furent, sans doute, plus cuisants encore, lorsque, le 8 mars 1762, trois semaines après la capitulation, les habitants de la Martinique aperçurent à l'horizon les vaisseaux de l'escadre de secours, que de Blénac amenait à Fort-Royal avec neuf mille hommes de troupes.

Comme la Guadeloupe, la Martinique succombait peut-être pour avoir trop tôt désespéré de la fortune des armes.

Il faut ajouter que l'apathie du ministre, la négligence des pouvoirs publics, avaient véritablement dépassé toute mesure. Nos colonies, en dépit de leurs appels désespérés, semblaient vouées à l'abandon. Ce fut une faute dont les conséquences ont été incalculables. Joseph-Gaspard de la Pagerie, après la reddition de l'île, se rendit sur sa propriété des Trois-Islets et se livra à la culture de la canne à sucre, dirigeant non seulement l'habitation de ses beaux-parents à la Martinique, mais aussi les propriétés qu'ils possédaient dans l'île voisine, à Sainte-Lucie.



## CHAPITRE IX

### Trois-Islets et Paris, de 1761 à 1779

A Paris, M. de Renaudin avait de nouveau pris contact avec sa femme. Le rapprochement n'avait eu d'autre résultat que d'accentuer l'incompatibilité d'humeur qui existait entre les époux, de mettre en lumière la coutumière brutalité du mari. Mme de Renaudin avec sa décision habituelle, demanda la séparation. M. de Renaudin riposta par des accusations nouvelles, dont la gravité est révélée par une lettre de Mme la marquise de Beauharnais.

Le procès était engagé.

M. Tascher de la Pagerie père, après quelques mois de séjour à Paris, qu'il passa, dans ses bons moments, à soupirer aux pieds de Mme Dugril, retourna au pays natal. De son côté, M. de Renaudin partit pour les Antilles. Sa femme<sup>1</sup> gagna son procès sur tous les points. Elle se décida à se fixer en France. Elle avait été avantagée par son mari lors de son mariage. Elle continua à toucher ses revenus. M. de Renaudin avait été, en outre, condamné à lui faire une forte pension, de sorte qu'elle pouvait vivre dans une grande aisance.

Mme de Renaudin resta seule à Paris avec Charlotte et Artémise, les esclaves qu'elle avait jadis libérées.

1. AUBENAS, *loc. cit.*, t. I, p. 53.

En juin 1761, elle habitait au couvent des Dames Cordelières, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.

A la date du 10 juin de cette même année, Mme la marquise de Beauharnais lui envoyait ces quelques lignes :

« Je ne doute point, Madame, que vous n'obteniez de l'équité de vos juges ce que vous leur demandez sur votre séparation. Un homme assez abominable pour vouloir perdre sa femme de réputation par toute la terre peut-il se flatter d'être écouté ? Qui manque à ce qu'il se doit à lui-même n'est-il pas un monstre ? »

Le 25 juillet 1761, la femme de l'ancien gouverneur général des îles du Vent adressa à Mme de Renaudin, qui habitait toujours aux petites Cordelières, rue de Grenelle, une lettre<sup>1</sup> dont l'importance n'échappera à personne.

*Lettre de Mme la marquise de Beauharnais  
à Mme de Renaudin, 25 juillet 1761 :*

« ... Vous possédez un cœur pur, sans art ni malice et qu'ayant une belle âme vous vous croyez exempte de tous les mauvais jugements du publique, mais, Madame, ce publique a toujours été injuste ; il faut donc jouir de la vertu accompagnée de tout cest agréments et ne point négligé les preuves autentiques qui servent à convaincre les méchants de leurs erreurs. Si vous m'eussies consultés comme votre mère, vous vous seriés évittée bien des peines, des traverses et à moy aussi. Vous savés que j'ai voulu vous aider et que jamais mais conceilles n'ont eu nul force auprès de vous, notamment lorsque vous me répondites que vous étiez bien malheureuse et que vous iriez dans un couvent. De ce moment je prit mon parti de me réduire à un éternel silence. Oui, Madame, si mon mary eut pencé aussi bien que moy et qu'il n'eut pas été une âme faible, il vous eût tiré de tous les dangers dans lesquels vous êtes tombée. Il le devet pour vous et pour moy, connaissant mon tendre attachement pour vous et combien vous étiez nécessaire au

1. Lettre inédite. Archives de la famille Tascher de la Pagerie.



bonheur de ma vie, par l'espérance que j'avais de n'estre jamais séparée de vous.... Adieu, Madame, je vous embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie toute à vous.

CHASTULÉ, marquise de BEAUHARNAIS. »

Cette lettre indique quelle était la situation respective du ménage de Beauharnais et de Mme de Renaudin.

En décembre 1762, la sœur de Joseph-Gaspard de la Pagerie était encore au couvent des petites Cordelières, rue de Grenelle.

Elle entretenait une active correspondance non seulement avec la marquise de Beauharnais, mais avec la mère de la marquise, Mme de Chastullé, avec son propre oncle l'abbé de la Pagerie fixé à Blois, et avec ses deux tantes.

A la Martinique, les Anglais régnaient en maîtres.

Peu de jours après la capitulation, M. de la Pagerie, nouvellement marié, pensa qu'il serait bon de faire entrer dans la caisse du ménage 2.000 livres d'argent de France qu'il avait prêtées à un officier suédois du nom de Tillandrein.

M. de la Pagerie s'intitule planteur et adresse sa requête<sup>1</sup>, non pas aux autorités britanniques qui détenaient l'île, mais à l'ambassadeur de France, montrant par là qu'il considérait comme provisoire l'occupation anglaise.

Quelques mois après, le 7 décembre 1762, Mme de la Chevalerie de la Pagerie annonça<sup>2</sup> à sa fille, Mme de Renaudin, les deuils survenus dans la famille.

Pendant la domination anglaise, l'île se trouva dans une situation lamentable. Par prudence, dans la crainte d'un soulèvement des Français, les autorités britanniques avaient supprimé les milices. « Les postes anglais<sup>3</sup> avaient été redoublés, des précautions plus grandes avaient été prises. »

1. Lettre inédite. Archives de la famille Tascher.

2. Lettre inédite. Arch. de la famille Tascher.

3. DESSALES, *loc. cit.*, t. V, p. 305.

Les transactions avaient été arrêtées pendant la guerre. Après la paix, la Martinique fut soumise à une imposition pour liquider les dépenses causées par la défense qu'avait opposée l'île aux troupes ennemies.

Les bâtiments ne pouvaient guère apporter des esclaves pendant toute cette période de luttes. Les nègres étaient devenus très rares et coûtaient des prix élevés. La culture de la canne était en souffrance, d'autant plus que le marronage sévissait avec intensité.

C'est au milieu de cette crise, au mois de janvier 1763, que la nouvelle de la suspension d'armes entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, fut publiée à la Martinique.

Le 31 mars, les habitants de Fort-Royal apprirent, par l'arrivée d'une frégate, que le traité de paix était définitivement signé entre les belligérants depuis le 12 février.

Le traité de Paris mettait fin à cette longue lutte, qui avait coûté à la France tant de sang et de si gros sacrifices.

Dans son égarement et dans son impardonnable faiblesse, Louis XV apposait sa signature au bas d'un acte définitif qui consommait la déchéance de notre puissance coloniale.

La France perdait cet admirable pays de peuplement, le Canada : erreur fatale, faute irrémissible.

En vertu d'une clause tenue honteusement secrète, la Louisiane était déjà sacrifiée : autre malheur non moins lamentable.

Par contre, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances revenaient à la France. Sainte-Lucie nous était concédée.

La Dominique était occupée par les Anglais.

Arrivé à Sainte-Lucie le 12 juin 1763, le marquis de Fénelon, nommé gouverneur général des îles du Vent, voulut prendre possession de la Martinique, suivant la teneur du traité de paix.

Il envoya une députation au commandant anglais ; mais si

l'intendant français séjourna à Fort-Royal, le gouverneur, M. de Fénelon, ne put prendre personnellement la direction des affaires de la Martinique que le 8 juillet 1763.

A ce moment, Robert-Marguerite de Tascher, après avoir concouru à la conquête de Terre-Neuve, revenait de France à Fort-Royal sur *la Barbue*<sup>1</sup> pour coopérer à la prise de possession de la Martinique.

Le baron de Tascher, Robert-Marguerite, passa une grande partie de sa carrière à la Martinique. Il remplit d'abord les fonctions de capitaine de port à Fort-Royal, en 1765. Il arma les batteries de mortiers à l'Islet-à-Ramiers.

En 1767 il fut nommé enseigne de vaisseau et alla à la Guadeloupe en mission. En retournant en France, il fit naufrage.

En 1768, sur la demande du comte d'Ennery, il passa à la Martinique avec le brevet de capitaine de port. Il creusa le port de Fort-Royal et le mit en état de recevoir une importante flotte.

On verra par la suite les services qu'il rendit, la situation qu'il occupa à Fort-Royal.

Homme conciliant et distingué, excellent parent, le baron de Tascher entretint une correspondance suivie avec Mme de Renaudin.

C'est grâce à ses lettres que de nombreuses particularités sur la famille de Tascher et sur Joséphine ont pu être établies.

Après son retour en France, le marquis de Beauharnais fit de son mieux pour la justification de sa conduite et pour entrer en grâce à la Cour.

Comme la Martinique venait d'être perdue, en dépit des promesses un peu présomptueuses de Le Vassor de Latouche, la Cour se montra mieux disposée en faveur de l'heureux

1. Bibliothèque nationale. Manuscrits, collection MARGRY, *loc. cit.*, p. 359.

défenseur de Fort-Royal. M. de Beauharnais fut nommé chef d'escadre.

En juillet 1764, le roi éleva l'ancien gouverneur des îles du Vent à la dignité de marquis. Il créa, érigea et éleva en titre, nom et prééminence et dignité de marquis, et sous le nom de la Ferté-Beauharnais, la châtellenie, terre et seigneurie de la Ferté-Aurain que possédait M. de Beauharnais.

Les termes des lettres qui lui furent délivrées en cette circonstance constituèrent, pour l'ancien gouverneur, l'entière justification de sa conduite et son triomphe complet vis-à-vis de ses ennemis personnels.

D'autres récompenses étaient distribuées à ceux qui avaient pris part à la dernière guerre.

Joseph-Gaspard de Tascher réformé à la paix, devenu habitant<sup>1</sup>, avait reçu une pension de 450 livres pour ses bons et loyaux services.

Son frère cadet, Robert-Marguerite, grièvement blessé au combat de *la Bellone*, avait été proposé par le comte de Beauharnais pour une pension. Le baron de Tascher la reçut effectivement des bienfaits du roi.

Cette année 1762 s'écoula d'une façon heureuse pour la famille de Beauharnais et pour les Tascher. Cependant les affaires de la séparation de Mme de Renaudin<sup>1</sup> traînaient en longueur, ce qui l'accablait de peines de toute espèce.

Le 9 septembre 1762 l'abbé de la Pagerie, chanoine de l'église de Blois, fit appel<sup>2</sup> à la bourse de Mme de Renaudin, gêné qu'il était par des créanciers qui avaient fait saisir son canonicat.

C'est en 1763 que naîtra celle qui doit devenir l'impératrice Joséphine.

1. Habitant, colon, grand propriétaire terrien.

2. Lettre inédite de l'abbé de la Pagerie à Mme de Renaudin, 9 septembre 1762.

## CHAPITRE X

### Naissance et enfance de Joséphine

Après une première grossesse qui n'arriva pas à terme, Mme de la Pagerie<sup>1</sup> mit au monde, aux Trois-Islets, le 23 juin 1763, une fille qui fut déclarée sous les noms<sup>2</sup> de Marie-Joseph-Rose.

Sa marraine, Mme Marie-Françoise de la Pagerie, n'était autre que sa grand'mère paternelle. Son parrain, messire Joseph Des Vergers de Sanois, était son grand-père du côté maternel.

On n'a pas oublié que la mère de l'enfant se nommait Marie-Rose (surnommée Claire) de Sanois.

La future impératrice naquit de parents incontestablement français, sur une terre redevenue française depuis le traité de Paris, dans une colonie qui avait déjà appris son retour à la mère patrie.

La venue de Joséphine dans le monde fut officiellement déclarée et consignée sur les registres des Trois-Islets, dix-neuf jours après l'arrivée à Fort-Royal du gouverneur, le marquis de Fénelon, qui avait été précédé à la Martinique par l'intendant français.

1. La très complexe question de la date de la naissance et de l'identité de Joséphine sera discutée à la fin de ce travail.

2. Dans certains actes postérieurs, on a écrit Marie-Josèphe-Rose.

L'entière évacuation de l'île par les troupes anglaises n'eut lieu que le 8 juillet.

Joséphine avait quinze jours et n'était pas encore baptisée quand flotta, sur les forts et l'hôtel du gouvernement, le drapeau de la France. Les batteries de la place annoncèrent aux populations cet heureux événement.

L'enfant ne fut pas reçue au monde au milieu des transports d'allégresse de toute sa famille. Son père désirait avoir un héritier. Il avait été quelque peu déçu dans ses espérances, comme le montre la lettre<sup>1</sup> suivante, écrite par Mme Sanois de la Pagerie à Mme de Renaudin, sa belle-sœur.

29 de juin 1763.

« Il n'y avait pas deux jours que j'étais accouchée; contre tous nos souhaits Dieu a voulu me donner une fille. Ma joie n'en a pas été moins grande, puisque je la regarde comme un sujet qui redouble mon amitié pour votre frère et pour vous. Pourquoi aussi ne pas porter une avantageuse de notre sexe? J'en connais qui réunissent de si bonnes qualités qu'il serait impossible de les rencontrer toutes. Dans l'autre, l'affection maternelle m'aveugle déjà, et me fait espérer qu'elle ressemblera à celles-là; quand même je ne jouirai de cette satisfaction dans la suite, elle m'a déjà rendu sensible aux plus vifs sentiments que l'on puisse ressentir. »

L'enfant fut confiée à une nourrice, la mulâtresse Marion, que Joséphine, parvenue au faite des honneurs, n'oublia pas, et qui mourut à un âge extrêmement avancé.

On ne sait si Marion donna le sein à l'enfant ou si elle fut simplement la gardienne, la nourrice sèche, la « da » de la petite Yeyette, nom qu'on donnait en famille à Joséphine et qu'elle conserva dans sa correspondance avec ses parents, alors qu'elle était impératrice.

En dépit des désirs de M. de la Pagerie, qui espérait tou-

1. Archives de la famille Tascher de la Pagerie.

jours avoir un fils, sa femme mettait au monde, le 11 décembre 1764, une deuxième fille, Catherine-Désirée, deux prénoms empruntés l'un à sa marraine, grand'mère maternelle, Marie-Catherine-Françoise Brown de Sanois, et l'autre à sa tante Désirée, Mme de Renaudin.

Les parents de M. de la Pagerie avaient des propriétés à Sainte-Lucie. La famille de sa femme en avait d'autres dans la même île qui était, en 1763, l'objet de la sollicitude de la métropole. On incitait vivement les colons à y émigrer et, à un moment même, le gouvernement général des îles, établi à Fort-Royal, fut transféré à Castries (Sainte-Lucie).

Les milices qui avaient permis de sauver la Martinique, en 1759, furent l'objet des préoccupations du ministère de la Marine et d'ordres très précis du roi, qui comprenait l'importance d'assurer le recrutement des troupes aux colonies.

Robert Tascher faisait partie de la compagnie de Fort-Royal (Martinique); Joseph-Gaspard de la Pagerie, son frère, séjournant plus volontiers à Sainte-Lucie, fut nommé capitaine de la compagnie des dragons de Sainte-Lucie. Ce titre est pour prouver que M. de la Pagerie occupait, dans cette île, une importante situation morale et matérielle.

A la fin de juin 1765, Joseph-Gaspard<sup>1</sup> revenait de Sainte-Lucie, quand il fut atteint d'une maladie extrêmement grave, qui le mit à deux doigts de la mort.

Sa femme lui avait prodigué les soins les plus attentionnés et les plus dévoués<sup>2</sup>.

A partir de ce moment, le père de Joséphine resta avec une santé chancelante.

Mme de Renaudin avait formé le projet de s'occuper des

1. Lettres de Robert-Marguerite de Tascher à Mme de Renaudin, le 3 juillet 1765. Archives de la famille Tascher de la Pagerie.

2. Lettre inédite de Robert-Marguerite de Tascher à Mme de Renaudin, 2 juillet 1765.

enfants de son frère, d'élever au moins une d'elles en France. Elle demandait des nouvelles des deux filles de Joseph-Gaspard et s'occupait particulièrement de l'aînée.

En cette année 1765, Robert-Marguerite remplit les fonctions de capitaine de port à la Martinique.

A la fin de l'année 1765, Yeyette<sup>1</sup> était très jolie, au dire de son oncle.

Le 8 mai 1766<sup>2</sup>, l'enfant, âgée de moins de trois ans, « ne babille pas mal pour son âge ; sans être prévenue comme une bonne mère — écrivait Mme de la Pagerie à sa sœur — je vous dirai qu'elle laisse paraître de très grandes dispositions, et j'espère que dans deux ans d'ici vous voudrez bien commencer à les mettre à profit. Elle vous prie, et moi aussi, de lui conserver les mêmes intentions que vous m'avez témoignées par différentes lettres ».

Robert-Marguerite annonce<sup>3</sup> à sa sœur, Désirée, en avril 1766, la grossesse de Mme de Sanois de la Pagerie : « Bonne nouvelle, si c'est un garçon ». Mme de Sanois de la Pagerie<sup>4</sup> lui confirme la bonne nouvelle et ajoute : « Je souhaite du meilleur de mon cœur que ce soit un petit neveu tel que vous le désirez ; peut-être cela donnera-t-il plus d'amitié à son papa pour moi.... »

Quelques nuages légers s'étaient élevés dans le ménage. Discrètement, dans sa lettre du 8 mai, Mme de Tascher avait fait déjà allusion à cette situation.

Le 30 juin, elle se montre un peu jalouse :

« Il (son mari) passe son temps à son charmant Fort-Royal. Il y trouve plus de plaisir que ceux qu'il pourrait avoir auprès de moy et de ses enfants. »

1. Lettre de Robert-Marguerite à Mme de Renaudin, du 2 novembre 1765 (inédite).

2. Lettre de Mme Sanois de la Pagerie à Mme de Renaudin (inédite).

3. Lettre de Fort-Royal, du 10 avril 1766.

4. Lettre du 8 mai 1766.



Le ciel redevenait rapidement pur. Robert-Marguerite signale que tout va bien dans le ménage. En fait, s'il y a des bouderies, il y a des rapprochements tendres. De 1763 à 1766, trois enfants naquirent.

Mme de Renaudin mûrit toujours les mêmes projets à l'égard de ses nièces.

En bonne mère soucieuse de l'avenir de ses enfants, Mme Sanois de la Pagerie entretient sa belle-sœur dans les bonnes dispositions que celle-ci ne cesse de manifester. « Vos petites nièces, — écrit la mère à Mme de Renaudin — vous assurent<sup>1</sup> de leurs respects; elles vous regardent plus que jamais comme une seconde mère par rapport à leur éducation; les sentiments que vous avez pour elles paraissent d'autant plus vrais qu'ils partent d'une moindre obligation. »

Dans la nuit du 13 au 14 août 1766, la Martinique fut dévastée par un épouvantable cyclone qui causa d'immenses dégâts et ruina un nombre considérable d'habitants.

Jamais, depuis la découverte de l'île, l'ouragan n'avait sévi avec une telle violence et produit tant de ruines.

Aux Trois-Islets, la maison de M. de la Pagerie fut rasée. La purgerie, bâtiment où se pratique le blanchiment des sucres, résista à l'effroyable tourmente.

Mme Brown de Sanois, Mme Joseph-Gaspard de la Pagerie, son mari, ses deux enfants, Marie-Joseph-Rose et la cadette Catherine-Désirée, y cherchèrent un refuge.

Le 3 septembre 1766, c'est-à-dire 20 jours après le cyclone, c'est là que Mme de Tascher mit au monde sa troisième fille, Marie-Françoise, celle qui, d'après la tradition locale et certains historiographes, serait devenue l'impératrice Joséphine, opinion radicalement erronée et démontrée fautive à l'aide d'un ensemble de documents absolument démonstratifs.

1. Lettre inédite de Mme de la Pagerie à Mme de Renaudin.

Peu de temps après l'ouragan, Robert-Marguerite de Tascher<sup>1</sup> écrivait :

« Nous nous étions très flattés d'avoir un neveu, mais chère sœur, non, c'est encore une fille. Mon frère n'est pas trop content de cela, puisqu'il avait désiré un garçon. Il est toujours auprès de sa femme qui a accouché<sup>2</sup> le quatre de ce mois fort heureusement. »

En France, la sœur de Joseph-Gaspard ne restait pas inactive. Elle était le centre où venaient converger toutes les forces vives et d'où partait l'impulsion.

Mme de Renaudin, débarrassée de son hargneux et brutal mari, avait quitté son couvent et s'était établie avec ses deux négresses à Paris, rue Garancière. En 1766, ses lettres étaient adressées chez M. Duret, rue du Saint-Sépulcre, faubourg Saint-Germain.

Les relations avec M. de Beauharnais devinrent plus intimes et plus fréquentes.

Mme la marquise de Beauharnais, née Chastullé, ne vivait guère à Paris.

Tantôt chez sa mère, à Blois, tantôt au marquisat de La Ferté, tantôt dans la terre de Frouville, Mme de Beauharnais ne sympathisait guère avec son mari.

Femme volontaire et d'humeur peu commode, elle resta en correspondance suivie avec Mme de Renaudin, qui était sa confidente et qui lui expédiait tout ce dont elle avait besoin dans sa province<sup>3</sup>.

Dans cette fin d'année 1766, la marquise n'a qu'une idée : vivre seule. De Blois, le 15 octobre 1766, elle écrit à son amie :

1. Lettre inédite de Robert-Marguerite de Tascher, Fort-Royal, le 13 septembre 1766.

2. L'acte de baptême dit le 3 septembre 1766.

3. Lettre de Mme de Chastullé Beauharnais à Mme de Renaudin, chez M. Duret, à son hôtel, rue du Sépulcre, faubourg Saint-Germain.

« J'aime tant à être ma maîtresse et à ordonner sans contradiction que cela me déterminera à aller demeurer à La Ferté afin de laisser Frouville à mon mary qui l'aime beaucoup. » Elle ne recherche qu'un coin pour pouvoir l'accueillir à sa guise et le rendre habitable. « Si ce n'était le voyage de Forges que je projette, je crois qu'on ne me verrait de longtemps à Paris. »

Dans une autre lettre<sup>1</sup> datée de Frouville, mardi 21, elle remercie Mme de Renaudin de lui donner des nouvelles de ses enfants qui viennent d'arriver. Sa pensée dominante est toujours la même. « J'espère qu'il (mon mari) m'abandonnera une de ses terres où je puisse rester usante et jouissante de mes droits. »

Dans une autre missive<sup>2</sup>, elle termine de la sorte :

« Adieu, Madame, je vous embrasse de tout mon cœur.... J'embrasse mon mary s'il est bien sage. »

Dans le cours de cette même année, le 5 octobre 1767, la marquise de Beauharnais mourait.

L'action puissante de Mme de Renaudin dans la maison de M. le marquis de Beauharnais allait devenir prépondérante.

Les enfants avaient peu connu leur mère qui vivait loin d'eux et ne s'en occupait guère. Au contraire, Mme de Renaudin les accablait de soins et de tendresses.

A partir de ce moment, les relations amicales qui existaient entre Beauharnais et la jeune femme séparée de son mari se transformèrent-elles en une liaison plus tendre ?

On l'a dit. S'agissait-il plutôt d'une amitié amoureuse, ainsi qu'on l'a avancé ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que la situation respective de M. de Beauharnais et de Mme de Renaudin eût un dénoue-

1. A Frouville, le mardi 21, lettre inédite.

2. Mme de Chastullé-Beauharnais à Mme de Renaudin, Blois, 24 octobre 1766, lettre inédite.

ment tardif. Trente ans environ après, en 1796, M. le marquis de Beauharnais épousait Mme de Renaudin, devenue veuve.

Au commencement de l'année 1767, le grand-père de Joséphine, M. de Sanois, mourut, en laissant une situation très obérée<sup>1</sup>. On a vu quelles épreuves avaient subies les colons. De plus, le notaire chargé de ses affaires, avait commis de graves malversations<sup>2</sup>. Dans les derniers temps de son existence, M. de Sanois voulait saisir les tribunaux de cette affaire d'abus de confiance; sa veuve, Mme Brown de Sanois, femme de tête, ne mit pas à exécution ce projet. Chargée « de trois cent mille livres de dettes » et ne voulant « rien laisser de reprochable à la mémoire de son mary », elle manœuvra avec prudence.

L'habitation était très négligée. Les nègres étaient en nombre insuffisant, et il manquait beaucoup de bestiaux nécessaires aux besoins de l'exploitation.

Malgré les dettes qui pesaient sur elle, la propriété marchait toujours. Mais au moment où Mme de Sanois écrivait à Paris, ses revenus lui suffisaient à peine pour lui fournir le nécessaire, suivant sa propre expression.

Aussi, répondant aux incessantes sollicitations de Mme de Renaudin qui réclamait Yeyette, Mme Brown de Sanois écrivait : « Vous me demandez ma petite fille aînée; je ne suis en vérité pas dans une situation à la faire partir ». Et dans la même lettre, la grand'mère ajoutait : « Je regrette de n'être pas en état de vous l'envoyer (la fille aînée); je ne désespère cependant pas de pouvoir accomplir vos désirs ».

Yeyette avait déjà six ans quand, dans une autre île française, bien loin des Antilles, naissait, le 15 août 1769, l'homme prodigieux auquel la petite Martiniquaise devait un jour unir son sort.

1. Lettre inédite de Mme Brown de Sanois à Mme de Renaudin, 29 avril 1767.

2. Lettre inédite de Mme Brown de Sanois à la même, 18 juin 1767.

Quant à son premier mari, il avait été ondoyé probablement à Fort-Royal en 1760, mais le sacrement du baptême ne lui fut administré qu'en 1770, à Paris, à l'église Saint-Sulpice<sup>1</sup>.

Sur l'habitation des Trois-Islets, entre sa grand'mère et sa mère, à côté de son père et de ses sœurs, Yeyette grandissait entourée de l'affection de ses parents, choyée par sa nourrice, par les négresses de l'habitation.

Des écrivains fort ingénieux ont voulu tracer le portrait de la créole sur la foi de quelques romanciers qui n'ont jamais connu les pays tropicaux.

Les îles ! N'est-ce pas le pays du farniente, de l'indolence, de l'ignorance et des esclaves qui constituent une vague animalité, comme on l'a écrit ?

Sous le ciel des Antilles, le sang est chaud, les passions vives ; par suite, l'on succombe avec une prodigieuse aisance. Comment les femmes résisteraient-elles « avec l'ardeur qui est dans leur sang ? »

Le milieu ambiant ! Mais ceux qui en ont parlé pour insinuer qu'il prédispose à la déchéance l'ignorent complètement.

Dans un but de systématique dénigrement, on a tout confondu — les sexes, les races, les classes — et l'on a tout frappé d'une unanime réprobation.

Sans doute, au début de la colonisation, des Européens se laissèrent aller trop souvent aux facilités de l'existence tropicale, sans aucun souci de leurs devoirs.

Au contraire, les femmes conservent jalousement l'intégrité et la pureté de la race caucasique.

1. Dans l'*Armorial général de France*, on signale la naissance de trois enfants issus du marquis de Beauharnais. Le dernier né, qui n'est autre qu'Alexandre, n'est pas désigné nommément. On l'inscrit comme « anonyme ». Or, le marquis était en France au moment où l'on enregistrait ses titres. N'avait-on pas omis, par erreur, de mettre sur les registres de Fort-Royal les véritables noms du fils du gouverneur général, qualifié du titre de chevalier dans les lettres de famille ?

Aussi bien la psychologie de la femme créole, de pur sang français, faite de bonté et de fierté, est-elle peu connue.

La créole blanche n'est pas la femme voluptueuse, nonchalante et indolente, que l'on décrit assez complaisamment dans les livres, d'après une tradition erronée. Pure création d'imagination que cet être dont l'âme est molle et flottante et dont le corps n'est capable de trouver du ressort que pour la satisfaction de ses caprices.

La créole est chaste, prude, fidèle, profondément attachée à ses enfants et à son foyer. Excellente épouse, tendre mère, femme d'intérieur, elle ne ressemble guère à cet être volage et mondain dont les auteurs qui cultivent la légende du sang chaud des tropiques, ont ébauché l'inexacte silhouette.

De l'enfance et de la jeunesse de Joséphine, on a tracé une esquisse idyllique<sup>1</sup> qui n'a qu'un défaut : c'est d'être le produit d'une féconde imagination :

« La flânerie dans les ombres profondes que font les immenses manguiers, au-dessus du ruisseau clair où l'on prend son bain ; les longues admirations de soi, l'étude de son corps et des mouvements de grâce qu'on peut lui donner ; le continuel bavardage, flatteur, adulateur, tendre pourtant, des mulâtresses et des négresses, qui, de bonne foi, louent la beauté de la petite maîtresse et l'exaltent, disent des histoires, racontent les nouvelles des habitations voisines, tout un fatras de riens dont se fait la vie... L'enfant blanche, au milieu des noires attentives, passe les heures à regarder dans le miroir du ruisseau comme sied à ses yeux, à son teint, à ses cheveux, une couleur, un reflet, une façon de coiffure, une expression de sourire. Et, sur toute sa personne qui ignore la pudeur, elle mène aussi son enquête paresseuse, durant que, lui chantant des chansons créoles, conjurant pour elle les sorts ou lui prédisant des avenir prodigieux, les négresses lui font une cour. »

1. Fr. MASSON. *Joséphine de Beauharnais*. Paris, 1899, p. 78.

Des jeunes filles qui ignorent la pudeur et qui se pâment d'aise en se regardant nues ! Quelle méconnaissance des mœurs locales !

Tous ceux qui ont vécu aux Antilles n'ignorent pas que les jeunes filles et les femmes blanches de ce pays ne se baignent jamais nues, même dans des appartements absolument clos.

Encore une vue de l'esprit que cette flatterie des mulâtres ou des négresses qui exaltent la beauté de la petite maîtresse. Aux colonies, la situation des jeunes blanches par rapport aux petits nègres et aux petites négresses qui les entourent, est à peu près la même que celle des fils de paysan vis-à-vis des enfants du propriétaire.

Aussi est-ce à tort qu'on a écrit :

« Si sûre que soit la négresse ou la mulâtresse qui sert de nourrice, de bonne à l'enfant blanc, elle ne saurait jamais prendre une supériorité, donner une direction, faire faire quelque chose, *commander* l'enfant : elle est esclave. De là, à mesure que l'enfant prend des sensations et en reçoit des idées, une conscience de sa valeur, de sa puissance, de son autorité, de son droit, la certitude qu'il n'est inférieur à rien et qu'il est égal à tout. »

Il n'en est nullement ainsi. En dépit des inductions les plus savantes et des suppositions les plus vraisemblables, la gardienne noire, la *da*, possède une indiscutable autorité sur l'enfant qui lui est confié. Son affection pour le petit qu'elle « garde » est sans limite. Mais la gardienne n'accepterait pas d'avoir la responsabilité de la surveillance de l'enfant, sans avoir l'autorité suffisante pour obtenir l'entière soumission et la complète obéissance. La fidélité, le dévouement, le désintéressement de ces bonnes, leur confèrent des droits dont elles usent sans doute avec discrétion, mais parfois d'une façon frappante.

L'affection que le petit blanc voue à sa « da », à sa nour-

rice sèche d'ordinaire, est si profonde, qu'en dépit de toutes les considérations ethniques et des différences de situation, les années ne peuvent affaiblir les sentiments de tendresse qu'il porte, dès son bas-âge, à sa vieille gardienne. De cela Joséphine a donné un exemple typique en s'occupant sans cesse de Marion, sa nourrice, et en la dotant de 1200 francs de rentes.

Nombreuses sont les « das » qui dorment leur dernier sommeil sous les pierres tombales du cimetière, côte à côte avec leurs anciens maîtres!

On se trompe donc singulièrement en s'imaginant que cette nourrice noire est sans autorité sur l'enfant qui lui est confié et sans attache sérieuse dans la maison.

L'influence de la « da » n'est, à aucun point de vue, pernicieuse. Le milieu ambiant n'est certainement pas plus délétère aux colonies que dans la métropole.

Joséphine a vécu ses premiers ans au sein de sa famille, entre deux femmes d'élite, à côté de sa bonne Marion, dans une atmosphère qui ne pouvait en rien être nuisible à sa santé morale et à son avenir.

Mais il faut suivre l'enfant au milieu des siens.

Le 4 janvier 1770, Yeyette était atteinte<sup>1</sup> de la petite vérole, mais fort légèrement.

A Fort-Royal était un pensionnat pour les jeunes filles. Un autre plus important existait à Saint-Pierre. Mais Fort-Royal était en face des Trois-Islets où demeuraient M. et Mme de la Pagerie. Au chef-lieu de la Martinique habitaient différents membres de la famille, entre autres la grand'mère de Yeyette, Mme de la Pagerie, l'oncle et la tante de Tascher, et la tante Rosette. On n'hésita pas; Yeyette fut confiée aux soins des dames de la Providence, à Fort-Royal.

1. Lettre inédite de Marguerite-Robert de Tascher à M. de Renaudin. Fort-Royal, 4 janvier 1770.



## CHAPITRE XI

### L'adolescence de Joséphine

Poursuivie par la constante pensée d'être utile à sa famille et d'élever ses petites nièces, Mme de Renaudin ne cessait de réclamer près d'elle les enfants de son frère Joseph-Gaspard.

Le cousin de Mme de Renaudin, le comte de Seyssel, en juin 1775, lui donna des nouvelles de M. de la Pagerie, qui relevait de maladie à Sainte-Lucie.

« Je crois <sup>1</sup> qu'il (Joseph-Gaspard) ne se décidera pas tout à l'heure au voyage de France; il dit pour les raisons qu'il faut beaucoup d'argent et que c'est ce qui lui manque : il a cela de commun avec une foule d'honnêtes gens ; j'ignore le party qu'il prendra pour sa fille; je lui ay annoncé que s'il ne vous l'envoyait pas que j'en avais trois petites à faire le voyage.... »

Il fallait bien profiter des bonnes dispositions de Mme de Renaudin pour sa famille.

La vie de l'enfant au couvent fut, semble-t-il, douce et heureuse.

Sa grand'mère de la Pagerie la faisait sortir et la choyait. Yeyette était sans cesse visitée par sa tante Rosette, qui lui apportait des friandises, et par son oncle de Tascher, qui habi-

1. Lettre inédite. Archives de la famille Tascher.

taut Fort-Royal. Il faut ajouter que cette ville n'était pas éloignée des Trois-Islets, et que souvent M. de la Pagerie se rendait au couvent pour embrasser sa fille chérie.

Les vacances de l'enfant se passaient sur la propriété des Trois-Islets, à l'ombre des manguiers voisins de la maison d'habitation, sous lesquels on cherchait un refuge contre l'ardeur du soleil tropical.

Un clair ruisseau serpentait non loin de la maison et formait un « bassin » où Yeyette se plaisait à se baigner.

L'enfant était essentiellement bonne, douce et dévouée. Les nègres et négresses de l'habitation l'adoraient. Entourée de sa nourrice, de la fille de celle-ci, de la paresseuse Euphémie qui la suivra en France, de Maximin, de Louis, du petit Sylvestre et de bien d'autres esclaves, elle vivait heureuse et insouciant, se plaisant à soulager la condition misérable de ces pauvres noirs, trop souvent victimes de la brutalité des commandeurs.

Comme l'avait fait jadis sa tante Désirée, elle avait obtenu la liberté de plusieurs esclaves, en particulier celle de Brigitte, qui resta sur l'habitation des Trois-Islets après son départ.

Yeyette demeura au couvent jusqu'en 1777, probablement jusqu'au milieu de cette année.

Que son éducation y ait été quelque peu négligée, c'est certain. Mais, en vérité, à lire les lettres de la plupart des dames de condition qui, à cette même époque, avaient été élevées en France, dans les meilleures maisons d'éducation, on ne trouve guère de différence entre l'orthographe de la vicomtesse de Beauharnais et celle des hautes et puissantes dames, très distinguées, mais, en somme, fort illettrées.

Yeyette a une écriture qui ne manque pas d'élégance. Elle possède quelques arts d'agrément : elle chante gentiment ; elle a du goût pour la musique et joue de la guitare. Comme

toutes les créoles, elle aime la danse. Il se peut que Mlle Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie ne soit pas au courant des derniers principes chorégraphiques enseignés par les maîtres de Paris, mais elle sait valser et a un gracieux maintien. Il suffira de quelques leçons pour régler ses pas suivant le rythme qui prévaut dans la capitale.

A quelle époque précise se place l'aventure qui faillit tourner au tragique, et qui fut pour la fille aînée de M. de la Pagerie l'occasion de faire preuve de courage et de dévouement ?

Dans le ruisseau où Yeyette prenait ordinairement ses ébats, un jeune enfant qui se baignait perdit pied et disparut sous l'eau. Mlle de la Pagerie se précipita et sauva le jeune imprudent.

L'histoire qui suit est la preuve de la sensibilité de l'enfant.

Un jour, un chat s'introduisit subrepticement dans la chambre de Yeyette et dévora une petite perruche qu'elle élevait. Un jeune nègre du nom de Laurier, en voyant verser des larmes à sa petite compagne, se jeta sur le chat et le tua. A ce spectacle Yeyette s'évanouit.

Ces récits de seconde main ne sont, sans doute, pas marqués au coin de la plus parfaite authenticité. Il suffit de les signaler, ne serait-ce qu'à titre de légendes.

La fréquentation dans les salons de son oncle, capitaine de port, lieutenant de vaisseau, en rapport avec les autorités, les bonnes familles de l'île; les simples mais larges réceptions des Antilles; ces continuelles visites venues de Fort-Royal ou des alentours, rompaient la monotonie de l'existence coutumière et aiguisaient chez Yeyette, le goût inné qu'elle avait pour le monde et les belles manières.

Ce n'est pas une petite sauvage qui vit aux Trois-Islets, c'est déjà une précoce jeune fille qui, au contact de sa mère,

femme distinguée, de sa grand'mère Brown de Sanois, femme de tête, laisse s'épanouir ses naturelles qualités, se forme au bon ton, tandis que se développent inconsciemment sa native distinction, sa grâce instinctive et sa bonté spontanée et charmante.

Elle n'avait que quinze ans quand elle quitta le couvent pour vivre à côté de sa mère, qui lui confia l'éducation de ses sœurs cadettes, Catherine-Désirée et Manette. Sous la direction de Mme de la Pagerie et sous le contrôle de sa grand-mère de Sanois, elle commença son apprentissage de maîtresse de maison.

La vie n'était ni triste ni monotone sur cette habitation des Trois-Islets. La maison principale qui avait été détruite par le cyclone n'avait pas été rebâtie. L'on s'était arrangé comme l'on avait pu, dans les bâtiments de l'exploitation, que des réparations et quelques constructions secondaires avaient permis d'habiter. Tous les membres de la famille de la Pagerie y logeaient.

La chambre de Yeyette, propre, coquette, ensoleillée, n'était certes pas luxueuse. Elle ne différait guère de celles de ses compagnes qui habitaient les autres propriétés de l'île.

Sans avoir un train de maison comportant d'énormes dépenses, les Tascher de la Pagerie, comme tous les colons, recevaient volontiers. La table était ouverte aux parents, aux amis de la ville, aux voisins, à tout venant. Le baron de Tascher, par sa situation, était en relations constantes avec un grand nombre d'officiers de Fort-Royal. Comme créole en vue et habitant cette ville, il avait maintes occasions de se trouver en rapport avec les planteurs qui se rendaient au chef-lieu pour leurs affaires. Il était en continuel contact avec la haute société de Fort-Royal.

Les Trois-Islets étaient proches. Les citadins, les officiers de

la garnison, les officiers de marine soit de passage, soit en station, se laissaient aisément tenter par la proximité de l'habitation Sanois-la-Pagerie et par le désir de passer une journée à la campagne, loin des rumeurs de la cité.

C'est ainsi que la maison paternelle fut fréquentée par Bajour et par cet Anglais, amoureux de Mlle de Tascher alors qu'elle n'avait que quatorze ans<sup>1</sup>.

C'est à peu près à la même époque que le général Tercier, admis dans l'intimité de la famille de la Pagerie, aurait connu la jeune Yeyette<sup>2</sup>.

Le récit du brave général, empreint de vanité, pêche par trop d'inexactitudes pour qu'il en soit tenu compte.

Mais de ces histoires plus ou moins altérées il résulte simplement une constatation : Yeyette ne vivait pas isolée, dans une pauvre campagne, loin de toute société ; déjà ses grâces précoces attiraient l'attention des jeunes gens qui évoluaient autour de son oncle, le baron Tascher.

Joséphine ne serait pas née en pays créole si elle n'avait pas été l'objet d'une merveilleuse aventure, de quelque extraordinaire prédiction.

Sidney Daney<sup>3</sup> se fait l'écho de la tradition dans son *Histoire de la Martinique*.

Une mulâtresse du nom d'Euphémie, très experte dans l'art de découvrir la destinée à l'aide des cartes, affirma à la jeune fille qu'elle arriverait un jour au pouvoir suprême.

Au château de Navarre, où elle s'était retirée après son divorce, Joséphine donna<sup>4</sup> quelques détails sur cet événement de sa vie.

1. *Mémoires sur la Reine-Hortense*, par Mlle COCHELET. Paris, 1836, p. 373.

2. *Mémoires politiques et militaires du général Tercier*, publiés par G. DE LA CHENSIE. Paris, 1891, p. 45.

3. S. DANAY, *Histoire de la Martinique*, t. V, p. 238.

4. *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine, ses contemporains, la cour de Navarre et de la Malmaison*. ANON (Mlle Ducrest). Paris, 1828, t. I, p. 325.

Sur les terres des Trois-Islets, Yeyette aperçut une vieille négresse qui disait la bonne aventure aux jeunes filles. Prenant sa main et contemplant son visage, cette femme lui prédit des malheurs... et aussi du bonheur. Pressée davantage, la sorcière précisa : « Vous vous marierez bientôt ; cette union ne sera point heureuse ; vous deviendrez veuve, et alors... vous serez reine de France ; vous aurez de belles années, mais vous périrez dans une émeute ».

Et Joséphine de dire aux jeunes négresses que cette prédiction était absurde. Elle n'y pensa plus, ajouta l'impératrice, pendant le reste de son séjour à la Martinique.

Mais, dans une circonstance critique de sa vie, la fille de M. de la Pagerie, devenue vicomtesse de Beauharnais, y pensa.

L'histoire<sup>1</sup> est racontée d'une façon un peu différente par d'autres auteurs.

Le 7 thermidor (25 juillet 1794), Mme de Beauharnais, enfermée en prison, avait l'habitude de lire à ses compagnes de détention les nouvelles du jour.

Tout à coup elle aperçut le nom de son époux inscrit sur la colonne des guillotins. Elle tomba sans connaissance ; elle reprit ses sens et retrouva son courage. La prédiction d'Euphémie lui revenait à l'esprit : on lui avait annoncé son mariage avec un créole de la Martinique et sa séparation. Son second mari devait être d'origine européenne et peu fortuné. « *Vous serez plus que reine. Après avoir dominé sur le monde, vous mourrez malheureuse.* » Aussi, le lendemain du jour où elle lut la fatale nouvelle, quand on lui annonça qu'elle allait être guillotinée, Mme de Beauharnais n'hésita-t-elle pas à déclarer à ses compagnes de prison qu'elle ne mourrait pas et qu'elle serait reine. Incrédule, Mme d'Aiguillon lui dit, en

1. Bibl. nat. Manuscrits, fr. nouvelle acquisition, 9324.

persiflant, de nommer sa maison. Joséphine désigna Mme d'Aiguillon comme devant être sa future dame d'honneur. Et de fait, cette compagne de captivité de la vicomtesse de Beauharnais occupa ce poste sous le premier Empire.

Le récit a subi quelques variantes. Toutefois, il semble établi qu'une vieille négresse prédit à Joséphine son destin fabuleux.





## CHAPITRE XII

### Le chevalier Alexandre de Beauharnais

De l'enfance d'Alexandre de Beauharnais la tradition et l'histoire n'ont conservé aucun détail digne d'être noté.

Quand le marquis et la marquise de Beauharnais quittèrent la Martinique, ils confièrent leur fils à la grand'mère de Joséphine, Mme de la Chevalerie de la Pagerie, qui habitait Fort-Royal.

Sans aucun doute, les deux enfants qui, dix-huit ans plus tard, devaient être unis par les liens du mariage, — Marie-Joseph-Rose de la Pagerie et Alexandre de Beauharnais — chez Mme de la Chevalerie de la Pagerie, se sont rencontrés et ont confondu sur la terre natale leurs premiers jeux, leurs ris et leurs pleurs.

A une date bien voisine de celle de la naissance de Yeyette, le 23 mai 1763, le jeune chevalier de Beauharnais était bien certainement à Fort-Royal. C'était — écrivait Mme de la Pagerie, la grand'mère de Yeyette, en parlant d'Alexandre — un fort joli enfant.

Aubenas<sup>1</sup> ajoute que le jeune chevalier de Beauharnais ne tarda pas à être renvoyé en France à ses parents.

Au dire de Frédéric Masson, l'enfant resta à Fort-Royal jusqu'en 1769.

1. AUBENAS. *Loc. cit.*, t. I, p. 29.

Cette dernière date ne semble pas exacte.

Dans une lettre inédite<sup>1</sup> Mme la marquise de Beauharnais écrit, le mardi 21 — 1766, fort probablement — une lettre dans laquelle il est fait allusion à l'arrivée de ses deux fils. Dans tous les cas, Alexandre est déjà en France au moment de la mort de sa mère, survenue le 5 octobre 1767. L'enfant a donc quitté la Martinique entre l'année 1763 et l'année 1767, probablement en 1766.

L'éducation du chevalier de Beauharnais et celle de son frère aîné avaient été confiées à un précepteur du nom de Patricol. Les deux enfants étaient entrés vers 1768 au collège du Plessis, excellent établissement d'instruction que fréquentaient les jeunes gens riches de la noblesse.

Patricol surveillait l'éducation des fils du marquis de Beauharnais.

En juillet 1770, les enfants du marquis de Beauharnais partaient pour l'Allemagne sous la direction de Patricol.

Le 15 juillet ils étaient à Heidelberg pour y apprendre l'allemand aux véritables sources, comme l'écrivait Alexandre<sup>2</sup> à sa chère marraine, Mme de Renaudin.

Ils y restèrent environ deux ans et se rendirent à Blois, chez Mme la comtesse de Chastullé, leur grand'mère maternelle, où ils continuèrent à subir l'empreinte de Patricol.

Mme la comtesse de Chastullé tenait Mme de Renaudin au courant des changements survenus dans le caractère d'Alexandre qui, tout d'abord dissipé, étourdi et volontaire, était devenu un écolier studieux et fort désireux de s'instruire. Mme de Chastullé<sup>3</sup> écrivait un peu plus tard à Mme de Renaudin, en parlant de ses petits-enfants : « Ils feront tous deux de jolis garçons. »

1. Lettre inédite de Mme la marquise de Beauharnais à Mme de Renaudin.

2. AUBENAS. *Loc. cit.*, p. 69.

3. Lettre de Mme de Chastullé à Mme de Renaudin. Blois, le 3 janvier 1774.

Durant son séjour chez sa grand'mère, Alexandre entretenait une correspondance suivie avec sa marraine « qu'il aime de tout son cœur », suivant son expression. Il lui prodigue des compliments ampoulés qui sont les premiers reflets de l'éducation qu'il reçoit.

Le 31 juillet 1774, il s'exprimait dans les termes suivants, dans une lettre à Mme de Renaudin : « Continuez toujours à m'écrire, ma chère marraine, et soyez sûre de me faire un très grand plaisir et de me former mon style; il en a bien besoin, et c'est sur vos lettres que je prendrai leçon : Mme de Sévigné ne me sera plus nécessaire. »

Séparée de son filleul, Mme de Renaudin ne négligeait rien pour faire de lui un homme distingué.

Dans le courant de cette année 1774, l'aîné des fils du marquis, Claude, avait pris du service dans une compagnie de mousquetaires.

Sa vie à Sedan, où il tenait garnison, fut plutôt joyeuse. Dettes de jeu, histoires croustillantes, appels désespérés à la bourse de son père, à celle surtout de Mme de Renaudin qu'il accable de protestations d'amitié et de propos galants : tel est le début du futur représentant de la noblesse à l'Assemblée de 1789.

Patricol, le précepteur d'Alexandre, fut désigné par Mme de Chastullé, mère du duc de la Rochefoucauld, pour parfaire l'éducation des Rohan-Chabot.

Dans le but de concilier tous les intérêts, et afin de ne pas séparer le maître de l'élève, le duc de la Rochefoucauld fit venir Patricol à son château et offrit l'hospitalité au jeune Alexandre.

Cette combinaison démontre qu'il existait entre les deux familles intéressées une réelle intimité.

Durant les deux années de vie commune qui furent la conséquence de la décision prise par M. de Beauharnais, d'un

côté, et de l'autre par M. de la Rochefoucauld, les jeunes Rohan-Chabot et Alexandre eurent l'occasion de bien se connaître et de s'apprécier. Ils se vouèrent par la suite une véritable affection.

Sous l'œil vigilant de Patricol, cette jeunesse se développait et subissait l'influence de son enseignement.

Le temps des études était terminé, Alexandre de Beauharnais, au lieu d'entrer dans la marine comme son père et ses oncles, choisit l'armée de terre.

Dès le mois de mars 1774, Alexandre de Beauharnais, protégé par le duc de la Rochefoucauld, se fait inscrire dans la première compagnie des mousquetaires. Il est, par la suite, créé cadet; mais pour lui permettre de se perfectionner dans l'étude des mathématiques et de la géométrie, son chef le dispense des exercices militaires. Il consacre le temps de liberté qu'on lui laisse aux sciences exactes, à des exercices d'équitation, en même temps qu'il développe son goût pour l'escrime.

En 1776, Mme de Renaudin avait acheté à Noisy-le-Grand, du produit de ses bijoux, une maison qu'elle paya 33.000 livres, mais qu'elle estima, en 1783, à 60 ou 70.000 livres, sans compter les meubles dont elle voulait se défaire et qui valaient<sup>1</sup> une trentaine de mille francs.

En octobre 1776, Alexandre de Beauharnais vint passer ses vacances dans la maison de Noisy. Nommé sous-lieutenant en décembre de la même année, il se rendit à Rouen, sa nouvelle garnison.

L'année suivante, en octobre 1777, Alexandre se retrouve à Noisy avec son père, sa marraine et son frère aîné, qui est à la veille d'épouser sa cousine germaine, la fille de Claude de Beauharnais.

1. Lettre inédite du curé de Noisy à Mme de Renaudin. Archives de la Pagerie.

Le chevalier est un joli garçon, instruit, habile aux exercices du corps et aux jeux de l'esprit. Éléphant de sa personne, agréable de figure, la taille bien prise, le sous-lieutenant, qui possède à peine quelques poils au menton, est vite répandu dans le monde, dont il ne tarde pas à connaître les détours.

Il ne manque pas d'esprit; ses connaissances sont assez étendues dans les sciences, les lettres et les arts. Il a le vernis mondain et la tournure d'esprit qui plaît, et fait tourner les têtes féminines; il en profite sans ménagement.

D'une nature assez vive, néanmoins doué d'un heureux caractère, le chevalier conquiert les sympathies de ses chefs et de ses camarades.

Mais il avait été façonné par Patricol.

Jamais pédagogue ne se trouva plus apte que celui-là à la déformation du cerveau d'un adolescent.

Jean-Jacques Rousseau avait, par ses écrits, imprimé dans cette génération l'empreinte de son esprit ingénieux, précis et, somme toute, extrêmement intéressant.

Ses rêves travaillent l'imagination de la jeunesse, imprégnée déjà d'une sensibilité malade et en proie aux sophismes.

Les grands mots de vertu, d'honneur, résonnent partout et trop souvent sonnent faux.

Les nobles sentiments sont exaltés au paroxysme et prônés sous un mode emphatique et déclamatoire. Le style se ressent de ces exagérations, de ce manque de naturel, de cette sensibilité pleurarde et artificielle. La noblesse du style qui est, à ce moment, le but auquel on vise pour exprimer des idées élevées n'est, en réalité, qu'une phraséologie redondante qui cache la faiblesse des conceptions et des arguments.

Quel excellent terrain de culture pour le développement des germes qui dans l'air voltigeaient, que le cerveau d'Alexandre de Beauharnais!

Le filleul de Mme de Renaudin, déjà façonné par son pré-

cepteur, avait été transporté en Allemagne où, par surcroît il devait nécessairement ressentir l'influence de l'idéologie germanique.

Les vagues rêveries écloses sur les bords du Rhin se transformaient, en France, en un corps de doctrines plus précis.

Le triomphe de l'état de nature, l'égalité en tout et partout, la lutte contre les privilèges, un mélange de faux et de vrai, de paradoxe et de vérité, se retrouvent dans les esprits de l'époque.

Riche, privilégié, Alexandre va partir en guerre contre les avantages octroyés à sa caste, à sa famille, à lui-même.

Sans doute, dans cette tête peu solide, il y a une bonne part de nobles sentiments. L'altruisme prend spontanément son essor. Le jeune de Beauharnais est loyal; il est convaincu, et on doit lui savoir gré de ses belles intentions.

N'est-il pas de bon ton de décréter que la pauvreté, plus proche de l'état de nature, est supérieure à la richesse, et qu'entre le vilain courbé sur sa charrue et l'homme cultivé, s'il y a une différence celle-ci est en faveur de l'ignorant?

Alexandre de Beauharnais ne procède pas de Voltaire. Du grand encyclopédiste il n'a pas la largeur d'idées, la vue nette de l'avenir. Il est seulement fils du paradoxal J.-J. Rousseau qui, plutôt que de s'astreindre à voir juste et à dire vrai, préférera être le protagoniste de tous les vices.

Le style de Beauharnais se ressent des habituelles déclamations de l'époque. Au nom de la vertu qu'il foule aux pieds, le vicomte lancera ses foudres contre le moindre manquement d'autrui.

Nature bonne mais faussée par son éducation, il tient en haute estime tout ce fatras emphatique répandu dans la littérature.

Sous un vernis brillant et trompeur, se cachent souvent l'in-

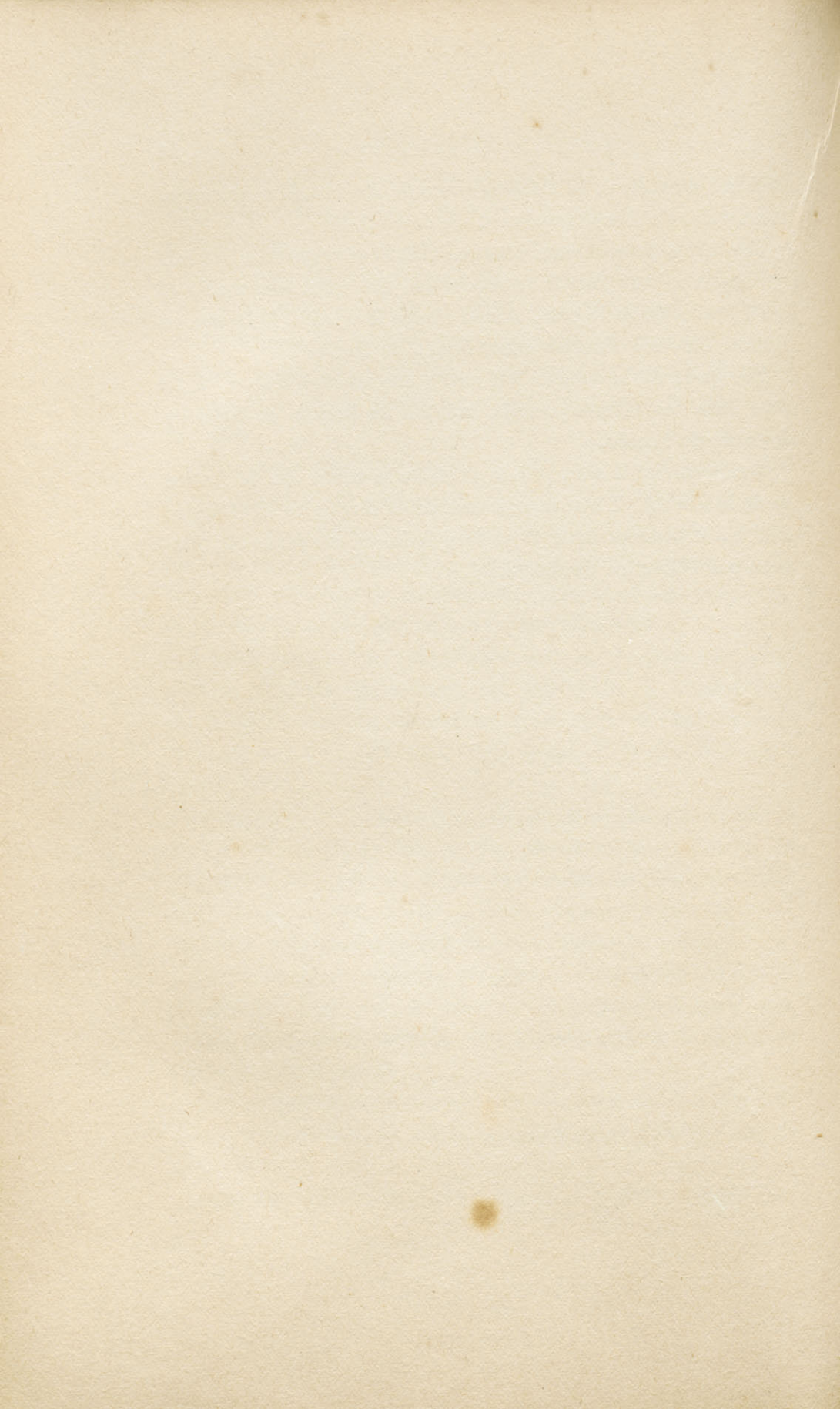
digence d'esprit et la faiblesse morale de certains hommes. Alexandre de Beauharnais est un de ceux-là.

Son style prétentieux, sonore, vide et ennuyeux, c'est lui.

Sous son vrai jour il se montrera, dès qu'il sera marié et qu'il jouira de sa liberté. A son image il voudra façonner sa femme élevée à dix-huit cents lieues de Paris.

S'il parle de la nature, s'il vante des chefs-d'œuvre, il le fera dans des termes poncifs, suivant la banale et irritante formule de l'école.

Même quand il aura pris le parti de la vertu, de la justice et de la liberté, il n'aura pas une idée directrice rectiligne; souvent il pensera faux, il parlera faux, et ses écrits choqueront par l'absence de simplicité.





## CHAPITRE XIII

### Les préliminaires du mariage

Poursuivie par son habituelle obsession, voulant assurer l'avenir d'une des filles de son frère Joseph-Gaspard, Mme de Renaudin avait entretenu de ses projets le marquis de Beauharnais, avec lequel elle était absolument d'accord.

A cette époque, l'intelligente créole exerçait, à n'en pas douter, une action décisive sur l'esprit de l'ancien gouverneur général.

Mme de Renaudin voulait marier l'une de ses nièces à Alexandre de Beauharnais, son filleul.

Le chevalier ne songeait guère à convoler en justes noces, et se contentait très bien de la vie de garçon qu'à grandes guides il menait. Mais pouvait-il refuser quelque chose à son père, surtout quand M. de Beauharnais invoquait les vieilles relations qui l'unissaient à la famille de la Pagerie, restée à la Martinique? Lui-même, Alexandre, n'était-il pas en quelque sorte lié par des sentiments de reconnaissance envers cette famille? Il avait été bercé par Mme la Chevalerie de la Pagerie qui avait guidé ses premiers pas et veillé sur ses premiers ans.

Il n'avait rien à refuser à sa chère marraine qui d'enthousiasme lui faisait des propositions de mariage, l'engageait à se ranger sans retard et à choisir l'une de ses nièces, du reste toutes délicieuses et charmantes.

Sa grand'mère, Mme de Chastullé, n'était pas contraire à l'union projetée.

C'était plaire à tout le monde, dans sa famille, que d'accepter de la main de son père, à la prière de sa marraine, une de ses compatriotes, la fille d'un ami de ses parents, une enfant avec laquelle, tout petit, il avait joué à la Martinique.

La réponse était d'autant moins douteuse que le mariage allait l'émanciper et le mettre en possession de ses 40.000 livres de rentes. Avec une telle fortune, n'a-t-on pas la liberté et le reste ?

Alexandre n'hésita pas et obéit aisément aux suggestions du marquis et à celles de sa marraine.

Il faut suivre pas à pas le récit fait par Aubenas <sup>1</sup>.

Le 23 octobre 1777, Alexandre écrit sous la dictée de son père la lettre suivante, adressée à la famille Tascher de la Pagerie.

« Je ne saurais vous exprimer, Monsieur, toute l'étendue de ma satisfaction de pouvoir vous donner des preuves de l'attachement et de l'amitié que j'ai toujours eue pour vous ; elle n'est point équivoque.

Mes enfants jouissent à présent de 40.000 livres de rente chacun ; vous êtes le maître de me donner mademoiselle votre fille pour partager la fortune de mon chevalier. Le respect et l'attachement qu'il a pour Mme de Renaudin, lui fait désirer ardemment d'être uni à une de ses nièces. Je ne fais qu'acquiescer à la demande qu'il m'en fait, en vous demandant la seconde dont l'âge est plus analogue au sien. J'aurais fort désiré que votre fille aînée eût eu quelques années de moins, elle aurait certainement eu la préférence, puisqu'on m'en fait un portrait également favorable. Mais je vous

1. Aubenas, ancien magistrat, a été en possession de tous les papiers de la famille de la Pagerie. Le ministère de la Marine lui a ouvert toutes ses archives. Aubenas a publié des documents qui ont été dérobés et qui méritent d'être reproduits. J'ai retrouvé une lettre très importante qui confirme la narration faite par Aubenas, mort après avoir été procureur général aux Indes françaises.

avoue que mon fils, qui n'a que dix-sept ans et demi, trouve qu'une demoiselle de quinze ans est d'un âge trop rapproché du sien. Ce sont de ces occasions où des parents censés sont forcés de céder aux circonstances. »

Il est peu probable que l'idée de choisir la fille cadette vint d'Alexandre. Le marquis de Beauharnais semble avoir été l'inspirateur de cette combinaison qu'accepta Mme de Renaudin. Sans doute, la tante Désirée était la marraine de la seconde fille de Joseph-Gaspard, mais on ne doit pas oublier que de tout temps elle avait réclamé l'aînée de ses nièces. En réalité, pour expliquer la demande qui fut faite de substituer la cadette à l'aînée, M. de Beauharnais n'avait pas tenu compte de l'âge exact des enfants de M. de la Pagerie. Le chevalier de Beauharnais avait plus de trois ans que Yeyette, la fille aînée de l'ami de l'ancien gouverneur des îles.

Le marquis de Beauharnais ajoute dans sa lettre qu'il ne tient pas à une dot. Son fils, déjà riche de 40.000 livres de rente<sup>1</sup>, par l'héritage maternel en aura encore près de 25.000. Il invite M. de la Pagerie d'une façon pressante à amener sa fille en France le plus tôt possible : « Vous me devez cette marque d'amitié ». Dans le cas où M. de la Pagerie ne pourrait la conduire lui-même, M. de Beauharnais le prie de la confier à une personne sûre, et de lui faire prendre passage « non sur un bâtiment de l'État, mais sur un navire marchand où elle aura une traversée plus commode et plus agréable ».

Dans la même lettre, le père du chevalier s'adressant à Mme Joseph-Gaspard de la Pagerie ajoute, pour s'excuser de la préférence qui est faite à la cadette, au détriment de l'aînée :

« Ce n'est pas qu'on ne m'eût dit des choses très agréables

1. J. AUBENAS. *Histoire de l'Impératrice Joséphine*. Paris, 1857, t. I, p. 77.

de l'ainée, mais mon fils la trouve trop âgée relativement à lui. »

A la grand'mère, Mme la Chevalerie de la Pagerie, qui avait élevé Alexandre depuis 1761 jusqu'au retour de l'enfant en Europe, M. de Beauharnais père écrit :

« Enfin, Madame, je me trouve assez heureux pour pouvoir effectuer ce que j'ai tant désiré. Je ne puis vous exprimer toute la joie que j'aurais de voir cette union de nos deux familles perpétuer l'amitié et l'attachement qui y existent depuis si longtemps. J'espère que Mlle de la Pagerie ne me refusera pas son agrément. Permettez que je l'embrasse ; mon secrétaire est le chevalier de Beauharnais. »

S'adressant dans la même lettre au baron Robert-Marguerite de Tascher, l'ancien gouverneur n'hésite pas à lui dire :

« Mettez tout en usage, mon cher baron, pour déterminer votre frère et votre belle-sœur à envoyer votre seconde nièce en France... et ne doutez jamais de mon tendre attachement. »

Mme de Renaudin écrit le même jour à son frère de lui envoyer cette enfant, afin qu'on complète son éducation et qu'on lui fasse connaître celui à qui elle est destinée. « Nous sommes d'avis qu'il faut qu'ils se voient et se conviennent avant de rien conclure, car ils nous sont trop chers pour forcer leurs inclinaisons. »

Mme de Renaudin déclare que sa nièce trouvera en elle une mère tendre. Elle invite son frère à accompagner la future en France. Ce voyage est utile, dit-elle, à la santé de M. de la Pagerie, fort délabrée par une fièvre lente et rebelle.

Elle lui représente<sup>1</sup> que ses propriétés de la Martinique et de Sainte-Lucie étant en bon état, il peut sans inconvénient faire ce voyage. On ne lui demande aucune dot, mais s'il

1. AUBENAS, *loc. cit.*, t. 1, p. 79.

veut absolument faire quelque chose en vue de ce mariage, que ce soit seulement une rente dont il gardera le capital. Mme de Renaudin ajoute :

« Il est fâcheux que votre fille aînée n'ait que trois ans de moins que le chevalier, mais ce ne sera pas le premier exemple que la cadette soit établie avant l'aînée, et il faut croire que le ciel le veut ainsi, puisque l'âge de la seconde convient davantage. »

Mais quand M. de Beauharnais dictait cette lettre, le 23 octobre 1777, déjà la jeune Tascher de la Pagerie, que le Chevalier avait choisie, Catherine-Désirée, était morte. Elle avait été enlevée après quatre jours de maladie.

La missive du marquis parvint à Sainte-Lucie, à Joseph-Gaspard de la Pagerie. A la date <sup>1</sup> du 9 janvier 1778, il annonçait à M. de Beauharnais ce malheur et proposait, à la place de Désirée, sa troisième fille Marie-Françoise, surnommée en famille Manette.

M. de la Pagerie, constatant que l'on ne voulait pas de son aînée Yeyette à cause de son âge, avait été naturellement porté à parler de Manette, âgée de onze ans et demi, qui, très bien de figure, joignait à une gaieté native un caractère sensible.

M. de la Pagerie annonce à sa sœur qu'il se décide à venir en France avec la plus jeune de ses filles, Manette, vers le mois d'avril ou de mai.

« Beaucoup de raisons me portent à faire ce voyage ; ma santé délabrée et malheureusement trop négligée, les grâces de la Cour que je dois attendre, le plaisir de vous embrasser, celui de témoigner mon attachement à M. de Beauharnais et à ses enfants. » Mais Manette a de la répugnance à partir pour la France : « après bien des difficultés et les regrets qu'elle

1. La date de la lettre, d'après Aubenas, est du 9 janvier 1777, mais il s'agit d'un lapsus, il faut lire 1778.

m'a témoignés de quitter sa mère, elle y a enfin consenti, sachant qu'elle en trouverait une seconde en sa chère tante, et lui ayant promis de la conduire moi-même ».

M. de la Pagerie ajoute :

« L'ainée qui, depuis quelque temps, est sortie du couvent et qui m'a depuis longtemps, demandé plusieurs fois de la mener en France, sera, je crois, un peu affectée de la préférence qu'il semble que je donne à la cadette... Il est dommage qu'elle n'ait point eu le secours de la France pour son éducation, et s'il n'y avait que moi, je vous en aurais amené deux au lieu d'une ; mais comment sevrer une mère de deux filles qui lui restent, au moment où la mort vient de lui enlever la troisième. »

La situation devenait embarrassante et pour les parents de la Martinique et pour M. de Beauharnais.

Le 11 mars 1778, Mme de Renaudin répond à M. de la Pagerie.

« Arrivez, mon cher frère, avec une de vos filles, avec deux ; tout ce que vous ferez nous sera agréable, et trouvez bon que nous vous laissions guider par la Providence, qui sait mieux ce qui nous convient que nous-mêmes. Vous connaissez nos vrais sentiments ; il semble que l'événement fâcheux qui nous est arrivé augmente nos désirs. Il nous faut une enfant à vous. Le cavalier mérite d'être parfaitement heureux. Vous êtes à portée de connaître la figure, le caractère et enfin toutes les qualités nécessaires d'une femme faite pour plaire ; agissez donc en conséquence. »

M. de Beauharnais avait mis son fils au courant de la correspondance. Le jeune sous-lieutenant avait appris la mort de Désirée et la proposition de substituer à la cadette la troisième fille de M. de la Pagerie, Marie-Françoise, dite Manette.

Il était alors au Conquet, près de Brest.

Le 28 mars 1778 il écrit à sa marraine qu'il accepte Manette,

quoique maintenant il eût préféré l'ainée. Cette fois, c'est Yeyette, Marie-Joseph-Rose, qui est désignée par le fiancé.

Mais les choses ne vont pas toutes seules à la Martinique.

A son retour de Sainte-Lucie, où il semble avoir séjourné près de cinq mois de suite, Joseph-Gaspard de la Pagerie écrit de Fort-Royal, le 24 juin 1778, à sa sœur, Mme de Renaudin :

« J'avais avant mon départ pour Sainte-Lucie, en janvier dernier, préparé ma dernière fille à un voyage en France ; elle m'avait paru, dans le court séjourné que j'avais fait aux Trois-Islets, consentir à me suivre. Ma femme ne me parut pas pour lors l'en détourner ; mais depuis mon retour elle a bien changé, et on lui a si bien fait la leçon que je ne puis vaincre sa répugnance à ce voyage. On a même attribué trois mois de fièvre qu'elle vient d'essuyer, à la crainte qu'elle avait que je ne l'y forçasse....

Vous connaissez, ma chère sœur, l'aveugle attachement de la plupart des mères créoles pour leurs enfants. Si ma femme s'était mise au-dessus d'une façon de penser aussi bizarre, nous aurions été d'accord sur la nécessité du voyage de France... Mais j'ai trouvé en elle de la contrariété, j'en ai trouvé dans sa fille, et j'en ai trouvé dans la grand'mère particulièrement. Si j'avais eu des moyens honnêtes pour le présent, je partais et j'amenais l'ainée qui brûle d'envie de voir sa chère tante. On a également cherché à la prémunir, mais comme elle est plus raisonnable et qu'elle a passé une partie de son enfance avec notre mère et Rosette, elle est au-dessus de tout ce qu'on lui a déjà dit, et je suis assuré de la bonne envie qu'elle a de connaître sa chère tante et de mériter ses bontés et celles de M. de Beauharnais. Deux motifs m'ont arrêté cependant et je l'avoue : point assez de moyens pour le présent et quinze ans qu'elle a aujourd'hui. Cet âge me paraît avoir trop de parité avec celui du cavalier ; elle est, en outre, très formée pour son âge et est devenue puissante depuis cinq à six mois à lui donner au moins dix-huit ans. Elle est d'ailleurs assez bien, d'un caractère fort doux, pinçant un peu de la guitare, avec une jolie voix et d'heureuses dispositions pour la musique, dans laquelle elle se perfectionnerait bientôt ainsi que pour la danse.... »

Le 25 juin 1778, M. de la Pagerie adresse la lettre suivante à M. de Beauharnais.

« Ma fille cadette, lui dit-il, est une enfant qui ne répète que ce qui lui est dicté par une mère qu'elle n'a jamais abandonnée et qu'un attachement aveugle conduit. Quant à l'aînée, avec la plus grande envie qu'elle m'a témoignée d'aller en France, je n'ai pas osé jusqu'à présent lui donner la préférence. Ce n'est pas qu'elle ne le mérite par ses sentiments et un excellent caractère, qui est accompagné d'une figure assez agréable; mais elle est très avancée et formée pour son âge... Tout cela me jette, Monsieur, dans une incertitude accablante qui semblerait faire injure à la droiture et à la sincérité de mon cœur. »

Cette troisième fille, Manette, était faible et délicate de la poitrine, mais plus jolie que sa sœur aînée.

M. de Beauharnais répondit de Paris, le 28 juillet 1778, à M. de la Pagerie pour l'inciter à partir sans retard car, disait-il, il pouvait mourir et alors on pourrait proposer à son fils un autre mariage.

« Je ne vous désigne point laquelle de vos deux demoiselles je désirerais qui vous accompagnât. Celle que vous jugerez la mieux convenir à mon fils sera celle que nous désirons; partez de là et nous marquez laquelle des deux vous amènerez. »

Il adressait en même temps à son ami un pouvoir pour lui permettre de publier les bans du mariage à la Martinique. Les noms et prénoms du chevalier étaient indiqués, ceux de la future étaient laissés en blanc.

M. le marquis de Beauharnais avait adressé, au Conquet, à son fils, la correspondance qui lui était arrivée de la Martinique. Quoique le jeune homme eut éprouvé un certain degré d'irritation en apprenant que l'arrivée de sa fiancée était renvoyée à une époque indéterminée, il répondit<sup>1</sup> fort judicieusement à son père.

1. AUBENAS, *loc. cit.*, t. I, p. 89.



« Je conçois les difficultés que ces dames (la mère et la grand-mère) font pour envoyer leur fille en France. Elles disent : si le mariage ne peut avoir lieu, voilà un voyage inutile, et nous regretterons bien, pour lors, de nous être séparés de notre fille. Mais, cependant, on ne peut répondre que deux personnes qui ne se connaissent pas se plairont, et sûrement votre intention n'est point de me faire épouser cette demoiselle, si elle et moi nous avons de la répugnance l'un pour l'autre. Je ne doute point que, d'après la description qu'on m'en a faite, elle ne me plaise; j'espère être assez heureux pour lui inspirer les sentiments que j'éprouverai; d'après cela, il y a tout lieu de présumer que le mariage s'accomplira comme nous l'avions déjà projeté, si M. de la Pagerie veut nous amener l'aînée de ses filles. L'attachement et le désir que cette jeune personne témoigne de connaître sa tante me décide en sa faveur, et je suis trop flatté d'avoir déjà de commun avec elle la tendresse que je lui porte.... Je pense, mon cher papa, que sitôt ma lettre reçue, vous allez faire la réponse à M. de la Pagerie, et j'espère qu'il nous amènera sa fille aînée que nous avons toujours désirée plus ardemment que la cadette. »

Alexandre penchait donc nettement en faveur de Marie-Joseph-Rose, Yeyette, l'aînée. Mais, avec raison, il fait des réserves : il ne se mariera pas si Mlle de la Pagerie et lui ne se plaisent point.

Le 9 septembre 1778, M. de Beauharnais, dans une lettre à M. de la Pagerie, constate qu'il est possible de concilier et de lever « les difficultés que Mademoiselle votre fille cadette avait fait naître par son attachement à Madame sa mère. Vous voyez, Monsieur, que c'est une de vos demoiselles que nous désirons, ainsi que je vous l'ai marqué, et que votre arrivée en France, avec Mademoiselle votre fille, sera pour nous un jour vraiment heureux. Peu de temps après nous jouirons, vous et moi, de la satisfaction de voir les liaisons d'amitié et d'attachement qui sont entre votre famille et la mienne resserrées par l'union de Mademoiselle votre fille avec mon fils ».

On ne pouvait être plus délicat et plus grand seigneur.

A la même date, Mme de Renaudin écrit à son frère pour l'inciter à partir au plus tôt. Elle ajoute :

« Nous ne sommes plus dans l'incertitude, parce que l'aînée est décidée et que le cavalier l'est aussi... Je désire que pour le bonheur de Manette qu'on lui trouve un aussi bon parti que celui qu'aura sa sœur aînée, et je promets à ma belle-sœur qu'elle me saura gré, un jour, de lui avoir procuré un tel fils. Elle pense trop bien pour ne pas être pénétrée de reconnaissance de la grâce que M. de Beauharnais a mise dans ses propositions : je défie de traiter avec autant de franchise, de désintéressement et d'amitié. Je ne saurais vous exprimer l'impatience où il est de vous embrasser et sa future belle-fille. Hélas ! que ne puis-je voler et vous aller chercher ! Adieu, mon cher frère, ménagez-vous bien ; venez, venez, c'est votre chère sœur qui vous en conjure. Vous remettrez cette lettre à ma nièce, si vous le jugez convenable. »

Yeyette était prédestinée à faire ce voyage de France.

La tante Renaudin l'avait toujours désignée comme devant se rendre à Paris. Elle l'avait instamment et particulièrement demandée à Mme Brown de Sanois, à M. et Mme de la Pagerie. La jeune Yeyette avait sans cesse réclamé son départ pour la France pour voir sa tante et, sans doute, ce Paris que son rêve de créole entourait de tant de séduction.

Pour réaliser les desseins de Mme de Renaudin, M. de la Pagerie avait jeté les yeux sur Marie-Joseph-Rose. Mme de la Pagerie ne pouvant se séparer de sa dernière fille, d'une complexion délicate, consentait plus volontiers au départ de l'aînée. Le Chevalier, le principal intéressé, semble avoir été plutôt indifférent et neutre dans le débat.

La lettre de M. de Beauharnais était décisive. Deux jours après, le 24 novembre 1778, Mme de Renaudin presse son frère de partir sans retard. Elle redoute les menées de certains parents de M. de Beauharnais. D'autres partis fort avantageux

pour Alexandre sont proposés à la famille ; Mme de Renaudin craint que l'ardeur du jeune homme ne vienne à se refroidir à force d'attendre.

Enfin Mme de Renaudin a la certitude que son frère se décide à partir pour la France.

Les 11, 18 et 25 avril 1779, M. de la Pagerie fait publier à Notre Dame des Trois-Islets<sup>1</sup> les trois bans du mariage par Théodore Colmar, curé de ce bourg. La fiancée est désignée, c'est Marie-Joseph-Rose. Les noms et titres du futur sont Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais, officier d'infanterie.

Cette fois la décision de M. de la Pagerie était ferme. Encore fallait-il pouvoir partir.

Une grande commotion, avec des oscillations violentes, avait secoué l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique septentrionale.

Fatiguées du joug britannique qui pesait sur elles, ces possessions lèvent l'étendard de la révolte et proclament leur indépendance.

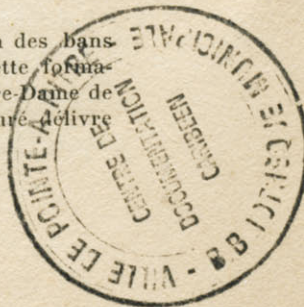
Au secours des colons anglais accourent des gentilshommes français mûs par les sentiments les plus élevés.

Franklin réclame l'appui du roi de France qui ne repousse pas la sollicitation. La guerre éclate.

En 1778, l'Atlantique est sillonné par des navires anglais et français qui se poursuivent avec acharnement.

Albion a commencé les hostilités avant la déclaration de guerre. Le gouverneur des îles du Vent, le marquis de Bouillé, a reçu l'ordre d'user de représailles.

1. Dans l'acte dressé à Noisy, il est question de la publication des bans à Notre-Dame de la Martinique. On pourrait supposer que cette formalité eût lieu à Fort-Royal. Mais les bans ont été publiés à Notre-Dame de la Purification des Trois-Islets. A la date du 8 avril, le même curé délivre un extrait de baptême de Rose-Claire Des Vergers de Sanois.



L'heure des combats héroïques et des glorieux exploits a sonné pour l'amiral d'Estaing et pour de Bouillé.

La Martinique est mise en état de défense. Le port de Fort-Royal est aménagé pour recevoir les gros navires et des escadres importantes. A la satisfaction générale, le baron de Tascher remplit les fonctions de directeur du port pendant la guerre de l'Indépendance.

La mer n'était pas libre. Pour entrer en France, les navires français se mettaient sous la protection des vaisseaux de guerre qui protégeaient des convois parfois importants.

Ce n'est pas sans raison que M. de la Pagerie avait des appréhensions quand son voyage en France fut décidé.

A ce moment, M. de Bouillé était à la tête du gouvernement général des îles du Vent et avait succédé à M. le comte d'Argout appelé, dès 1777, à diriger notre grande colonie de Saint-Domingue.

M. de la Pagerie pensa qu'une recommandation de son ancien chef, M. d'Argout, lui serait utile pour obtenir de la Cour la récompense des services nouveaux qu'à Sainte-Lucie il avait rendus depuis l'organisation des milices.

Aussi, le capitaine des dragons de Sainte-Lucie forma-t-il le projet de mettre à profit son voyage pour se rendre à Saint-Domingue où il devait trouver d'Argout.

Depuis quelques temps, Mme de Renaudin n'avait pas reçu de lettre de son frère aîné.

Messieurs de Beauharnais père et fils espéraient sans cesse recevoir la nouvelle de l'arrivée de M. de la Pagerie.

En août 1779 Alexandre tenait garnison à Brest. Il y attendait sa fiancée avec perplexité.

Le 5 août 1779 il écrit à son père.

« M. d'Orvilliers tient toujours la mer pour favoriser la rentrée de deux convois que l'on attend, l'un de la Martinique, l'autre de Saint-Domingue. »

## CHAPITRE XIV

### Le Mariage

M. de la Pagerie, Yeyette, sa tante Rosette et la mulâtresse Euphémie étaient partis de Fort-Royal pour Saint-Domingue, dans le courant du mois de juillet.

Le 4 août 1779, les voyageurs sont certainement<sup>1</sup> à Saint-Domingue, au Cap français, où M. d'Argout donne le certificat suivant :

« Dans le temps que je gouvernais les îles du Vent, je vis à Sainte-Lucie M. Tascher de la Pagerie, capitaine des dragons des milices de cette île, et je fus satisfait du zèle, de l'intelligence et de l'application de M. de la Pagerie pour la tenue desdits dragons. Je l'avais, avant de partir de la Martinique, inscrit sur les états que j'ai laissés à M. de Bouillé, pour l'obtention de la croix de Saint-Louis en faveur de divers officiers, et je pense que M. Tascher de la Pagerie mérite cette décoration par l'ancienneté, la distinction de ses services autant que par son honnêteté personnelle. Je supplie le ministre d'avoir égard à ma recommandation. »

Cette précieuse recommandation permit au père de la future impératrice de recevoir cette croix à l'obtention de laquelle il attachait un grand prix.

La présence de Joséphine et celle de son père à Saint-Do-

1. Archives du ministère des Colonies. Dossier la Pagerie. Voir aussi Bibliothèque nationale. Manuscrits, collection Margry. 9324, fol. 359.

mingue sont certaines : l'état de services de M. de la Pagerie est rédigé par lui et daté du Cap français. En outre, dans la plainte de Joséphine déposée aux archives se trouve l'indication de son passage à Saint-Domingue.

Le père et la fille quittent cette île vers la fin d'août et profitent d'un convoi qui rentre en France. Ils s'embarquent sur la flûte du roi *l'Île-de-France* qu'escorte la frégate *la Pomone*, et ils arrivent<sup>1</sup> à Brest le 12 octobre 1779, après une longue, pénible et dangereuse traversée, ainsi qu'en témoigne la lettre que Mme de Sanois de la Pagerie écrit à Mme de Renaudin, à la date du 26 mars 1780 :

« Pouvais-je être sans inquiétude sur le sort de ma fille ; je frémis encore lorsque je pense à tous les dangers qu'elle a courus ; mais Dieu mercy ses peines sont finies et son sacrifice a été couronné de la main de M. de Beauharnais, j'ose espérer qu'ils seront heureux tous les deux ; leur amour est votre ouvrage, il faut que leur bonheur le soit aussi, vous avez des droits sur tous les deux, faites les valoir, ma chère sœur, pour leur bien ; ma fille est encore jeune ; entrée dans un grand monde, où elle aura besoin de conseils, je vous demande les vôtres au nom de l'amitié ; vous avez travaillé pour elle en mère tendre, veuillez lui en continuer les avis et les sentiments. »

En effet, *l'Île-de-France* avait été affreusement secouée par une mer démontée qui avait envahi la cale et détérioré les papiers et les effets des passagers.

L'état de M. de la Pagerie, déjà précaire au moment de son départ, s'était aggravé au cours du voyage. Parvenues à Brest et logées dans la paroisse Saint-Louis, Yeyette et sa tante étaient extrêmement inquiètes de la santé de M. de la Pagerie.

Le chevalier de Beauharnais n'était plus à Brest quand les voyageurs y arrivèrent.

1. C'est par erreur que la vicomtesse de Beauharnais, dans la plainte déposée entre les mains de Joron, fixe la date du 12 novembre 1779 comme étant celle de son arrivée en France (Arch. nat., série Y. 43975.).

Fatigué d'attendre sa fiancée et relevant de maladie, le jeune homme, depuis le commencement d'octobre, s'était rendu à Noisy pour y achever sa convalescence à la campagne, près de son père et de sa marraine.

A peine débarqué, M. de la Pagerie adressa une lettre à sa sœur, Mme de Renaudin, pour lui annoncer son arrivée et la grave maladie qui mettait ses jours en danger.

En proie à de vives alarmes, Mme de Renaudin, accompagnée d'Alexandre de Beauharnais, partit immédiatement pour Brest.

Rempli de sollicitude pour sa marraine, le chevalier se décida spontanément à éviter, autant que faire se pourrait, les angoisses de l'incertitude qui étreignaient le cœur de Mme de Renaudin et augmentaient à mesure qu'elle se rapprochait davantage de Brest. En cours de route, Alexandre écrivit à son père une lettre datée de Sainte-Brieuc, le 25 octobre :

« Je ne veux pas fermer sans vous instruire des précautions que j'ai prises pour faire annoncer notre arrivée à M. de la Pagerie ; j'ai écrit à un de mes camarades, à Brest, pour que, s'il a de bonnes nouvelles à nous donner, il nous envoie au-devant de nous un exprès. Moyennant cette précaution, que j'ai cachée à Mme de Renaudin, si son frère est mieux, je lui sauverai les inquiétudes de la dernière journée qui sont les plus vives. Si je ne reçois pas d'exprès, je compte partir devant à franc étrier, de Morlaix, où nous espérons coucher demain et m'instruire par moi-même de l'état de M. de la Pagerie, pour préparer sa sœur quand elle arrivera. J'ai cependant de bonnes espérances. »

C'est très vraisemblablement<sup>1</sup> le 27 octobre 1779, que le chevalier de Beauharnais se trouva en présence de celle qui lui était destinée.

1. Le 28, il écrit à son père une lettre qui semble être la seconde depuis son arrivée à Brest.

Quelles furent les impressions d'Alexandre de Beauharnais en présence de cette jeune fille qui, des tropiques, avait été transportée en France dans le but de lui être présentée ?

Forte et puissante comme beaucoup de jeunes créoles de son âge, Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie présentait les précoces attributs de son sexe dès l'âge de quinze ans. Elle avait maintenant seize ans et quatre mois. Sa transformation en femme était complète.

Ses bras étaient beaux et forts, ses mains fines et déliées, ses pieds petits et bien cambrés.

Ni grande ni petite, bien prise dans sa taille qui, il est vrai, n'avait pas à cette époque l'extrême souplesse qu'elle devait acquérir plus tard, Yeyette, dont la peau était d'une éblouissante finesse, pouvait être regardée non pas comme une beauté, mais comme une attrayante jeune fille.

Une extrême douceur était empreinte sur sa physionomie.

Son principal charme était dans ses yeux bleus, à demi fermés par de longues paupières largement arquées, entourés de cils superbes et doués d'un regard doux, attendri, suppliant, qui rendait la jeune fille intéressante, tout au moins.

Des cheveux blonds, soyeux et longs, encadraient harmonieusement son agréable figure qui devenait plus expressive encore quand, d'une voix douce et pénétrante, la jeune créole ajoutait une prière à la demande muette que ses yeux avaient déjà formulée.

D'un caractère conciliant et facile, Mlle de la Pagerie se distinguait par son affabilité naturelle, par sa gracieuse soumission aux volontés de sa famille, par le charme délicat et pénétrant qui se dégageait de toute sa personne.

Sans doute, Yeyette n'est pas experte en belles manières et stylée à la mode du jour ; elle ignore l'art de débiter des fadaises d'un air attendri et de faire montre d'un esprit subtil, incisif et humoristique. La préciosité n'est pas le fait de cette



enfant simplement élevée; il ne faut pas lui demander le jargon de la Cour ou les saillies épicées des belles d'amour que trop complaisamment le chevalier fréquente dans sa garnison et ailleurs.

Yeyette, simplement vêtue, suivant la coutume des pays tropicaux, n'est pas toute à son avantage, comme plus tard elle le sera quand elle aura subi l'influence du milieu ambiant.

Sur le jeune officier volage, mondain et un peu fat, l'impression n'est pas vive. Les atomes crochus ne se sont guère rencontrés, en dépit de la bonne volonté d'Alexandre et du désir de plaire à sa famille. Il n'est pas hostile, mais son enthousiasme est modéré.

Quant à Yeyette, elle marche les yeux fermés.

Son rêve si longtemps caressé de voir cette France que son imagination d'enfant paraît de tant de splendeurs est enfin réalisé.

Mais ce n'est pas encore Paris; c'est Brest pluvieux, sale et triste qu'elle voit à son arrivée.

Son cœur troublé à l'annonce d'un mariage qui, lui a-t-on affirmé, doit assurer son bonheur, ne subit-il pas l'influence du milieu ambiant, de la solitude dans laquelle la petite famille est condamnée dans des chambres d'hôtel, de l'isolement que l'absence de toute figure amie leur impose, et de la grave maladie qui menace l'existence de M. de la Pagerie?

L'arrivée du brillant cavalier qui se présente à ses yeux produit évidemment une vive sensation sur cette jeune fille.

Le fiancé est élégant et distingué, sa conversation ne manque pas d'attraits. C'est l'avenir rêvé, c'est plus que la fortune dont, jeune fille, élevée aux Antilles, elle ne connaît même pas la valeur, c'est le bonheur dont son père l'a si souvent entretenue.

Le 28 octobre, le vicomte écrit au marquis de Beauharnais :

« Mon cher père, depuis que je suis arrivé, je n'ai trouvé que le moment de vous annoncer que nous étions à Brest en bonne santé et bien moins inquiets depuis que nous avons vu M. de la Pagerie et son aimable famille.... Notre départ paraît fixé à mardi matin. Ce que je puis vous certifier c'est la vive impatience que nous avons tous d'être auprès de vous. Mlle de la Pagerie, qui n'est pas celle qui le désire le moins, vous paraîtra peut-être moins jolie que vous ne l'attendez ; mais je crois pouvoir vous assurer que l'honnêteté et la douceur de son caractère surpasseront tout ce qu'on a pu vous en dire. »

Il termine sa lettre en disant combien il a été touché et flatté des compliments que ses camarades lui ont faits à l'occasion de son mariage.

Pour parler net, Alexandre ne semble pas apprécier le physique de sa fiancée. Elle n'est guère de son goût. Cependant il la trouve aimable. Comment n'accepterait-il pas telle qu'elle est, cette jeune fille appelée de si loin par son père ?

Le chevalier est trop galant homme pour causer un vif déplaisir à sa chère marraine ; il est trop soumis à son père pour qu'il puisse lui dévoiler toute sa pensée.

Cependant le charme de Yeyette semble avoir agi favorablement sur le cœur d'Alexandre, au cours du voyage de Brest à Paris.

L'état de M. de la Pagerie s'était amélioré depuis son arrivée en France. Il avait pu sortir à Brest ; il allait entreprendre le voyage de Paris. Prévoyant la possibilité d'une rechute plus grave, il se rendit le 30 octobre, dans l'après-midi, à l'étude<sup>1</sup> de maître Bronsart.

« Messire Joseph-Gaspard de Tascher, chevalier, seigneur

1. Document inédit. Archives de la famille de Tascher.

de la Pagerie, capitaine de dragons, habitant de Fort-Royal de la Martinique.... A par ces présentes, donné pouvoir et procuration à dame Marie-Euphémie-Désirée Tascher de la Pagerie, sa sœur, épouse de messire Alexis-Michel-Auguste de Renaudin, demeurant à Paris de, pour lui et son épouse, consentir au mariage qui doit se faire de demoiselle Marie-Josèphe-Roze de Tascher, leur fille mineure, avec messire Alexandre-François-Marie vicomte de Boharnais, capitaine au régiment de la Sarre infanterie, constituer à la ditte demoiselle de la Pagerie en dot par le contrat de mariage, telle somme que la ditte dame constituée jugera à propos dans les termes, clauses et conditions qu'elle jugera convenable et pour surté de la ditte constitution dotable, obliger, affecter et hypothéquer solidairement tous les biens du constituant et de son épouse.... »

Mme de Renaudin avait pris la direction des affaires. C'est elle qui tient les comptes depuis le départ de Brest jusqu'à Paris, voyage qui ne coûta pas moins de 3793 livres. Sur son carnet Mme de Renaudin, toujours fort précise, porte au débit de son frère la somme de 1264 livres 13 sols, qu'il lui doit pour le tiers de la dépense. Le deuxième tiers est supporté par elle, et le troisième par Alexandre qui revient avec eux.

Le 1<sup>er</sup> novembre, Mme de Renaudin, Yeyette, Alexandre, probablement Rosette de la Pagerie et Euphémie montent en voiture et, par Morlaix, Guingamp, Saint-Brieuc, Rennes, se dirigent vers Paris.

« Nous avons enfin quitté Brest — écrit Mme de Renaudin au marquis de Beauharnais, le 3 novembre 1779, avant-hier, mon bon amy ; le couché a été Morlaix et nous voicy arrivé ce soir à Gingen (Guingamp) sans accident que beaucoup de fatigue de la part de notre malade. »

1. Lettre de Mme de Renaudin. Archives de la famille de Tascher.

Elle donne quelques renseignements sur l'attitude des fiancés et parlant de Yeyette elle ajoute :

« Elle a tous les sentiments que vous pouvez désirer qu'elle ait pour votre enfant, et je vous avoue que j'ai vu avec la plus grande satisfaction qu'elle lui convenait ; il me prie dans ce moment de vous embrasser pour luy et de vous faire trouver bon qu'il ne vous écrive pas aujourd'huy, mais il est bien occupé ; oui, mon bon amy, fort occupé auprès de votre seconde (de Yeyette) ; quel jour pour nous que celui où nous nous réunirons tous ; vous aurez du plaisir sûrement à voir et entendre vos enfants ; quant à moi je me flatte que vous serez bien aise de revoir votre vieille amie. »

Le charme de Yeyette se faisait sentir de plus en plus dans ce long tête-à-tête.

Le 6 novembre, Mme de Renaudin écrit de Rennes à son vieil ami :

« Vous avez reçu une lettre de votre chevalier, qui vous a confirmé que je voyais bien ; les choses vont toujours de mieux en mieux. »

M. de la Pagerie se trouve en meilleur état, mais sa santé inquiète beaucoup Mme de Renaudin.

Alexandre ajoute quelques mots à son père, au bas de la missive de sa marraine :

« Le plaisir d'être avec Mlle de la Pagerie, avec celle à qui le nom de votre fille a paru si doux a été la seule cause de mon silence. Je vous exprimerais avec bien de la peine combien est vive l'impatience qu'elle a d'être rendue auprès de vous ; la mienne seule peut lui être comparée, et nous nous flattons que vous avez quelque désir d'embrasser deux enfants dont le bonheur sera de travailler au vôtre. »

On avait mis six jours à faire à petites journées le voyage de Brest à Rennes, il fallait bien une semaine environ pour

parvenir à Paris. C'est donc vers le 13 que la famille de la Pagerie arriva dans la capitale.

De l'impression que ressentit la future impératrice en foulant pour la première fois le pavé de Paris, on n'a gardé aucune trace. Mais Joséphine a dit quelque part qu'elle était heureuse de serrer ses bijoux dans ses mains durant le temps qu'elle parcourait Paris en compagnie de sa tante.

Dans le contrat de mariage il est stipulé que M. de la Pagerie donne comptant 20.000 livres qui sont remises au futur époux, afin qu'il les employe en achat de linges, dentelles, habits et autres objets ayant rapport au trousseau. D'après le compte très exact des dépenses que tint Mme de Renaudin, le trousseau de Mlle de la Pagerie coûta 20.872 livres qui furent avancées par sa tante.

La corbeille de mariage contenait une paire de girandoles (boucles d'oreilles), une paire de bracelets, une montre et son cordon garni de petits diamants, cadeaux offerts par Alexandre de Beauharnais, comme le relève la vicomtesse dans une lettre de 1786.

Les affaires marchent à merveille. La jeune fille semble avoir gagné du terrain. Le fiancé est heureux et même impatient de se marier. Mme de Renaudin n'est pas moins pressée que son filleul.

Craignant d'être trop malade pour accomplir les formalités nécessaires, M. de la Pagerie donne, le 2 décembre, une procuration, par devant maître Tintat, notaire à Paris, pour qu'il se fasse représenter par son parent, Louis-Samuel de Tascher, prêtre, docteur de Sorbonne, aumônier de S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre.

Le 3, les bans sont publiés à Noisy-le-Grand. Le 6, on délivre à Saint-Sauveur, paroisse de M. de Beauharnais, de son fils et de Mme de Renaudin, un certificat de publication de bans, et de Tersac certifié par un autre acte, que la publi-

cation avait été faite aussi à Saint-Sulpice, paroisse de M. de Beauharnais avant qu'il ne vint habiter la rue Thévenot.

Le 7, une sentence du Chastelet de Paris autorise Mme de Renaudin à faire une donation à sa nièce.

Le 9, l'archevêque délivre la dispense de deux autres bans. M. de la Pagerie est malade. Il est l'objet de soins assidus. Il ne sort pas.

Le 10, dans l'après-midi, « en l'appartement que M. de la Pagerie occupe chez la dame de Renaudin » est passé en petit comité, par M. Tintat et son confrère, le contrat<sup>1</sup> de Marie-Josèfe (*sic*) Rose de Tascher de la Pagerie, et de haut et puissant seigneur Alexandre-François-Marie de Beauharnais, chevalier, vicomte de Beauharnais, capitaine du 1<sup>er</sup> régiment de la Sarre, infanterie.

Sont présents, outre les futurs époux, haut et puissant seigneur François de Beauharnais, chevalier, marquis de la Ferté-Beauharnais, baron de Bauville, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien gouverneur général de la Martinique et des îles sous le Vent. C'est le père du marié.

M. Gaspard de Tascher, chevalier, seigneur de la Pagerie, capitaine de dragons, habitant et demeurant habituellement au quartier des Trois-Islets, dans l'île Martinique, le père de la future épouse.

Dame Euphémie-Désirée de Tascher de la Pagerie, épouse de M. Alexis-Michel-Auguste de Renaudin, chevalier, ci-devant major des milices de l'île Sainte-Lucie ; c'est la tante de Joséphine.

Haut et puissant seigneur François de Beauharnais, marquis de Beauharnais, capitaine de dragons, frère du futur époux.

1. Bibliothèque nationale. Manusc. fr. Nouv. acq. 4689.

Haut et puissant Claude<sup>1</sup> de Beauharnais, comte des Roches Bariteau, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, oncle du futur époux.

M. le comte de Beauharnais, fils du précédent et cousin germain du dit seigneur futur époux.

M. Michel Bégon, chevalier, conseiller honoraire du Parlement de Metz, intendant de la marine, oncle à la mode de Bretagne du futur époux.

Louis-Samuel Tascher, aumônier de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, cousin de la future épouse.

Demoiselle Madeleine-Louise-Marguerite de Cecony, demoiselle majeure.

Et enfin demoiselle Louise-Blanche de Cecony.

Ces demoiselles fréquentaient Mme de Renaudin et le marquis de Beauharnais.

Le seigneur de Beauharnais et la demoiselle future épouse sont communs en biens.

Lors de la dissolution de la communauté, les nègres, négriillons, bestiaux et ustensiles qui se trouvent sur l'habitation demeurent à celui des futurs époux propriétaires.

Les dettes antérieures au mariage restent personnelles.

Les biens du futur époux consistent en moitié indivise des objets qui ont été abandonnés à M. le marquis de Beauharnais par son frère, suivant le partage de la succession<sup>2</sup> de haute et puissante dame Jeanne Hardouineau, leur ayeule maternelle, veuve de M. François Pivard, seigneur de Chastullé.

Dans le quart qui appartient au futur époux de la somme à laquelle pourra monter le reliquat du compte à rendre de l'exécuteur testamentaire de Mme de Chastullé.

Enfin dans les droits qui lui sont acquis de la succession

1. C'est le mari de Fanny de Beauharnais.

2. Il s'agit de propriétés sises à Saint-Domingue.

de Mme la marquise de Beauharnais, sa mère, dont luy et son frère sont seuls héritiers<sup>1</sup>.

Les biens de la future épouse que son père luy constituent en dot « consistent en différents effets mobiliers de valeur de 15.000 livres, lesquels sont entre les mains de la dite demoiselle future épouse, à la Martinique, et qui seront remis au seigneur futur époux, à la première réquisition, tous provenant des présents faits à la dite demoiselle par ses parents autres que Monsieur et Dame ses père et mère ».

M. de la Pagerie donne à sa fille 120.000 livres, « en avancement de leur future succession ».

Sur cette somme il prélève 20.000 livres qu'il remet au vicomte de Beauharnais pour l'achat du trousseau de Mlle de Tascher.

Les 100.000 francs seront payés, sans date fixe, suivant la volonté de M. de la Pagerie, par 25.000 francs au moins.

En attendant ce remboursement des 100.000 francs, M. de la Pagerie s'oblige d'en payer les intérêts au denier vingt en argent<sup>2</sup>, au cours de France, en cette ville de Paris, en deux paiements égaux de six mois en six mois, à compter du jour de la célébration du mariage, lesquels intérêts diminueront à proportion des remboursements qui seront faits sur le principal.

A cet effet, M. de la Pagerie affecte et hypothèque ses biens présents et à venir et ceux de la dame son épouse.

Il promet, en son nom et au nom de Mme de la Pagerie, de conserver à la future épouse sa part intégrale de leur succession future.

Mme de Renaudin a fait donation entre vifs et irrévocable :

1. On le voit, ce sont des évaluations très vagues. M. le marquis de Beauharnais avait estimé, dans une lettre privée, la fortune de son fils à 40.000 livres de rentes.

2. Cela représente 5.000 francs de rentes environ.



1° d'une grande maison située au village de Noisy-le-Grand, vis-à-vis de la ferme des religieux de Saint-Martin. Elle a acheté la maison et les dépendances à Mme la comtesse de Lauragay pour la somme de 33.000 livres.

2° Tous les meubles meublants, argenterie, bijoux, chevaux, équipages et autres effets mobiliers qui se trouveront dans la maison de Noisy, bâtiments indépendants, au jour du décès de la dame de Renaudin, toutefois jusqu'à concurrence d'une somme de 30.000 livres, au choix de la demoiselle future épouse.

3° De la somme de 121.149 livres 6 s. 9 d. produisant intérêts, actuellement due à la dite dame par<sup>1</sup> le marquis de Saint-Léger, pour partie des droits que la dite dame avait à exercer contre le dit sieur Renaudin, son mari.

La présente donation faite sous la réserve en faveur de la dite dame de Renaudin, de l'usufruit et jouissance, pendant la vie, de la totalité des biens mobiliers et immobiliers et créances, compris en la présente donation; enfin sous la réserve du droit de retour en faveur de la dame de Renaudin, dans le cas où elle survivrait à la demoiselle future épouse.

Mme de Renaudin se réserve le droit de vendre la maison entière de Noisy, mais à la condition d'acheter, avec le produit, un autre immeuble ou autre bien-fonds.

A l'article dix, le futur époux donne à la future épouse 5.000 livres de rentes de douaire préfix, dont le fonds sur le pied du denier vingt sera propre aux enfants à naître du présent mariage.

La future épouse, en cas de mort de son futur époux, aura le droit de choisir, pour l'habiter, l'un des châteaux du vicomte de Beauharnais meublé convenablement, ou une

1. Mme de Renaudin était bailleuse de fonds d'une habitation du Lamentin appartenant à M. Saint-Léger de la Saunaye, ancien capitaine de vaisseau (Bibl. nat. Manusc; collection Margry, 9324).

somme annuelle de mille livres pour lui tenir lieu d'habitation, le tout restant pour elle en viduité.

En outre, en cas de décès de son mari, elle reprend ses habits, linges, dentelles, toilette, argenterie de toilette, diamants, bijoux et un carrosse attelé de deux chevaux.

Par contre, si la future épouse meurt auparavant, le vicomte reprendra ses habits, linges, dentelles, armes, équipages de guerre, ses diamants et bijoux, sa bibliothèque et son carrosse attelé de deux chevaux.

Telles sont les clauses principales de ce contrat.

Est-ce le mariage d'une jeune fille pauvre? Doit-on s'étonner que l'on n'ait pas apporté les meubles de la Martinique, alors que l'union projetée, si probable qu'elle pût paraître, dépendait, somme toute, du consentement de la jeune fille et surtout de celui du jeune homme.

Aux clauses ci-dessus énoncées du contrat, s'ajouta une donation.

De la main à la main, la famille de Tascher versa six cents livres au curé de Noisy pour constituer une dot à une jeune fille méritante.

Trois jours après la signature du contrat, c'est-à-dire le 13 décembre 1779, le mariage eut lieu à Noisy-le-Grand, au domicile de Mme de Renaudin : il y avait à peine un mois que Marie-Joseph-Rose avait vu Alexandre, à Brest.

Sans doute, le mariage aurait pu se faire à Paris, à l'église Saint-Sauveur, et la noce s'assembler chez Mme de Renaudin, à l'endroit où le contrat avait été signé. Mais M. de la Pagerie était dans l'appartement, en proie à une maladie dont l'issue n'était pas sans inspirer des inquiétudes à tous les siens.

Dans ces conditions, la célébration du mariage ne pouvait s'accomplir en grande pompe. Dès le commencement de décembre, on s'était décidé à faire simplement les choses et dans l'intimité. Il était naturel de réunir parents et amis

dans cette petite ville de Noisy-le-Grand, au milieu d'une population sympathique qui n'était plus à compter les bienfaits de Mme de Renaudin.

Ont signé<sup>1</sup> à l'Église :

M. J. R. Tascher de <sup>la Pagerie</sup> ~~la Pagerie~~ de Beauharnais  
 Abbé de Tascher de <sup>Lapagerie</sup> ~~la Pagerie~~ de Mung <sup>secr. de l'époux de la</sup>  
 de Beauharnais <sup>de Beauharnais</sup> Noire de Villambert  
 Devillars <sup>de Courpon</sup>  
 de Beauharnais <sup>de Beauharnais</sup> de Courpon  
 de Beauharnais <sup>de Beauharnais</sup> de Courpon  
 Gabriel <sup>de Beauharnais</sup> de Courpon

Ce fut le curé Durand qui donna la bénédiction nuptiale.

M. de la Pagerie, père de la mariée, n'avait pu se rendre à Noisy et avait été remplacé par son parent l'abbé de Tascher.

Assistaient, en outre, à la cérémonie, le marquis de Beauharnais, ancien gouverneur général des îles du Vent, chef d'escadre, père du marié ; Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud, chef d'escadre des armées navales, oncle paternel de l'époux ; marquis de Beauharnais, officier, frère aîné du marié, qui avait récemment épousé sa cousine germaine, fille de Claude de Beauharnais ; comte Claude de Beauharnais, officier aux gardes françaises, fils de Claude de Beauharnais, le chef d'escadre, par suite cousin germain du marié ; messire Michel Bégon, Chevalier, conseiller honoraire au Parlement de Brest, intendant de la Marine, oncle à la mode de Bretagne de l'époux ; messire François Modeste de Courpon, chevalier, seigneur de la Vernade, cousin de

1. On remarquera que l'épouse avait signé d'abord M. J.-R. Tascher et qu'elle a ajouté, après que le vicomte eût apposé sa signature, la particule « de » placée sur la même ligne et, ne trouvant plus de place, elle a mis « Lapagerie » sur la deuxième ligne.

Mlle de la Pagerie messire Christophe-Pascal-Louis de Villars, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment royal de Champagne, cousin de l'épouse, le chevalier de Lejeune Du Gué, parent du beau-frère de l'épouse, Nouël de Villamblin; le chevalier de Saint-Souplet; le chevalier Toustain, qui porte le même nom qu'un compagnon de voyage de la famille de la Pagerie; Chaban, officier des gardes; Faverolles; Bavour<sup>1</sup> et l'inévitable Patricol qui préparait peut-être sa première homélie aux époux.

Les dames qui étaient présentes au mariage ne signèrent pas sur le registre.

S'il y en eut, comme d'usage, autant qu'il y avait de cavaliers, on peut estimer à une trentaine de personnes le nombre de parents et d'amis qui assistèrent au mariage de Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie avec le vicomte de Beauharnais, cérémonie qui, par suite des circonstances, fut célébrée dans l'intimité.

On n'a pas conservé de documents se rapportant aux premiers temps qui suivirent le mariage de Noisy-le-Grand. Les époux heureux n'ont pas d'histoire.

La fréquentation de la future impératrice, à l'époque actuelle de sa vie et un peu plus tard, a été l'objet d'une sorte de tournoi entre les apologistes de Joséphine et ses détracteurs. La vérité est souvent entre deux extrêmes. La jeune mariée entra en rapports intimes avec la famille du marquis de Beauharnais, avec les parents de la défunte marquise de Beauharnais, avec les connaissances et amis du vicomte, son mari.

A cette époque, un essaim de femmes de lettres bourdonnait autour du trône vermoulu de Louis XVI.

Jeune encore, en dépit de ses soixante ans bien sonnés,

1. Bavour ou Barouin. Ce serait « Baroin », d'après une pièce de Margry. L'identité du personnage n'a pas été établie.

Mme Dubocage régnaît en maîtresse souveraine sur toute une génération d'artistes, de poètes, d'hommes de lettres.

Gentil-Bernard, Marivaux, Helvétius, Condillac, Marмонтel, Bailly, Condorcet, Lalande, l'abbé Cambacérès, avaient honoré de leur présence son salon, centre d'attraction de beaux esprits.

Mme Dufresnoy, dans ses productions poétiques, ne manquait ni de sensibilité ni de verve.

Mme Du Verdier avait publié sa *Fontaine du Vaucluse* et différentes poésies qui n'étaient pas dépourvues d'idées, de sentiments, d'images et dont la tournure était élégante et facile, au dire de La Harpe.

A côté de ces femmes de lettres, Fanny de Beauharnais tenait une place honorable.

L'oncle du vicomte de Beauharnais, celui qui s'était illustré au combat du 21 février 1759, le comte Claude de Beauharnais, avait épousé par contrat du 1<sup>er</sup> mars 1753, Marie-Anne-Françoise Mouchard, née en 1738, fille de messire François-Abraham-Marie-Mouchard, écuyer, seigneur de la garde aux valets, conseiller secrétaire du roy, receveur général des finances de Champagne, et de dame Louise Lazur. Elle n'avait que quinze ans ; son mari était âgé de trente-six ans.

Une rupture se produisit. La comtesse entra tout d'abord au couvent des Visitandines, rue du Bac. Elle y était encore en 1781.

Elle possédait une grosse fortune. Elle eût plus tard son hôtel à Paris et habitait Fontainebleau pendant une partie de l'année.

La meilleure femme du monde, très élégante, jolie et sans prétention, suivant Lebrun, qui de ses traits mordants l'accabla parfois ; la comtesse de Beauharnais changea ses prénoms contre celui de Fanny.

Autour d'elle évoluaient des poètes, des littérateurs, des

artistes de tout genre qu'elle aidait généreusement de sa bourse et qui lui formaient une petite cour.

Le premier d'entre eux, Dorat, poète brillant, facile mais fade, donnait le ton. Il faut citer parmi les autres Mably, Bilaubé, Dassault, Cubières, Mercier, Restif de la Bretonne, Bailly, d'Arnaud, Louis de Boissy.

Dans son enthousiasme lyrique Mercier lui adressait ces vers :

On vantera ses grâces, son esprit,  
De ses talents la touchante harmonie.  
Pendant trente ans c'est elle qui m'apprit  
Que la beauté possède le génie.

Sur des modes variés Dorat, Cubières, Vigée, Doigny de Ponceau la célébrèrent. Cournand, professeur de littérature au Collège de France, s'associa à ces éloges sans doute excessifs.

Ses œuvres, par leur fadeur, procèdent de l'école de Dorat, de Marivaux et de Demoutier.

Fanny de Beauharnais — on ne saurait le céler — fut accusée d'avoir reçu, en échange de ses bienfaits, l'aide littéraire de Dorat, de Cubières et de Laris de Boissy.

Ces beaux esprits doublés de soupirants n'ont peut-être pas été étrangers à certaines de ses compositions, mais il est avéré que, dès son bas âge, la petite Mouchard avait fait preuve des plus merveilleuses dispositions littéraires, et qu'après avoir reçu une très brillante éducation, elle avait publié quelques œuvres avant d'avoir connu la pléiade des poètes et des prosateurs, devenus plus tard ses protégés.

Comme l'écrivait l'une de ses contemporaines, Mme Briquet, serait-il vrai de dire avec Mme de Saint-Chamand :

« Les hommes accordent assez légèrement de l'esprit aux femmes qui leur plaisent ; celles qui écrivent sont jugées plus

sévèrement ; ils supposent toujours que l'un d'eux a dicté l'ouvrage. »

L'épigramme de Lebrun, qu'à tort peut-être on a cru être à l'adresse de Fanny de Beauharnais, serait l'indice de l'opinion que, dans un certain cercle, on professait tout bas :

Chloé, belle et poète, a deux petits travers :  
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Quelques-uns des vers de Fanny ont un tour piquant ou plaisant. D'autres, particulièrement mauvais, ne peuvent être attribués à Dorat.

Ce quatrain, adressé en 1776 à M. le maréchal D..., semble bien être de Fanny :

Chacun en ce bon univers  
A son défaut, par excellence.  
Je suis novice en l'art des vers,  
Tout comme vous pour la constance.

Novice sur les pentes du Parnasse, Fanny l'était ce jour-là, malgré ses trente-huit années d'âge.

Pendant, à lire ses écrits, on trouve des pages qui sont marquées au coin de l'élévation de son esprit, de l'acuité et de la finesse de son observation. Les mœurs et les tendances politiques de l'époque y sont censurées d'une main légère.

Féministe de la première heure, en compagnie de Wals-toneraft, une anglaise, et de Mme Pipelet, née Constance-Marie de Théis, Fanny de Beauharnais s'attira les foudres de Lebrun, ennemi irréconciliable des femmes artistes.

Au nom du sexe féminin, elle se défend ; elle attaque même et non sans succès. Aux hommes elle écrit :

« Nous aimons votre enfance, nous consolons votre vieillesse, nous sommes les charmes de vos plus belles années. C'est dans nos yeux que vous puisez l'émulation dont un de nos regards est

la récompense et, en vérité, tout cela ne vaut pas le talent essentiel d'un *agréable* qui trompe vingt femmes pour montrer une liste. »

Elle raille avec esprit l'immense amour qui, depuis peu, a embrasé le cœur des philosophes pour la *Nation*, l'*Humanité*, l'*Univers*.

Le rôle de la femme est défini avec une mordante ironie.

« Une femme raisonnable doit parfliser, médire, causer avec son médecin, instruire son perroquet et se coiffer avec goût, pour qu'on ait bonne opinion d'elle. A l'égard de ses occupations, on lui doit permettre d'économiser afin que les demoiselles de l'Opéra achètent des diamants et se bâtissent des palais. »

Les relations de la comtesse de Beauharnais étaient fort étendues. A la liste qui a été déjà donnée, il faut ajouter quelques noms qui sortent du commun. Elle eut l'honneur d'avoir des liens d'amitié avec Buffon. Avec Jean-Jacques Rousseau elle échangeait des lettres, et Voltaire lui adressa des louanges en 1772.

Telle était la femme qui s'était éprise d'une vive et tendre affection pour la jeune épouse d'Alexandre de Beauharnais.

L'intimité fut telle, que c'est Fanny qui tint sur les fonts baptismaux la fille de la vicomtesse de Beauharnais. Les relations s'accrurent et se multiplièrent du fait du mariage de l'une des filles de Fanny avec Claude de Beauharnais, le frère aîné d'Alexandre de Beauharnais.

Marie-Joseph-Rose de la Pagerie de Beauharnais, en fréquentant les salons de Fanny, fut en contact avec un grand nombre d'artistes, de poètes, de littérateurs, sans parler de la foule mondaine qui aime à coudoyer les hommes de lettres.

Est-ce dans l'hôtel de Fanny que la vicomtesse de Beauharnais fit la connaissance de Martin Pierre d'Alvimère, qui imprima à la romance si française d'allure, le caractère distingué, gracieux et touchant qu'elle a depuis lors conservé ?



Les romances d'Alvimère, populaires en France depuis de longues années, retentirent dans toute l'Europe, chantées qu'elles étaient par les armées impériales dont elles composaient à peu près l'unique bagage littéraire.

Harpiste de talent, musicien excellent, compositeur qui n'était pas sans agrément, d'Alvimère fréquentait la maison de Fanny.

Mme la vicomtesse de Beauharnais a-t-elle été admise à la Cour? C'est un sujet de controverse qui divise les partisans et les adversaires de l'impératrice Joséphine.

Possesseur d'une belle fortune, fils du marquis de Beauharnais, ancien gouverneur général des îles du Vent, dont le père avait été jadis reçu par le roi en audience privée, frère de Claude de Beauharnais qui, aux États généraux, devait un jour être le représentant de la noblesse, Alexandre, comme son père, comme son oncle, avait le droit de se présenter à la Cour. Ses qualités personnelles, ses dons d'agrément, pouvaient lui en faciliter l'entrée dans les rares moments qu'il passait à Paris.

De par sa naissance, sa jeune femme était naturellement admise à l'accompagner. Mais il est juste de remarquer qu'aucune preuve décisive n'a été apportée pour démontrer que le vicomte se fût, en fait, présenté à la Cour en compagnie de sa femme.

Est-il nécessaire d'ajouter que les deux frères se visitaient?

On a vu que le vicomte de Beauharnais avait été élevé avec les Rohan-Chabot, chez leur oncle de La Rochefoucauld, qui s'était marié avec sa nièce.

Léon Rohan-Chabot, le plus jeune des deux frères, avait épousé Élisabeth de Montmorency.

Alexandre de Beauharnais et sa femme étaient particulièrement liés avec le cadet.

Le salon de Mme de Montesson, la femme morgantique du

duc d'Orléans, était le rendez-vous de la haute société de Paris. Mme la vicomtesse de Beauharnais était reçue dans cette maison.

De différents côtés la femme d'Alexandre se trouvait en rapport avec la haute aristocratie.

Entre Alexandre de Beauharnais et sa femme ne s'établirent pas de liens étroits et durables.

Marie-Rose n'avait pas réussi à captiver son volage époux, qui avait laissé sa femme rue Thévenot, à Paris, en compagnie du marquis, son père, tandis qu'il reprenait sa vie de garnison.

De temps à autre il quittait son régiment et se rendait à Paris ou à Noisy ; ses déplacements furent assez fréquents et ses séjours au domicile conjugal peu prolongés.

Pour laisser la vicomtesse rue Thévenot, Alexandre invoquait la nécessité de lui faire donner des leçons par d'excellents maîtres.

Ce qui domine dans l'esprit du jeune marié, c'est sa ferme volonté de transformer sa femme en une personne extrêmement distinguée, forte en littérature, savante, capable de briller en société et susceptible de faire honneur à l'*Agréable* qu'il est, casseur de cœurs et d'assiettes.

Il mène une vie décousue, désordonnée, s'affiche avec des maîtresses, et, au bout du compte, reprend son ancienne existence de jeune homme.

Il est libre, possesseur de sa fortune ; sa femme est à Paris sous la garde de son père, de son beau-père et de sa marraine. Il est tranquille de ce côté.

Que veut-il ? Qui peut lui plaire ?

Non pas cette petite créole timide, ignorante des belles manières, qui a le mauvais goût d'être jalouse de son mari, mais une vicomtesse bien docile, sachant fermer les yeux sur les écarts conjugaux.

Sa femme n'est pas versée dans la littérature, l'histoire, les sciences et dans combien d'autres branches encore ! C'est donc une éducation à faire. Quelle délicieuse perspective pour un fervent de Jean-Jacques ! C'est l'Émile à mettre en pratique.

Il a subi son pédagogue pendant plusieurs années, et il est à ce point ravi d'avoir reçu l'empreinte de ce moule étroit, qu'à son tour il désire être le Patricol de sa femme ; il veut en faire une Sophie digne de Rousseau.

Sans doute la vicomtesse est apaisée par son beau-père et par sa tante, tandis que M. de la Pagerie père assiste, navré, à l'effondrement de son œuvre. Mais Marie-Rose ne peut se faire à la vie que l'on voudrait lui imposer. Les infidélités de son mari la plongent dans les larmes.

Alexandre part pour son régiment. Il reste quelques jours sans donner signe de vie à la vicomtesse qui, immédiatement, écrit et laisse percer sa jalousie. Le mari s'irrite. Pour la forme, il proteste de son innocence dans des termes vagues, peu convaincants et qui sonnent faux.

Bonne, dévouée et complaisante, la vicomtesse s'est soumise aux désirs d'Alexandre : elle travaille d'arrache-pied les lettres, l'histoire, la géographie ; elle se perfectionne sur la harpe et développe sa voix. Que faut-il encore ? Pour satisfaire son mari qui a un véritable talent chorégraphique, elle prend un professeur de danse.

Mais le vicomte n'est pas un maître commode. Il veut se rendre compte de l'assiduité de sa femme et de ses progrès.

Dans une lettre du 1<sup>er</sup> novembre (sans date de l'année), adressée à Mme de Renaudin, Alexandre de Beauharnais s'exprime ainsi :

« ... Vous me demandez mon avis sur le parti qui est à prendre touchant les lettres de ma femme, je vous répéterai ce que j'ai déjà dit : en étant sûr qu'elle seule a tenu la plume, j'aurai plus de plaisir à entendre les choses flatteuses qu'elle me dit, et je me

persuaderai plus aisément qu'elle les a pensées dans son cœur. Quant aux tournures de phrase, peu m'importe leur exactitude. D'ailleurs, à en juger par sa dernière lettre, elle a fait des progrès considérables, et n'a plus à rougir d'écrire à qui que ce soit : ainsi jugez vis-à-vis d'un mari. Tâchez donc d'obtenir d'elle qu'elle ne prenne plus conseil de personne pour savoir ce qu'elle écrira. »

Sa femme est donc à ce point soumise à une contrainte morale qu'à son mari elle n'ose pas adresser sa naïve prose émaillée de fautes d'orthographe. Elle craint de déplaire au pédagogue qui lui sert de mari. Elle a la sensation que pour entrer dans le cœur de l'époux, il faut qu'elle passe par le chemin de son cerveau et qu'elle a fort à faire pour réussir dans cette entreprise.

La situation qui existe entre les jeunes mariés, ce refroidissement d'Alexandre, son trop long éloignement de sa femme, ses aventures galantes, sont des sujets de tristesse pour Joseph-Gaspard de la Pagerie, pour Mme de Renaudin et le marquis de Beauharnais.

Une solution s'imposait. L'on se demanda comment il était possible de dissiper le malentendu qui, à la rigueur, pouvait seulement exister entre les jeunes époux.

Il fallait découvrir la pensée de derrière la tête d'Alexandre pour remédier au trouble si grave qui se manifestait dans le ménage.

Mme de Renaudin, dont l'ingéniosité n'est jamais en défaut, pense que le meilleur moyen est de s'adresser à Patricol, l'ancien précepteur, qui est invité à causer à cœur ouvert avec son ancien élève.

Le vicomte est justement à la Roche-Guyon, chez M. de la Rochefoucauld, où se trouve Patricol, qui s'empresse de remplir la mission dont il a été chargé et d'en rendre compte à Mme de Renaudin, dans une lettre datée du 5 juin<sup>1</sup>.

1. Probablement 5 juin 1781. AUBENAS, *loc. cit.*, t. I, p. 416.

« Madame, j'aurais eu l'honneur de vous donner plutôt de mes nouvelles, si j'avais pu avoir une conversation avec M. de Beauharnois sur les querelles domestiques dont vous m'avez fait part le jour de votre départ. Ce moment est enfin venu. Il m'a ouvert son cœur, et j'ai vu avec douleur que les projets qu'il avait formés avant son mariage n'avaient pu être exécutés par la faute de sa femme. Voici ses propres paroles :

« En voyant Mlle de la Pagerie, j'ai cru pouvoir vivre heureux  
 « avec elle, dès aussitôt j'ai formé le plan de recommencer son  
 « éducation, et de réparer par mon zèle les quinze premières  
 « années<sup>1</sup> de sa vie qui avaient été négligées. Peu de temps après  
 « notre union, j'ai découvert en elle un défaut de confiance qui  
 « m'a étonné, ayant pourtant tout fait pour lui en inspirer; et cette  
 « découverte, je vous l'avoue, a refroidi un peu mon zèle pour son  
 « instruction. Il ne l'a pas cependant éteint; j'ai cherché même à  
 « l'excuser, et j'ai continué à poursuivre mon plan, jusqu'à ce  
 « qu'enfin j'ai aperçu en elle une indifférence et un peu de volonté  
 « de s'instruire qui m'ont convaincu que je perdais mon temps.  
 « Alors j'ai pris le parti de renoncer à mon plan et d'abandonner  
 « à qui voudrait l'entreprendre l'éducation de ma femme. Au lieu  
 « de rester une grande partie de mon temps à la maison vis-à-vis  
 « d'un objet qui n'a rien à me dire, je sors beaucoup plus souvent  
 « que je ne l'avais projeté et je reprends une partie de mon ancienne  
 « vie de garçon. Ce n'est pas, je vous prie de le croire, qu'il n'en  
 « coûte beaucoup à mon cœur de renoncer au bonheur que me pro-  
 « mettrait l'idée d'un bon ménage. Quoique je me sois beaucoup  
 « livré au monde depuis que je jouis de ma liberté, je n'ai cependant  
 « pas perdu le goût de l'occupation. Je suis tout prêt à préférer le  
 « bonheur de chez moi et la paix domestique aux plaisirs tumultueux  
 « de la société. Mais j'ai imaginé, en me conduisant ainsi,  
 « que si ma femme avait vraiment de l'amitié pour moi, elle ferait  
 « des efforts pour m'attirer à elle et pour acquérir les qualités  
 « que j'aime et qui sont capables de me fixer. Eh bien ! le contraire  
 « de ce que j'avais prévu est arrivé, et au lieu de voir ma femme

1. Cette indication pouvait faire penser que Mlle de la Pagerie, à son arrivée en France, n'avait que 15 ans. Dans cette hypothèse, l'épouse du Vicomte de Beauharnais serait la 3<sup>e</sup> fille de M. Tascher, Marie-Françoise (Voir à la fin de ce travail : "L'identité de Joséphine").

« se tourner du côté de l'instruction et des talents, elle est devenue  
« jalouse et a acquis toutes les qualités de cette funeste passion.

« Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

« Elle veut que dans le monde, je m'occupe uniquement d'elle ;  
« elle veut savoir ce que je dis, ce que je fais, ce que j'écris, etc.,  
« et ne pense pas à acquérir les vrais moyens de parvenir à ce but  
« et de gagner cette confiance que je ne réserve qu'à regret et que  
« je sens que je lui donnerai à la première marque de son empres-  
« sement à se rendre plus instruite et plus aimable.

« J'ai répondu, Madame, à tout ce discours-là, que quiconque  
n'entend qu'une partie ne peut pas juger ; qu'il pourrait bien se faire  
qu'il eût donné lieu, par son impatience et par sa vivacité, à cette  
indifférence pour l'étude qu'il reproche à sa femme ; que tout le monde  
n'était pas propre pour enseigner ; qu'il faut une patience et une  
constance qui se trouvent rarement à son âge, et qu'il aurait tort  
de désespérer de l'éducation de sa femme, par la raison qu'il  
n'aurait pas pu la faire lui-même ; que je ne doutais pas de son  
cœur ni de sa bonne volonté, mais de la bonté des moyens qu'il  
avait employés ; si vous voulez tous m'en croire, vous prendrez  
le parti de charger quelqu'un de cette fonction. Pendant votre  
séjour à la campagne, vous pouvez contribuer tous à la mettre  
au fait de notre littérature, en lui faisant lire et en lisant avec elle  
nos bons poètes. Elle fera fort bien de meubler sa mémoire des  
morceaux les plus saillants de nos ouvrages de théâtre. Si la santé  
de Monsieur son père le lui permet, il faut qu'il lise avec elle  
l'histoire et qu'il lui apprenne la géographie, et puis, à notre  
retour à Paris je vous trouverai quelqu'un qui la dirigera dans  
ces études pendant l'hiver.

C'est bien ici le cas, Madame, de regretter ma liberté. Avec quel  
plaisir je l'emploierai à remplir auprès de Mme de Beauharnais  
un emploi que j'ai rempli avec tant de satisfaction auprès de son  
mari. Mais si des obstacles insurmontables m'empêchent de me  
livrer à cette agréable fonction, ils ne m'empêcheront pas de  
diriger celui que je substituerai à ma place, et d'assister de temps  
en temps à ses exercices littéraires.

Quant à la jalousie et au mal qui s'ensuit pour les époux, je m'en  
rapporte bien à vous, Madame, pour y remédier par la sagesse de  
vos avis, et en persuadant bien Mme de Beauharnais que les

brusqueries et la tyrannie sont de mauvais moyens d'attirer à elle un mari qu'elle aime, je la garantis qu'il a un cœur tendre et qu'il ne demande qu'à aimer; mais qu'il ne suffit pas d'être femme pour devenir l'objet de son amour, qu'il faut encore avoir des qualités pour remplir les longs intervalles que laisse la jouissance de cette passion. Il n'est pas d'une femme comme d'une maîtresse, c'est une compagne pour la vie qui doit plutôt chercher à inspirer les sentiments solides et durables de l'amitié que ceux de l'amour, qui ne sont que passagers. Mais à quoi bon m'étendre sur un chapitre que vous possédez aussi bien que moi? Livrez-vous, Madame, à tout ce que vous dicteront votre zèle et votre amitié, et je ne doute pas que nous ne parvenions, vous et moi, à réunir deux époux dont le bonheur est si inséparable du nôtre. Recevez, etc.

PATRICOL. »

« J'imagine que M. le Vicomte vous mande comme il s'amuse dans ce pays-ci et qu'il en partira jeudi prochain pour nous aller rejoindre. Je vous prie de présenter mes hommages à M. le marquis de Beauharnais, à Mme la Vicomtesse et à toute votre société. »

Piètres explications! le mari ne rêve que d'entasser dans le cerveau de sa femme des connaissances diverses.

Bien que la vicomtesse soit douée d'un véritable talent d'assimilation et d'une belle mémoire, bien qu'elle fasse de réels efforts pour donner satisfaction à son maître d'école, elle ne réussit pas à le contenter. Celui-ci déclare que sa femme manifeste de l'indifférence — non pas à son égard, au contraire — mais pour s'instruire, ce qui à ses yeux est plus grave.

Comme il n'a plus de leçons à donner à la vicomtesse, il se plaint de perdre son temps chez lui « vis-à-vis d'un objet qui n'a rien à lui dire » ou qui se mêle, suprême inélégance, de savoir ce qu'il dit, ce qu'il fait, ce qu'il écrit.

Ces motifs ne sont-ils pas plus que suffisants pour qu'il aille faire la fête? Il ne prend même pas la peine de s'en cacher. Il donnera son affection à sa femme quand, devenue savante, artiste, bas-bleu et blasée, comme une femme bien élevée doit

l'être, elle acceptera sans aucune bouderie, sans l'ombre de jalousie, et même avec amabilité la situation qui lui est faite à 17 ou 18 ans.

Néanmoins, la vicomtesse se trouvait dans une situation intéressante depuis le mois de décembre 1780. Prestement le mari en avait profité pour se donner une liberté plus grande.

A la fin du mois d'août 1781 il obtint une permission, et de Rouen où était son régiment, il se rendit près de sa jeune femme, d'abord à Noisy, puis à Paris, rue Thévenot.

C'est dans cette rue que le 3 septembre 1781, haute et puissante dame Marie-Joseph-Rose de Tascher de la Pagerie, femme de haut et puissant seigneur messire Alexandre-François Marie, vicomte de Beauharnais, capitaine au régiment de la Sarre, mit au monde un enfant de sexe masculin, qui fut déclaré le lendemain mardi 4 septembre, sous le nom de Eugène-Rose. Ce sera le prince Eugène.

La marraine est la grand'mère maternelle de l'enfant, Rose-Claire Tascher de la Pagerie, née de Sanois, qui est représentée par Mme de Renaudin. Le parrain n'est autre que le marquis de Beauharnais, le père d'Alexandre.

Étaient présents à la cérémonie, M. Tascher de la Pagerie, qui était toujours à Paris et qui, l'année précédente, avait été nommé chevalier de Saint-Louis; Bégon, parent de la famille de Beauharnais.

Le vicomte, ainsi que le constate Joron, tint fidèle compagnie à sa femme jusqu'au complet rétablissement des couches de celle-ci.

A l'expiration de son congé, Alexandre de Beauharnais regagna sa ville de garnison et reprit de plus belle son existence de garçon.

A ce moment précis avait-il une attache fixe à Rouen? On ne sait. Mais Mme de Renaudin jugea nécessaire d'arracher son filleul et neveu du mauvais milieu qu'il s'était créé à Rouen.



Marie-Rose avait espéré que la naissance de ce premier enfant contribuerait à lui ramener son époux. Elle avait eu une nouvelle désillusion. Elle en éprouvait du dépit et ne pouvait se décider à s'enfermer dans une superbe indifférence.

Ne voulant pas jouer plus longtemps un rôle de dupe, la vicomtesse passait de la défensive à l'offensive et ne craignait plus d'exprimer fermement son opinion sur son mari. A la période de dépression et de pleurs avait succédé la période d'excitation. Marie-Rose ne croyait plus à la sincérité de son époux. De là des froissements d'amour-propre et des plaintes de celui qui n'avait pas l'énergie nécessaire pour rompre avec sa vie dissipée.

Le vicomte de Beauharnais, peut-être fatigué de ses trop faciles succès dans sa ville de garnison, ennuyé de cette existence monotone de province, a-t-il eu la fantaisie spontanée de courir le monde en quête de liberté et de nobles émotions ?

L'idée première d'un voyage en Italie naquit-elle plutôt dans la tête de Mme de Renaudin ?

Un long déplacement qui arracherait le vicomte à ses plaisirs mondains et qui imprimerait une orientation nouvelle à ses pensées et à ses quotidiennes occupations, était susceptible de ramener à la raison cet esprit agité, sans consistance, et de donner un peu de calme à ce cœur bon, sans doute, mais inconstant.

Dans tous les cas, Alexandre, avide de distractions, voit dans ce voyage un dérivatif à la monotonie de son existence de garnison, une diversion à ses ennuis conjugaux, une excellente occasion de développer ses goûts artistiques et de parcourir cette Italie chantée par tant d'artistes.

La vicomtesse n'accepte pas volontiers le départ de son mari. Elle essaie de combattre ce projet qui est adopté avec d'autant plus d'énergie par Alexandre qu'il rencontre de l'opposition dans l'exécution de son dessein.

Il demande donc un congé.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre il est en route ; il traverse la France. Il est à Antibes le 25 du même mois. Il s'embarque pour Gênes. Une tempête menace de faire sombrer le frêle esquif sur lequel il est monté. Il écrit à sa tante une lettre datée de cette dernière ville. Est-il aussi sincère que futile, inconséquent et quelque peu pédant quand il trace les lignes suivantes ?

« J'ai été présenté hier au Doge<sup>1</sup> qui nous a reçus avec politesse et nous a fort honnêtement entretenus des nouvelles agréables concernant M. de Grasse et de lord Cornwallis. »

Après une description des dangers qu'il a courus et dans lesquels il explique qu'il a vu la mort de bien près, le vicomte annonce qu'il se dirige, par mer, vers Rome :

« Je prends ce parti, ajoute-t-il, et j'oublie les dangers au milieu desquels je n'avais vu d'ailleurs que la fin d'une vie malheureuse. La peine la plus vive que j'ai éprouvée, c'est un mois entier d'incertitude sur la santé de toute ma famille, de mon fils, et je brûle d'être au moment où j'ouvrirai une lettre qui m'instruira de vos nouvelles à tous. Je m'imagine que vous avez déjà quitté Noisy, et je vous vois, à présent, dans notre capitale qui va être bien brillante cet hiver ; des illuminations, des fêtes publiques vont vous faire passer rapidement tous vos moments. Mes plaisirs à moi seront d'une autre nature et achetés par des peines. L'admiration d'un tableau, d'une statue, d'une colonne ; l'étude des chefs-d'œuvre qu'ont faits les hommes dans un temps où les arts ont été poussés au plus haut degré de perfection, sera une occupation qui me consolera d'un éloignement qui me coûte, je vous jure, plus qu'on ne pense (au moins ceux qui sont habitués à ne pas me rendre justice), mais éloignement qui, depuis que je suis hors de ma patrie, m'a fait verser souvent des larmes. J'ai encore cependant bien de l'espace à parcourir, le temps de mon retour est encore bien éloigné

1. De Gênes, le 29 novembre, sans indication d'année ; mais nous verrons plus loin que c'est à l'année 1781 que cette lettre se rapporte (Archives de famille). Voir AUBENAS, *loc. cit.*, p. 124.

et je n'ose me flatter que, durant mon absence, on s'occupe de moi ni qu'on daigne en parler. Cette idée devrait étouffer mes regrets, et ils sont cependant bien vifs, croyez-y.

*P.-S.* — Mille tendres amitiés à ma femme, à laquelle je compte écrire avant Rome. Mes respects, je vous prie, à mes deux pères. Je voyage à travers l'Italie. »

Le vicomte arrive le 25 juin 1782 à Paris. Il est constant qu'il habite à cette date sous le même toit que sa femme et qu'il lui donne les preuves les moins équivoques du bonheur qu'il éprouve de la retrouver, après de longs mois d'absence.

Mais il ne tarde pas à retourner dans sa garnison. La vicomtesse reste toujours rue Thévenot. Somme toute, la situation respective des époux n'a pas changé.



## CHAPITRE XV

### Le voyage du vicomte de Beauharnais à la Martinique

Le vicomte de Beauharnais, à peine de retour d'Italie, pense à repartir en voyage, et cette fois pour un pays lointain.

Il annonce subitement son départ pour la Martinique.

En dépit des protestations de son père, des objurgations de sa marraine et des prières de sa femme, à la fin du mois d'août il a pris une décision définitive.

Ce soldat qui, en 1779, déclarait ne pas vouloir attaquer l'Anglais autre part qu'à Plymouth ou à Portsmouth, cet homme qui trouvait, il y a moins d'un an, que l'éloignement lui pesait, prend la détermination de courir les mers et d'aller aux Antilles à la recherche de la gloire.

Pendant la guerre de l'Indépendance, le marquis de Bouillé, gouverneur général des îles du Vent, avait victorieusement promené le pavillon français à travers l'archipel des Caraïbes. Plusieurs îles de la mer des Antilles étaient tombées sous ses coups. De Bouillé rêva d'enlever la Jamaïque à l'Angleterre. En hâte il arrive en France pour obtenir les moyens nécessaires à l'exécution de son aventureux dessein.

Alexandre de Beauharnais apprend la présence en France de l'illustre homme de guerre qui était, de plus, quelque peu allié à sa femme.

Le vicomte rencontre M. de Bouillé, lui expose son projet et demande à servir sous ses ordres. Le gouverneur général ne détourne pas Alexandre de Beauharnais de cette tentative. Il lui donne même quelques encouragements et lui laisse espérer qu'il l'attachera à sa personne.

Le vicomte demande à son chef, le duc de la Rochefoucauld, son concours et sa protection.

M. de la Rochefoucauld commence par obtenir du ministre de la Guerre un congé pour le jeune capitaine. De Verdun, où se trouve sa garnison, il écrit à M. de Bouillé une lettre chaleureuse. Il lui recommande spécialement :

« ... ce jeune homme à qui toute ma famille et moi prenons le plus vif intérêt. Je le connais depuis son enfance, parce qu'il a été élevé chez nous, avec mes neveux : c'est un jeune homme rempli d'honnêteté, d'âme, ayant de l'esprit, une grande ardeur pour s'instruire. »

Le 30 août le duc de la Rochefoucauld, en transmettant cette lettre au vicomte qui est encore à Paris, lui écrit personnellement un mot empreint de la plus vive sollicitude.

Il approuve le motif qui a déterminé son subordonné à quitter la France. Ce voyage peut être avantageux pour l'avancement d'Alexandre. Cette fin de campagne peut faire obtenir au jeune capitaine le grade de colonel qu'il n'aurait pas autrement. De plus, le vicomte pourra voir ses affaires à la Martinique, ce qui ne sera pas inutile.

« Vous avez tout ce qu'il faut pour réussir — écrit M. de la Rochefoucauld — et vous en avez le désir, ainsi vous réussirez. Je n'ai donc autre chose à vous recommander que le soin de votre santé : sa conservation dans les climats où vous allez exige une grande sagesse sur tous les points, et d'éviter toutes sortes d'excès. »

Sages conseils que le vicomte ne devait pas tarder à oublier.

Le temps n'était déjà plus aux discussions. Le vicomte veut partir : il part. A son père il écrit :

« Je me flatte que vous pensez bien que si l'amour de la gloire, ce sentiment ou plutôt cette passion des grandes âmes, a pu échauffer la mienne au point de me décider à m'éloigner de vous, la nature n'a perdu aucun de ses droits. Mon cœur est pénétré des regrets les plus vifs.... »

Dès le 6 septembre il était en route vers Brest, où il devait s'embarquer pour les Antilles. Le 25 du même mois il est encore dans cette ville. Au moment de partir il écrit à sa marraine son regret de n'avoir pas eu son approbation. Il parle de sa résolution, de ses sacrifices :

« Enfin, j'ai pour moi ma conscience qui s'applaudit d'avoir su préférer aux douceurs actuelles d'une vie tranquille et passée dans les plaisirs, la perspective, quoique éloignée, d'un avancement qui peut m'assurer une existence plus flatteuse pour l'avenir, me valoir une considération utile à mes enfants. »

Admirable conduite ! Mais a-t-il bien pour lui sa conscience, comme il le prétend ?

Il pense « à ses enfants ». C'est une façon de parler. Il n'en a qu'un ; mais à son départ le vicomte se flattait de laisser son épouse dans une situation intéressante. A Brest, il se félicite, peut-être un peu tôt, d'en avoir la certitude, suivant le texte de Joron, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris.

Alexandre de Beauharnais écrit d'autres lettres à sa femme et lui exprime de tendres et affectueux sentiments.

Tout cet étalage de beaux sentiments, ce violent et subit désir de courir à travers l'Océan pour conquérir de la considération, de l'avancement et des lauriers, comme il l'écrit, ne sont que le paravent derrière lequel il dissimule son objectif secret, moins élevé et moins glorieux.

Il y a lieu<sup>1</sup> de penser que la fumée de gloire qui semble monter subitement à la tête du vicomte de Beauharnais, n'est qu'un prétexte qui dissimule un plan habilement conçu, dont le capitaine quelque peu vagabond du régiment de la Sarre n'est qu'un simple exécutant.

Le mariage de Mlle de la Pagerie et du fils du gouverneur général des îles du Vent, avait excité un sentiment de dépit et de jalousie dans un certain clan de jeunes femmes créoles des Antilles.

Le remplacement de M. de Beauharnais par M. Levassor de la Touche, à Fort-Royal, n'avait pas été sans blesser quelques susceptibilités, sans atteindre les intérêts particuliers de certains partisans de l'ancien gouverneur général. D'autre part, le séjour prolongé de M. de Beauharnais à la Martinique, après l'arrivée de son successeur, avait accentué quelques froissements. Le Vassor de la Touche était d'origine créole et, par suite, entouré d'une foule de parents, de femmes, qui parlent à tout propos, qui crient, qui inventent ou travestissent des histoires et qui se jalouent. La colonie fut très vite divisée en deux partis : le clan des Beauharnais naturellement nombreux, et celui des Levassor aussi important peut-être.

Le grave insuccès du dernier gouverneur, M. de la Touche, dans la défense de la Martinique, n'avait pas été sans lui nuire à la Cour. Par contre son prédécesseur avait obtenu les faveurs royales et avait été fait marquis. L'envie s'en mêla et s'étendit sur la famille Tascher de la Pagerie, quand on apprit qu'Alexandre de Beauharnais se mariait avec une des petites Tascher de la Pagerie. C'en était trop, évidemment.

A Paris même se trouvaient des ennemis de la famille de la Pagerie qui tramaient un complot contre le jeune ménage.

Alexandre de Beauharnais rencontra à Paris une femme

1. Lettre de M. J.-G. de la Pagerie, datée des Trois-Islets, 23 mars 1784.



mariée<sup>1</sup>, une créole alliée aux Tascher par les d'Orange, proche parente de l'ancien gouverneur, M. le Vassor de la Touche.

Cette femme, Mme X..., plus âgée que le vicomte, en relations avec la vicomtesse, connaît nécessairement la domesticité de couleur que le jeune ménage possède à Paris. Ceux qui ont vécu aux Antilles savent quelle familiarité s'établit entre les maîtres et leurs esclaves, libérés ou non. Par là, Mme X... apprend astucieusement les noms des jeunes gens qui, à la Martinique, fréquentaient la maison de M. de la Pagerie, aux Trois-Islets, et celle du baron de Tascher à Fort-Royal.

Cette femme distinguée attire l'attention du vicomte de Beauharnais, l'enjôle, le séduit, devient sa maîtresse, capte sa confiance, lui fait des demi-confidences, lui parle des officiers que Yeyette, jeune fille, avait jadis remarqués à la Martinique.

A force d'insinuations savantes et répétées elle parvient à faire pénétrer dans la tête du mari un soupçon sur le passé de sa femme.

Quel est le mobile qui guide Mme X... ?

Peut-être obéit-elle à des sentiments divers.

Mme X... sent qu'Alexandre, être faible et volage, n'éprouve pour sa femme qu'un médiocre entraînement des sens. Elle conçoit le dessein de le séparer à jamais de la vicomtesse.

Pour réussir dans ce projet, elle estime que la Martinique sera un terrain favorable à ses combinaisons. Elle déclare à Alexandre qu'elle veut retourner aux Antilles et entraîne son amant avec elle.

Si le vicomte insiste avec tant de vivacité pour partir, au moment où la guerre tire à sa fin, s'il s'embarque pour la Martinique, même sans avoir obtenu la faveur qu'il a sollicitée de

1. Nous avons pu déterminer la personnalité de la femme qui joua un rôle néfaste dans la vie d'Alexandre de Beauharnais et de la vicomtesse. Il est préférable, semble-t-il, de ne pas dévoiler son nom.

M. de Bouillé, s'il s'en va dans son pays natal comme simple volontaire, c'est qu'il quitte la France, non dans le but d'accomplir d'héroïques exploits, mais pour se livrer sans contrainte à la folle passion qu'il ressent pour sa maîtresse et, au besoin, à une enquête de basse police sur la conduite de sa femme à la Martinique, avant son mariage.

Aussi son projet de départ est-il entouré de mystère. Il prie instamment M. de la Rochefoucauld, à qui il a dû en faire la confidence, de n'en pas parler.

Enfin de Brest il s'embarque pour la Martinique avec la dame de ses pensées qui, dès lors, va travailler à désunir irréparablement le ménage de la vicomtesse de Beauharnais.

Le navire arrive à Fort-Royal en novembre 1782.

Alexandre entre en relations avec sa belle-famille qui demeure aux Trois-Islets, mais il n'y séjourne guère. Il est gêné vis-à-vis de son beau-père, très au courant de sa conduite passée. Mme de la Pagerie n'est pas femme à blesser son gendre par des reproches intempestifs, mais elle ne lui laisse pas ignorer sa façon de penser. Elle l'estime à sa juste valeur : doué de bonnes qualités, bon, sensible, mais être faible, peu sérieux.

Alexandre ne reçoit pas de ses beaux-parents un accueil enthousiaste : c'est un excellent prétexte pour espacer ses visites et négliger<sup>1</sup> de plus en plus la famille de sa femme.

Du reste sa maîtresse est là pour irriter son amour-propre et blesser sa vanité par des sarcasmes.

Vivra-t-il toujours ainsi dans la sujétion de son père, de sa femme et de sa marraine ? Se laissera-t-il toujours mener par la famille de la Pagerie, à la Martinique comme à Paris ?

Il n'est pas jusqu'à la chambre que, jeune fille, sa femme a habitée qui échappe aux railleries de la perverse créature.

1. Bibliothèque nationale. Manuscrits Nouv. acq. franç. 9324. Collection Margry. Lettre de Mme de la Pagerie au marquis de Beauharnais, septembre 1783.

On peut se demander ce qu'était devenue la saine ambition qui avait saisi le vicomte, si l'on en croit ses lettres.

Si le vicomte avait un instant espéré profiter de son escapade amoureuse pour voler à la conquête de quelque gloire, il faut avouer qu'il dût y renoncer promptement.

En effet, au service de Mars et de Bellone l'on ne pouvait plus s'enrôler.

M. de Bouillé avait regagné la Martinique sans avoir obtenu l'autorisation de diriger l'expédition qu'il avait projetée. Son rôle se réduisait à la défensive. Mais des pourparlers entre les belligérants s'établissaient déjà et, deux mois après l'arrivée d'Alexandre de Beauharnais aux Antilles, le 20 janvier 1783, les préliminaires de paix étaient signés. A la Martinique on ne tardait pas à recevoir confirmation de ces nouvelles.

Il ne restait plus au vicomte qu'une seule occupation qui, du reste, lui était familière, celle de sacrifier sur l'autel de Vénus. Et il ne s'en fit pas faute.

Fort-Royal est certainement plus folâtre que les Trois-Islets où se trouve sa belle-famille.

L'homme mondain et à succès qu'est le vicomte, ce bel officier, riche, instruit, pétri de belles manières, le fils d'un ancien gouverneur général qui a laissé des souvenirs à la Martinique, ce compatriote devenu presque un Parisien, qui a coudoyé la Cour, est étroitement entouré, vivement flatté, choyé par la société martiniquaise. Les femmes le fêtent. La fidélité n'est pas dans ses principes. Ce serait pour lui presque un déshonneur ou du moins une impolitesse que de ne pas se complaire dans l'adoration des belles créatures. Sa galanterie ne connaît pas toujours les distinctions nécessaires, les habituelles sélections. Il se livre à plusieurs femmes, suivant l'expression d'une spectatrice attristée de ses débordements.

A ce moment, le baron de Tascher qui, en 1780, avait été proposé par l'amiral d'Estaing et par M. de Bouillé pour le grade de capitaine de vaisseau, remplissait à la satisfaction générale les fonctions de directeur de port, à Fort-Royal, et avait rendu d'éminents services pendant cette guerre.

M. de Tascher et la baronne, sa femme, sont séduits par la distinction et le charme du vicomte, qui fait les beaux jours de Fort-Royal. Le 23 avril 1783, M. de Tascher écrit à Mme de Renaudin :

« Ah! le charmant garçon, Dieu veuille que Tascher<sup>1</sup> puisse lui ressembler en tous points; je ne lui demande rien de plus et serais la plus heureuse des femmes. »

A Paris, la vicomtesse, qui demeurait rue de la Pépinière, sous le même toit que sa tante et le marquis de Beauharnais, achevait sa grossesse, et, le 10 avril 1783, mettait au monde une fille qui, le lendemain, reçut les noms de Hortense-Eugénie de Beauharnais.

Le baptême eut lieu, le 11, à la Madeleine de la Ville l'Évêque. La future reine de Hollande, née du mariage du haut et puissant seigneur Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais, baron de Beauville, capitaine au régiment de la Sarre, actuellement en Amérique pour le service du Roy, est-il écrit sur le registre, et de haute et puissante dame Mlle Marie-Rose-Josèphe de Tascher de la Pagerie, vicomtesse de Beauharnais, a pour parrain son grand-père maternel, M. de la Pagerie, représenté justement par Robert de Tascher, l'enfant dont il a été question plus haut. La marraine est haute et puissante dame Marie-Anne-Françoise Mouchard, épouse de Claude de Beauharnais, chef d'escadre des armées

1. Il s'agit de Robert-Gaspard Tascher de la Pagerie, fils de Robert-Marguerite, le baron. Cet enfant de dix ans est en ce moment à Paris, rue de Seine-des-Fossés, paroisse des Fossés, confié aux bons soins de Mme de Renaudin.

navales. La marraine n'est autre que Fanny de Beauharnais, qui demeure, à ce moment, aux Dames de la Visitation, rue du Bac, paroisse Saint-Sulpice.

Cette nouvelle, prévue par le vicomte qui s'en réjouissait d'avance, lui est envoyée sans retard. Il reçoit la lettre qui lui annonce la naissance d'une fille, fin mai ou dans le courant de juin.

La joie du père semble sincère. Mais Mme X... veillait. Cette femme astucieuse et perverse estime que le moment est venu de frapper un grand coup et de transformer cet heureux événement en une pomme de discorde.

Alexandre, qui ne lui a rien caché de ses rapports intimes avec sa femme et de ses espérances de paternité, lui a fait savoir que la grossesse de la vicomtesse datait de son retour d'Italie, du 25 juillet 1782, probablement. Hortense est née le 10 avril 1783, donc — conclut la maîtresse et peu sage femme — la vicomtesse a trompé son mari! Pour réussir, il faut casser les vitres. Elle fait du scandale.

En visite chez les demoiselles Hérault, en compagnie de Beauharnais, au moment où l'on félicite<sup>1</sup> le vicomte de l'accouchement de sa femme, Mme X... déclare que cette « fille ne pouvait être de lui (Beauharnais), attendu qu'il se manquait une dizaine de jours pour parfaire les neuf mois, terme toujours préfix, ajoutait-elle, disant que les femmes retardaient plutôt qu'elles n'avançaient ».

Mme X... est fort au courant des dates. Entre le 25 juillet 1782, qui correspond au retour d'Italie, et le 10 avril suivant, date de la naissance de l'enfant, il s'est écoulé 259 jours. Le terme préfix étant de 270 jours, il manquait — d'après les supputations — onze jours pour parfaire les neuf mois classiques de la grossesse.

1. Lettre inédite de Mme de la Pagerie à la vicomtesse de Beauharnais. Trois-Islets, le 22 mars 1784.

Mais la durée d'une grossesse normale n'est-elle pas aussi bien comprise entre 255, 260 et 270 ou 280 jours ?

Peu importe à cette machiavélique femme qui, pour compléter sa démonstration, déclare imperturbablement que les filles viennent au monde, non pas avant les neuf mois pleins, mais après ce terme.

C'est sur des présomptions semblables, c'est sur des affirmations absolument dénuées de toute base scientifique que le vicomte de Beauharnais, obéissant aux suggestions intéressées de sa maîtresse, se livre à une inquisition déshonorante sur la vie de jeune fille de sa femme et dans des conditions particulièrement odieuses.

Il cherche des témoignages dans le monde des esclaves !

Ne sait-il donc pas, lui, le savant, ce que disait Homère : du moment qu'un homme devient esclave, il devient menteur, voleur, méchant ? Hélas ! c'est bien pis quand il s'agit d'un Africain dont le cerveau épais est héréditairement déformé par un long esclavage. Aussi que d'aberrations intellectuelles à peine compréhensibles !

Mais Alexandre, si bel esprit qu'il soit, ne peut tout savoir. Son état d'âme est tel qu'il ne demande qu'une chose : trouver un prétexte pour rompre avec sa femme. Sa tâche est singulièrement facilitée.

A Brigitte, négresse libre, il veut <sup>1</sup> arracher des confidences sur la conduite passée de sa femme. Mais Brigitte répond que Yeyette n'a jamais eu aucune inclination à la Martinique. La douceur et l'amabilité de sa jeune maîtresse ont pu attirer sur l'habitation de M. son père ou chez M. son oncle, des officiers qui, tous, étaient des connaissances de sa famille. La bonne négresse ajoutait que M. de la Pagerie et sa femme n'avaient jamais laissé leur fille seule.

1. Lettre inédite de Mme de la Pagerie.

Le vicomte s'abassa à de bas mensonges et à des procédés peu scrupuleux.

Yeyette lui a avoué, affirma-t-il à la négresse, qu'elle avait écrit des lettres à un amoureux et que c'était elle, Brigitte, qui les cachait et qui les portait ensuite. Comme il est de l'intérêt de Yeyette, ajoute le vicomte, que ces lettres ne risquent pas de tomber en des mains mal intentionnées, Alexandre de Beauharnais les réclame à la négresse et lui offre deux moëdes<sup>1</sup> pour chaque billet et même vingt moëdes pour une seule des lettres.

Il ne réussit pas dans sa tentative. Il menace alors la négresse, si elle vient à parler de ses propositions : « Ta vie en dépend ».

Bien entendu le vicomte ne sait pas le créole. Il a besoin d'un interprète.

Mme X... préside aux interrogatoires, les dirige et donne la traduction.

Maximin, esclave de l'habitation de son beau-père, est l'objet des sollicitations du vicomte. « Il lui donne quinze moëdes à deux fois pour obtenir des confidences. » Le nègre empoche l'argent, lui raconte une histoire quelconque qu'il déclare, par la suite, n'avoir jamais dite. Et Mme de la Pagerie d'écrire à sa fille :

« Quel est l'esclave que l'on ne corrompt pas avec cette somme et quel est celui qui ne vendrait pas son maître pour moitié moins ! »

La maîtresse et l'amant interrogent le petit Sylvestre, qui n'avait que cinq ans quand Mlle de la Pagerie s'embarqua pour la France, en 1779. Ils tentent d'arracher des renseignements à cet enfant en se servant d'un argument sonnante et métallique.

1. Le moëde est une monnaie d'or portugaise ayant cours à la Martinique à cette époque.

Le mois de juin se passe à parfaire ce bel ouvrage, mais Mme X... se trouve dans l'obligation de partir pour la France.

Sa situation intéressante la pousse à précipiter son départ. Beauharnais compte la suivre le 15 juillet, mais c'est sa maîtresse seule qui s'embarque. Par son intermédiaire la lettre suivante est adressée à Mme la vicomtesse.

ARCHIVES NATIONALES

Y. 43975

*Ce 12 juillet <sup>1</sup>.*

Si je vous avais écrit dans le premier moment de ma rage, ma plume aurait brûlé le papier et vous auriez cru, en entendant toutes mes invectives, que c'était un moment d'humeur ou de jalousie que j'avais pris pour vous écrire; mais il y a trois semaines et plus que je scais, au moins en partie, ce que je dois vous apprendre. Malgré donc le désespoir de mon âme, malgré la fureur qui me suffoque, je scaurai me contenir, je scaurai vous dire froidement que vous êtes à mes yeux la plus vile de toutes les créatures, que mon séjour dans ce pays-ci m'a appris l'abominable conduite que vous y avez tenue, que je scais dans les plus grands détails toute votre intrigue avec M. de B..., officier du régiment de la Martinique, ensuite celle avec M. d'H..., embarqué à bord du *César*, que je n'ignore ny les moyens que vous avez pris pour vous satisfaire, ny les gens que vous avez employé pour vous en procurer la facilité, que Brigitte n'a eu sa liberté que pour l'engager au silence, que Louis, qui est mort depuis, était aussi dans la confiance. Je scais enfin le contenu de vos lettres, et je vous apporterai avec moi un des présents que vous avez fait. Il n'est donc plus temps de se défendre, et, puisque je n'ignore aucun détail, il ne vous reste qu'un party à prendre, c'est celui de la bonne foy; quant au repentir je ne vous en demande pas, vous en êtes incapable, un être qui a pu lors des préparatifs pour son départ recevoir son amant dans ses bras, tandis qu'elle sait être destiné à un autre, n'a point d'âme, elle est au-dessous de toutes les coquines de la terre. Ayant pu avoir la hardiesse de compter sur le sommeil de sa mère et de sa grand'mère, il n'est point étonnant que

1. C'est le 12 juillet 1783.



vous avez dû tromper aussi votre père à Saint-Domingue, je leur rends justice à tous et je ne vois que vous seule de coupable. Vous seule avez su abuser une famille entière et porter l'opprobre et l'ignominie dans une famille étrangère dont vous étiez indigne. Après tant de forfaits et d'atrocités, que penser des nuages, des contestations survenues dans notre ménage, que penser de ce dernier enfant survenu après huit mois et quelques jours de mon retour d'Italie ? Je suis forcé de le prendre, mais j'en jure par le ciel qui m'éclaire, il est d'un autre, c'est un sang étranger qui coule dans ses veines ; il ignorera toujours ma honte, et, j'en fais encore le serment, il ne s'apercevra jamais ny dans les soins de son éducation, ny dans ceux de son établissement, qu'il doit le jour à un adultère. Mais vous sentez combien je dois éviter un pareil malheur pour l'avenir, prenez donc vos arrangements ; jamais, jamais, je ne me mettrai dans le cas d'être abusé, et, comme vous seriez femme à en imposer au public si nous habitions sous le même toit, ayez la bonté de vous rendre au couvent sitôt après ma lettre reçue, c'est mon dernier mot, et rien dans la nature entière n'est capable de me faire revenir. J'irai vous y voir à mon arrivée à Paris, une fois seulement. Je veux avoir une conversation avec vous et vous remettre quelque chose. Mais je vous le répète, point de larmes, point de protestations ; je suis déjà armé contre tous vos efforts et mes soins seront tous employés à m'armer davantage contre de vils serments, aussi faux et aussi méprisables que vous. Malgré toutes les imprécations que votre fureur va répandre sur mon compte, vous me connaissez, Madame, vous savez que je suis bon, sensible et je sais que dans l'intérieur de votre âme, au fond de votre conscience, vous me rendez justice ; vous persisterez à nier, parce que, dès votre plus bas âge, vous vous êtes fait de la fausseté une habitude, mais vous n'en serez pas moins intimement convaincue que vous n'avez que ce que vous méritez. Vous ignorerez absolument les moyens que j'ai pris pour dévoiler tant d'horreurs, et je ne les dirai qu'à mon père et à votre tante. Il vous suffira de sentir que les hommes sont bien indiscrets, à plus forte raison quand ils ont eu sujet de se plaindre, d'ailleurs vous avez écrit, d'ailleurs vous avez sacrifié des lettres de M. de Be... à celui qui lui a succédé, ensuite vous avez employé des gens de couleur qu'à prix d'argent on

rend indiscrets. Regardez donc la honte dont vous et moi, ainsi que vos enfants, allons être couverts comme un châtiment du ciel que vous avez mérité et qui me doit attirer vostre pitié et celle de toutes les âmes honêtes.

Adieu, Madame, je vous écrirai par duplicata et l'une et l'autre seront les dernières lettres que vous recevrez de votre désespéré et infortuné mari.

P.-S. Je pars après-demain pour Saint-Domingue et je compte être à Paris en septembre ou octobre si ma santé ne succombe pas à la fatigue d'un voyage joint à un état aussi affreux. Je pense qu'après cette lettre je ne vous trouverai pas chez moi et je dois vous prévenir que vous me trouveriez un tyran si vous ne suivez pas ponctuellement ce que je vous ai dit.

Alexandre n'avait pu accompagner Mme X.... Il était tombé malade et avait été recueilli chez M. D..., homme respectable qui l'avait aimablement reçu.

Livré aux soins de la charmante maîtresse de maison, le vicomte en profita pour abuser de l'hospitalité qui lui avait été généreusement donnée.

Le mari s'en aperçut un peu tard, alors que le vicomte avait déjà secoué la poussière de ses sandales sur la Martinique. L'époux outragé adressa une sanglante lettre de reproches à l'amant et mit sous les verroux la femme coupable.

Mais, auparavant et aux yeux des plus indulgents, la situation d'Alexandre dans cette maison ne paraissait pas correcte. M. de Tascher et sa femme ne firent même pas prendre des nouvelles de leur neveu chez Mme D....

Le vicomte ne garda plus aucun ménagement vis-à-vis de sa belle-famille.

Il ne craignit pas, en présence du baron de Tascher, de répéter<sup>1</sup> quelques-unes de ses accusations contre sa femme.

Il fut rappelé aux sentiments des convenances. Alors il

1. Lettre inédite de la baronne de Tascher à Mme de Renaudin, Fort Royal, le 16 avril 1784. Archives de la famille de la Pagerie.

revint à son habituel reproche : il s'en prit à la mauvaise éducation qu'à la Martinique sa femme avait reçue. Il fut brusquement interrompu. Si Mme de Tascher ne mit pas à la porte son neveu par alliance, c'est qu'elle espérait parvenir à ramener cet homme surexcité par les inventions d'une femme coupable.

Elle l'espéra d'autant plus que le vicomte, au moment de s'embarquer, donna sa parole d'honneur<sup>1</sup> la plus sacrée au baron et à la baronne de Tascher « qu'il n'agira qu'après des preuves authentiques comme quoi sa fille n'était pas de luy ». Or, l'oncle et la tante de Yeyette étaient convaincus de l'innocence de la jeune femme. Ils avaient lieu de croire fermement que le vicomte reconnaîtrait son erreur.

Alexandre de Beauharnais fait ses adieux et s'embarque le 18 août, sur la frégate l'*Atalante*.

Avant de partir, il avait écrit à M. de la Pagerie une lettre qui, suivant sa recommandation expresse, ne fut remise au destinataire que quelques heures après son départ.

Dans cette lettre, le vicomte annonçait à son beau-père les mesures de rigueur qu'il voulait prendre contre sa propre femme.

Cette missive ne resta pas sans réponse. M. de la Pagerie rappela à son gendre la scandaleuse conduite qu'il avait menée à la Martinique et lui jeta à la face cette ironique apostrophe :

« Voilà donc le fruit que vous avez tiré de votre voyage et de la belle campagne que vous comptiez faire contre les ennemis de l'État ! Elle s'est bornée à faire la guerre à la réputation de votre femme et à la tranquillité de sa famille. »

Au moment où le navire sur lequel se trouvait de Beauharnais quittait les rivages de la Martinique, la lettre si

1. Lettre inédite du baron de Tascher à Mme de Renaudin, 20 décembre 1783.

outrageante qu'il avait adressée à sa femme parvenait à destination.

A la réception de ces injures, on devine quelle fut la consternation qui régna à Noisy où, la veille encore, la vicomtesse, son beau-père et sa tante vivaient dans la quiétude la plus parfaite.

L'hiver s'était écoulé paisiblement rue Saint-Charles, à Paris, où Marie-Rose de Beauharnais avait passé tranquillement son temps entre le marquis de Beauharnais, Mme de Renaudin et l'aimable Eugène, qui entretenait la gaieté de sa maman, comme l'écrivait<sup>1</sup> le curé de Noisy.

Cet ecclésiastique annonçait à Mme de Renaudin que Claude, le fils aîné du marquis de Beauharnais, était allé la semaine dernière à Noisy, chez M. de Gennevilliers, et que Claude « avait confié beaucoup de linge qu'il a eu de l'héritage de M. Mouchard pour le faire démarquer et remarquer à son nom ».

La sage et vertueuse Euphémie — c'est le curé qui parle — la négresse de la vicomtesse, frustrée dans ses espérances, n'avait pas eu ce travail sur lequel elle comptait.

Ce prêtre, chargé des affaires de Mme de Renaudin à Noisy, exprimait un vœu qui était celui que formaient tous les parents et amis d'Alexandre de Beauharnais :

« J'espère, écrivait-il, que la paix terminera la course ambitieuse de M. le vicomte et le ramènera dans le sein de sa famille. »

Cette fois, le curé de Noisy-le-Grand manqua de flair. La course ambitieuse d'Alexandre n'était qu'une fugue amoureuse. Mais cette erreur du prêtre fut commune à beaucoup d'historiens, qui déclarent sentencieusement que le vicomte de Beauharnais s'illustra dans la guerre d'Amérique.

1. Lettre inédite de Durand, curé de Noisy, à Mme de Renaudin. Noisy, le 21 janvier 1783.

Dès le mois de septembre 1783, Mme de Renaudin avait commencé ses préparatifs de défense.

Le 24 de ce mois, elle était<sup>1</sup> à l'abbaye de Panthemont pour prendre langue avec les religieuses de ce couvent.

Déjà à cette époque, Mme de Renaudin avait formé le projet de se débarrasser de sa maison de campagne. Le curé Durand lui annonce que M. de Saint-Fargeau a visité l'immeuble et qu'il lui a demandé cent mille francs pour le tout ou de soixante à soixante-dix mille francs pour la propriété nue, c'est-à-dire sans les meubles qui seraient alors vendus à la prisée.

On n'aura plus deux trains de maison, l'un à Paris, l'autre à la campagne.

Pendant que le vicomte vogue sur l'océan, Mme de la Pagerie écrit à son ami le marquis de Beauharnais, en septembre 1783, une lettre émouvante dans sa simplicité :

« Il n'est guère possible que ma fille puisse rester avec lui (Alexandre), à moins qu'il ne lui donne des preuves bien sincères d'un véritable retour et d'un parfait oubli... »

« Vous me rendriez le plus grand des services, si vous pouviez obtenir de son mary, de la laisser venir répandre ses larmes et ses chagrins dans le sein de ses honnestes parents, je vous le demande aussi au nom de toute l'amitié que vous avez pour elle, car peut elle encore vivre avec un mary qui est assez faible pour employer les promesses et l'argent pour se couvrir de honte, en achetant le déshonneur de sa femme. O ma pauvre fille, toutes vos peines sont dans mon sein, elles ne me laissent de repos ni jour ni nuit, venez mêler vos pleurs à ceux d'une tendre mère; toutes vos amies vous rendent justice, vous aiment toujours et vous consolent; rendez-la moi, Monsieur, et vous me donnerez une existence nouvelle....

« Adieu, Monsieur, je vous recommande ma fille, vous êtes bon père, bon ami, judicieux.... Je vous recommande mes petits-enfants, donnez-moi, je vous prie, de leurs nouvelles. »

1. Lettre de Durand, curé de Noisy, à Mme de Renaudin, à l'abbaye de Panthemont, 21 septembre 1783.



## CHAPITRE XVI

### La Séparation

Parti le 18 août de Fort-Royal, encore malade d'une fièvre grave, le vicomte débarqua à la Rochelle le 15 septembre, après une rapide traversée. Il y trouva une lettre de son père.

L'état précaire de la santé du voyageur ne lui permit pas de se rendre promptement à Paris.

Le 20 octobre seulement il était à Châtellerault, d'où il écrivit à la vicomtesse une nouvelle lettre.

A Châtellerault, ce 20 octobre.

« J'ai appris avec étonnement en arrivant en France, par les lettres de mon père, que vous n'étiez pas encore dans un couvent, ainsi que je vous en avais témoigné la volonté par ma lettre datée de la Martinique. J'imagine que vous avez voulu attendre mon arrivée pour vous soumettre à cette nécessité et que ce retard ne doit pas être considéré comme un refus. En vous écrivant au mois de juillet dernier, j'avais déjà fait toutes mes réflexions et mon party était décidément pris. Vous sentez que ce n'est point une fièvre inflammatoire et putride que j'ai eue, occasionnée par l'excès de ma douleur, qui aura pu me faire changer d'avis, non plus que des rechutes continuelles durant quatre mois, pendant lesquels j'ai été entre la vie et la mort, non plus que l'entier dérangement de ma santé qui me fait craindre de ne jamais bien me rétablir. Je suis inébranlable dans le party que j'ai pris, et je vous engage même à dire à mon père et à votre tante que leurs efforts seront

inutiles et ne pourront tendre qu'à ajouter à mes maux tant au moral qu'au physique en mettant ma sensibilité en jeu, et en me mettant dans l'obligation de contrarier leurs désirs. Quant à vous, ceci soit dit sans fiel, sans humeur, pouvons-nous habiter ensemble après ce que j'ai appris ? Vous seriez toute aussi malheureuse que moi par l'image perpétuelle de vos torts que vous scauriez être connus de moi. Et quand même vous seriez incapable d'un remords, l'idée que votre mari aurait acquis des droits à vous mépriser ne serait-elle pas tout au moins humiliante pour votre amour-propre. Prenez-donc, croyez-moi, le party le plus doux, celui d'acquiescer à mes désirs, et de rester dans cette cruelle position. La certitude de ne point éprouver de mauvais procédés de ma part et l'obligation dans laquelle vous me mettriez d'en mal agir et d'user sévèrement avec vous si vous ne vous soumettiez pas à ce que j'envie. Je ne vois cependant aucun inconvénient si vous désiriez retourner en Amérique, à vous laisser prendre ce party-là et vous pouvez opter entre le retour dans votre famille et le couvent à Paris.

« Comme j'espère pouvoir faire en cinq ou six jours les 70 lieues qui me séparent encore de la capitale et qu'une fois rendu j'aurai besoin de me promener en voiture pour me distraire et suppléer à la faiblesse de mes jambes, vous m'obligerez d'envoyer à Paris mes chevaux et ma voiture pour dimanche prochain, 26 du courant. Si Euphémie veut profiter de cette occasion pour y amener Eugène, j'en serai très reconnaissant et je lui devrai un plaisir et il y a bien longtemps que je n'en ai goûté.

« Vous ne trouverez dans ma lettre aucuns reproches et combien cependant ne serais-je pas en droit d'en faire ? Mais à quoi serviraient-ils ? Ils ne détruiront pas ce qui existe, ils n'auront pas même le pouvoir de vous rendre vraie. Aussi je me tais. Adieu, Madame, si je pouvais déposer ici mon âme vous la verriez ulcérée au dernier point mais ferme et décidée de manière à ne jamais changer, aussi nulle tentative, nul effort, nulle démarche qui tende m'émouvoir. Depuis six mois je ne m'occupe qu'à m'endurcir sur ce point. Soumettez-vous donc ainsi que moi à une conduite douloureuse, à une séparation affligeante surtout pour nos enfants, et croyez, Madame, que de nous deux vous n'êtes pas la plus à plaindre. »



Le 26 octobre Alexandre de Beauharnais, plus que jamais décidé à une rupture judiciaire, était arrivé à Paris.

Au lieu de se rendre rue Saint-Charles, à son domicile, il logea seul rue de Grammont et plus tard au petit hôtel de la Rochefoucauld, rue des Petits-Augustins, paroisse de Saint-Sulpice.

Le marquis de Beauharnais s'oppose de toute son énergie à la détermination qu'a prise son fils et qu'il juge déplorable.

Les parents du vicomte prennent le parti de sa femme et se liguent contre lui. Son frère lui donne résolument tort. Mais que peuvent les conseils de l'amitié dans l'esprit d'un homme qui a une idée fixe ?

Il repousse impitoyablement les prières paternelles et n'écoute pas davantage les supplications de Mme de Renaudin.

Il a définitivement déserté le domicile conjugal.

Est-il convaincu de la véracité des imputations qu'il porte contre l'honneur de sa femme ?

A-t-il reconnu l'inanité des histoires que des esclaves, grands et petits, lui ont contées dans le tuyau de l'oreille, moyennant finances, ou bien va-t-il se borner à désavouer la paternité de sa fille Hortense ?

Au fond, il lui importe peu de savoir si, en réalité, sa femme a eu une conduite régulière avant et après son mariage.

La vie maritale étrangement lui pèse et lui devient odieuse. Il est amoureux d'une autre femme déjà grosse de ses œuvres. C'est la séparation qu'il lui faut coûte que coûte.

Du reste, que la vicomtesse soit innocente, peu lui en chaut. Le soupçon seul qui effleure une femme n'est-il pas une cause d'indignité ? Il est trop fils de Jean-Jacques pour ne pas appliquer à la vicomtesse le fameux précepte :

« Il n'importe pas seulement que la femme soit fidèle, mais qu'elle soit jugée telle par son mari, par ses proches, par tout le monde. »

Du haut de son impeccabilité, le vicomte de Beauharnais a décrété que sa femme ne lui a pas été fidèle avant la lettre. Cela suffit.

Il adresse une plainte en règle au Parlement.

La vicomtesse, restée jusque-là chez son beau-père, a perdu tout espoir de réconciliation. Le 27 ou le 28 novembre 1783, Mme Joseph-Rose Tascher de la Pagerie, vicomtesse de Beauharnais, en compagnie de sa tante et de son fils Eugène âgé de deux ans, entre à l'abbaye de Panthemont.

Le choix qu'avait fait Mme de Renaudin était excellent.

En 1643, les religieuses du Verbe-Incarné et du Saint-Sacrement s'étaient établies<sup>1</sup> à Paris dans une maison de la rue de Grenelle, qui appartenait à l'Hôtel-Dieu. La chapelle avait été bénite, le 4 janvier 1644, par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. L'insuffisance des revenus de la communauté avait amené sa suppression. L'Hôtel-Dieu reprit possession de ces constructions, qu'il rétrocéda en 1672 aux religieuses Bernardines de Panthemont, dont l'abbaye, située près de Beauvais, avait été détruite par des inondations.

Les bâtiments de l'ancien couvent de Panthemont existent<sup>2</sup> encore et se trouvent rue de Grenelle, au coin de la rue de Bellechasse.

Les religieuses Bernardines de Panthemont y avaient créé une maison d'éducation pour les jeunes filles et une maison de retraite pour les laïques âgées. Cette maison, dont la réputation était bien établie, donnait asile aussi à des femmes qui se trouvaient dans une situation délicate; à celles par exemple qui plaidaient en séparation. La vie matérielle y était à bon marché<sup>3</sup> : 800 livres pour la pension et de 300 à

1. *Histoire et description du temple de Panthemont*, par le comte L. CLÉMENT DE RIS. Paris 4<sup>k</sup> 2398 b.

2. Après avoir été propriété nationale en 1795, la partie conservée fut convertie en caserne

3. F. Masson, *Joséphine de Beauharnais*, loc. cit., p. 147.

1.000 livres pour le logement. La liberté la plus grande était assurée aux pensionnaires, qui n'étaient astreintes qu'à rentrer le soir à des heures régulières.

Cette maison de retraite était fort fréquentée au XVIII<sup>e</sup> siècle par des gens de parfaite honorabilité et du bon monde.

Au moment où la vicomtesse de Beauharnais et Mme de Renaudin entraient au couvent, des constructions<sup>1</sup> assez importantes y avaient été faites.

On ne sait pas quel était le nombre exact des pensionnaires que renfermait l'abbaye, mais six ou sept ans plus tard, le 15 février 1790, le couvent comprenait 17 religieuses, 10 sœurs converses. Le directeur de l'abbaye, J.-F. Frenelet, déclarait que les revenus du couvent se chiffraient à 57.821 livres, un sol, que les loyers des appartements s'élevaient à 6.200 livres et les loyers des appartements de l'intérieur de la clôture à 15.822 livres.

Les loyers fournissaient donc 22.000 livres de revenus aux Bénédictines. Si l'on suppose que chaque pensionnaire avait, l'une dans l'autre, un logement de la valeur de 500 livres, on peut en induire que Panthemont donnait asile à une quarantaine de laïques.

Ce milieu de tout repos convenait à Mme la vicomtesse de Beauharnais, qui conservait son indépendance et était libre de passer ses journées dans sa famille, de rendre ses habituelles visites et de commencer la procédure qui allait nécessairement coûter des courses et des démarches sans nombre.

Fatiguée d'être insultée, et soutenue par tous les parents de sa belle-famille, la vicomtesse convoque à l'abbaye de Panthemont, le 8 décembre 1783, Joron, conseiller du Roy au Châtelet, et fait dresser une plainte motivée dans laquelle elle expose ses griefs, fait annexer les lettres injurieuses et

1. *Histoire de la ville et de tous les diocèses de Paris*, par l'abbé LEBEUF, Paris, 1867, 4 k<sup>3</sup> 471.

diffamatoires de son mari, et met celui-ci dans l'obligation de faire ses preuves.

Le 10 du même mois, elle introduit devant le Châtelet de Paris une demande en séparation de corps et d'habitation.

Cet acte de procédure décida de l'avenir de la vicomtesse.

Ayant été mis au courant des événements, l'oncle de Tascher prit nettement le parti de sa nièce. Au besoin, écrit-il, il partira pour la France, en cas où son frère ne pourrait quitter la Martinique, par suite de l'état des affaires, pour aller soutenir les intérêts de la vicomtesse de Beauharnais à Paris. Mais cette nécessité ne se fit pas sentir.

Hortense est à Noisy ou aux environs, chez sa nourrice.

Le 17 mars 1784, l'abbé Durand<sup>1</sup> rend compte d'une visite faite par Alexandre de Beauharnais, en compagnie du comte de Frion, à la petite Hortense. Le vicomte n'est pas venu chez le curé, qui ajoute : « Il (le vicomte) a payé deux mois à la nourrice, a donné à sa fille des bijoux de la foire, et est reparti très content ; on m'a dit qu'il se divertissait beaucoup à Paris et qu'il avait acheté de M. son frère la terre de la Ferté ; la nourrice vous contera les détails de sa visite. J'ai bien du chagrin, Madame, des événements malheureux qui vous décident à vendre votre maison ; je suis forcé de le trouver bon pour vos intérêts, ceux de Mme de Beauharnais, mais je le trouve très mauvais pour la paroisse et moy surtout ».

Le vicomte a fait lui-même litière de ses accusations. Les préventions sont tombées comme par enchantement : la petite Hortense est choyée par son père.

Alexandre de Beauharnais a obtenu ce qu'il désirait par-dessus tout : sa liberté, sa pleine et entière indépendance, et il en use largement.

1. Lettre inédite de Durand à Mme de Renaudin, 17 mars 1784.

La vie se poursuit tristement pour la vicomtesse. Sa situation est délicate. Une femme en instance de séparation est toujours en mauvaise posture devant l'opinion. Sans doute, celle-ci s'est prononcée en sa faveur. Unanimement, dans le monde qu'elle fréquente on lui donne mille fois raison ; on la plaint ; on déplore le débordement de son mari acoquiné à une femme dangereuse et plus âgée que lui.

Ce que fut ce temps passé dans l'abbaye, on le devine aisément. Rien de gai. L'obligation de mener une existence extrêmement régulière, de s'éloigner du monde, de fuir tout ce qui pouvait prêter le flanc à la moindre critique d'un mari de mauvaise foi.

Les rencontres que la vicomtesse peut faire dans les parloirs, dans les corridors de Panthemont, ne sont pas de nature à apporter une distraction, encore moins une direction dans sa vie, qui reste pendant de longs mois en suspens. Ce n'est pas en échangeant quelques paroles avec des pensionnaires d'un couvent, ou en entrevoyant la silhouette de quelques élégantes qui y séjournent que l'on peut acquérir de la distinction, de la souplesse d'esprit et de corps, alors même que l'on est, comme la vicomtesse, douée d'un véritable don d'assimilation et d'adaptation au milieu ambiant.

La société qu'elle fréquente n'est pas celle qui se succède dans ce couvent. Dieu merci, il lui reste ses parents, ceux de sa belle-famille qui, unanimement, s'est mise de son côté. Son beau-frère Claude et sa belle-sœur sont excellents pour elle. Fanny de Beauharnais se montre parfaite. La vicomtesse n'a perdu aucune de ses amies. Elle les visite. A la date du 23 mai 1785, elle assiste<sup>1</sup> avec sa tante, Mme de Renaudin, à l'Abbaye-aux-Bois, à la prise de voile de sa cousine, une jeune créole, Marie-Sophie-Mathurine de Pradines.

1. LUCIEN LAMBEAU. *L'intermédiaire des chercheurs*, 1907. N° 1145-579.

Différents projets germaient dans sa tête.

Son cœur avait été ému, quand elle avait entendu les cris d'angoisse et d'amour qu'à dix-huit cents lieues clamaient sa mère éplorée et son père désabusé.

« Comptez toujours sur ma tendresse, lui écrivait<sup>1</sup> sa mère. Oui, ma chère fille, vous m'en devenez encore plus chère, parce que vous êtes malheureuse; toutes vos connaissances et vos amies vous plaignent et sont remplies d'indignation de vous savoir si abominablement outragée. Si vous pouvez, après vous être blanchie, revenir dans votre patrie, leurs bras seront toujours ouverts pour vous recevoir et vous les trouverez encore plus sensibles et plus portés à vous consoler des injustices que vous éprouvez. »

De son côté, M. de la Pagerie regrettant, sans doute, d'avoir accepté trop à la légère les propositions flatteuses qui lui avaient été faites par M. le marquis de Beauharnais, avait adressé<sup>2</sup>, à la date du 23 mars 1784, la lettre suivante à la vicomtesse :

« Ne manque pas de nous instruire de tout ce que tu fais, et surtout demande à revenir dans les bras de ton papa et de ta maman. Les plus beaux éloges, les projets les mieux concertés, et toutes les promesses de la terre que je ne croirais plus, ne seront plus capables pour lors de nous séparer, et nous ferons consister notre félicité à vivre ensemble et à te faire oublier, par notre tendresse, le traitement d'un mary qui ne te vaut pas, les lettres abominables qu'il t'a écrites et les infâmes calomniateurs qui ont cherché à te perdre. »

Alexandre de Beauharnais, un an durant, resta ferme dans sa résolution de plaider en séparation. Il avait quitté son ancien régiment et était maintenant capitaine du régiment royal Champagne, cavalerie.

1. Archives de la famille de la Pagerie. Lettre inédite.

2. Archives de la famille de la Pagerie. Lettre inédite.

Le procès va venir devant le Parlement. Le vicomte est certain de succomber. Il se décide à souscrire aux conditions qui lui sont imposées à l'amiable. Le 4 mars 1785, les époux se trouvent<sup>1</sup> devant maître Tintat et lui présentent un paquet cacheté de leurs armes, et sur l'enveloppe ils apposent leur signature. Le lendemain ils signent l'acte définitif de séparation.

Il est constaté :

« Que la conduite de mon dit sieur vicomte de Beauharnais n'a pas tardé à donner à la dite dame, son épouse, des regrets sur l'union qu'elle avait contractée, puisque malgré les preuves d'attachement qu'il lui avait donné, tant par les actions que par les lettres qu'il lui avait écrit dans le cours des différents voyages qu'il a fait, notamment en Amérique.... »

L'acte signale les deux lettres qui contiennent contre l'épouse les imputations les plus graves, constate l'abandon du domicile conjugal et de la vicomtesse par Alexandre de Beauharnais. On y lit :

« Que dans ces circonstances, mon dit sieur vicomte de Beauharnais reconnaît que la vicomtesse son épouse s'est plainte à juste titre, qu'il a eu tort d'écrire le 12 juillet et le 20 octobre à la dite dame, lettres dont elle se plaint et qui ont été dictées par la fougue et l'emportement de la jeunesse, et qu'il regrette d'autant plus de s'y être livré qu'à son retour en France, les témoignages du public et de son père ont été tout à son avantage, et qu'il a écrit au mois d'août 1783 à M. de Tascher de la Pagerie, père de la dite dame, pour la prévenir de la conduite qu'il prendrait envers son épouse, qu'il sent que cette conduite pourrait obtenir à la dame vicomtesse de Beauharnais, la séparation qu'elle demande, que désirant éviter la publicité de la plainte il a offert de consentir volontairement à ce que la dame son épouse aurait pu obtenir judiciairement, et la dame vicomtesse de Beauharnais, voulant éviter

1. Bibl. nationale. Manuscrits Fr. nouv. acq. 4689.

un éclat qui serait désagréable, et pour donner à ses enfants la preuve la plus forte de son amour maternel, a consenti au lieu de suivre la demande, à accepter les offres qui lui ont été faites, d'après quoi les parties sont convenues à titre de transaction sur procès de ce qui suit. »

La vicomtesse est séparée d'habitation de son mari ; elle reste libre de se loger où elle voudra, de toucher les intérêts de sa dot sur sa simple quittance et percevoir sans autorisation préalable tous les biens qui peuvent lui revenir.

Alexandre de Beauharnais s'engage à verser pour l'entretien de sa femme une rente annuelle de 5.000 livres, « jusqu'à ce que ma dite dame vicomtesse de Beauharnais ait recueilli une ou plusieurs successions des biens suffisants pour former et compenser, avec sa dite dot, un revenu de 10.000 livres, de manière néanmoins que la dite pension annuelle de 5.000 livres, diminuera à l'échéance de chaque succession qu'elle pourra recueillir, jusqu'à concurrence de l'augmentation de revenu que chacune des dites successions lui procurera ».

Eugène-Rose de Beauharnais reste à son père, qui doit le laisser jusqu'à l'âge de cinq ans à sa mère. Le vicomte payera tous les frais de nourriture, d'entretien et d'éducation de l'enfant. Plus tard, l'enfant passera ses vacances à la campagne avec la gouvernante qui aura été choisie d'un commun accord. Si la vicomtesse venait à quitter le couvent, le vicomte louerait pour son fils, au-dessus de l'appartement qu'elle occuperait, un logement jusqu'au 3 septembre 1786.

Hortense est confiée à sa mère jusqu'à son mariage. Le vicomte fera à la vicomtesse une rente supplémentaire de 1.000 francs pour l'entretien de sa fille.

L'article 4 porte que le vicomte s'engage à donner à la vicomtesse les pouvoirs les plus amples toutes les fois qu'elle les requerra, dans le but de toucher des héritages, etc.



Alexandre de Beauharnais est condamné aux dépens.

Du fait de cette transaction, tout procès demeure « éteint et assoupi ». Le vicomte donne sa parole d'honneur de suivre ponctuellement tous les articles de la convention. La vicomtesse fait solennellement la même promesse.

M. de la Pagerie père n'intentera pas de procès à Alexandre de Beauharnais pour la lettre que celui-ci lui a écrite.

La vicomtesse de Beauharnais maintient tous ses droits dans le cas où le vicomte n'exécuterait pas la transaction, ou en contesterait l'exécution. A la suite d'une simple sommation, elle pourra reprendre les poursuites de sa demande en séparation.

Tel fut l'accord signé chez maître Tintat, le 5 mars 1785.

En être réduit à chercher, dans la fougue et l'emportement de la jeunesse, des excuses à sa scandaleuse conduite et à ses propos outrageants et inconsidérés ! Ce n'est pas pour un gentilhomme de vingt-cinq ans, qui aurait dû pour le moins penser à l'honneur de son nom et à l'avenir de ses enfants, ce n'est pas, pour un capitaine de cavalerie, faire montre de beaucoup de fierté et de dignité, surtout quand on s'est refusé à toute concession et que l'on a été violent et intransigeant.

Il semble, d'après une pièce<sup>1</sup>, qu'Alexandre de Beauharnais ne fut pas trop fidèle à sa parole ou que, du moins, il y eut par la suite des contestations entre les époux, séparés sur l'application de la convention.

Les tribunaux furent saisis d'une question de détail. La vicomtesse de Beauharnais fit appel et la Cour, « mendant, évoquant le principal et y faisant droit, ordonne que la partie Débonnière sera et demeurera séparée de corps et d'habitation de la partie Martineau ».

1. Archives de la famille de Tascher.

Ce jugement de la Cour condamne le vicomte aux dépens, tant des causes principales que d'appel, et lui impose les mêmes conditions que celles qui avaient été stipulées amiablement devant maître Tintat.

La situation de la vicomtesse de Beauharnais est bien simple : son père doit lui fournir 5.000 livres de rentes et son mari 6.000, dont 1.000 pour l'entretien de la petite Hortense.

Avec 11.000 francs on peut tenir un certain rang dans le monde, surtout quand on a le vivre et le couvert assurés. Mais il faut que le vicomte de Beauharnais règle ponctuellement les sommes qu'il doit verser, et que M. de la Pagerie expédie régulièrement les rentes qu'il doit à sa fille.

Le projet de voyage à la Martinique ne pouvait être mis sur le champ à exécution.

Il fallait assurer l'avenir, veiller à l'interprétation des clauses de la séparation, résoudre les difficultés que la mauvaise volonté du vicomte faisait sans cesse surgir. En effet, Beauharnais demande un inventaire, réclame l'état des effets de la vicomtesse ; depuis son retour de la Martinique il « a rebuté<sup>1</sup> presque tous les mémoires qui lui ont été présentés, en promettant de les payer si je reconnaissais que ces dits mémoires étaient véritables ; je n'ai pas refusé de le faire puisque le marchand avait fourni sa marchandise, et que l'ouvrier avait travaillé, mais tous ces objets ne sont pas restés en ma possession, M. de Beauharnais a tout fait vendre aussitôt son arrivée à Paris ; il doit mieux savoir que personne ce que sont devenus les meubles ».

Ces tracasseries étaient plutôt d'un fâcheux présage. En effet, il avait fallu recourir à la justice de la Cour.

Il y avait nécessité pour la vicomtesse séparée, de s'as-

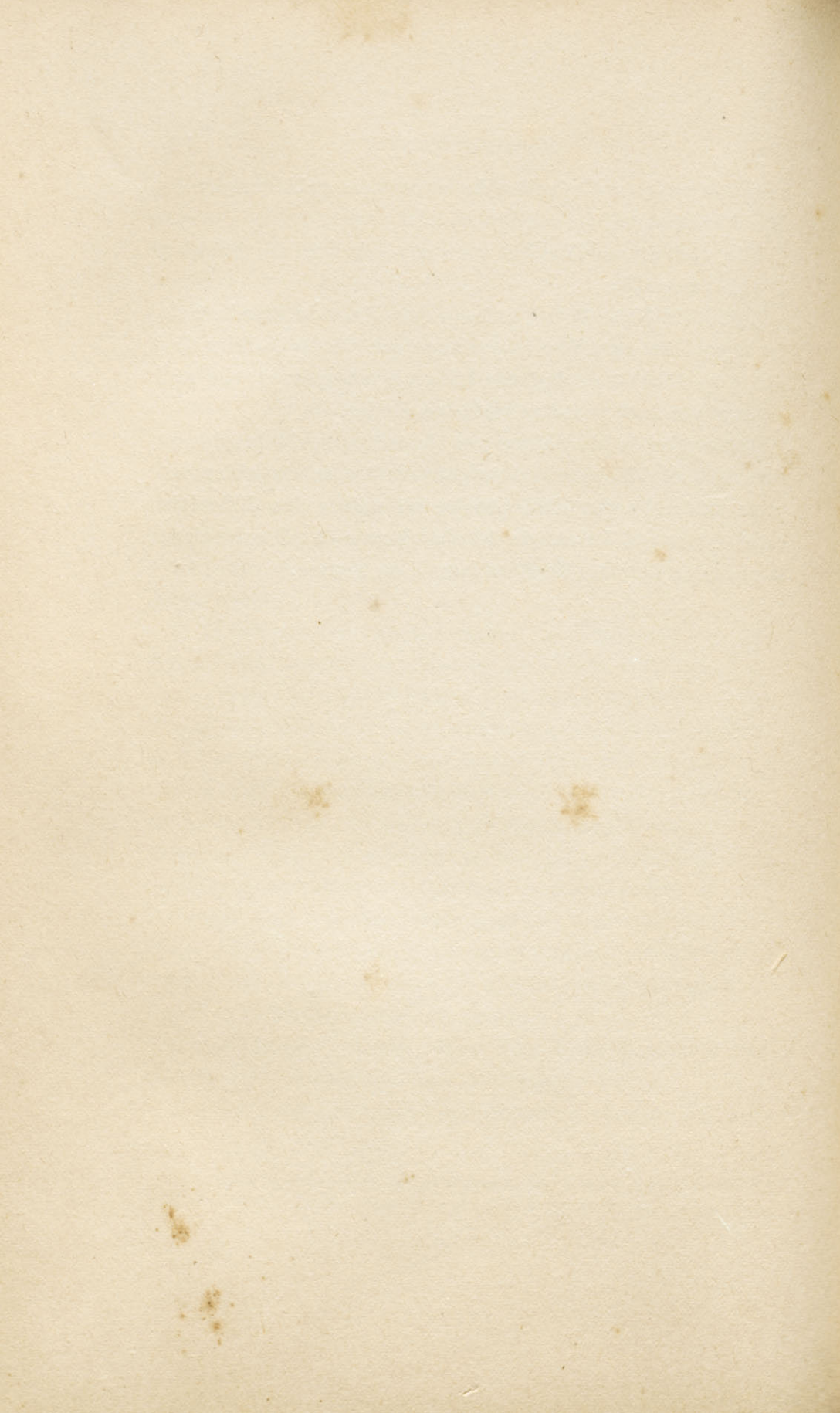
1. Lettre de Mme la Pagerie Beauharnais, du 8 mars 1786. Manuscrits Bibl. nationale. Coll. Margry 9324.

surer du paiement régulier de la pension qu'Alexandre de Beauharnais avait été condamné à lui payer.

Elle était tenue d'habiter avec son fils Eugène, jusqu'au 3 septembre 1786.

Il était de l'intérêt des enfants que Mme de Beauharnais fut là pour les surveiller et pour exercer, vis-à-vis d'eux, les droits que l'arrêt de la Cour lui avait octroyés, et que son ex-mari voudrait peut-être violer ou éluder.

Partir pour la Martinique peu de temps après la séparation était une décision qui ne pouvait être raisonnablement prise au lendemain d'un procès, au milieu des difficultés renaissantes qui étaient du fait du vicomte et qui exigeaient la présence de Mme de Beauharnais en France.



## CHAPITRE XVII

### L'existence à Fontainebleau

M. le vicomte de Beauharnais a vendu les meubles de la communauté. Marie-Rose écrit à sa famille de la Martinique de lui faire expédier ceux qu'elle a laissés aux Trois-Islets.

Mme de Renaudin était embarrassée de sa propriété de Noisy. La situation, en effet, n'était plus la même qu'anciennement. Ses rentes avaient subi une notable diminution. M. le marquis de Beauharnais, dont les propriétés aux Antilles ne donnaient plus que des revenus bien inférieurs à ce qu'ils avaient été jusqu'à ce moment, subissait, pour comble de malheur, une sensible réduction de sa pension de retraite. La vicomtesse avait 11.000 francs de rentes. On pouvait, en se réunissant sous un même toit, vivre honorablement et faire même bonne figure dans le monde.

Mme de Renaudin<sup>1</sup> était atteinte de maux d'estomac.

La nécessité de mener un train de maison moins coûteux, le besoin de quitter, du moins momentanément, Paris, « ce grand chaos » où la vicomtesse venait de tant souffrir, l'espoir de rétablir la santé délabrée de Mme de Renaudin, décidèrent la famille à transporter ses pénates aux environs de Paris. Le choix se porta sur Fontainebleau où habitaient Fanny de Beauharnais et les demoiselles Cecconny, des amies intimes et sûres.

1. Lettre inédite de Mme Hays de Bouissolle à Mme de Renaudin, 20 septembre 1785. Arch. de la famille de la Pagerie.

Mme de Renaudin loua à Fontainebleau, un hôtel rue de Montmorin et s'y installa avec le marquis, sa nièce, les enfants de celle-ci, et la mulâtresse Euphémie dès<sup>1</sup> le mois de septembre 1785.

A ce moment les meubles de la vicomtesse de Beauharnais, arrivés de la Martinique, avaient été, par l'intermédiaire de M. de Rougemont, que l'on retrouvera plus tard, transportés du Havre à Paris.

Par une lettre du baron de Tascher<sup>2</sup> les habitants de la rue de Montmorin apprennent la mort de Mme Brown de Sanois, la grand'mère de Marie-Rose de Beauharnais, à l'âge de 77 ans.

Mme de la Pagerie, la grand'mère, succombait la même année à la Martinique.

La vicomtesse n'avait pas entièrement rompu toute relation avec son mari. Elle donnait régulièrement par lettres des nouvelles d'Eugène et de la petite Hortense. Parfois la correspondance était fort embarrassante<sup>3</sup>. Mme de Renaudin était alors consultée pour dicter le sens des réponses qui, dans certains cas, devaient être marquées au coin de la plus extrême réserve.

La vie à Fontainebleau n'était pas sans quelque agrément : on faisait des courses à travers la forêt, des promenades à cheval que la vicomtesse affectionnait ; de temps à autre la Cour venait chasser et c'était une grande distraction pour les habitants de cette ville.

Le marquis a un beau nom. Ses oncles, ses frères, ont occupé de très hautes situations dans la marine et aux colonies.

1. Lettre de Mme Hays Bouissolle. Voir le certificat délivré au marquis de Beauharnais le 4 vendémiaire an VIII (Archives de la famille de Tascher).

2. Lettre inédite du baron de Tascher à Mme de Renaudin, 4 décembre 1785.

3. Lettre inédite du marquis de Beauharnais à Mme de Renaudin, 3 novembre 1787.

Il a commandé en chef devant l'ennemi. Ancien gouverneur général des îles du Vent, il a expulsé d'un territoire français l'Anglais entreprenant et ailleurs victorieux. Toutes les portes lui sont grandes ouvertes à Fontainebleau.

Mme de Renaudin est une femme du monde, fort intelligente, pleine de bon sens, et qui exerce un véritable ascendant sur tous ceux — hommes et femmes — qui l'approchent.

La vicomtesse n'a pas encore vingt ans. Elle est d'une inlassable amabilité. De sa bonté elle a déjà donné des preuves certaines qui se multiplieront par la suite. Ses malheurs conjugaux immérités ne sont pas sans la rendre intéressante. Ses enfants, dont le babillage fait le charme de la maisonnée, ne font qu'accroître la sympathie que la vicomtesse Marie-Rose de Beauharnais suscite autour d'elle.

La famille est en relations amicales avec le comte de Montmorin, le gouverneur du château de Fontainebleau, homme fort distingué jouissant d'une réelle autorité dans le pays et en rapport avec les gens les plus hauts placés de la Cour.

Au nombre des personnes qui fréquentent les Beauharnais et Mme de Renaudin, sans parler de la comtesse Fanny et des demoiselles Ceccony, il faut citer M. de Cheissac ; M. Hue et ses demoiselles ; Mme Jamin, chez qui l'on joue la comédie ; le vicomte et la vicomtesse de Bethesy, fort bien posés, avec lesquels on échange des politesses, on dine, on soupe, on s'amuse pendant le carnaval ; M. d'Azy, un proche voisin qui entame journellement d'interminables parties avec le marquis ; d'autres encore qui rompent la monotonie de l'existence de Fontainebleau.

Cette société de gens de bon ton et de goût n'est pas sans influence sur le développement intellectuel et mondain de Marie-Rose de la Pagerie de Beauharnais, qui s'affine de plus en plus, qui s'est approprié le beau langage du monde et qui, au contact des dames qu'elle a fréquentées, a acquis cette

tournure d'esprit que l'on juge élégante et supérieure. Son cerveau s'est promptement meublé des connaissances nécessaires pour permettre à une femme du monde de discourir de tout et de rien avec la même compétence, et dans un salon où les gens et les choses de la Cour, du théâtre et de la ville sont passés au crible, de jacasser, comme il convient, de la dernière pièce, du menuet qui a fait sensation et des chiffons à la mode.

Sa facilité d'assimilation l'a initiée à toutes les préciosités, à toutes les nuances. Sa naturelle distinction s'est singulièrement aiguisée au frottement de la société de Paris et de Fontainebleau. Son goût, qui deviendra impeccable, sait déjà discerner ce qui est beau, joli, délicat et distingué.

En fait de colifichets et d'atours, son savoir ne le cède en rien à celui de quiconque.

Elle dépense beaucoup, les yeux fermés, pour sa toilette.

M. le vicomte « l'écervelé », tout à sa nouvelle passion et moins bien renté qu'au moment de son mariage, se fait tirer l'oreille pour verser la pension trimestrielle de la vicomtesse, son épouse. Il ne règle pas les fournisseurs du temps de la rue Saint-Charles.

D'un autre côté, Marie-Rose de la Pagerie de Beauharnais ne reçoit pas à époques régulières la rente que son père doit lui servir.

Le 8 mars 1786, elle demande à M. Dreux de lui envoyer ses comptes ; si elle ne peut pas payer sur le champ, « elle prendra avec lui un terme fixe pour s'acquitter ».

En septembre 1786, Eugène est rendu à son père, qui le met à Paris, au mois de janvier 1787, dans la pension Verdier. Le 27 janvier 1787, la vicomtesse de Beauharnais annonce que sa tante a été très malade. Elle ouvre<sup>1</sup> son cœur à

1. S. Daney. *Histoire de la Martinique*. Fort-Royal, 1847, t. IV, p. 302.



M. Merlet, un ami de sa famille, lui avoue toutes les souffrances morales qu'elle endure et se désole de l'état de santé de sa sœur Manette, qui était à la Martinique.

Le baron de Tascher était en France au commencement de 1787 et avait apporté à sa nièce, Mme de la Pagerie de Beauharnais, une lettre de change de 2.789 livres. Il n'avait pu la décider à partir avec lui pour la Martinique.

Le 20 mai 1787, la vicomtesse écrit et donne des nouvelles de la famille.

Le vicomte était trop ami du progrès et des choses originales pour qu'il ne fût pas partisan d'un traitement préventif qui n'était pas sans susciter d'ardentes polémiques. Il s'agissait de mettre les individus à l'abri des attaques de la variole. Eugène, qui faisait ses dents de sept ans, n'avait pu subir la petite opération ; on craignait pour lui des accidents plus ou moins imaginaires. Par contre, Alexandre exprima le désir de faire inoculer<sup>1</sup> sa fille Hortense.

« J'ai cru, écrit la vicomtesse de Beauharnais à son père, ne devoir pas résister, dans cette circonstance délicate, à la prière qu'il (son ex-mari) m'en a faite ; jusqu'à présent je n'en ai qu'à m'en louer, puisque l'enfant est aussi bien qu'on puisse le désirer. »

La vicomtesse de Beauharnais profite de sa lettre pour donner quelques nouvelles de sa fille : « elle fait ma consolation, elle est charmante par la figure et par le caractère » ; Eugène se porte parfaitement et est aussi bien que sa sœur, « aussi son père l'aime beaucoup ».

1. Un historien qui se pique d'exaetitude a commis un anachronisme regrettable en décrétant qu'il s'agissait de l'inoculation de la vaccine.

L'immortelle découverte de Jenner n'a été révélée au monde savant qu'en l'année 1796. C'est seulement sous le consulat de Bonaparte que M. de la Rochefoucauld-Liancourt, qui avait étudié, en Angleterre, les bons effets de la vaccine, fit connaître en France la nouvelle méthode.

L'inoculation qui fut faite à Hortense de Beauharnais a consisté dans l'introduction, sous l'épiderme, du virus variolique recueilli sur la pointe d'une lancette qu'on avait plongée dans une pustule de variole.

Tous les huit jours les époux séparés échangeaient des lettres pour se donner réciproquement des nouvelles de l'enfant qui était confié à chacun d'eux.

Au cours du dernier trimestre de l'année 1787, Mme de Renaudin était à Paris, hôtel de Taranne, rue de Taranne, pour tenter différentes démarches que nécessitaient sa situation de fortune, les intérêts de sa nièce, et ceux du marquis de Beauharnais.

L'ancien gouverneur était resté à Fontainebleau avec sa brue et la petite Hortense.

Le conseil d'État avait réduit la pension du marquis de Beauharnais à 2.900 livres, « qu'il me faudra manger ou crever », ainsi que s'exprime un peu militairement le marquis<sup>1</sup>, qui ajoute « s'estre vu avec 150.000 livres de rentes, d'appointements, et estre réduit aussi mesquinement! »

La vicomtesse écrit à son père pour lui réclamer les subsides qui lui ont été promis. Elle lui fait observer que M. Chauvand retient l'argent de M. le marquis de Beauharnais, son beau-père. Ce commissionnaire, sous prétexte que M. de la Pagerie lui doit une certaine somme, a mis la main sur les fonds qu'avait expédiés M. de la Pagerie à son ami, le marquis de Beauharnais.

Cette situation compliquée que révèlent certaines lettres déjà publiées a été l'objet de commentaires divers.

On a vu dans quelle position difficile se trouvait Mme Brown de Sanois, au moment de la mort de son mari.

L'habitation des Trois-Islets avait été néanmoins travaillée. Les propriétés de Sainte-Lucie, constamment surveillées par Joseph de la Pagerie, donnaient des revenus.

Quand la séparation de la vicomtesse fut prononcée, Mme de Renaudin se préoccupa de la situation de sa nièce.

1. Lettre de M. le marquis de Beauharnais à Mme de Renaudin, datée de Fontainebleau, le 26 octobre 1786.

Elle s'ouvrit à son frère Robert-Marguerite de Tascher, qui lui répondit<sup>1</sup> de Fort-Royal à la date du 16 mars 1786.

« Il (Joseph-Gaspard de la Pagerie, leur frère) a été d'ailleurs malheureux après l'achat de l'habitation. La mort de Mme de Sanois arrivée trop tôt et par les avantages qu'elle a faits à son fils, elle l'a mis dans un plus grand embarras, mais il commence à jouir du fruit de son travail; il fera cette année ses soixante et dix mille livres de revenus, et à moins d'événements inattendus ses rentes ne diminueront pas.... »

Robert-Marguerite ajoute que son frère lui a laissé une somme de 12.000 livres qui doivent être touchées à Sainte-Lucie et qui sont destinées à Mme la vicomtesse de Beauharnais. De Sainte-Lucie, on promet au baron de Tascher le versement d'une partie de cette somme. L'autre partie ne sera payée que l'an prochain. En outre, dans le courant de la présente année (1786), Robert-Marguerite doit toucher pour son frère Joseph, 3.000 livres qu'il s'empressera de faire parvenir à sa nièce.

L'année suivante, dans une lettre du 20 mai 1787, Marie-Rose de la Pagerie de Beauharnais pria instamment son père de lui faire passer des fonds plus considérables, « cela me fera d'autant plus de plaisir qu'ils mettront de la tranquillité dans nos esprits, et nous empêchera, pour remplir nos engagements, de faire des sacrifices ruineux ».

Pourquoi M. de la Pagerie se laisse-t-il ainsi solliciter, alors qu'il est à la tête de 70.000 livres de revenus? Il faut qu'il y mette de la mauvaise volonté ou qu'il existe une cause mal connue qui l'empêche de fournir régulièrement à sa fille l'argent qu'elle réclame.

Sans doute il est négligent et un peu paresseux; mais il aime beaucoup sa fille et il voudrait lui être utile et agréable.

1. Il a été fait allusion à cette lettre par Aubenas. J'en donne des extraits plus complets (Archives de la famille de Tascher).

Il faut qu'il y ait un autre motif. Ses propriétés lui donnent bien 70.000 livres, mais comme tous les habitants des Antilles il a un commissionnaire qui lui a fait des avances et qui, singulièrement, grossit les notes, multiplie les intérêts échus, diminue le prix des denrées coloniales, augmente d'une façon scandaleuse la valeur des marchandises expédiées de France à la Martinique et se livre au double jeu d'un change usurier. Au moindre coup de vent — et Dieu sait s'il y en a — les dépenses des propriétés s'élèvent considérablement. L'épi-zootie ou l'empoisonnement, souvent les deux fléaux combinés, s'abattent sur les bœufs et causent des pertes sérieuses.

Les vivres nécessaires à la subsistance des esclaves et des maîtres deviennent rares et atteignent des prix exorbitants, ce qui cause une brèche énorme dans le budget.

Cette situation instable des fortunes coloniales n'empêche pas les propriétaires, de par leur nature profondément insouciant et imprévoyant, de continuer à tenir table ouverte, de vivre largement dans l'espérance toujours caressée, parfois non déçue, de voir une année très fructueuse succéder à une année désastreuse et de réaliser par une belle récolte, en une fois, des bénéfices qui, en quelques mois, combleront le déficit et donneront une plus-value considérable à l'habitation.

On lutte courageusement, et cela depuis que les colonies ont été fondées ; on est quelque peu à l'abri des tracasseries judiciaires ; on a des hauts et des bas ; on vit néanmoins, on vit même en grand seigneur, mais on a des dettes<sup>1</sup>.

Quoiqu'il en soit, M. de la Pagerie se trouve dans la situation d'un assez grand nombre de propriétaires. C'est ce qui explique l'apparente contradiction qu'il y a entre certaines affirmations contenues dans des lettres intimes et les faits.

Il est indiscutable que M. Tascher n'a pas toujours assez

1. L. PEYTRAUD. *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, Paris, 1897, p. 134.

d'argent liquide à sa disposition pour qu'il fasse passer des subsides en France à sa fille.

Quand il mourra, il laissera une situation obérée.

Si la vicomtesse de Beauharnais ne recevait pas régulièrement ses revenus de son père, elle avait aussi à se plaindre de son ex-époux.

Oublieux de ses devoirs, peu soucieux de tenir ses engagements vis-à-vis de la mère de ses enfants, le vicomte est tout entier à sa famille illégitime.

Est-ce vers 1787 qu'il lui est né, de sa liaison avec Mme X..., une fille, surnommée Adèle ! Le nom réel <sup>1</sup> de cette enfant est Marie-Adélaïde. Point de nom de famille, la mère est mariée, la fille est adultérine.

N'est-ce pas à cette enfant que fait allusion le vicomte de Beauharnais, quand, sur la fin de sa vie, après son rapprochement avec sa femme revenue des Antilles, il lui adresse du fond de sa prison, presque en face de l'échafaud qui l'attend, ses suprêmes recommandations et implore sa sollicitude pour ceux qu'il aime ? A la date du 11 thermidor an III, il écrit à la vicomtesse, qui n'a pas hésité à se compromettre pour essayer de l'arracher à la mort :

« Adieu, mon amie — écrit-il <sup>2</sup> à son ex-femme — console-toi par mes enfants !... Adieu, *tu sais ceux que j'aime, sois leur consolateur*, et prolonge, par tes soins, ma vie dans leur cœur. Adieu, je te presse ainsi que mes chers enfants, pour la dernière fois de ma vie, contre mon sein. »

C'est la réhabilitation de l'épouse calomniée, c'est le suprême appel au cœur de celle qui fut l'incarnation de la Bonté.

Aussi voit-on, vers 1800, Mme de Renaudin laisser à Adèle une rente de 300 livres. C'est Calmelet, l'homme de confiance de la vicomtesse, subrogé tuteur d'Eugène et de la petite

1. Fr. Masson, *loc. cit.*, p. 160.

2. Lettres de Napoléon à Joséphine. Paris, 1833, t. II, p. 207.

Hortense, qui est le tuteur de la fille illégitime d'Alexandre de Beauharnais.

Cette enfant, dont la mère a été la cause de la séparation survenue entre les époux Beauharnais, sera par Joséphine richement dotée et mariée non à un préfet, mais à un capitaine d'infanterie qui deviendra, par les soins de l'Impératrice, receveur particulier des contributions.

Telle fut la vengeance de la vicomtesse.

Le 20 octobre 1787<sup>1</sup>, le marquis de Beauharnais écrit à Mme de Renaudin, qui est à Paris, pour lui donner des nouvelles de Mme la vicomtesse et de sa petite-fille.

Le 5 novembre 1787<sup>2</sup> il raconte que la vicomtesse a été à la chasse au sanglier, trois jours auparavant. Peut-être a-t-elle suivi la chasse royale. Elle a été mouillée jusqu'aux os, mais elle a fait bonne contenance. Au moment où son beau-père écrit, elle court les champs à cheval. Ce soir-là, le roi et vingt ou vingt-cinq chasseurs doivent arriver. Le vicomte, qui n'a pas eu la faveur d'être invité, a été, paraît-il, très vexé. De dépit il est parti pour le Blaisois.

En mars 1788, le fils aîné de Robert-Marguerite, qui est à Rochefort, adresse<sup>3</sup> quelques lignes à sa tante de Renaudin, et lui « envoie ses compliments et ses respects, au marquis de Beauharnais, à sa chère cousine, la vicomtesse, ainsi qu'à ses deux enfants, à ces demoiselles de Ceconny, ainsi qu'à Euphémie.... »

Enfin le cahier de notes<sup>4</sup> que tenait Mme de Renaudin depuis le départ de Mme la vicomtesse de Beauharnais prouve que la voyageuse, en route pour la Martinique, se dirigea vers le Havre au mois de juin 1788.

1. Lettre inédite. Archives de la famille de Tascher.

2. Lettre du marquis de Beauharnais à Mme de Renaudin, 5 novembre 1787.

3. Lettre de Robert de Tascher fils à Mme de Renaudin, Rochefort, 22 mars 1788.

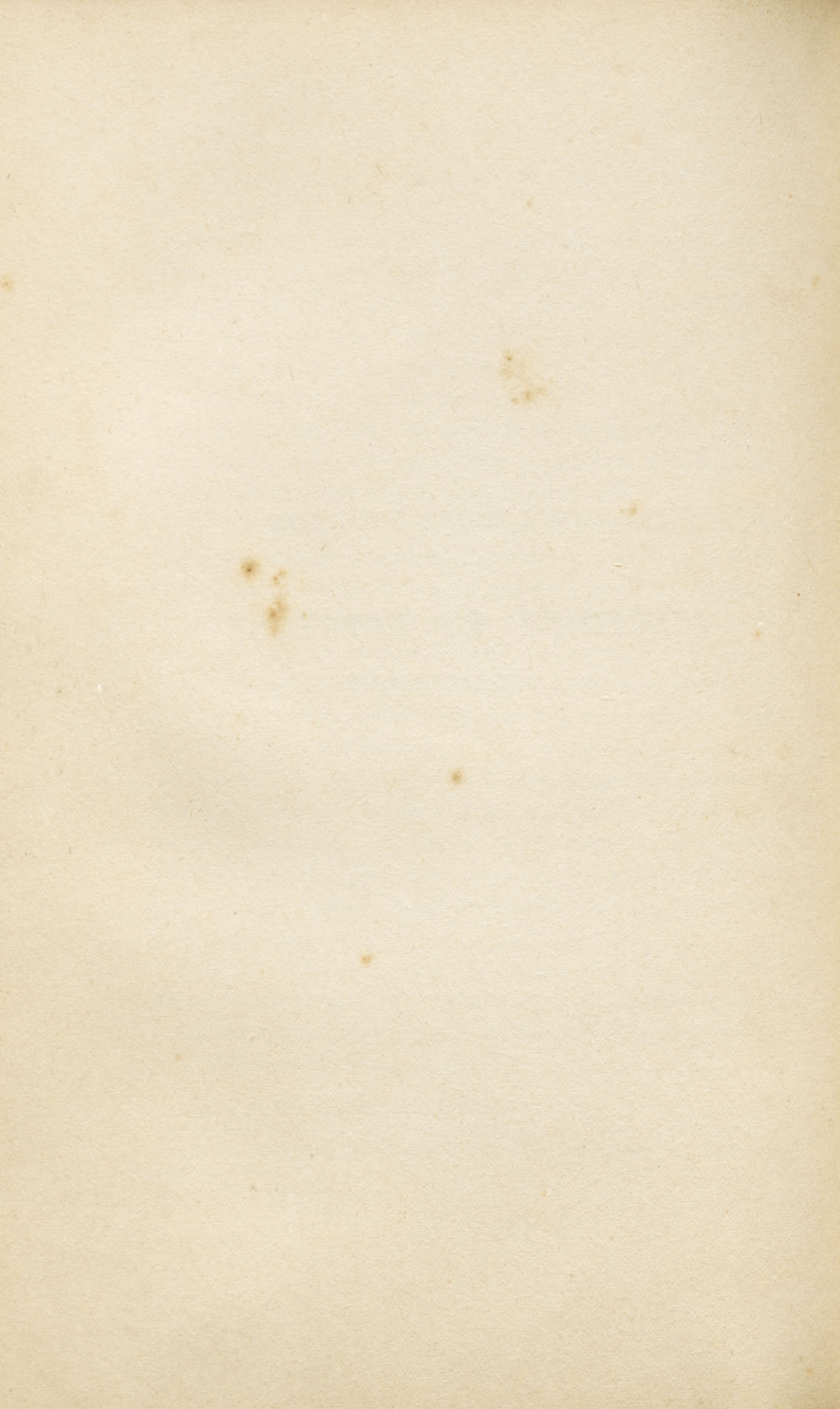
4. Archives Tascher.

PLUS QUE REINE ET REINE



**JOSÉPHINE ET HORTENSE**

A LA MARTINIQUE





PLUS QUE REINE ET REINE

~~~~~

JOSEPHINE ET HORTENSE

A LA MARTINIQUE

CHAPITRE XVIII

Voyage de la vicomtesse de Beauharnais et de
sa fille Hortense, à la Martinique

La vicomtesse de Beauharnais, comme elle l'a écrit, obéissant aux nécessités de la situation, après sa séparation, avait suivi sa tante à Fontainebleau. Mais son intention, dès 1786, était de s'établir un jour à Paris.

Des raisons multiples qui avaient mis obstacle à son départ pour la Martinique n'existaient plus. Maintenant, ses rapports avec son mari étaient mieux définis. Eugène était en pension à Paris. La petite Hortense avait cinq ans.

La vicomtesse, déférant au désir si souvent¹ exprimé par son père et par sa mère, se décida à partir pour la Martinique, non en 1787, comme l'a écrit Mlle Cochelet², mais bien en 1788, comme l'avance Mlle Avrillon et comme la preuve en a été déjà fournie.

1. MUSY. *Panegyrique de Mme de Tascher*. Brest, 1853, in-8, pièce, Ln^o, 49.392.

2. Mlle COCHELET. *Mémoires de la reine Hortense*. Paris, 1836, t. II, p. 157, Lb^o 261.

Le désir de revoir son père souffrant, sa mère chérie, sa sœur Manette, dont l'état de santé l'inquiète, la certitude de retrouver au loin le calme et la tranquillité, dans son pays natal où tant de bras s'ouvrent pour la consoler, sont déjà des raisons suffisantes pour inciter Marie-Rose de la Pagerie Beauharnais à traverser l'Océan.

En dehors de ces motifs de sentiment, d'autres causes sont de nature à déterminer la vicomtesse à exécuter ce voyage.

Elle a besoin d'argent pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille. Elle est endettée.

Les rentes du marquis de Beauharnais, son beau-père, et ceux de sa tante, Mme de Renaudin, ont diminué sensiblement.

D'autre part, son père ne lui expédie pas les subsides qu'elle réclame avec instance. D'un autre côté, le vicomte n'est pas toujours régulier dans les versements qu'il doit faire.

Va-t-elle rester à la charge de son beau-père et de sa tante?

Elle a déjà dit à son père, dans sa lettre du 20 mars 1787, tout ce qu'avait fait pour elle Mme de Renaudin : « elle s'est saignée pour moi », écrit-elle. Elle insiste, elle montre que sa tante est malade et se trouve dans une situation gênée et difficile.

Il y avait plus. M. le marquis de Beauharnais était dans de sérieux embarras d'argent. Il ne recevait pas les revenus de ses propriétés et la faute en était imputable à M. de la Pagerie, qui était chargé des intérêts de l'ancien gouverneur, à la Martinique. Aussi la situation de la vicomtesse était particulièrement délicate dans cette maison, où elle était choyée, mais où elle ne se sentait pas à son aise.

Il faut ajouter qu'en 1788 un certain froissement s'était manifesté chez Mme de Renaudin vis-à-vis de ses deux frères.

Elle s'imaginait avoir des raisons de se plaindre du père de la vicomtesse et de son autre frère, le baron de Tascher.

Dans une lettre inédite d'une vieille tante de Mme de Renaudin¹, on trouve l'écho des reproches que la sœur de ces messieurs de la Pagerie se croyait en droit d'adresser à ses frères.

Vraisemblablement, il ne s'agit pas de question d'intérêt.

Une missive², adressée par Mme de Renaudin et apportée à la Martinique par la vicomtesse de Beauharnais, prouve qu'une personne malintentionnée avait blessé la susceptibilité de Mme de Renaudin, en inventant de faux propos qu'on attribuait à M. de Tascher. Pour la première fois et, du reste, pour un temps fort court, la vive amitié que frères et sœurs se portaient avait été troublée par un nuage.

L'irritation passagère de Mme de Renaudin contre le père de la vicomtesse ne pouvait qu'être une cause de gêne et de contrariété pour celle-ci, dans la maison de sa tante.

Enfin c'était un devoir pour Mme de la Pagerie de Beauharnais de se rendre sur les lieux mêmes, pour qu'elle fût fixée sur l'état de fortune de sa famille. Il lui était indispensable de savoir quels étaient les sacrifices que son père pouvait faire pour l'aider à vivre à Paris avec ses enfants.

Sa situation était, en effet, délicate, difficile, suffisamment sérieuse pour qu'il fût nécessaire d'y apporter un prompt remède.

Elle avait des dettes. Il fallait les acquitter. Comme ses dépenses en France avaient été supérieures à ses recettes, elle pouvait équilibrer son budget en se rendant à la Martinique où, chez son père, son existence matérielle ne lui coûterait à peu près à rien.

1. Archives de la famille de la Pagerie. Lettre inédite sans date, mais qui est de 1788.

2. Lettre inédite. Archives de la famille de la Pagerie.

Dans la colonie, point de fausses dépenses à redouter ; l'argent de poche n'est pas nécessaire. On pourra réaliser des économies qui serviront à payer les créanciers.

Mme de Renaudin a tenu un compte scrupuleux des recettes et des dépenses qu'elle a faites pour sa très chère nièce, depuis le mois de juin 1788 jusqu'au retour de la vicomtesse en France.

Pendant ce temps, de juin 1788 à l'année 1790, Mme de Renaudin a touché 17.403 livres 10 sols et a payé 16.343 livres 33 sols. Durant la première année, elle a encaissé la somme de 10.029 livres, 20 sols.

Avant de quitter le Havre, la vicomtesse, qui emmène avec elle ses domestiques et en particulier Euphémie, ordonne de mettre en vente les malles et les effets dont elle n'a pas besoin : ci 21 livres. Sa harpe, par son ordre, est vendue. On en tire, après son départ, 432 livres.

A ses domestiques qui l'accompagnent Mme de Beauharnais donne une pacotille de 600 livres.

Il lui faut payer pour elle et sa domesticité le voyage de Paris au Havre et du Havre à la Martinique.

Elle emporte à la Martinique quelques cadeaux, entre autres une montre.

Par les soins de Mme de Renaudin, sa tante, elle continue à distribuer ses aumônes. Par ses ordres le père Guiblot recevra 48 livres en décembre 1788 ; 72 livres en août 1789 et 60 livres en novembre.

L'arriéré de la vicomtesse, qui s'élève à 12 ou 15.000 livres environ, est définitivement réglé.

Au cordonnier Lanot on verse 156 livres ; au cordonnier Desnos 90 livres 14 sols ; à la blanchisseuse 103 livres. Le mémoire de M. Tardif n'est pas inférieur à 1.629 livres 1 sol. Mme de Renaudin se rembourse de 1.928 livres qu'elle avait avancées.

Mme de Beauharnais avait donc réalisé le programme qu'elle s'était tracé : économiser, pendant son séjour à la Martinique, de façon à se libérer vis-à-vis de ses créanciers.

Cette situation telle qu'elle apparaît est de nature à faire supposer que la vicomtesse, pour avoir des dettes semblables et pour se trouver dans l'obligation d'avoir recours à la bourse de sa tante, vivait sans avoir « un entreteneur », qui lui aurait au moins payé son blanchissage et ses chaussures.

Quoiqu'il en soit, au mois de juin 1788, la vicomtesse de Beauharnais, laissant à Paris son fils Eugène, dont l'éducation est dirigée par Alexandre de Beauharnais, s'achemine vers le Havre en compagnie de sa fille, d'Euphémie et d'une autre domestique. M. de Rougemont, banquier, allié de son amie Mme Lamothe-Hostin, lui assure un logement chez des créoles de la Martinique, M. et Mme Dubuc. C'est là qu'elle attend qu'un navire mette à la voile pour un des ports de son île natale. Ces départs n'avaient pas lieu à des jours fixes. Il fallait, au moins, que la cargaison fut livrée et arrimée et que les vents fussent favorables.

Au témoignage de Mlle Cochelet, les voyageuses devaient s'embarquer sur un bâtiment de l'État qui ne devait quitter le Havre que quinze jours plus tard.

Malgré les remontrances de ses amis et connaissances, la vicomtesse, impatiente de partir, aurait profité du premier bâtiment qui mettait à la voile pour la Martinique.

Les souvenirs que consigne Mlle Cochelet sont-ils précis et fidèlement rapportés ?

La reine Hortense, qui les invoquait en présence de sa dame d'honneur, longtemps après les événements dont il s'agit, n'avait que cinq ans au moment de son départ pour les Antilles.

Il est intéressant de préciser — autant que faire se peut — la date de ce départ.

A l'époque indiquée, deux bâtiments ont quitté le Havre pour se rendre à la Martinique, *le Sultan* et un paquebot de l'État.

Le Sultan, capitaine Coursaut, partit de ce port le 2 juillet 1788. Est-ce sur ce navire de 400 tonnes seulement que Joséphine de Beauharnais et sa fille Hortense prirent passage? D'après les souvenirs de la reine Hortense, le navire sur lequel elle était embarquée avec sa mère faillit faire naufrage à l'embouchure de la Seine. *Le Sultan* arriva à la Martinique le 24 août.

Or, le 19 août, Mme la vicomtesse de Beauharnais était déjà à Fort-Royal. Une lettre¹ écrite le 19 août 1788 à Mme de Renaudin par Marguerite-Robert de Tascher en fournit la preuve.

Mme de Beauharnais n'a pu prendre que le paquebot n° 1, commandé par M. Léonville, lieutenant de vaisseau. Ce navire² quitta le Havre le même jour que *le Sultan*, c'est-à-dire le 2 juillet, et arriva à la Martinique le 11 août.

Le 19 du même mois Robert de Tascher donnait à sa sœur, Mme de Renaudin, des nouvelles de leur nièce, la vicomtesse de Beauharnais. Les dates concordent. L'oncle de Joséphine fournissait à Mme de Renaudin quelques détails sur le cyclone qui venait de s'abattre sur la Martinique et sur l'accident qui avait failli coûter la vie à Mlle de Chastaigné³.

La vicomtesse de Beauharnais arrivait à la Martinique pour assister à un violent ouragan, dont les ravages ne furent pas aussi considérables que ceux qui avaient été occasionnés par le cyclone de 1766, vingt-deux ans auparavant, jour pour jour.

Le 14 août un cyclone dévastait le nord de l'île, rasait les

1. Archives de la famille de Tascher.

2. *Gazette de la Martinique*, 14 août 1788, p. 143 L¹² C. 16. Journaux 3020.

3. Des miniatures détruites à Saint-Pierre, en 1902, avaient été données plus tard par Joséphine à un membre de cette famille.

toitures des maisons de Saint-Pierre et causait des pertes considérables au Prêcheur, à la Basse-Pointe, à la Grand' Anse et au Marigot.

Fort-de-France avait relativement peu souffert. Le baron de Tascher n'en avait pas moins perdu une vingtaine de mille francs.

Parvenue à Fort-de-France, Joséphine, accompagnée de sa petite Hortense, se rendit dans son bourg chéri des Trois-Islets où elle avait vécu doucement ses premiers ans, au milieu de la tendresse de ses parents et de l'affection du personnel de l'habitation familiale. Combien dût être émouvante cette première rencontre de Yeyette avec sa tendre mère, sa sœur Manette, son père adoré!

Sur la côte ouest battue par les flots de la mer des Caraïbes, la Martinique présente une profonde échancreure. Sur la rive septentrionale de cette baie se développe une ville dont l'origine remonte au milieu du xvii^e siècle, c'est le Fort-Royal d'autrefois, le Fort-de-France actuel, place forte solidement défendue.

En face, sur la rive opposée, à une distance que l'on franchit en canot en moins de deux heures, se trouve le pittoresque bourg des Trois-Islets, berceau de Joséphine, le port par elle désiré après tant de vicissitudes.

Un compatriote¹ a transmis, il y a déjà un demi-siècle, la description du coin de terre où s'écoula l'enfance de la vicomtesse de Beauharnais :

« Assis gracieusement sur un petit mamelon, au sud de la grande baie, le bourg des Trois-Islets a un aspect qui est pittoresque. Il ressemble assez à ces jolies bourgades des îles Ioniennes, dont les cases aux murailles blanches, aux tuiles rouges, étagées les unes sur les autres, resplendissent au soleil et descendent insensiblement jusqu'au rivage où vient mourir doucement une lame

1. *La France d'outre-mer*, 30 mars 1855.

paresseuse et plaintive. Au haut du mamelon se dessine l'église, construite dans les premiers temps de la colonisation et agrandie l'année dernière et, plus près de la mer, le presbytère, perdu sous un massif de grands arbres et sous les panaches des champs de cannes. L'église renferme dans une chapelle la tombe infiniment trop modeste de Mme Tascher de la Pagerie, bisaïeule de l'Empereur. Devant le bourg, à des distances assez rapprochées se montrent les trois petits îlots rocaillieux, fort étroits, auxquels la commune emprunte son nom et sur lesquels se trouvent établis les fours à chaux. Plus loin le Gros-Islets, semblable à un lion couché dont la tête est tournée à l'Est, semble défendre le bassin profond où viennent s'abriter sûrement dans l'hivernage les navires de l'Etat. Au fond du tableau, comme un vaste et sombre encadrement, se dressent, dans une sauvage aspérité, des mornes sourcilleux et rapides dont les anfractuosités recèlent des falaises abruptes, des gorges profondes et boisées au fond desquelles, au temps des grandes pluies, se précipitent et roulent avec fracas sur leurs lits de roches des torrents impétueux. Les mornes et les falaises limitent les Trois-Islets avec le Diamant et les Anses d'Arlets. Nulle part, hormis dans les Pitons, le terrain n'est plus hâché, plus accidenté. On y retrouve partout les traces de ces convulsions volcaniques qui, à des époques reculées, ont ébranlé ou bouleversé le sol. La route impériale des Trois-Islets aux Anses d'Arlets est fort longue, à cause des circuits et des détours qu'elle parcourt, obligée qu'elle est, presque partout, de longer le littoral. Il existe cependant, par les grands bois, une trace infiniment plus courte et journellement fréquentée par les habitants de Sainte-Luce, du Diamant et des Anses d'Arlets, qui viennent par les Trois-Islets communiquer avec Fort-de-France. Dans un enfoncement de la baie, en arrière du Gros-Islet se montrent les établissements de la Belle-Tuileries, appartenant anciennement à la famille Faure et aujourd'hui la propriété de M. L. Hayot. De ce côté, les Trois-Islets sont reliés à la Rivière Salée par une autre route impériale qui, partant du bourg, traverse les terres si bien cultivées des habitations Des Grottes, Vatable, Hervé et d'Audifrédy....

A droite et à un myriamètre environ du bourg, en suivant un peu le littoral, l'on rencontre, dans un enfoncement, une niche en

maçonnerie renfermant une madone vénérée que la piété des habitants de ce quartier y avait placée en 1704.

Dégradée par le temps, mais plus appréciée sans doute que la madone du Pont-Adolphe, cette niche fut reconstruite en 1818. Au bas de cette madone serpente le chemin qui s'enfonce dans les mornes et conduit à l'habitation où naquit, le 24 juin 1764, Marie-Françoise-Joséphine-Rose Tascher de la Pagerie....

Quand la vicomtesse aborda la terre natale, la situation de la Martinique n'était plus la même qu'au moment de son départ.

L'île, si vivement éprouvée le 14 août, s'était développée depuis 1779, date du départ de la jeune de Tascher pour la France.

La Martinique, vers 1788, n'est pas le pays pauvre, triste, arriéré que l'on s'est plu à décrire.

En 1783 le traité de Versailles avait donné un vif essor à cette île. Par l'étendue de son commerce et le chiffre de ses affaires, Saint-Pierre était la reine des Antilles.

Au dire d'un voyageur avisé, le médecin inspecteur de Sa Majesté danoise, Isert, qui visita la Martinique en 1787, Saint-Pierre¹ était une des premières villes commerciales de l'Amérique. Ses entrepôts recélaient des marchandises venues des ports du monde entier.

La vie commerciale y était intense. En 1788, Saint-Pierre reçut huit-cent-soixante-trois bâtiments étrangers.

En 1787 l'exportation se chiffra par 30 millions de livres de sucre, 3 millions de café, 800.000 livres de coton et 40.000 livres de cacao.

La population blanche, en 1787, s'élevait à quinze mille habitants des deux sexes.

En 1788 le comte de la Luzerne étant ministre de la marine, la Martinique était gouvernée par le vicomte de Damas.

1. E. ISERT. *Voyage en Guinée et dans les Iles Caraïbes en Amérique*. Trad. franç. Paris, MDCCXCLII, p. 339. P. Angrand, 1045.

Vers cette époque, la Martinique était remarquable par l'intensité de la vie qui s'y manifestait dans toutes les branches de l'activité humaine. Jamais l'île n'avait traversé une période aussi brillante. Un siècle plus tard, et même jusqu'à l'effroyable éruption qui engloutit Saint-Pierre, la Martinique quelque peu déchue de sa suprématie, n'avait conservé de cette époque que le souvenir de son ancienne splendeur.

L'instruction n'avait pas été complètement négligée.

Sans parler de la création des écoles primaires¹ assurées dès la fin du xvii^e siècle (arrêts des 4 juin 1684 et 4 mars 1687), il faut citer l'initiative des créoles qui, comme M. Larcher, le 15 juillet 1767, faisaient don de sommes assez rondes pour la construction des écoles.

L'État, il est vrai, ne favorisait guère le mouvement intellectuel et l'instruction à la Martinique. En 1700 Pontchartrain² refusa l'autorisation d'ouvrir un collège à Saint-Pierre, « pour le latin, il n'est rien de moins nécessaire pour faire de bons habitants, et on dira même qu'il y serait contraire, puisque ce serait donner du goût aux jeunes gens pour les sciences qui les détourneraient sûrement de leur culture et de leur commerce. »

Abandonnés à eux-mêmes les notables de la Martinique ne désespérèrent pas de l'avenir. Ils créèrent de leurs propres deniers, à Fort-Royal, une école de garçons pour les jeunes gens. L'école de Saint-Victor où furent, dès lors, élevés les jeunes gens de la colonie date du 20 septembre 1768. Peu après, l'instigateur de cette œuvre d'instruction publique ouvrait au Fort-Royal une maison d'éducation pour les jeunes filles de la colonie, la maison de la Providence. C'est là que fut élevée Joséphine comme on l'a vu.

1. RENOUARD. *Historique de la Martinique*, 1822, t. I. p. 50, LK¹²-102.

2. FROIDEVEAUX. *Les colonies françaises. L'œuvre scolaire de la France aux Colonies*. Paris 1900, p. 43.

On comptait, à la fin du XVIII^e siècle, deux couvents de religieuses pour l'éducation des filles, l'un tenu par les Ursulines à Saint-Pierre et l'autre par le Tiers-Ordre.

L'instruction laïque n'était pas bannie. MM. Gastaud et Demoulin, le 14 août 1788¹, publient une annonce sur leur établissement où l'on enseigne les mathématiques, le français, le latin, les langues étrangères vivantes, le dessin, la musique, la danse et l'escrime.

Dans les familles riches, on prenait des précepteurs particuliers, comme en témoignent les petites affiches. Maîtres de calligraphie, d'orthographe, d'arithmétique, de danse, etc., sont demandés par les habitants ou réclament des places, dans cette année 1788.

La règle, il est vrai, était d'envoyer les enfants en France afin d'y parfaire leur éducation. La tendresse maternelle savait se faire violence pour accomplir ce qui était considéré comme une obligation. Elle se résignait à une longue séparation pleine de périls.

La jeunesse martiniquaise de l'époque ne négligeait ni les lettres, ni les arts.

Le goût de la lecture semble avoir été intense dans cette fin du XVIII^e siècle.

Le 9 octobre 1788, M. Millard établi au Figuier, banlieue de Saint-Pierre, annonce qu'il a chez lui 5.000 volumes « MM. les amateurs en littérature trouveront mieux à se satisfaire que ci-devant ».

Un sieur Ducasson le neveu, libraire établi entre les rues Torail et « Lussy » lui faisait concurrence. Il prend des abonnés pour la lecture à une gourde (cent sous) par mois.

La musique fait fureur. Le sieur Millard a dans son cabinet de lecture 6.000 pièces de théâtre.

1. *Gazette de la Martinique*, 14 août 1788.

N'est-elle pas bien caractéristique cette annonce en date du 31 juillet 1788 ?

« Le sieur Mougenot, marchand luthier, Grand'Rue, près de la calle de l'Hôpital, vient² de recevoir un assortiment complet en tout ce qui a rapport à son état comme harpes, piano-forte, alto, basses, cors, trompes pour la chasse, clarinettes, archets de toute espèce, serinettes, violons, vieilles, guitares, diapasons, cordes de Naples fraîches, cordes de piano-forte, etc., anches de hautbois, bassons, étuis de violons et guitares, musique nouvelle, solfège italien, journal de harpe et clavecin, duos, concertos de clarinettes et violons, symphonies, quatuors, sonates, etc.

Il vend en gros et en détail, loue harpes et piano-forte, et raccommode toutes sortes d'instruments, le tout à juste prix. »

De tous les côtés surgissaient des professeurs de musique.

La danse est une passion qui, de tout temps, fut l'apanage des créoles.

Le 21 août 1788, Francis, maître de ballets et premier danseur de la comédie de Saint-Pierre, offre des leçons particulières. Il fonde à la Batterie d'Esnotz une académie de danse et donne un cours de 6 heures de l'après-midi jusqu'à 9 heures du soir.

On cultive la peinture. Le sieur Fourbiseur, peintre en miniature, se flatte de satisfaire ceux qui s'adresseront à lui.

« Le principal divertissement des Français¹ dans ces contrées est le spectacle. Il y a un magnifique théâtre à Saint-Pierre qui surpasse, pour la grandeur et le goût, les bâtiments en ce genre les plus renommés en Europe. Il a une vaste cour et, devant le portail, une place (d'arrivée) où les porteurs de litière prennent le haut quand ils arrivent et le bas quand ils s'en retournent. Il a quatre rangs de loges, dont le premier a tout à l'entour une galerie en dehors, où l'on s'amuse en

1. *Gazette de la Martinique*, 31 juillet 1788.

attendant que le spectacle commence ; on y vient aussi prendre le frais dans les entr'actes, sans perdre pour cela sa place dans sa loge. Il n'y a aucune séparation dans les rangs de loges¹ et chacun peut y prendre la place qui lui plait le mieux. Le quatrième rang s'appelle *le Paradis pour les gens de couleur*. Là sont relégués ceux qui ne peuvent pas prouver leur descendance de parents européens ; on voit souvent ici des Christisés (issus à la 4^e génération d'un père européen et d'une négresse) dont la peau est incomparablement plus blanche que celle de nos habitants du nord de l'Europe. On donna pendant mon séjour ici uniquement des opéras ou des pièces mêlées de chant.

« J'assistai à *Orphée et Eurydice*, qui fut assez bien rendu. Mais le public me parut beaucoup plus content que je ne l'étais moi-même, car avant que la pièce fut finie on jeta à Orphée une couronne de myrthe, des loges sur le théâtre, à quoi le parterre applaudit extraordinairement.

« C'est un grand inconvénient pour nous autres Européens du Nord, que d'être suffoqués dans ces grandes assemblées par l'odeur du musc, dont le beau monde est parfumé. Encore si l'on s'en tenait là. Mais pour mieux empoisonner l'air tout à l'entour de soi, chacun a son éventail avec lequel il agite la vapeur désolante, comme un ouragan soulève la poussière. Il serait contre la décence qu'une créole parut au spectacle sans son éventail.

« Le soir, dès qu'il fait obscur, on illumine toutes les rues. J'ai souvent vu les lampes brûler quatre heures après le lever du soleil.

« Les gens de distinction font porter des flambeaux devant eux dans les rues. Ils sont faits de la résine d'un arbre qui devient très haut, qu'on appelle le gommier. Cette résine a

1. ISERT, *loc. cit.*, p. 349.

une odeur agréable, comme l'encens; le bois ressemble à notre hêtre. »

Ainsi les créoles dans leurs litières portées par des nègres et précédées d'autres noirs tenant dans leurs mains ces longs flambeaux allumés, déambulaient dans la Grand'Rue, montaient la rampe de la comédie, arrivaient devant le théâtre et se faisaient déposer devant le monument. Les porteurs dégringolaient les marches placées en face du théâtre et ne gênaient pas l'arrivée des autres litières.

Ces détails méritent d'être relevés.

La vicomtesse et Hortense étaient en mer quand les comédiens donnaient au théâtre de Saint-Pierre, le 30 juillet 1788, *le Corsaire*, opéra nouveau en vers et en trois actes, orné de tout son spectacle, musique de M. d'Aleynac, suivi du ballet pantomime de *la Chercheuse d'Esprit*, exécuté à l'instar du grand Opéra de Paris.

Il ne faut pas trop rire de la prétention de vouloir imiter Paris partout et en tout. A peu près à cette époque, J.-B. Vanhove, l'un des comédiens du roi au Théâtre-Français, n'avait pas dédaigné¹ de faire une tournée jusque dans les faubourgs de l'Inde et de se faire entendre dans ce théâtre où se pressait la société martiniquaise, avide de spectacles et surtout de musique. « Vanhove s'en trouva bien » ainsi que l'excellente troupe qui l'accompagna. Ces messieurs du paradis, au sortir du théâtre, s'en allaient par les rues en sifflant les derniers airs qui venaient de frapper leurs oreilles.

Quand la vicomtesse de Beauharnais arriva à Fort-Royal avec sa fille Hortense, Mme Robert-Marguerite Tascher, née Jeanne le Roux de la Chapelle, venait de mettre au monde, le 4 août, une fille nommée Marie-Rose-Françoise-Stéphanie.

A peine remise des fatigues de son voyage, Joséphine tint

1. RUFZ DE LAVIZON : *Études historiques et statistiques de la Martinique*. Saint-Pierre, Martinique, 1850, t. II, p. 334, L¹²K-898.

sur les fonts baptismaux sa cousine germaine Marie-Rose-Françoise-Stéphanie Tascher de la Pagerie, et promet de s'en occuper pour lui assurer un avenir. Elle la mariera à un duc régnant.

Les documents authentiques qui ont trait à cette époque de la vie de Joséphine sont rares. Peut-être est-il bon de fournir la preuve indiscutable de la présence de Joséphine à la Martinique, le 4 septembre 1788.

La signature de Joséphine¹ en fait foi.

Josèphen Lapagerie Vicomtesse De Beauharnois

La vicomtesse, dans cet acte de baptême, est intitulée dame Marie-Rose² Tascher de la Pagerie, vicomtesse de Beauharnais. Le parrain est François Soudon de Rivecourt, ancien lieutenant au régiment de Normandie.

Le 26 décembre 1788 Robert de Tascher, le fils du baron, dans une lettre³ écrite de Rochefort, donne à Mme de Renaudin des nouvelles de la voyageuse.

« Il vient d'arriver ici une gabare du roi qui vient des îles et il y a des officiers qui m'ont donné des nouvelles de mes parents, qui se portent toujours bien. Ils m'ont parlé entre autres de ma chère cousine de Beauharnais, qu'ils ont trouvée fort aimable et qui se portait de même très bien. »

Preuve que la vicomtesse ne vivait pas dans l'isolement aux Trois-Islets.

Au reste, Mme de Beauharnais se faisait expédier à la Martinique, en décembre 1788, « un habit de bal déshabillé de linon dont la façon est payée 62 livres », comme le constate

1. Ministère des Colonies. Archives. Registres de l'année 1788. Martinique (Baptême de Marie-Rose-Françoise-Stéphanie de Tascher, à Fort-Royal).

2. On remarquera que la vicomtesse est nommée *Marie-Rose*. Le prénom de Joseph est supprimé. Sur une estampe j'ai trouvé la même appellation, Joséphine est le surnom donné par Bonaparte.

3. Arch. de la famille Tascher.

Mme de Renaudin sur son cahier de dépenses. Au mois de novembre on lui avait déjà envoyé « pour 300 livres défilé, les dits effillés payés à Mme Sable ».

Avant le mois de mars 1789 on fit parvenir à la voyageuse 12 éventails et cinq paires de jarretières anglaises. Coût : 39 livres 4.

Ces documents, de si minime importance qu'ils soient, méritent d'être relevés, car les faits positifs qui signalèrent la présence de Joséphine à la Martinique sont exceptionnels.

Elle ne dédaignait pas les réunions mondaines. Le 5 septembre 1789 on la voit à un grand baptême, celui de la fille de Louis-Charles-Alexandre Le Vassor de la Touche, écuyer, ancien lieutenant de vaisseau.

G. Desvallons, de la Joieine. AB Troschky
 Séverin de Beauvilliers. Lagacière et de Beauvilliers

Suivant l'usage, a-t-elle amené sa petite Hortense ?

Le Lamentin n'est pas très éloigné. De solides nègres auraient pu vite transporter l'enfant en palanquin, en chaise à porteurs ou plus simplement en hamac.

On en est réduit aux conjectures, mais il est certain que la vicomtesse assista à la cérémonie religieuse présidée par le vice-préfet apostolique.

Les grandes fêtes étaient suivies de réunions plus austères et plus intimes.

C'étaient la messe au bourg, le dimanche, et l'occasion d'un rapide bonjour aux parents et aux connaissances du voisinage après la cérémonie; souvent, avant le retour à l'habitation, la visite au curé.

On voisinait. Montées sur ces petits chevaux créoles qui

courent « le train », les femmes, accompagnées de leurs nègres qui tiennent la queue des rapides coursiers, font sans fatigue de longues promenades à travers les campagnes et les montagnes. Joséphine aimait à parcourir « les mornes où s'était écoulé sa première enfance ». On visitait les Merlet, les d'Audifredy, les Ganthaume, les Girardin, les Percin, les Sanois, les Pocquet et tant d'autres.

Embarqués sur une pirogue légère on traversait le cul-de-sac de Fort-Royal pour rendre visite à la tante Rosette, à l'oncle Tascher, commandant du port, au monde officiel dans lequel les familles de la Pagerie et de Beauharnais avaient de nombreuses relations.

Que fut l'existence de Joséphine et de sa fille ?

L'enfant se développait en pleine nature, sous le chaud soleil des Antilles, ayant devant elle la mer azurée jusqu'à l'horizon sans fin.

A ses yeux l'admirable nature tropicale, victorieuse du cyclone, développait ses charmes et étalait sa frondaison sur les arbres hier dépouillés de leurs feuilles et sur les plantations récemment couchées par la violence de l'ouragan.

Libre, indépendante, vivant, depuis cinq ans environ, séparée de son époux, Mme de Beauharnais, malgré sa jeunesse, n'avait à supporter ni la tutelle de son père ou de sa mère, ni le contrôle de sa tante Rosette qui habitait Fort-Royal, ainsi que son oncle Tascher.

La belle-fille de l'ancien gouverneur des îles du Vent, gracieuse et sympathique comme elle l'était, ne pouvait être que fêtée et reçue à bras ouverts par la société martiniquaise.

De plus, elle venait de ce Paris enchanteur qui donnait de très loin le ton à cette noblesse terrienne, dont tout l'espoir était d'y retourner, ne serait-ce que pour quelques mois.

Elle fut accueillie avec distinction, au dire de Musy, par le gouverneur, le comte de Damas, qui ne pouvait pas faire

moins pour la bru de l'un de ses prédécesseurs. Si l'on en croit Ruz de Lavizon, la vicomtesse aurait même occupé le Petit-Gouvernement, à Fort-Royal.

Elle allait au bal : un de ses caprices était de danser les mains et les bras nus, car elle les avait les plus beaux du monde.

Elle se rendit à Saint-Pierre « où elle avait de nombreuses connaissances et amies ». Est-ce dans cette ville qu'elle connut les Duchamp de Chastaigné? Devenue impératrice, elle conserva le meilleur souvenir de l'hospitalité qui lui fut donnée ainsi qu'à la petite Hortense.

Quand elle monta sur le trône, à ses amies les Duchamp de Chastaigné elle expédia¹ deux miniatures, l'une la représentant et l'autre reproduisant les traits de la reine Hortense.

La vicomtesse avait à son service une femme de chambre, Rosette Mentel. Plus tard elle lui fit accorder la liberté en souvenir de ses bons soins.

Chez sa mère elle connut la petite Fifine, jeune mulâtresse recueillie par sa mère et qu'elle maria sous l'Empire.

On aimerait à trouver d'autres traces du séjour de Joséphine et d'Hortense à la Martinique. Mais les échos mondains ne trouvaient guère place dans les journaux de l'époque. Les archives du gouvernement de Fort-de-France, dévorées par les vers, abimées parfois par l'humidité, inutilisables par suite de leur état de vétusté, ne fournissent aucun document sur les deux voyageuses. Du reste, que de pièces disparurent de ces archives abandonnées lamentablement dans un effroyable désordre pendant de longues années!

La tradition orale a conservé quelques souvenirs de ce

1. Ces miniatures, précieusement conservées par la famille Duchamp, étaient entre les mains d'une admirable femme, victime de la catastrophe de Saint-Pierre. Quelques jours avant l'éruption du Mont-Pelé, sur mes instances, elle avait donné l'autorisation à un journaliste — Sully — de les photographier. J'ai reçu les épreuves de ces photographies.

passage de la vicomtesse de Beauharnais et de sa chère fille dans la colonie.

Margry cite une chambre aux Trois-Islets dans laquelle serait né le prince Eugène. L'erreur est manifeste. Ne s'agit-il pas de la chambre que, petite fille, Hortense aurait occupée?

Quoiqu'il en soit de cette explication, on aurait conservé longtemps après la chute du premier Empire et avec beaucoup de religion, est-il dit, les meubles qui garnissaient cette pièce.

En France et à la Martinique, de grands événements sourdement se préparaient.

Louis XVI avait voulu créer à la Martinique une assemblée coloniale, avec la participation de l'élément municipal des bourgs et des propriétaires des maisons, dans les deux villes principales. A Fort-Royal était dévolu un représentant. Saint-Pierre, ville bien plus importante, n'en avait pas davantage.

Telle est l'origine de l'antagonisme qui se développera entre l'élément bourgeois, les petits blancs, nombreux à Saint-Pierre, soutenus par quelques nègres, et d'autre part les notables, les grands blancs, possesseurs de la terre et qui ont avec eux l'immense majorité des mulâtres et les esclaves des propriétés.

Tous ne rêvaient qu'un changement favorable à leur situation : les planteurs voulaient augmenter leur puissance ; les mulâtres libres désiraient acquérir tous les droits des citoyens, et les nègres la liberté.

En 1789, l'Assemblée coloniale de la Martinique avait expédié en France la liste des personnes qui résidaient à Paris et qui pouvaient être convoquées pour faire le choix des représentants aux États généraux. Parmi eux, à côté du marquis et du comte de Bouillé, de Dubuc, se trouve le dernier sur la liste le vicomte de Beauharnais.

Les autorités ne savaient où donner de la tête. La révolution était à Saint-Pierre et à Fort-Royal. Le gouverneur avait

gagné la campagne. Le fort Bourbon, qui domine cette dernière ville, était aux mains du parti avancé qui avait proclamé maire le baron¹ de Tascher, l'oncle de Joséphine.

Aux Trois-Islets l'ordre n'avait pas été troublé. La famille de la Pagerie n'avait pas été inquiétée. Mais Joséphine et Hortense, avec tous les blancs de la Martinique, avaient couru un grand danger. L'extermination générale² des blancs avait été projetée. Une dénonciation fit avorter ce projet.

Mais le parti avancé de la colonie essayait de débaucher les équipages des vaisseaux ancrés dans le port. Durant de Braye résolut d'amener en France son équipage.

Cet officier, lié d'amitié avec les Beauharnais et le baron de Tascher, fit connaître à Mme la vicomtesse de Beauharnais la Pagerie son intention de mettre à la voile et lui proposa de la conduire, ainsi qu'Hortense, dans un des ports de la métropole.

L'ordre d'appareiller fut soudain donné le 4 septembre 1790. La femme séparée du vicomte de Beauharnais et Hortense n'eurent même pas le temps³ de se rendre aux Trois-Islets pour embrasser M. et Mme de la Pagerie et la pauvre Manette. Les voyageuses ne purent emporter avec elles que les vêtements et les quelques linges qu'elles avaient transportés de la campagne à Fort-Royal, dans l'intention d'y faire un court séjour.

Le vaisseau *l'Illustre*, la frégate *la Sensible*, commandée par Durant de Braye et sur laquelle étaient montées la vicomtesse et sa fille, subirent le feu des canons de Fort-Bourbon que manœuvraient les partisans des petits blancs. De Tascher,

1. Le père de l'Impératrice était connu sous le nom de la Pagerie ; son oncle était désigné sous le titre de baron de Tascher. Celui-ci fut fait *Lieutenant des Maréchaux de France*. Cette fonction, très honorifique, était dévolue à quelques gentilshommes distingués pour leur courage et leur pondération et chargés de régler certains différends qui survenaient entre hommes de la noblesse (Archives Nationales Z¹° 436. 5° 73 verso).

2. *L'Art de vérifier les dates*, Paris, MDCCCXXXVIII, t. IV, p. 491.

3. J. GABRIEL. *Essai biographique sur M. Tascher de la Pagerie*. Paris, 1865.

le propre oncle de la future impératrice, maire de Fort-Royal, enfermé dans le fort, put assister avec angoisse à ce bombardement et voir avec une indicible joie *la Sensible* en train de doubler la *Pointe des Nègres* et de cingler vers la haute mer.

Quel motif pressant avait pu déterminer Mme de Beauharnais à partir ainsi avec une si grande précipitation ? Sans doute, l'occasion qui s'offrait à elle sous forme d'une proposition gracieuse était tentante.

La gravité des événements qui se déroulaient à la Martinique n'était pas de nature à légitimer un départ si brusque, d'autant plus que la situation politique était plus grave en France que dans la colonie.

Mme Sanois de la Pagerie, sa mère, ne voyait pas d'un bon œil ce départ. Néanmoins la vicomtesse s'embarqua.

Avait-elle reçu des nouvelles de France ? Mme de Renaudin, son beau-père, lui avaient-ils donné le conseil de rentrer sans retard ?

Les historiographes de la famille de la Pagerie affirment que Mme Alexandre de Beauharnais partit avec la conviction de pouvoir ressaisir son mari, à son arrivée en France. Le comte de Tascher déclare qu'elle fut rappelée par le vicomte. Cette version expliquerait la précipitation de ce voyage de retour. Et de fait, après son retour en France, la vicomtesse entre en relations un peu plus suivies avec de Beauharnais. Les deux époux se voient, se rencontrent chez des tiers. Plus tard, la femme séparée fera des efforts et se compromettra pour sauver la tête du vicomte. Mais déjà le destin a décidé de leur sort réciproque. Il périra sur l'échafaud. A elle le rang suprême est réservé. Mais dès le 30 novembre 1789, alors que de Beauharnais est à l'Assemblée nationale¹, il a inconsciemment, il est vrai, travaillé pour le

1. Arch. nat. C. cart. 32. 276.

Corse, qui lui succèdera dans le cœur de Joséphine. Aux archives nationales on trouve, sous la signature du vicomte de Beauharnais, cette motion qui consolidera la situation de la Corse par rapport à la France : « l'isle de Corse est déclarée partie de l'Empire français, que ses habitants seront régis par la même constitution que les autres Français, et que de ce moment le roi sera supplié d'y faire parvenir et publier tous les décrets de l'Assemblée nationale ».

A bord, la petite Hortense eut un accident à l'une de ses bottines. Comme elle n'en avait qu'une paire et qu'elle était menacée de rester dans sa cabine, les matelots du bord vinrent au secours de l'enfant qui les avait charmés par son babillage et lui raccommodèrent sa chaussure.

La traversée ne fut pas longue. *La Sensible* arriva en France dans le courant d'octobre.

Joséphine trouva le vicomte de Beauharnais dans de favorables dispositions à son égard. La vie commune ne fut pas reprise. Mais des relations cordiales s'établirent entre les époux et, à la veille de mourir, Beauharnais parla à sa femme de l'attachement fraternel¹ qu'il lui a voué. Le 10 décembre 1794, Joséphine écrivait à sa mère : « j'avais des raisons d'être attachée à mon mari qui me font regretter sa perte ».

Mystère!

Quant à Hortense, elle n'oubliera jamais sa famille maternelle, surtout sa grand'mère, dont les hautes vertus et la bonté sont gravées dans son cœur.

Que de lettres charmantes à ses parents de la Martinique!

L'une d'elles mérite d'être citée :

Paris, 22 floréal.

« Votre Hortense, qui vous aime toujours bien et qui se rappelle toujours de vous avec plaisir, veut aussi se joindre à son frère

1. Manuscrits Bibl. nat., collect. Margry. *loc. cit.*

pour vous parler de son attachement et du désir qu'elle aurait de vous revoir. Je ne doute pas que ma chère maman ne fasse son possible pour venir embrasser ses enfans, ses petits-enfans, et bientôt son arrière-petit-enfant. Cette réunion nous rendra bien heureux, je vous assure.

« Adieu, ma chère maman. Pensez toujours à votre Hortense et ayez pour elle les sentiments bien tendres qu'elle vous a voués pour la vie.

Signé : Hortense BONAPARTE. »

Joséphine ajoute au bas de cette lettre :

« Je vous envoie aussi différentes médailles en or et en argent représentant les victoires de Bonaparte.

LA PAGERIE-BONAPARTE¹. »

De ce séjour aux Antilles Hortense conserva les plus touchants souvenirs. Longtemps après son voyage, quand l'effondrement de l'Empire la met dans l'obligation de fuir, la reine de Hollande se rend près du Havre. Un petit bâtiment est en partance pour les îles. En compagnie de Mlle Cochelet la royale fugitive va le visiter : « Que j'aimerais à faire un voyage à la Martinique », dit la Reine.

Que de souvenirs remontent à sa tête et font battre son cœur ! Elle revoit en rêve le pays martiniquais inondé de soleil. Elle pense à ces pauvres noirs, à ces bonnes négresses que sa mère défendait contre les sévices des commandeurs. Elle n'a pas oublié le hamac dans lequel elle était transportée à de grandes distances par les nègres.

La nature tropicale l'avait saisie et charmée. Elle se rappelle la luxuriante végétation de la Martinique, les manguiers qui ombragent la maison familiale, les tamariniers aux feuilles

¹. Cette lettre d'Hortense en accompagnait une autre qu'Eugène avait adressée à sa grand'mère. Cette correspondance fut portée par Bertin, préfet à la Martinique.

tremblantes, les champs de cannes avec leurs panaches rosés qui ondulent au gré du vent, les fleurs embaumées aux couleurs si vives, et ces ruisseaux dont les eaux fraîches murmurent en se brisant sur les énormes roches volcaniques qui ont été emportées dans leur lit. Les hauts palmiers qui dressent leurs cimes à des hauteurs prodigieuses, les courbarils immenses, les catalpas superbes ont frappé l'imagination de l'enfant qui, comme sa mère, conservera toute sa vie le goût des fleurs et des arbres.

C'est dans ce petit coin de terre perdu dans l'océan qu'elle a senti sans cesse battre son cœur au contact du cœur profondément bon de sa mère. C'est aux Trois-Islets, dans l'intimité de chaque instant, que se développa cette profonde affection de la mère pour la fille et de la fille pour la mère, affection dont les expressions émouvantes se trouvent dans les nombreuses lettres de Joséphine et de la reine Hortense.

Le 6 août 1813, l'Impératrice écrit de la Malmaison à sa fille :

« Je vois avec plaisir que tu n'as pas oublié les années de ton enfance, et tu es aimable pour ta mère de te les rappeler. J'avais raison de rendre heureux deux enfants si bons et si sensibles ; ils m'en ont bien récompensé depuis. »

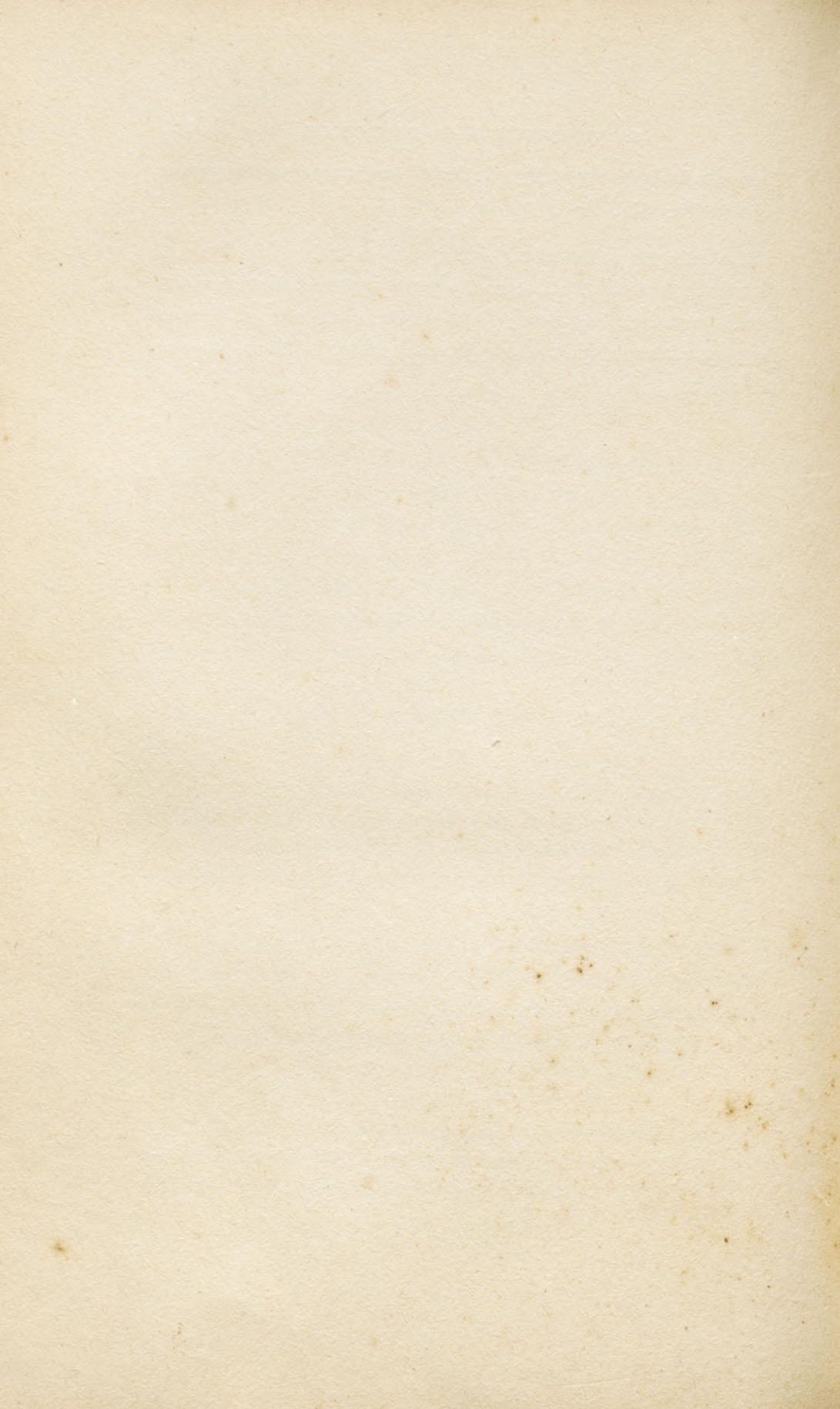
Et plus tard, le 31 mars 1814, alors qu'elle est bien près de la tombe, alors que l'ennemi a envahi la France et est arrivé à Neuilly, inquiète, tourmentée, elle écrit à sa fille, qu'elle n'a pas vue depuis trop longtemps au gré de son cœur.

Navarre, 31 mars 1814.

« J'ai eu du courage dans les positions douloureuses où je me suis trouvée ; j'en aurai pour supporter les revers de la fortune, mais je n'en ai pas assez pour soutenir l'absence de mes enfants et

l'incertitude de leur sort. Depuis deux jours je ne cesse de verser des larmes ... »

Et c'est cette mère admirable que l'on traite d'égoïste ; et c'est cette femme dont la mort amena une explosion de douleur dans toutes les classes de la société, dans tous les partis, c'est cette femme, qui a été systématiquement flétrie par ses détracteurs !



CHAPITRE XIX

Bénaguette, la prétendue fille adultérine de la vicomtesse de Beauharnais

Au voyage de la vicomtesse de Beauharnais à la Martinique se rattache l'histoire de Bénaguette.

Des écrivains mal documentés ont avancé sans aucune preuve sérieuse, avec une évidente légèreté, que la vicomtesse de Beauharnais était retournée dans son pays natal afin d'y dissimuler une grossesse.

L'imputation a pris un tel caractère de précision qu'il est nécessaire d'élucider la question de la naissance d'une fille adultérine que Mme de Beauharnais aurait eue à la Martinique.

F. Masson avance que Joséphine partit si inopinément pour son pays natal qu'il faut admettre une contrainte, soit la nécessité de cacher une faute, soit la crainte d'être emprisonnée pour des dettes ériardes.

Quelques papiers trouvés aux Tuileries, après la chute du second empire, ont été l'origine de certaines assertions qui n'ont pas été soumises à une vérification sérieuse. Ces documents ont été résumés, mais ne sont pas connus dans leur texte. Leur provenance n'est pas suffisamment indiquée.

Voici la vérité telle qu'elle résulte des documents originaux conservés dans les archives de la famille Tascher de la Pagerie.

Un sieur Blanchet, du Havre, écrivait¹ en octobre 1857, la lettre suivante à M. Mocquard, secrétaire particulier de Napoléon III.

A M. Mocquard, secrétaire particulier de Sa Majesté.

Monsieur,

« Le 17 mars 1786, à Rivière Salée (île Martinique), Joséphine de Beauharnais donnait le jour à une enfant naturelle du sexe féminin qui fut baptisée sous le parrainage du sieur Charles Tascher de la Pagerie et dame Rose-Claire Sanoye Tascher de la Pagerie, père et mère de Joséphine, et adoptée par Mme Rose-Claire Sanoye Tascher de la Pagerie.

Par un décret en date du 8 mars 1808, l'empereur Napoléon I^{er} dota cette enfant, qui épousa le 12 mars de la même année le sieur J.-B. Blanchet, négociant à Fort-Royal.

De ce mariage sont issus deux enfants mâles, mon frère et moi.

Aujourd'hui l'infortune nous accable. L'écrivain, père de famille, est fermement convaincu que si Sa Majesté l'Empereur Napoléon III avait connaissance des faits que j'ai l'honneur de vous exposer, notre infortune serait immédiatement soulagée.

A qui puis-je mieux m'adresser, Monsieur, qu'à vous, son secrétaire particulier, pour faire parvenir sous les yeux de S. M. ma position et les titres qui peuvent me donner droit à sa haute bienveillance.

Plein d'espoir dans votre intervention, etc.

Signé : BLANCHET, 27, rue Saint-Marc, Havre. »

C'est ce document auquel fait allusion Fr. Masson, quand il dit qu'il est trop peu authentique pour qu'on s'y fie, trop affirmatif pour qu'on le néglige.

Que voulait dire le sieur Blanchet et quelle valeur pouvait-on attribuer à ses déclarations ?

Pour avoir une explication des faits avancés par ce personnage en quête d'argent et déjà mis à la porte des Tuileries,

1. Archives de la famille Tascher de la Pagerie.

il est nécessaire de faire une incursion dans la période du premier empire, alors que Joséphine était dans sa toute-puissance.

Mme de Tascher de la Pagerie, la mère de Joséphine, venait de mourir. L'Impératrice désira prendre certaines dispositions pour récompenser les personnes noires et de couleur qui avaient rendu des services à sa mère.

Napoléon écrivit de sa propre main une note à ce sujet et la remit au ministre de la marine, l'amiral Decrès¹, qui transmit les termes mêmes, le 22 octobre 1807, au préfet colonial de la Martinique.

« Les deux nègres ou négresses qui étaient les plus attachés à Mme de la Pagerie recevront la liberté.

La demoiselle de dix-huit ans, enfant trouvée que Mme de la Pagerie avait recueillie et adoptée, sera mariée convenablement, et elle sera dotée de quarante à soixante mille francs, en supposant que cette somme puisse lui faire contracter un mariage plus avantageux qu'elle n'eût pu l'espérer si Mme de la Pagerie avait pourvu à son établissement.

La nourrice de Sa Majesté l'Impératrice recevra tous les secours nécessaires. Il lui sera accordée une pension qui la fasse vivre dans l'aisance, et sur l'envoi qui en sera fait par M. le capitaine général et le préfet colonial de leur arrêté constituant provisoirement cette pension, il en sera délivré un brevet définitif par Sa Majesté. »

Ces ordres furent ponctuellement exécutés.

Aux archives du gouvernement de Fort-de-France (Martinique), on trouve encore un arrêté² du capitaine général Villaret-Joyeuse et du préfet colonial Laussat qu'il est bon de mentionner.

1. Ces faits avaient été brièvement consignés par Gabry et par M. Margry. Mais c'est M. Victor Tantet qui donna de précieuses indications (*Revue de l'Evolution sociale, scientifique et littéraire*, 1^{er} septembre 1891, p. 430). Ces pièces auxquelles il est fait allusion sont aux Archives des Colonies et ont été entre nos mains.

R. P.

2. Arrêté du 12 mars 1808, n° 479. Archives du gouvernement de la Martinique.

Cet arrêté fixe la dot de la demoiselle Marie-Josèphe Bénaguette, qui est comprise parmi les « personnes attachées à feu Mme de la Pagerie, mère de S. M. l'Impératrice et Reine ». Il est déclaré que le sieur Jean-Baptiste Blanchet a l'intention de s'unir à la demoiselle Bénaguette. Il sera versé aux futurs époux 30.000 francs dans les vingt-quatre heures qui suivront la célébration des noces et 30.000 francs dans le cours du mois suivant.

Il s'agit d'établir quel était ce sieur Blanchet ?

Fr. Masson s'appuyant sur le document de 1857, sujet à caution, écrit que Blanchet était négociant ; Margry avance que l'épouseur était gérant de l'habitation de Mme de la Pagerie.

Dans la correspondance générale T, au Ministère des Colonies, il est dit qu'à la date du 4 mars 1806, Blanchet était commis principal de la marine aux appointements de 2.400 fr. par an et que le sieur Pichevin, le grand-père du signataire de ce travail, était commis de deuxième classe.

Par faveur spéciale, Blanchet était devenu secrétaire particulier du gouverneur Villaret-Joyeuse.

Dans sa correspondance¹ Laussat, préfet colonial de la Martinique, à la date du 2 avril 1808 écrivait :

« Le secrétaire particulier du capitaine général, un commis principal de la marine, âgé de plus de quarante ans, est doué d'un caractère à rendre une femme heureuse. Il était en état de faire valoir la fortune qu'elle tenait de la munificence impériale.... » Il est sans fortune. « Il court la carrière administrative et est capable de s'y rendre utile. »

Somme toute, Blanchet, protégé par Mme de la Pagerie, était entré sur le tard dans l'administration. Le gouverneur en avait fait son secrétaire. Quand Bénaguette eut une dot, Villaret ne trouva rien de mieux à faire que d'unir le sort du

1. Correspondance générale. Archives des colonies, année 1808.

protégé de feu Mme de la Pagerie à la jeune fille qu'elle avait recueillie et élevée.

C'est ce même Blanchet qui, le 1^{er} janvier 1808, avait signé comme secrétaire du gouvernement le décret qui donnait la liberté à la nourrice de l'Impératrice, la vieille Marion, en exécution des ordres de Napoléon transmis par Decrès, le 22 octobre 1807.

Il reste à donner quelques renseignements sur Bénaguette.

Fifine est le surnom sous lequel elle fut désignée toute sa vie. Enfant, elle avait été trouvée sous un tamarinier planté devant la maison d'habitation de la famille de la Pagerie. Cette jeune mulâtresse fut recueillie, mais non adoptée au sens juridique, par la mère de Joséphine.

On trouve la trace de l'existence de cette petite servante dans différentes lettres de Mme Sanois de la Pagerie.

A son retour de la Martinique, à la date du 10 décembre 1794, la vicomtesse¹ de Beauharnais écrit à sa mère : « rappelez-moi, je vous prie, aux souvenirs de ma famille, j'embrasse Fifine ».

Fifine est un de ces petits êtres qui, sur les propriétés, vivent dans l'intimité de la maison.

Comme Schœlcher l'avait judicieusement noté au cours de son voyage aux Antilles, les femmes blanches éprouvaient l'impérieux besoin de choyer certaines domestiques, de les combler de cadeaux et de leur permettre certaines familiarités. Sans doute, quelques-unes de ces bonnes, objet de la faveur de leurs maîtresses, avaient parfois une certaine quantité de sang blanc dans les veines et pouvaient être issues illégitimement d'un parent, d'un allié, d'un ami. Mais il n'en allait pas toujours ainsi. Bien au contraire, les plus « gâtées » de ces esclaves étaient parfois des négresses de pur sang africain.

1. Bibl. nat. Manuscrit, collect. Margry, 9324, *loc. cit.*

Fifine avait ainsi grandi aux Trois-Islets. En 1808, Joséphine estima que Fifine, dont elle ne connaissait même pas les noms, devait avoir dix-huit ans.

La protectrice de la jeune fille était morte.

C'était le moment de marier Fifine. Avec une soixantaine de mille francs on pouvait trouver un époux. Le sieur Blanchet est agréé. L'acte de mariage est passé dans la paroisse de Fort-de-France.

Voici le texte¹ de ce document, qui ruine de fond en comble le fragile édifice construit par des personnes prévenues.

MARIAGE
M. BLANCHET
ET
Mlle BENAGUETTE

*Paroisse de Fort-de-France,
du Lundi vingt-un mars mil huit cent huit.*

Acte de mariage de monsieur Jean Blanchet, âgé de quarante-cinq ans, né à Chambéry, département du Mont-Blanc, le vingt-deux mars mil sept-cent-soixante-trois, commis principal de la marine, secrétaire de son Excellence le capitaine général de la Martinique, demeurant au Fort-de-France, majeur, fils de monsieur Jean-Baptiste Blanchet et de dame Marthe Girin, mariés, demeurant à Saint-Jean de Moiron, département de l'Isère (?) et de demoiselle Marie-Joséphine Bénaguette, âgée de vingt-deux ans, née au quartier de la Rivière-Salée de cette île le dix-sept mars mil sept-cent-quatre-vingt-six, majeure, demeurant au Fort-de-France, fille naturelle de dame Marie-Louise Bénaguette veuve Chanoit², demeurant à la Rivière-Salée.

Vu les actes préliminaires du dit mariage, etc.

Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un, demoiselle Marie-Joséphine Bénaguette, l'autre, monsieur Jean-Baptiste Blanchet.

En présence de monsieur César-Louis-Marie-François-Ange (?) d'Houdelot, général de brigade, commandant des troupes, membre de la légion d'honneur, âgé de cinquante-huit ans ; de monsieur

1. J'ai trouvé cet acte officiel aux Archives des colonies.

2. Ou Chauvet : écriture difficile à lire.

Claude-Antoine Camboularel, inspecteur colonial, âgé de cinquante un ans ; de monsieur Jean-Marie Villaret-Joyeuse, général de brigade, directeur général d'artillerie, âgé de cinquante ans, demeurant au Fort-de-France et de monsieur Charles-Marie-Robert-Rose-Anne Tascher de la Pagerie, chef d'escadron de la garde impériale, membre de la légion d'honneur, âgé de vingt-six ans, demeurant au Lamentin.

Après quoi, moi Jean-Baptiste-René-Adrien-François-Xavier de Chollet, officier de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi les dits époux sont unis en mariage et ont les dits époux et témoins signé avec moi.

Blanchet, Jose ber naguete ¹

Tascher de Lapagerie

Camboularel

d'Houdelot

Villaret-Joyeuse

Chollet.

Marie-Joséphine Bénaguette, la demoiselle qui avait dix-huit ans, suivant les calculs de Joséphine, en avait vingt deux en réalité. Elle était bien née à la Rivière-Salée le 17 mars 1786, d'un père inconnu et de dame Marie-Louise Bénaguette, veuve Chanoit ou Chauvet.

J. Turquan, de concert avec Blanchet, le solliciteur, déclare que cette fille est l'enfant de Joséphine.

Quand Joséphine fit, à la fin de l'année 1807, des démarches pour que cette demoiselle fût dotée, elle croyait que Bénaguette avait dix-huit ans. Le texte de l'amiral Decrès le prouve et établit la bonne foi de l'Impératrice. Or, l'acte de mariage rédigé à Fort-de-France démontre que la demoiselle en question avait, en 1807, non pas dix-huit, mais vingt-un ans. C'est fort heureux pour la mémoire de Joséphine. En effet, si Bénaguette avait eu, en 1807, dix-huit ans, sa naissance se rapporterait à l'année 1789, époque pendant laquelle Joséphine de Beauharnais était à la Martinique. L'accusation pouvait, à la rigueur, se soutenir.

1. On remarquera que la jeune fille savait à peine signer son nom.

Mais, contrairement à la croyance de l'Impératrice, Bénaguette vit le jour le 17 mars 1786, c'est-à-dire à un moment où la vicomtesse de Beauharnais se trouvait certainement en France, comme le fait a été surabondamment démontré.

Que subsiste-t-il des affirmations du sieur Blanchet (du Havre) ?

Fifine n'est évidemment pas la fille de Marie-Joseph-Rose de Tascher de la Pagerie, vicomtesse de Beauharnais.

Le mariage de Blanchet et de Bénaguette n'eut pas lieu le 12 mars, mais le 21 mars 1808.

Le père de Joséphine de la Pagerie ne se nomme pas Charles de Tascher, comme l'avance le prétendu descendant de l'impératrice Joséphine. Le Tascher de la Pagerie qui assiste au mariage de Bénaguette est Charles-Marie-Robert-Rose, fils de Robert-Marguerite baron de Tascher.

Le décret du 8 mars 1808 n'est pas signé de Napoléon, comme le prétend le sieur Blanchet (du Havre). Il est du gouverneur Villaret-Joyeuse.

Il est bon d'ajouter que Blanchet, l'époux de Fifine, n'est pas un négociant, mais le secrétaire particulier du gouvernement général.

La vérification minutieuse¹ des registres de l'état civil de la Rivière-Salée et de nombreuses communes de la Martinique, permet d'affirmer que jamais M. et Mme Tascher de la Pagerie n'ont été parrain et marraine de Bénaguette ou d'une petite-fille quelconque, née soit à la Rivière-Salée, soit dans une des paroisses de l'île, aussi bien en 1786 qu'avant ou après cette époque.

Il ne se trouve aucun acte d'état civil confirmatif des allégations du sieur Blanchet (du Havre) ou simplement susceptible d'inspirer un soupçon.

1. Ce long travail a été fait par moi au ministère des Colonies.

Combien étaient inexactes les déclarations du sieur Blanchet, quand il essayait, en 1857, de tirer de Mocquard quelques subsides pour venir en aide à sa famille! Du reste, un accouchement clandestin à la Martinique est une hypothèse invraisemblable.

La vicomtesse de Beauharnais était universellement connue dans cette île. C'est de Fort-Royal qu'étaient parties les accusations dirigées contre elle et qui, en 1784, avaient abouti à sa séparation.

La vicomtesse a de terribles ennemis à la Martinique. Les haines n'ont pas eu le temps de s'apaiser, d'autant plus que celle qui en a été la victime est sortie de la lutte avec les honneurs de la guerre.

Comment peut-on supposer que Mme la vicomtesse de Beauharnais, devenue illicitement enceinte, s'empresserait de se rendre dans son pays natal pour y dissimuler une grossesse ?

A la Martinique, la haute société est au courant de sa séparation. Et la vicomtesse irait cacher sa faute dans un pays où la vie se passe au grand jour, où les portes ne sont pour ainsi dire jamais closes, où les pièces ne sont séparées que par de minces cloisons de bois, où il est impossible de se soustraire aux yeux et aux oreilles de noirs qui se faufilent partout ?

Pour qui connaît les Antilles, il ne peut venir à l'idée de personne de s'y rendre pour cacher une grossesse.

Ces raisons n'ont aucun poids, dans l'esprit de quelques écrivains qui, comme J. Turquan ¹, n'ont pas hésité à décréter que Mme de Beauharnais, en septembre 1790, laissait à la Martinique la petite fille dont elle venait d'accoucher.

Fr. Masson, plus soucieux des dates et constatant qu'en 1786 la vicomtesse de Beauharnais était en France et non à la

1. J. TURQUAN. *Histoire de la reine Hortense*. Paris, p. 4, L. N^o 44241.

Martinique, suppose bénévolement que l'accouchée, dans un intérêt facile à comprendre — est-il dit — n'a pas hésité à s'emparer des prénoms de sa sœur pour faire rédiger l'acte de baptême.

D'après cette version, ce serait Manette, la sœur de la vicomtesse, qui aurait mis au monde, en 1786, Marie-Joseph Bénaguette. Manette aurait pris, dans ce but, et gardé les prénoms de sa sœur Marie-Joseph-Rose, la femme du vicomte de Beauharnais.

On ne voit pas bien les raisons que pouvait avoir Manette pour prendre les prénoms de sa sœur qui vivait en France.

Dans le cas où une demoiselle la Pagerie aurait commis une faute, pourquoi se serait-elle servie des noms de sa sœur? N'était-il pas plus naturel de cacher la faute et de dissimuler l'enfant sous le voile de l'anonymat?

Dans tous les cas, l'hypothèse est sans valeur.

Sur quels indices se base-t-on pour supposer que Manette de Tascher est la mère de Bénaguette?

On n'en voit aucun.

Mais Bénaguette a été mise sur le compte de Joséphine. Cette supposition est contraire à la vraisemblance et à la vérité. Qu'à cela ne tienne!

Si ce n'est toi c'est donc ta sœur!

Et la maternité attribuée à la vicomtesse de Beauharnais est, sans l'ombre d'un motif, mise sur le compte de sa sœur Manette, enfant malade et déjà profondément atteinte, qui succombera quelques années après son prétendu accouchement aux suites d'une affection de langueur.

La vérité est facile à établir. Mme de la Pagerie morte, Joséphine désira assurer le sort de l'entourage immédiat de sa mère. L'avenir de sa propre nourrice fut l'objet de ses premières préoccupations.

Qu'allait devenir Fifine, qui avait été élevée dans la maison

maternelle et qui avait donné des preuves de dévouement à Mme de la Pagerie ?

Joséphine voulut marier cette jeune fille.

C'était une de ses passions de favoriser les unions et de doter les jeunes filles auxquelles elle s'intéressait.

A Mlle de Castellane n'avait-elle pas offert 100.000 francs, sans parler d'un trousseau de 20.000 francs et des bijoux ? Elle traita Mlle de Mackau d'une façon aussi généreuse.

Filles pauvres de l'aristocratie, filles des officiers de Napoléon, filles des créoles, jeunes négresses, jeunes mulâtresses, fille adultérine de son premier mari, combien furent établies par ses soins et grâce à ses libéralités ! Bénaguette bénéficia de la douce habitude qu'avait Joséphine de doter les demoiselles auxquelles elle portait de l'intérêt.

Pour qui connaît la largesse de l'Impératrice, si Bénaguette avait été la fille de sa sœur, elle ne lui aurait certainement pas donné, en tout et pour tout, 60.000 francs, et elle ne l'aurait pas mariée à un simple commis sans même prendre la peine de consulter sa famille, restée à la Martinique, sur le futur époux qu'elle pouvait à loisir désigner.

Des historiens sérieux ont néanmoins décrété, contre toute vraisemblance, que Bénaguette, jeune mulâtresse, fille naturelle de Marie-Louise Bénaguette, veuve Chanoit, avait pour mère soit la vicomtesse de Beauharnais, soit la sœur de celle-ci, Manette de la Pagerie.

Si toutes les accusations portées contre l'honneur de Joséphine sont aussi pitoyablement établies que celle qui vient d'être exposée, n'y aurait-il pas lieu de faire table rase des imputations calomnieuses qui ont été à foison répandues sur la mémoire de Joséphine ?

Du moins, est-il nécessaire d'en connaître les sources et de les soumettre à un examen critique.

CHAPITRE XX

L'identité de Joséphine

Que Joséphine soit née sous le ciel bleu des Tropiques, dans une de ces îles merveilleuses que caressent les flots azurés de la mer des Antilles, le fait a été établi et est hors de tout conteste.

Il n'y a pas longtemps, à Sainte-Lucie, située au sud de la Martinique, dans une feuille politique paraissait une information¹ d'après laquelle l'illustre créole serait originaire de cette île. La revendication des habitants de Sainte-Lucie est inacceptable. Sans doute, M. Gaspard de Tascher avait des intérêts et des propriétés dans cette île ; il s'y rendait fréquemment, mais sa femme séjournait à la Martinique. Son domicile légal était dans cette dernière colonie.

Dans un mémoire² paru en 1820 et attribué à Regnault-Warin, on avance que l'impératrice Joséphine naquit à Saint-Pierre (Martinique). Cette assertion ne repose sur aucun fondement.

En réalité, Joséphine a vu le jour dans un bourg pittoresque de la Martinique, aux Trois-Islets.

Quelle est la date de la naissance de l'illustre créole ?

1. SAINTE-JAMES. Gazette, 5 juin 1902, citée par l'*Opinion*, journal de la Martinique, 26 juillet 1902.

2. Mémoires et correspondances de l'impératrice Joséphine. S. N. Paris, 1820, LB⁴⁵, 318.

D'après le dictionnaire de la Conversation, Joséphine serait née le 24 juin 1761; l'Encyclopédie des gens du monde, l'Encyclopédie du XIX^e siècle et le dictionnaire Larousse, fixent cet événement au 23 juin 1763. Imbert de Saint-Amand adopte la même date. Sidney-Daney, l'auteur¹ d'une intéressante histoire de la Martinique, indique avec réserve l'année 1764. L'Almanach impérial² de 1805 à 1808, soigneusement revu par Napoléon, reporte au 24 juin 1768 la date de naissance de l'Impératrice. Au dire du général Tercier³ dont la mémoire est peu fidèle sur bien des points, l'Almanach impérial aurait rajeuni Joséphine de neuf à dix ans. Elle aurait donc vu le jour en 1758 ou 1757. Il suffit de faire remarquer que Gaspard de Tascher épousa Mlle de Sanois le 9 novembre 1761.

Comment se fait-il que l'on soit si peu d'accord sur l'année de la naissance de Joséphine?

Il suffirait, semble-t-il, d'avoir recours aux actes de l'état civil pour trouver la solution de ce problème historique.

* * *

A Noisy-le-Grand, le 13 décembre 1779, Joséphine se maria en premières noces au vicomte de Beauharnais. Au greffe du tribunal civil de Pontoise, on trouve⁴ l'acte de ce mariage. Il est certifié que Marie-Joseph-Rosé de Tascher est née le 23 juin 1763.

Cette date est-elle la même que celle qui est consignée sur les registres de l'état civil du deuxième arrondissement de Paris pour l'an IV?

1. SIDNEY-DANEY. *Histoire de la Martinique*. Fort-Royal, 1847, t. IV, p. 237, L¹² K. 105.

2. Almanach impérial, Lc²⁵ 19.

3. C. DE LA CHANOINE. *Mémoires politiques et militaires du général Tercier*. Paris, 1891, p. 85. La³⁰ 56.

4. Bibliothèque nationale, manuscrits, nouvelles acquisitions fr., collection Margry 9324 et copie faite par mes soins, en 1902, à Pontoise.

L'acte de mariage¹ de Napoléon Buonaparte et de Marie-Joseph-Rose Tascher, âgée de 28 ans, porte que lecture a été faite, en présence des parties et témoins, de l'acte de naissance de Marie-Joseph-Rose, qui a vu le jour à la Martinique le 23 juin 1767.

Il existe un troisième acte de l'état civil qu'il est nécessaire de consulter, c'est l'acte de décès de l'Impératrice.

Aubenas² commet une erreur quand il avance que sur cet acte se trouve mentionnée la date du 23 juin 1763, comme date de naissance de Joséphine.

L'acte d'inhumation³ déposé à la mairie de Rueil (Seine-et-Oise) et inscrit sur le registre de l'année 1814 est ainsi conçu :

« Le 2 juin a été inhumée dans l'église de cette paroisse, par autorisation du ministre de l'Intérieur, l'impératrice Joséphine, née Marie-Joséphine-Rose Tascher de la Pagerie, le 24 juin 1768, mariée le 8 mars 1796 à Napoléon Buonaparte, etc. »

Quelle est donc la date exacte de la naissance de Joséphine ?

D'après les documents officiels, en apparence les plus dignes de foi, on peut hésiter entre les trois dates suivantes : 23 juin 1763 ; 23 juin 1767 ; 24 juin 1768.

* * *

1. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Buonaparte et pendant l'absence de la maison de Bourbon*, par J.-B. SALGUES, Paris MDCCCXIV, t. 1^{er}, p. 66. Lb⁶⁶, 299.

MAHUL. *Annuaire nécrologique*, 1822. Paris. Inventaire G. 26. 204.

ECKARD. *Question d'état civil et historique*, Paris, 1826, p. 26. Lb⁶⁶ 44,328. *Revue rétrospective*, t. V, p. 153. Paris. 1834, 649/5.

Rueil. *Le Château de Richelieu. La Malmaison*, par J. JACQUIN et J. DUESBERG. Paris. 1845, p. 185. LK⁷, 8. 513.

BOREL D'HAUTERIVE. *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines*, 1849-1850. Paris, 1850, p. 270 et suiv. Le. ³⁵ 10.

2. G. AUBENAS. *Histoire de l'impératrice Joséphine*. Paris, 1857, t. 1^{er}, p. 33. LB⁴⁴, 838.

3. Actes de l'état civil de Rueil, année 1814. Recherches faites par mes soins. R. P.

Du mariage¹ de Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie et de Rose des Vergers de Sanois sont nées trois filles dont on possède les extraits de baptême.

La première fille fut nommée Marie-Joseph-Rose. On la baptisa, le 27 juillet 1763, *cinq semaines après sa naissance*, est-il dit dans l'acte. La date précise n'est pas indiquée².

La seconde, Catherine-Désirée, naquit, le 11 décembre 1764.

La troisième, Marie-Françoise, est du 3 septembre 1766. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux le 6 avril 1767.

Aucune des enfants de Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie ne se nomme Joséphine. Ce surnom fut donné par Bonaparte.

A la Martinique l'une des filles de M. Joseph-Gaspard de la Pagerie était appelée Yeyette et l'autre surnommée

Des verges de Sanois

Jodibourg

Mariette de la Pagerie *de Sanois de la Pagerie*

Renard in témoin

1. J'ai fait relever, à deux reprises, les actes de l'état civil conservés à Fort-de-France. J'ai consulté les registres déposés aux archives du ministère des Colonies. Ces actes ont été soigneusement collationnés, comparés entre eux et avec ceux publiés par Aubenas. Les registres de l'état civil de la Martinique ne contiennent que des copies. Les pièces originales ont été détruites par les vers; au contraire, les actes originaux, faits en double, existent encore au ministère des Colonies.

2. C'est seulement sur l'extrait baptismaire, annexé à l'acte de mariage de Marie-Rose et de Beauharnais, que l'on trouve la date du 23 juin comme étant celle de la naissance de l'enfant. Cette date a été inscrite arbitrairement par le prêtre qui a délivré l'extrait baptismaire de la jeune fille sur le point d'aller en France pour se marier.

Joséphine a donné parfois le 24 juin comme étant le jour de sa naissance. Cette même date est indiquée par M. de la Pagerie dans une lettre. L'enfant naquit-elle dans la nuit du 23 au 24 juin? Dans tous les cas, il semble que c'est la date du 23 juin qui mérite de prévaloir.

Manette. Les deux enfants n'étaient connues¹ que sous les surnoms qui leur avaient été donnés en famille.

Aux Antilles, c'est l'habituelle coutume de désigner les personnes par des surnoms qui ne sont jamais portés sur les actes de naissance.

Yeyette, ce sera plus tard Joséphine. Mais Joséphine est-elle en réalité, Marie-Joseph-Rose, l'aînée ? N'est-elle pas plutôt Marie-Françoise, la dernière des filles de M. de la Pagerie ?

Déjà en 1814, l'auteur qui se dissimulait² sous les initiales M. D. C. F. avançait que Joséphine avait moins de trois lustres quand elle se maria. S'il en est ainsi, la jeune fille mariée en 1777 à M. le vicomte de Beauharnais n'est pas Marie-Joseph-Rose, puisqu'à ce moment cette demoiselle avait plus de 16 ans.

Dans les mémoires de Mlle Le Normand (et les faits contenus dans ces mémoires ne seraient pas entièrement dépourvus d'authenticité) on lit que l'Impératrice avait une sœur *aînée Maria*, appelée en famille Manette. Reste à établir quelle est exactement la jeune Tascher de la Pagerie connue sous ce nom.

Il ne peut être question de la seconde fille, Catherine-Désirée. On trouve, en effet, dans les registres de la Martinique, l'acte d'inhumation de Catherine-Désirée à la date du 16 octobre 1777.

Reste la troisième sœur : Marie-Françoise. Est-ce cette dernière enfant qui a été mariée à Beauharnais et plus tard à Bonaparte ?

1. L'enfant restée à la Martinique signait « Manette de la Pagerie », comme on peut le constater sur le registre de l'église du Lamentin (Martinique), lors du mariage de son oncle Jean-François-Joseph des Vergers de Sanois, le 15 janvier 1781.

2. *Trente ans de la vie de Joséphine*, par M. D. C. F., 1814. Cote Bib. nat. LB¹¹. 316.

D'après une tradition conservée à la Martinique et rapportée¹ par Sidney-Daney, par Beaufond, par l'abbé Musy² et par différentes feuilles locales, la future impératrice serait née quelques jours après le terrible ouragan qui désola cette île dans la nuit du 13 au 14 août 1766.

De vieux serviteurs qui vivaient encore à la Martinique, il y a soixante ans environ, l'affirmaient.

On montre aux Trois-Islets le bâtiment délabré où serait née Joséphine. La photographie a récemment popularisé cette primitive construction.

Or, c'est Marie-Françoise, la troisième des filles, qui naquit le 3 septembre 1766.

Dans un journal publié à la Martinique³ sous le second empire, on avance que Joséphine avait 13 ans lors de son mariage.

Le prince Eugène⁴ lui-même, le propre fils de l'Impératrice, affirme dans ses mémoires que sa mère « avait à peine 14 ans lorsqu'elle épousa le vicomte de Beauharnais ».

Il est difficile de désigner plus clairement Marie-Françoise, la dernière fille de M. Tascher de la Pagerie, née le 3 septembre 1766 et âgée de 13 ans et 3 mois à l'époque du mariage qui eut lieu, à Noisy-le-Grand, entre une demoiselle de Tascher et le vicomte de Beauharnais, le 13 décembre 1779.

Dès 1820, Regnault-Warren avançait que Joséphine était Marie-Françoise. Mais cet auteur donnait certains détails manifestement inexacts. Néanmoins la question était posée.

Peu après l'avènement de Napoléon III, à l'instigation de la branche maternelle de la famille de Joséphine, de nouvelles

1. S. DANÉY. *Histoire de la Martinique*, Fort-Royal, 1847. t. IV, p. 237. L^{is}k. 105.

2. MUSY. *Panegyrique de Mme de Tascher de la Pagerie, prononcé aux Trois-Islets*, Brest, 1853.

3. *La France d'Outre-Mer*, 19 mars 1854.

4. *Mémoires du prince Eugène*, publiés par DUCASSE, Paris, 1858, p. 28.

recherches étaient faites dans l'état civil de la Martinique.

Un certificat en brevet délivré le 11 janvier 1853 à M. Arthur de Sanois et revêtu de toutes les légalisations indispensables en pareille matière, semblait devoir donner une solution définitive au problème. Cette pièce mérite d'être intégralement transcrite.

« Nous, greffier du tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), après des recherches minutieuses faites à partir du 9 novembre 1761, date de la célébration du mariage de M. Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie avec Dlle Rose-Claire des Vergers de Sanois jusqu'à ce jour, certifions n'avoir trouvé inscrits sur les registres de l'état civil de la commune des Trois-Islets, lieu de résidence des dits époux Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie que les noms suivants des enfants issus de leur mariage :

1^o Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie, baptisée le 27 juillet 1763, âgée — dit l'acte de baptême — de 5 semaines — décédée le 4 novembre 1791 ;

2^o Catherine-Désirée Tascher de la Pagerie, née le 11 décembre 1764, décédée le 16 octobre 1777 ;

Et enfin Marie-Françoise Tascher de la Pagerie, née le 3 septembre 1766, dont nous ne trouvons pas l'acte de naissance. »

Des vérifications ont été faites à deux reprises, à Fort-de-France, par les soins d'un procureur général et d'un avocat, amis de l'auteur de ces lignes.

Les résultats sont identiques à ceux qui ont été précédemment transcrits.

Mais ces registres déposés au greffe de Fort-de-France ont été recopiés. N'y avait-il pas une erreur, un oubli, une omission involontaire ? Il a fallu recourir aux doubles originaux² que conserve le ministère des Colonies.

1. J'ai eu le document original entre les mains. Voir aussi la *France d'Outre-Mer*, 19 mars 1854.

2. Une loi prévoyante du milieu du xviii^e siècle avait mis les curés des paroisses dans l'obligation de faire signer les actes de l'état civil sur deux

Voici la reproduction de l'acte de naissance de Marie-Joseph-Rose, d'après le registre du ministère des Colonies.

Aujourd'hui vingt-sept juillet 1763.

« Jay baptisé une fille âgée de cinq semaines née du légitime mariage de Messire Joseph-Gaspard de Tachers, chevalier seigneur de la Pagerie, lieutenant d'artillerie réformée, et de Mme Marie Rose des Vergers de Sanoix, ses père et mère, elle a été nommée Marie-Joseph-Rose par Messire Joseph des Vergers, chevalier seigneur de Sanoix, et par Mme Marie-Françoise de la Chevalerie de la Pagerie, ses parein et mareine, soussignés.

Signé Tachers de la Pagerie, des Vergers de Sanoix, la Chevalerie de la Pagerie et Emmanuel Capucin curé. »

L'acte d'inhumation de Marie-Joseph-Rose, avec les signatures autographes des témoins est ainsi conçu :

« Le cinq novembre mil sept-cent-quatre-vingt-onze, nous soussignés curé de la paroisse des Trois-Islets, avons inhumés dans le cimetière de la dite paroisse le corps de feu Dlle Marie-Joseph-Rose fille légitime de feu M^{re} Joseph-Gaspar Tacher de la Pagerie et de dame Marie-Rose des Vergers de Sanoix, veuve Tacher de la Pagerie, décédée hier après avoir reçue les sacremens de l'Église et souffert une longue et cruelle maladie avec édification ; ont assistés à son enterrement MM. les soussignés et plusieurs autres qui ne signent, de cequis.

Pocquet de pulhery, d'Audiffret, Durand cadet, Cleüet, J. Goujon, Tascher.

F. MARC, cap. curé des Trois Islets.

Cet acte a une telle importance qu'il faut s'y arrêter un instant.

registres. L'un d'eux était envoyé en France et conservé jadis à Versailles. Ces registres ont été transférés au Pavillon de Flore.

1. Dans différents actes postérieurs on trouve Marie-Josèphe-Rose ; au lieu de Marie-Joseph-Rose. Dans l'acte original déposé aux archives des colonies on lit « Joseph » mais la lettre *h* est terminée par une boucle supérieure qui pourrait à la rigueur, mais à tort, être prise pour la lettre *e*. Toutes les fautes d'orthographe contenues dans le texte original ont été fidèlement reproduites.

D'après cette pièce officielle, Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie est décédée aux Trois-Islets le 4 novembre 1791.

L'acte a été rédigé dans la commune même où la famille de la Pagerie était établie depuis longtemps, au lieu même de la naissance des enfants de Joseph-Gaspard Tascher. Il est signé et certifié par des parents et amis de la famille, et en particulier par le baron Tascher, l'oncle de la défunte.

Il semble donc être constant et indubitable que Marie-Joseph-Rose, aînée des enfants de M. de la Pagerie, est bien morte le 4 novembre 1791.

Comme on ne trouve pas l'acte de décès de Marie-Françoise à la Martinique, il s'ensuit que Joséphine n'est pas Marie-Joseph-Rose, mais la dernière fille de M. de la Pagerie, Marie-Françoise.

C'est la confirmation de l'opinion d'après laquelle l'enfant qui était restée à la Martinique, et qui y est morte en 1791, Manette, est bien l'aînée des trois enfants.

Cette démonstration a une telle force et semble si péremptoire que Pascallet¹, Gabriel², Abry³, historiographes de la famille de Sanois, branche maternelle de Joséphine, l'érudit et consciencieux Margry, le défunt bibliothécaire du ministère de la Marine, admettent tous sans hésiter que Joséphine n'est autre que la dernière fille de M. de Tascher de la Pagerie, Marie-Françoise. Tel est aussi l'avis d'Aubenas dans son premier travail⁴ paru dans le journal *le Martiniquais*, de Fort-de-France, en 1855 et 1856.

Ce n'est pas seulement la branche maternelle de la famille de l'Impératrice qui admet cette opinion. La famille de la

1. Précis historique de la famille des Vergers de Sanois. Brochure. Paris, s. d.

2. J. GABRIEL. *Essai biographique sur Mme Tascher de la Pagerie*. Brochure. Paris, 1856.

3. G. ABRY. *Mme Tascher de la Pagerie*. Brochure. Paris, 1869.

4. AUBENAS. *Histoire de l'impératrice Joséphine*. Paris, 1857, t. I, p. 33.

Pagerie elle-même n'est pas éloignée de partager cette conviction.

Dans le cahier des archives où se trouvent transcrits tous les actes de baptême, de mariage et de décès des Tascher, on a consigné avec soin les noms des ascendants et des descendants de Joséphine. On rencontre l'acte de baptême de Marie-Françoise. Celui de Marie-Joseph-Rose, l'aînée, n'y est même pas mentionné.

Dans ces archives, sur une feuille volante est tracée une ébauche d'arbre généalogique. Trois filles sont issues du mariage de Joseph-Gaspard de la Pagerie et de Rose-Claire des Vergers de Sanois. C'est Marie-Françoise, née en 1766, qui est désignée comme étant l'épouse d'Alexandre de Beauharnais et de Napoléon.

Ailleurs, il est vrai, apparaît le nom de Joséphine, mais on ne sait comment l'identifier. Dans ces documents on la nomme tantôt Marie-Joséphine, tantôt Rose-Joséphine, prénoms qui ne se trouvent dans aucun acte d'état civil.

Le défunt comte de Tascher, dans le portefeuille XI des archives familiales, pose la question de l'identité sans la résoudre et s'étonne que Joséphine soit, d'après la correspondance, Marie-Joseph-Rose.

Dans le salon du duc de Tascher, aux environs de Saint-Quentin, il existe un portrait de Joséphine au bas duquel se lit l'inscription suivante :

« Marie - Françoise Tascher de la Pagerie, impératrice des Français, 1814. Peint par Lethure, gravé par Weger. Diagraphie et pantographe Gavard. » Au-dessus du portrait on voit les mots suivants : Galerie historique de Versailles.

Léonce de Bretonne¹, qui a publié un travail documenté,

1. LÉONCE DE BRETONNE. *Les Bonaparte et leurs alliances*. Paris, 1893, p. 44.

nomme l'aînée des enfants Marie-Rose-Joseph dite Joséphine et, probablement, sous l'influence des documents publiés antérieurement, désigne la troisième fille sous les noms de Marie-Françoise-Joséphine. Il considère l'aînée comme étant la femme de Napoléon.

Quoiqu'il en soit, cet acte de décès de Marie-Joseph-Rose de Tascher, qui se trouve consigné sur les registres de l'état civil des Trois-Islets, a une telle importance que Fr. Masson propose deux explications quelque peu contradictoires pour essayer d'en diminuer la valeur.

D'après l'une des hypothèses, le curé aurait été systématiquement induit en erreur par la famille de Tascher qui avait intérêt — avance Fr. Masson — à faire croire qu'à cette époque Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie mourait aux Trois-Islets.

Manette, restée jeune fille, aurait, d'après cette supposition, clandestinement mis au monde, en 1786, à la Martinique, une fille illégitime. « Est-ce donc¹ que l'accouchée, dans un intérêt facile à comprendre, a pris les prénoms de sa sœur pour faire rédiger l'acte de baptême et que, pour le même intérêt, on les lui a conservés dans l'acte d'inhumation?... »

Cette histoire de fille illégitime ne tient pas debout et ne résiste pas un instant à l'examen².

La tradition, différentes opinions autorisées, un acte d'état civil authentique, tout semblait donc concourir à prouver indubitablement que Joséphine était née en 1766.

Sans doute, cette date de naissance ne concordait pas avec celles qui étaient inscrites dans l'Almanach impérial, sur l'acte de mariage de Napoléon Bonaparte, et sur l'acte de décès de Joséphine.

Cette date, à l'examiner de près, allait, il est vrai, à l'en-

1. FR. MASSON. *Joséphine de Beauharnais*. Paris, 1899, p. 70.

2. Voir page 205.

contre des bruits qui, à la fin du premier empire, couraient aux Tuileries sur l'âge de Joséphine. On disait, en effet, qu'elle était plus vieille qu'elle ne l'avouait.

On citait aussi un passage¹ du *Mémorial de Sainte-Hélène* : « L'Empereur cite une grande dame qui en se mariant avait trompé son mari de cinq ou six ans au moins, en imaginant de produire l'extrait baptistaire d'une sœur cadette morte depuis longtemps. La pauvre Joséphine s'exposait par là à de graves inconvénients. Ce pouvait être réellement un cas de nullité de mariage ».

Mais il s'agissait de paroles prononcées un peu en l'air, sans être étayées sur des documents présents.

Dans tous les cas Napoléon commit une erreur, si ses paroles ont été exactement rapportées dans le *Mémorial*. Joséphine n'a pas fait usage de l'acte de baptême de Catherine, qui vit le jour en 1764. Elle ne s'est pas servie non plus de l'acte de baptême de Marie-Françoise, son autre sœur, née en 1766. Elle n'a pas même présenté l'extrait baptistaire de Marie-Joseph-Rose, née en 1763.

La vicomtesse de Beauharnais, quand elle s'est mariée avec Bonaparte, a donné la date du 23 juin 1767 comme étant celle de sa naissance. Cette date est absolument fantaisiste : elle ne correspond nullement au jour de la naissance d'aucune des trois filles de M. de la Pagerie.

On sait, du reste, que la vicomtesse de Beauharnais ne présenta pas à la mairie, lors de son second mariage, son acte de baptême. Elle s'était contentée de se faire délivrer un certificat par Calmelet et Lesourd, qui déclaraient, comme l'a écrit Fr. Masson, connaître parfaitement Marie-Joseph-Rose, veuve du citoyen Beauharnais, savoir qu'elle est native de l'île Martinique, dans les îles du Vent, et que dans ce

1. LAS CASES. *Mémorial de Sainte-Hélène*. Paris, 1842, t. II, p. 199.

moment, il lui est impossible « de se procurer l'acte qui prouve sa naissance, attendu l'occupation actuelle de l'île par les Anglais ».

C'était de la part de la future Mme Bonaparte un simple prétexte pour ne pas dévoiler son âge.

Il lui était facile d'avoir à Noisy-le-Grand un extrait de son acte de mariage avec son premier époux, et par suite, de donner exactement des indications précises sur son âge. Mais, c'est ce que justement il s'agissait de soigneusement dissimuler.

Quoiqu'il en soit, du récit de Napoléon à Sainte-Hélène, il faut retenir ce simple fait qui a subsisté dans la mémoire de l'impérial captif, c'est qu'en 1796, Joséphine avait trompé l'officier municipal sur son âge exact.

D'autre part, on publiait de différents cotés que tous les actes de l'état civil de Bonaparte et de Joséphine étaient falsifiés. Châteaubriant se faisait l'écho de ces rumeurs qui allaient en grossissant.

Aussi, ne savait-on rien de précis sur cette question, quand subitement, vers 1854, commencèrent à paraître des publications en apparence fort documentées, qui semblaient montrer d'une façon indubitable que Joséphine, au moment de son mariage avec Bonaparte, loin de s'être rajeunie, comme on le prétendait, avait été à tort vieillie de plusieurs années.

Il a été dit qu'Aubenas, dans un premier travail publié à la Martinique, avait déclaré que Joséphine n'était autre que Marie-Françoise, la dernière fille de M. de la Pagerie.

Mais plus tard, mis en possession des papiers de la famille de Tascher, il livra à la publicité des pièces authentiques absolument probantes.

C'est, en effet, dans l'*Histoire de l'impératrice Joséphine*, écrite par Aubenas à l'aide de documents à lui confiés par la famille de Tascher, sous le second Empire, que l'on trouve

les preuves les plus certaines de l'identité de Joséphine.

On y constate que Joseph-Gaspard de la Pagerie était laissé libre d'amener en France celle de ses filles qui voudrait bien y venir pour épouser le vicomte de Beauharnais, et que, finalement, à titre de simple indication, on lui désignait l'aînée.

Mais, depuis cette époque, une partie de la correspondance échangée d'une part entre M. de Beauharnais, Mme de Renaudin et d'autre part, M. et Mme Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie, a disparu des archives du duc de Tascher. Les lettres¹ ont été dérobées, affirme-t-il.

Le problème restait insoluble. Il fallait envisager toutes les possibilités, passer en revue toutes les conjectures.

Les lettres en question sont inexistantes. On ne peut en faire état.

Auraient-elles été inventées de toutes pièces pour donner une solution au problème depuis longtemps posé ?

Sans respect pour le caractère des personnes aujourd'hui disparues, on doit examiner toutes les hypothèses.

Sans doute Aubenas, ancien magistrat, homme fort honorable, qui, justement, avait cru que Joséphine était la troisième fille de M. de la Pagerie, paraît incapable de s'être prêté à de telles manœuvres, si l'on suppose que semblable machination ait pu germer dans l'esprit des membres de la famille de la Pagerie.

Mais il subsiste une preuve tangible. Quelques recherches ont fait découvrir à l'auteur du présent travail des lettres qui constituent des recoupements. La démonstration absolue de la bonne foi d'Aubenas et de la famille de Tascher apparaît clairement. La lettre inédite qu'on va lire est capitale. Elle mérite d'être reproduite.

1. En ma présence ont été ouverts les cartons qui contenaient anciennement ces lettres ; grande a été la stupéfaction de M. de Tascher de constater qu'une partie de la correspondance dont il est question n'existait plus.

Pour plus de sécurité et dans la crainte que ses dernières lettres ne se fussent égarées, M. de Beauharnais avait écrit à M. de la Pagerie cette lettre qui confirme celles qui ont été publiées par Aubenas, et qui ont totalement disparu des archives de la famille Tascher de la Pagerie.

*A M. de la Pagerie, sur son habitation aux
Trois-Islets, à la Martinique.*

Ce 22 novembre 1778, à Paris.

« ... Je vous en (lettre) ay envoyé une particulière où je vous engage à faire publier les bans d'une de vos filles avec mon fils, le chevalier, qui se nomme Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais, officier d'infanterie.

« Dans la seconde (lettre) je vous ay envoyé la copie de la réponse que me fait mon fils d'après le vu et la lecture de cette lettre par laquelle il se décide pour l'aînée si elle veult l'accepter pour mary. Ignorant le party que vous prenés ou avez pris sur ce sujet, je croy devoir vous prévenir que vous n'avez plus que deux convoyés pour venir sûrement en Europe qui est celle des frégattes ou celle d'un Hollandois.

(Il lui dit de s'adresser à M. Orneca pour avoir des secours s'il passe en Hollande).

« Ma santé est toujours très bonne, malgré cela je ne puis que vous engager à presser votre départ le plus que vous pourrez, afin d'accélérer et mettre à exécution nos projets qui je vous assure sont bien désirés de ma part.

« Madame votre sœur vous écrit et se porte bien. Recevez les compliments de ma famille; assurez tout le vôtre de tout le véritable attachement et des sentiments respectueux que j'ai pour elle.

« Adieu Monsieur, le mien pour vous n'est point équivoque, soyez-en persuadé, j'ay l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Le marquis de BEAUHARNAIS. »

Cette pièce prouve que M. de la Pagerie était absolument libre d'amener à Paris, pour la marier au chevalier de Beau-

harnais, celle de ses filles qui consentirait à faire le voyage de la Martinique en France.

Mais il est une dernière supposition qu'il faut faire pour éclaircir définitivement cette question sans cesse posée, résolue dans des sens différents, parfois à l'aide d'arguments faux, alors même qu'on est dans la vérité.

M. de la Pagerie peut donc conduire à Paris, celle de ses filles qui lui convient le mieux pour le mariage projeté. Il fait publier les bans aux Trois-Islets. La future est désignée : c'est l'aînée de ses filles, Marie-Joseph-Rose.

Mais que l'on s'imagine que pour une cause ou pour une autre — par suite de maladie, par exemple — Marie-Joseph-Rose, ne puisse pas quitter la Martinique.

Cette hypothèse de maladie n'a rien d'in vraisemblable. Elle est, au contraire, basée sur un ensemble de documents.

Dès le mois de juin 1778, on parle de fièvre qu'a eue Manette¹. Mlle Le Normand² signale la mauvaise santé de cette sœur aînée, Joséphine, dans sa lettre³ adressée à M. Marlet, lui fait part du chagrin que lui cause la santé de sa sœur Manette.

L'acte d'inhumation de cette jeune fille porte qu'elle a « souffert avec édification une longue et douloureuse maladie ».

Cette maladie a été l'objet de quelques commentaires. Dans sa lettre adressée à M. Marlet, Joséphine écrit : « Si l'air de la France lui (à Manette) était favorable, maman pourrait profiter de l'occasion de mon oncle pour l'envoyer. Nous avons un bon médecin qui pourrait peut-être la guérir ».

Maladie grave, de longue durée, peut être curable, maladie dont le traitement ne peut guère être tenté en France, mal-

1. Biblioth. nat. Manuscrits. Nouvelles acquis. fr., Collection Margry, 9324, fol. 380.

2. *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine*, par Mlle LE NORMAND. Paris, 1820, p. 416, LB⁴317.

3. SIDNEY-DANEY, *loc. cit.*, t. IV, p. 30.

gré la confiance que Joséphine a dans la science de son médecin. Quelle est donc cette affection chronique ?

Musy¹ dit que c'est une maladie de langueur.

Dans un journal de la Martinique, la *France d'Outre Mer*², se trouve l'écho d'une tradition qui est restée vivace dans le pays. Voici ce que l'on peut lire à la date du 19 mars 1854 :

« Marie-Joseph-Rose souffrait déjà (lors de la demande en mariage de Beauharnais), de la maladie de langueur qui, treize ans plus tard, devait la conduire au tombeau. »

Margry, le défunt bibliothécaire du ministère de la marine, formule le diagnostic : c'est la maladie de poitrine.

L'état précaire de la santé de cette enfant nécessitait des soins constants. De là la prédilection de Mme de Tascher pour Marie-Joseph-Rose, objet de sa particulière sollicitude ; de là l'attachement profond de l'aînée des filles pour sa mère.

Dans ces conditions était-il possible de séparer la fille délicate, malade, de sa mère éplorée, d'ordonner le départ de cette enfant pour la France et de la faire séjourner dans un climat froid, contraire à sa santé !

Le mariage est urgent. Si M. de Beauharnais vient à mourir, son fils, obéissant à d'autres suggestions que l'on prévoit, peut choisir une héritière plus fortunée que Mlle de la Pagerie.

Dans ces conditions, pressé de partir pour conclure cette union, Joseph-Gaspard de la Pagerie n'a-t-il pas, au dernier moment, substitué la dernière de ses filles à l'aînée empêchée, et n'a-t-il pas donné à Marie-Françoise, la cadette, les papiers de l'aînée, Marie-Joseph-Rose ?

Munie du baptistaire de sa sœur aînée qui reste à la Marti-

1. Musy. *Panegyrique de Mme Tascher de la Pagerie*, prononcée aux Trois-Islets. Brest, 1853.

2. *La France d'outre-mer*, 19 mars 1854.

nique, Marie-Françoise se marie sous le nom et avec les papiers de Marie-Joseph-Rose, à l'aide des actes que son père a transportés.

A la rigueur, Marie-Joseph-Rose peut ne pas participer à la tromperie et être de bonne foi ; elle ne connaît que son surnom « Yeyette ».

Tel est le raisonnement de ceux qui soupçonnent la substitution d'une fille à l'autre.

Il est, d'autre part, certain que la correspondance publiée par Aubenas renferme, aux yeux des personnes prévenues, quelques détails qui, à la rigueur, peuvent être interprétés dans le sens des partisans de la substitution.

En effet, le vicomte de Beauharnais donne quinze ans à sa fiancée, quand il la voit pour la première fois à Brest, en octobre 1779. Patricol, le précepteur du vicomte, attribue le même âge à la jeune de Tascher.

L'habitue extérieur et le développement physique de la jeune fille ne seraient-ils donc que ceux d'une demoiselle de cet âge ?

Mais si la jeune fille qu'on a amenée en France est bien l'aînée, Marie-Joseph-Rose, elle devrait paraître beaucoup plus puissante qu'une demoiselle de quinze ans et même de seize ans.

En 1778, Tascher n'écrivait-il pas, en effet, que l'aînée de ses enfants était très formée pour son âge et devenue puissante depuis cinq ou six mois, « à lui donner au moins dix-huit ans ? »

Cette même jeune fille, très avancée et formée pour son âge, le 25 juin 1778 au dire de son père, devait paraître avoir plus

1. J'avais adopté cette manière de voir et j'ai écrit, après avoir longuement travaillé la question, que Joséphine était Marie-Françoise. Les documents mis plus tard à ma disposition m'ont permis de reconnaître mon erreur.

de dix-huit ans quand elle arriva à Brest, plus d'un an après, en octobre 1779.

Comment se fait-il qu'en France, à son arrivée, on lui donne seulement quinze ans ?

Il vient à la pensée que l'enfant conduite en France à la fin de l'année 1779 n'est pas la même fille qui, dix-huit mois auparavant, à la Martinique, paraissait avoir au moins dix-huit ans.

Cette jeune fille débarquée à Brest avec son père n'était-elle pas Marie-Françoise, âgée de treize ans et un mois, mais déjà puissante, très développée, et ayant en apparence beaucoup plus ?

Or, la tradition locale est conforme à cette hypothèse.

Les soupçons de falsification et de substitution s'accroissent par ce fait que M. de Tascher se fit délivrer un extrait baptistaire de Marie-Joseph-Rose, qui n'est pas la reproduction exacte de l'acte de baptême.

En effet, dans l'acte de mariage qui se trouve déposé à Pontoise, on lit que :

1° Marie-Joseph-Rose est née le 23 juin 1763. Or, l'acte de baptême porte, on s'en souvient, que l'enfant naquit cinq semaines avant le baptême. Aucune date de naissance n'existe. Cette date du 23 juin apparaît pour la première fois sur l'extrait baptistaire délivré à M. de Tascher par Théodore de Colmart ;

2° La mère de Joséphine se nomme Rose-Claire, d'après l'extrait baptistaire transporté à Noisy.

Sur l'acte de baptême de Marie-Joseph-Rose de Tascher, aussi bien sur le document martiniquais que sur le double conservé à Paris, Mme Gaspard de Tascher, née Sanois, est appelée Marie-Rose.

3° Le père de Joséphine est qualifié de lieutenant d'artillerie réformé. Dans la copie qui fut apportée à Noisy-le-Grand, Tascher est « capitaine de dragons ».

L'extrait baptismaire délivré à Gaspard de Tascher par le curé des Trois-Islets est donc une copie peu fidèle de l'acte original. Il est naturel de penser que M. de Tascher intervint pour obtenir les changements que l'on constate sur cette copie.

Ces détails sont peut-être de minime importance. Ne sont-ils pas la preuve que les choses se passèrent d'une façon peu régulière. Mais s'il en est ainsi, si M. et Mme de la Pagerie ont sciemment opéré une substitution d'enfant, comment se fait-il que leur fille qui meurt plus tard à la Martinique, en 1791, ait été inhumée sous le nom de Marie-Joseph-Rose ?

S'ils ont commis frauduleusement une substitution en donnant à la cadette les papiers de l'aînée, s'ils ont présenté à Paris Marie-Françoise comme étant Marie-Joseph-Rose, l'aînée de leurs filles, ils doivent, lors du décès de Manette, pour être logiques et pour consacrer la substitution exécutée douze ans auparavant, faire dresser l'acte mortuaire, non pas de Marie-Joseph-Rose qui, avec tous les papiers de sa sœur, est mariée en France et bien vivante, mais celui de Marie-Françoise.

La substitution eut été ainsi à jamais établie. La chose était facile à exécuter.

Or, c'est le contraire qui a lieu. L'erreur commise dans la rédaction de l'acte de 1791 est le garant de la sincérité de M. et de Mme de la Pagerie en 1779, au moment où Joséphine fut conduite à Paris.

En effet, l'acte de décès qui, dressé à la Martinique, porte le nom de Marie-Joseph-Rose, démontre péremptoirement que les époux de la Pagerie n'ont pas frauduleusement substitué une de leurs filles à l'autre. Ils n'ont pas présenté, en 1779, Marie-Françoise, la cadette, sous les prénoms de Marie-Rose.

Joséphine est donc bien l'aînée des filles de M. de la Pagerie et se nomme Marie-Joseph-Rose.

Il reste à expliquer la présence de l'acte de décès de Marie-Joseph-Rose sur les registres de la paroisse des Trois-Islets.

Le F. Marc, capucin, curé des Trois-Islets, qui a rédigé l'acte mortuaire, n'avait pas baptisé les enfants de M. de la Pagerie. Il n'était pas depuis longtemps dans la commune des Trois-Islets. La jeune fille qui venait de succomber n'était connue que sous les noms de *Manette* Tascher de la Pagerie. Le curé, pas plus que la plupart des parents et des amis de la famille, ne connaissait la jeune fille qui venait de mourir sous les noms de Marie-Joseph-Rose ou de Marie-Françoise. S'il a introduit les prénoms de Marie-Joseph-Rose sur l'acte de décès, c'est qu'il l'a fait par erreur.

Cette erreur est-elle due au curé ?

Il a pu se tromper en allant à l'aventure à la recherche des prénoms de la morte sur les registres où étaient consignés, dans sa commune même, les actes de baptême.

C'était un travail assez compliqué que d'aller ainsi, sans renseignement précis, à la découverte d'un acte de baptême déjà ancien.

La vicomtesse de Beauharnais venait de repartir pour la France après avoir passé deux années aux Trois-Islets. Ce fait ne pouvait être ignoré du curé qui connaissait l'existence des deux sœurs. Il semble qu'il se serait exposé à être taxé de témérité et d'imprudence, s'il s'était arrêté, sans aucun indice, sur l'acte de baptême de Marie-Joseph-Rose et s'il avait décrété à la légère que *Manette*, la défunte, n'était autre que Marie-Joseph-Rose.

Il est infiniment plus probable que l'erreur n'est pas attribuable à l'initiative personnelle du curé des Trois-Islets.

Ce qui tend à faire croire que le capucin, F. Marc, qui rédigea l'acte d'inhumation, ne prit pas ses renseignements sur

le registre où était consigné l'acte de baptême de Marie-Joseph-Rose et ne copia pas les noms des père et mère de l'enfant, c'est que l'acte mortuaire ne reproduit pas exactement les noms et prénoms de M. et de Mme Tascher de la Pagerie, tels qu'ils sont écrits sur l'acte de baptême de Marie-Joseph-Rose. Il y a quelques différences dans l'orthographe qui font supposer que le curé des Trois-Islets ne s'est pas servi en 1791, lors de sa rédaction, du baptistaire de 1763.

Il reste une hypothèse qui semble être de beaucoup la plus logique.

Une erreur a été commise, et cette erreur *involontaire* est imputable à un membre mal informé de la famille.

Manette venait de mourir. Il fallait faire, la déclaration au curé des Trois-Islets pour qu'il pût rédiger l'acte d'inhumation. On lui fournit les prénoms de la jeune fille défunte.

Ce soin incombait à une personne de la famille. Il est à peu près certain que le curé ne reçut pas ces informations directement de M. et de Mme de la Pagerie. Un père et une mère ne confondent pas les noms de leurs enfants.

Mais M. de Tascher, l'oncle de la morte, qui a signé l'acte d'inhumation, se trouvait autorisé à parler au nom de son frère et à faire la déclaration. Ne s'est-il pas trop fié à sa mémoire et n'a-t-il pas donné au curé Marc la fausse indication qui a abouti à l'inexacte rédaction de l'acte de décès de 1791 ?

Il se peut que l'oncle, qui n'entendait plus depuis très longtemps prononcer les noms de Marie-Joseph-Rose et de Marie-Françoise, ait appliqué fautivement, dans un moment d'absence, les prénoms de sa nièce aînée, Marie-Joseph-Rose, à Manette, la dernière fille de M. de la Pagerie, qui venait d'expirer.

La défunte était universellement connue sous le surnom de Manette. Tous les assistants — à supposer qu'ils lurent l'acte

d'inhumation — signèrent de confiance, dans l'ignorance où ils étaient des vrais noms de la jeune fille défunte.

Sans doute, c'est encore une hypothèse, mais elle semble la plus vraisemblable et la plus plausible.

Du reste, Joséphine, lors de son retour à la Martinique, au baptême de sa filleule Marie-Rose-Françoise-Stéphanie de Tascher est désignée, le 4 septembre 1788, sur les registres de l'église de Fort-Royal, de la façon suivante : « dame Marie-Rose Tascher de la Pagerie, vicomtesse de Beauharnais ».

Plus tard, en France, sous le Directoire, elle était connue dans le cercle d'amies sous les mêmes prénoms « Marie-Rose ». C'est ainsi qu'on la désignait sur une lithographie de l'époque.

Quoiqu'il en soit une double coïncidence a failli fausser la vérité historique.

Une erreur matérielle a été commise aux Trois-Islets en 1791. On a consigné sur les registres de cette paroisse, que la jeune fille qui était morte se nommait Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie.

En 1796, la vicomtesse de Beauharnais, née Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie, eut la fantaisie de se rajeunir quand elle épousa le général Bonaparte plus jeune qu'elle.

Par suite de ces deux circonstances, l'identité de Joséphine a été difficile à établir d'une façon précise, d'autant plus que l'Impératrice avait, sous l'Empire, soigneusement entretenu l'erreur sur l'époque de sa naissance.

Inexacte est la déclaration de la vicomtesse de Beauharnais à la mairie du deuxième arrondissement de Paris, lors de son mariage avec Bonaparte. L'intention de tromper ressort nettement.

Joséphine, plus âgée que son fiancé, voulut faire disparaître cette choquante et quelque peu humiliante inégalité.

Était-ce un grand mal que de se rajeunir de quatre ans ? Elle ne faisait de tort à personne, pensa-t-elle.

Elle crut que ce rajeunissement obtenu avec une remarquable instantanéité et, somme toute, à peu de frais, grâce à l'encre complaisante de Leclercq, officier de l'état civil, ne messierait pas à sa beauté épanouie.

Au moment de son second mariage, Joséphine avait atteint une période de la vie où, pour une jolie femme, il est particulièrement pénible de voir les années se succéder.

Au lieu de trente-deux ans elle n'accusa que vingt-huit ans. Elle désigna l'année 1767 comme étant celle de sa naissance.

Assise sur le trône à côté de l'homme dont le nom remplissait l'univers du bruit de ses exploits, elle vivait au milieu d'une cour jalouse où tourbillonnaient autour de l'Empereur des femmes jeunes et captivantes, dont l'intensité de vie était extrême. Elle se sentait enviée, en butte aux sourdes railleries de cette jeunesse qui détaillait les charmes chancelants de l'Impératrice.

La date de sa naissance fut dès lors consignée *ne varietur* dans l'Almanach impérial, et fixée non plus en 1767, mais au 24 juin 1768.

Il est certain que la vicomtesse de Beauharnais commit une faute en ne donnant pas exactement son âge à l'officier de l'état civil, quand elle se maria avec le général Bonaparte.

Elle ne comprit pas la portée de cette tromperie qu'elle jugeait, sans doute, innocente.

Mensonge de femme, mensonge coupable sans doute, mais qu'il ne faudrait pas juger avec une trop grande sévérité.

Il est, dans tous les cas, une circonstance atténuante. Elle n'induisit pas son fiancé en erreur. Bonaparte savait la vérité avant son mariage.

Bien plus, Joséphine eut, au moins, un complice.

Bonaparte¹ participa, de son plein gré, à la supercherie. Il

1. R. PICHEVIN. *Un faux du général Bonaparte. La chronique des livres.* Tirage à part, 1900.

n'hésita pas à se vieillir pour être agréable à la vicomtesse de Beauharnais. Il apporta à la mairie un extrait baptistaire qui était un faux et qui le faisait naître le 5 février 1768, au lieu du 15 août 1769.

Que de femmes de l'âge de Joséphine, se trouvant dans d'identiques circonstances et à une époque aussi troublée qu'en l'an de grâce 1796, eussent peut-être succombé à la tentation de se rajeunir quelque peu !

Celles-là, du moins, seraient mal venues de se réunir pour lui jeter la première pierre.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.	VII
INTRODUCTION	IX
CHAPITRE I. — Le pays d'origine. La Martinique	1
— II. — Les Tascher de la Pagerie	14
— III. — Les Beauharnais.	47
— IV. — Échec des Anglais à la Martinique. Perte de la Guadeloupe	27
— V. — Madame de Renaudin, tante de la future impératrice	33
— VI. — Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie, père de Joséphine.	43
— VII. — Rose-Claire Des Vergers de Sanois, mère de Joséphine	47
— VIII. — Prise de la Martinique par les Anglais.	53
— IX. — Trois-Islets et Paris, de 1761 à 1779	57
— X. — Naissance et enfance de Joséphine	63
— XI. — L'adolescence de Joséphine.	75
— XII. — Le chevalier Alexandre de Beauharnais.	83
— XIII. — Les préliminaires du mariage	94
— XIV. — Le mariage	103
— XV. — Le voyage du vicomte de Beauharnais à la Martinique	135

	Pages
CHAPITRE XVI. — La séparation	153
— XVII. — L'existence à Fontainebleau	167
— XVIII. — Voyage de la vicomtesse de Beauharnais et de sa fille Hortense à la Martinique.	179
— XIX. — Bénaguet, la prétendue fille adultérine de la vicomtesse de Beauharnais.	205
— XX. — L'identité de Joséphine.	217





